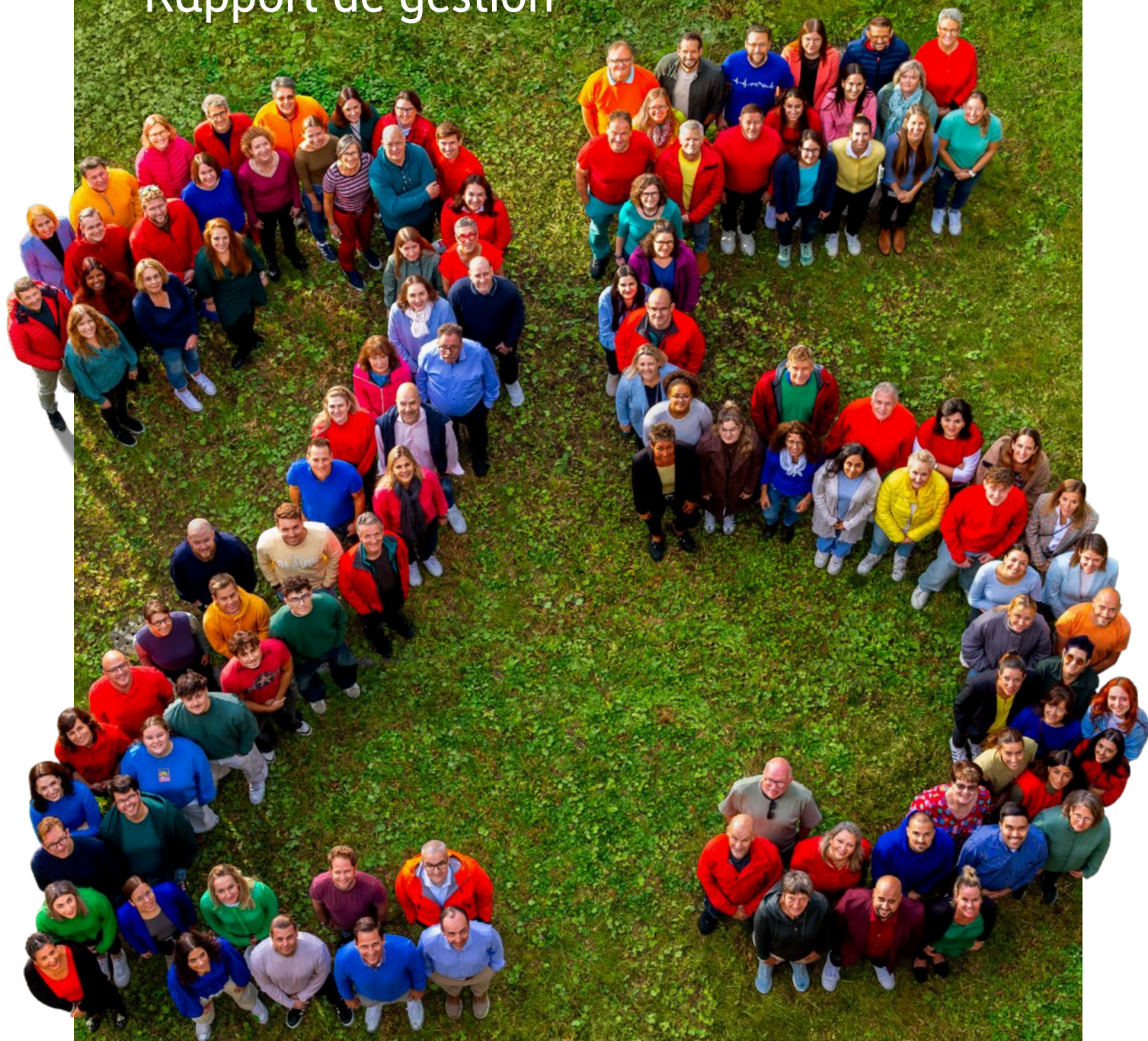


la Mobilière

ENSEMBLE, C'EST MIEUX

Rapport de gestion

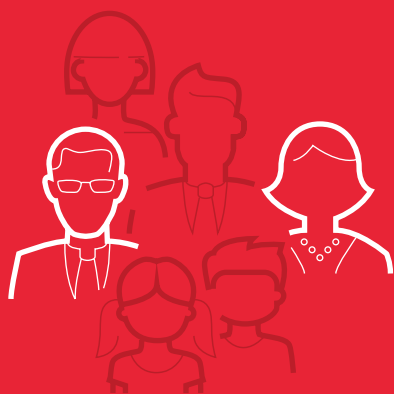


La Mobilière Suisse

Créée en 1826 en tant que coopérative, la Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse. Comptant plus de deux millions de clientes et clients, elle figure parmi les leaders de l'assurance et de la prévoyance du pays. Grâce à son réseau de 80 agences générales, elle est implantée dans toutes les régions de Suisse. Un ménage sur trois et une entreprise sur trois sont assurés à la Mobilière. En tant que coopérative, la Mobilière partage les fruits de son succès avec la clientèle sous forme de rabais de primes et s'engage en outre en faveur de projets économiques, sociaux, culturels et écologiques.

N° 1

des assurances ménage, protection
juridique, entreprise et garantie de loyer



356

apprenties et apprentis

>2,4

millions de clientes et de clients

6572

collaboratrices et collaborateurs



5,2

milliards de CHF de volume de primes

825,0

MCHF de bénéfice

50

MCHF pour 181 projets de protection
contre les risques naturels depuis 2006

Assistance Mobilière,
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
80 agences générales
>160 sites
97,0% ratio combiné
519% quotient SST

À proximité de chez vous

La Mobilière est implantée dans toute la Suisse: grâce à nos 80 agences générales réparties sur plus de 160 sites, nous sommes présents partout où vivent nos clientes et clients – de manière personnelle, fiable et engagée au niveau régional.



Sites de Direction

1. Berne
2. Nyon
3. Zurich

Agences générales

- | | | | |
|--------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------------|
| 4. Aarau | 20. Buchs-Sargans | 42. Kreuzlingen | 64. Obwald et Nidwald |
| 5. Lyss | 21. Bülach | 43. Lachen | 65. Schaffhouse |
| 6. Aesch | 22. Bulle | 44. Langenthal | 66. Schwytz |
| 7. Affoltern a. A. | 23. Berthoud | 45. Lausanne-Nord vaudois | 67. Sion |
| 8. Uri | 24. Montagnes et Vallées NE | 46. Lenzburg | 68. Soleure |
| 9. Appenzell | 25. Coire | 47. Liestal | 69. Spiez |
| 10. Baden | 26. Jura | 48. Lugano | 70. Saint-Gall |
| 11. Balsthal | 27. Dielsdorf | 49. Lucerne | 71. Saint-Moritz |
| 12. Bâle | 28. Limmattal | 50. Meilen | 72. Sursee |
| 13. Bellinzone | 29. Guin | 51. Bas-Valais | 73. Thoun |
| 14. Belp | 30. Wil | 52. Moutier-Saint-Imier | 74. Uster |
| 15. Berne-Est | 31. La Broye | 53. Freiamt | 75. Vaduz |
| 16. Berne-Ville | 32. Flawil | 54. Morat | 76. Moyenne Thurgovie |
| 17. Berne-Ouest | 33. Frauenfeld | 55. Neuchâtel | 77. Wetzikon-Pfäffikon |
| 18. Bienne | 34. Fribourg Région | 56. La Côte | 78. Willisau-Entlebuch |
| 19. Haut-Valais | 35. Genève | 57. Riviera | 79. Winterthour |
| | 36. Glattal | 58. Olten | 80. Emmental |
| | 37. Rhodes-Extérieures | 59. Rapperswil-Glaris | 81. Zofingue |
| | 38. Herzogenbuchsee | 60. Reinach | 82. Zoug |
| | 39. Seetal-Rontal | 61. Rheintal | 83. Zurich |
| | 40. Horgen | 62. Rheinfelden | |
| | 41. Interlaken-Oberhasli | 63. Arbon-Rorschach | |

Ensemble, c'est mieux

La Mobilière a été fondée il y a 200 ans comme communauté dans le but de supporter solidairement les risques et les conséquences de sinistres. La force de la société repose sur la solidarité, le respect et le sens du collectif. Depuis sa création en 1826, la Mobilière assume une responsabilité envers la société. En tant que coopérative, nous savons en effet que l'union fait la force. Quels que soient les défis auxquels nous sommes confrontés, nous pouvons les relever et les surmonter ensemble – avec notre personnel et notre clientèle, et comme société.

1

Agir ensemble

En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, nous sommes convaincus que l'union fait la force.

Page 10

2

Gagner ensemble

Une coopérative, c'est comme une équipe sportive: ce n'est qu'ensemble, en équipe, que l'on peut gagner.

Page 23

3

Faire la fête ensemble

La Mobilière célèbre ses 200 ans: une véritable histoire à succès, fruit d'un travail collectif. C'est pourquoi nous partageons notre longue histoire à succès avec toute la population.

Page 43

Ensemble, c'est mieux...

4

... à Goldau

Lea Lüönd et Katrina Wenger s'engagent pour le parc animalier.

Page 89

5

... à Möhlin

Quand un incendie éclate, c'est tout le village qui est solidaire.

Page 120

6

... à Yverdon-les-Bains

Cédric Wiederkehr et SemoNord collaborent en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Page 158

Table des matières

7	Chiffres clés	91	Gouvernance d'entreprise
8	Avant-propos	92	Principes de gouvernance d'entreprise
12	Orientation stratégique et identité	93	Structure de l'entreprise
13	Philosophie	94	Structure de direction
17	Stratégie	95	Mobilière Suisse Société Coopérative
20	La marque Mobilière	102	Mobilière Suisse Holding SA
25	Groupe Mobilière	115	Autres indications relatives à la gouvernance
26	Contexte économique et géopolitique	116	Rémunérations
27	Résultat global	122	Rapport financier
29	Non-vie	123	Comptes annuels consolidés
33	Vie	128	Annexe aux comptes annuels consolidés
35	Asset Management	155	Rapport de l'organe de révision
38	Gestion des risques	160	Coopérative
45	Durabilité	161	Rapport
46	Ensemble pour demain	163	Rapport annuel
49	Durabilité dans la gestion d'entreprise	165	Comptes annuels
58	Produits d'assurance et prestations de service	168	Annexe aux comptes annuels
60	Placements de capitaux	174	Rapport de l'organe de révision
68	Personnel et univers de travail	176	Autres informations
76	Climat et énergie dans l'entreprise	177	Représentations
79	Engagement sociétal	179	Où nous trouver
83	Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO	180	Impressum
86	Rapport sur les questions climatiques: matrice TCFD		
87	Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI)		



Chiffres clés des comptes annuels consolidés

en millions de CHF	2025	2024	Variation en %
Groupe			
Primes brutes émises	5 173,4	4 943,2	+4,7
Primes acquises pour compte propre	4 859,8	4 658,7	+4,3
Provisions techniques brutes	12 827,8	12 549,5	+2,2
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 927,0	1 724,4	+11,7
Placements de capitaux	23 027,8	21 237,5	+8,4
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	1 961,8	1 746,8	+12,3
Résultat financier	901,9	416,7	+116,4
Résultat d'exploitation	914,1	456,5	+100,3
Bénéfice	825,0	390,7	+111,2
Fonds propres consolidés	8 673,5	7 074,8	+22,6
Rendement des fonds propres	10,5%	5,9%	
Non-vie			
Primes brutes émises	4 173,0	3 960,6	+5,4
Primes acquises pour compte propre	3 864,5	3 680,6	+5,0
Résultat technique	116,5	107,3	+8,6
Résultat financier	723,3	302,1	+139,4
Résultat d'exploitation	839,8	409,4	+105,1
Bénéfice	749,3	341,6	+119,4
Charge de sinistres pour compte propre	67,7%	67,6%	
Taux de frais pour compte propre	27,8%	28,0%	
Part des autres résultats pour compte propre	1,5%	1,5%	
Ratio combiné pour compte propre	97,0%	97,1%	
Vie			
Primes brutes émises	1 000,4	982,6	+1,8
Primes acquises pour compte propre	995,3	978,1	+1,8
Résultat financier	178,7	114,7	+55,8
Résultat d'exploitation	75,1	57,3	+31,0
Bénéfice	64,6	42,6	+51,8
Autres prestations			
Résultat financier	14,2	20,1	-29,3
Autres résultats	-0,7	-9,6	+93,0
Bénéfice	11,1	6,6	+70,0

Variation d'un chiffre du compte de profits et pertes en pour-cent (%), effet positif sur le résultat (+), effet négatif sur le résultat (-)

Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs; des différences d'arrondi peuvent également se présenter dans les taux en pour-cent.



**Madame, Monsieur,
Chère cliente, cher client,**
Malgré un contexte difficile, nous avons augmenté notre bénéfice à 825 millions de francs, dépassant ainsi nettement le résultat de l'exercice précédent. Nous avons enregistré une croissance de primes de 4,7%. Les affaires non-vie ont connu une évolution particulièrement réjouissante, avec une hausse de 5,4%. L'éboulement dévastateur à Blatten (VS) a causé des dommages à hauteur d'environ 140 millions de francs, qui ont pesé sur le résultat technique dans le secteur non-vie.

«Notre ancrage coopératif nous a toujours guidés.»

Stefan Mäder, président du Conseil d'administration

L'effondrement du glacier à Blatten en mai dernier et le tragique incendie de Crans-Montana en début d'année ont profondément ému la Suisse. Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par des tensions géopolitiques et économiques. Ces circonstances renforcent le sentiment d'insécurité et rappellent l'importance de la solidarité et de la cohésion sociale: ce n'est qu'ensemble que nous pouvons surmonter les situations difficiles.

La Mobilière a été fondée il y a 200 ans comme communauté solidaire. Aujourd'hui encore, le principe de solidarité est solidement ancré dans notre culture. En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, nous savons que l'union fait la force. Le succès à long terme de la Mobilière repose sur une forte cohésion. Ce succès, nous le partageons avec notre personnel, notre clientèle et, à travers nos nombreux engagements, avec toute la Suisse. À l'occasion de notre bicentenaire, nous voulons contribuer à rassembler la population, à favoriser les échanges et à encourager le dialogue. Axées sur la devise de notre jubilé «Ensemble, c'est mieux», les images du présent rapport illustrent cette volonté en abordant le thème de la cohésion sous différents angles, que ce soit au sein de la Mobilière, dans les échanges avec notre clientèle ou dans le cadre de notre engagement sociétal.

Ensemble, nous avons accompli beaucoup de choses depuis le lancement de notre stratégie Avantage 2030 il y a environ deux ans. Sa mise en œuvre mobilise toute l'entreprise et repose sur l'engagement de chacune et de chacun.



«L'événement de Blatten montre l'importance des assureurs: nous protégeons notre clientèle contre les conséquences financières de sinistres.»

Michèle Rodoni, CEO

Durant l'exercice sous revue, nous avons vendu ou stoppé des participations non conformes à notre stratégie. La vente de Trianon ainsi que la suspension des activités de Companjon s'inscrivent dans cette démarche. Une autre étape importante a été franchie avec l'entrée en Bourse de Swiss Marketplace Group (SMG) le 19 septembre dernier. Nous avons alors réduit notre part d'actions dans SMG de 29,3% à 19,3%, mais nous restons un actionnaire important et conservons un siège au sein de son conseil d'administration.

L'éboulement dévastateur du 28 mai 2025 et les inondations qui ont suivi, causées par l'obstruction de la rivière Lonza, ont complètement détruit le village de Blatten. Cet événement centennal a bouleversé tout le pays. Grâce à notre ancrage local, nous avons pu soutenir rapidement et simplement les clientes et clients concernés. Cette catastrophe montre que la solidarité renforce la résilience des individus, y compris en cas de sinistre. Nous nous attendons à ce que les dommages dus à ce seul événement atteignent le montant brut d'environ 140 millions de francs.

La Mobilière dresse le bilan d'un exercice à la fois mouvementé et réjouissant. Son bénéfice de 825 millions

de francs repose en grande partie sur un résultat financier exceptionnellement élevé, attribuable à la réduction de sa participation dans Swiss Marketplace Group, comme mentionné plus haut, et à des gains substantiels, notamment sur les actions et l'or. Fidèles à notre ancrage coopératif, nous partageons les fruits de notre succès. Compte tenu de cette année de jubilé et de nos bons résultats, nous sommes heureux de faire participer notre clientèle à notre succès de façon particulièrement généreuse en 2026.

Nous avons 200 exercices derrière nous, et celui de notre année anniversaire est déjà bien entamé. Ce jubilé est l'occasion pour nous de revenir sur les deux siècles d'histoire et de succès de la Mobilière, car sans passé, il n'y a pas de futur. Mais nous regardons aussi vers l'avenir: nous nous réjouissons de fêter notre bicentenaire comme il se doit avec vous, chères clientes et chers clients, ainsi qu'avec la Suisse tout entière – selon notre devise «Ensemble, c'est mieux».

Stefan Mäder
Président du Conseil
d'administration

Michèle Rodoni
CEO

1 Agir ensemble

Dans un monde de plus en plus fracturé, l'esprit de communauté et de cohésion est indispensable. En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, nous sommes convaincus que l'union fait la force. Cela nous permet d'être résilients et endurants, même lorsque les temps sont agités.

La confiance et le dialogue d'égal à égal constituent le socle d'une communauté prospère. En notre qualité d'employeur, nous assumons nos responsabilités et nous créons un environnement de travail basé sur la confiance, où les membres du personnel s'impliquent, endossent des responsabilités et collaborent activement. Ils contribuent ainsi à faire avancer collectivement la Mobilière et la Suisse. Fidèles à nos valeurs «humains, proches, responsables», nous œuvrons ensemble à pérenniser notre succès. Nous encourageons les échanges ouverts et apprenons les uns des autres. Chez nous, les qualités, les opinions ainsi que les connaissances et l'expérience de chaque personne comptent.

À cet égard, les responsables d'équipe assument une responsabilité particulière. Ils donnent l'exemple et montrent la voie à suivre. Grâce à sa vision de la conduite, la Mobilière aide ses responsables d'équipe, dans un monde en constante mutation, à s'adapter au changement et à accompagner efficacement le développement de leurs collaboratrices et collaborateurs. La vision de la conduite est un élément fondamental de notre culture d'entreprise et une condition essentielle pour assurer la pérennité de la Mobilière. En effet, ce n'est qu'en unissant nos forces que nous resterons sur la voie du succès. Nous agissons ensemble – comme une seule et même Mobilière.





Orientation stratégique et identité

- 13 Philosophie
- 17 Stratégie
- 20 La marque Mobilière

Animée par des valeurs coopératives, la Mobilière place les besoins de la clientèle au centre de ses préoccupations. Elle axe sa réussite économique sur la création de valeur ajoutée à long terme. Au lieu de verser des dividendes à des actionnaires, elle partage son succès avec les clientes et clients aussi bien du secteur non-vie que du secteur vie. Parallèlement, elle s'engage en faveur de nombreux projets économiques, sociaux, culturels et écologiques. Ainsi, la bonne marche de ses affaires profite non seulement à la clientèle, mais aussi à la société.

Un ancrage coopératif qui a de l'avenir

Créée en 1826 en tant que coopérative, la Mobilière est la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse. Née de l'idée d'une communauté solidaire dans laquelle les risques et les conséquences de sinistres sont partagés, elle est devenue une société d'assurances moderne qui prouve, aujourd'hui encore, que la forme juridique de la coopérative est un modèle pérenne.

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but principal de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative. Les déléguées et délégués représentent les intérêts des sociétaires et, partant, ceux de la clientèle. Ils transmettent leurs attentes à l'entreprise lors de séances régionales d'information, lors d'échanges directs avec les agentes générales et les agents généraux ainsi que lors de l'assemblée des délégués.

Le Conseil d'administration de la Coopérative veille au respect de l'ancrage coopératif de la Mobilière et à la mise en œuvre des buts de l'entreprise. Le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA répond de la conduite stratégique du Groupe.

Depuis 1826, la Mobilière montre comment l'esprit coopératif crée de la stabilité et de la confiance à long terme.

La forme juridique de la société coopérative permet de faire coïncider dans une large mesure les intérêts de la Mobilière et ceux de la clientèle. Unique propriétaire du Groupe, la Coopérative perçoit sciemment un dividende relativement modeste depuis des années.

La responsabilité économique, sociale, culturelle et écologique fait partie de la philosophie d'entreprise de la Mobilière, qui s'engage de longue date en faveur du développement durable. À cet égard, ses valeurs d'entreprise «humains, proches, responsables» constituent des repères dans le cadre de son action durable. La Mobilière prend ses responsabilités au sérieux et défend les intérêts de toutes ses parties prenantes.

Partager les fruits du succès

Le succès de la Mobilière profite avant tout à sa clientèle. Si la situation du marché et les revenus de l'entreprise le permettent, les clientes et clients reçoivent une participation à bien plaisir aux excédents, tout comme les collaboratrices et collaborateurs.

Participation aux excédents

En 1939 déjà, alors qu'elle était exclusivement un assureur choses, la Mobilière a inscrit dans ses statuts la règle selon laquelle elle faisait participer les titulaires de ses assurances à la bonne marche des affaires, à travers des versements de son Fonds d'excédents. Les décisions concernant l'utilisation des excédents et l'octroi d'une ristourne à la clientèle sont prises par l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Société d'assurances SA. L'Assemblée générale de Protekta statue, quant à elle, sur les versements provenant du Fonds d'excédents de Protekta Assurance de protection juridique SA.

Affaires non-vie

L'octroi d'une participation aux excédents est une pratique usuelle dans l'assurance vie. En revanche, faire profiter les particuliers et les PME de cet avantage dans le secteur non-vie également est une particularité de la Mobilière.

La Mobilière partage les fruits de sa réussite économique avec sa clientèle.

Entre juillet 2025 et juin 2026, un montant total de 214 MCHF prélevé sur le Fonds d'excédents aura été octroyé aux clientes et clients sous la forme de réductions de primes de 20% sur les assurances ménage et bâtiment, et de 10% sur les assurances de protection juridique. De juillet 2026 à

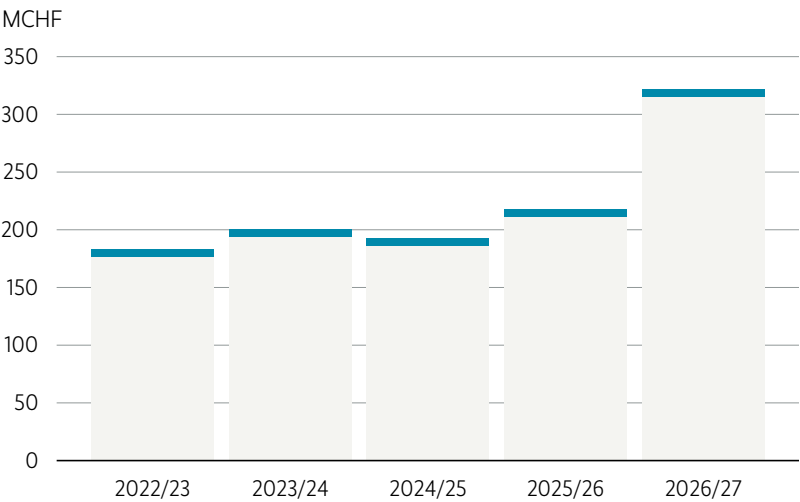
juin 2027, des réductions de primes de 15% sur les assurances véhicules et entreprise et de 30% sur l'assurance voyages seront accordées. Sur cette période, quelque 319 MCHF au total seront ainsi redistribués à la clientèle.

2,0

milliards de CHF de participation aux excédents ces dix dernières années

Pour les moyennes et grandes entreprises, il existe des plans de participation aux excédents basés sur des dispositions contractuelles et sur la sinistralité individuelle.

Ristournes à la clientèle dans les affaires non-vie
(y compris les mesures d'accompagnement)



Affaires vie

Les primes d'assurance vie comprennent plusieurs éléments. Si le produit financier, la sinistralité ou les coûts évoluent plus favorablement que ce qui a été supposé dans le calcul de la prime, il en résulte des excédents, qui permettent de verser une participation aux clientes et clients.

Assurances vie individuelle

En vie individuelle, il existe des contrats avec et sans participation aux excédents. On distingue les excédents d'épargne, de risque et de frais. Les excédents d'épargne, crédités et porteurs d'intérêts, sont versés de façon individuelle pour chaque contrat. Dans le cas des produits d'épargne de dernière génération, le montant des excédents d'épargne est fixé selon un mécanisme transparent. Celui-ci se fonde sur les rendements annuels des placements de capitaux des affaires vie individuelle.

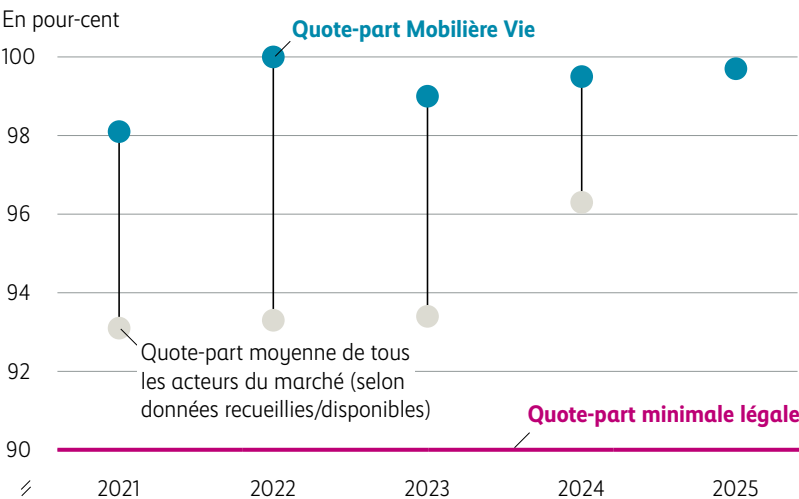
Assurances vie collective

En vie collective, on distingue deux types de contrats: ceux avec un décompte individuel du bénéfice et ceux avec une participation collective au bénéfice. Les contrats avec participation collective au bénéfice sont soumis à une quote-part minimale fixée par la loi, qui oblige les assureurs à verser au moins 90% des rendements déterminants à la clientèle.

Participation des collaboratrices et collaborateurs au résultat

La Mobilière partage les fruits de son succès avec son personnel, pour autant qu'une hausse de valeur ait été réalisée au cours de l'exercice sous revue. La participation au résultat est déterminée chaque année sur la base du résultat opérationnel et versée en sus du salaire fixe. Dans un contexte difficile, la Mobilière a enregistré une hausse remarquable du volume de primes. Le Comité de direction et le Conseil d'administration remercient les collaboratrices et collaborateurs de leur formidable engagement et ont décidé de leur octroyer, au printemps 2026, une participation au résultat équivalant à 50% d'un salaire mensuel. Les apprenties et apprentis reçoivent au minimum CHF 600. En 2025, quelque 26,2 MCHF au total ont été consacrés aux participations au résultat. En outre, une prime spéciale correspondant à 50% d'un salaire mensuel est versée à l'occasion du jubilé de la Mobilière.

Participation aux excédents dans les affaires collectives soumises à la quote-part légale





Une solide dotation en fonds propres

La philosophie qui sous-tend le statut de coopérative imprègne la gestion de l'entreprise, marquée par une réflexion et une action à long terme. Fidèle aux principes de la coopérative, la Mobilière ne cherche pas à maximiser son profit, mais vise une évolution durable des bénéfices. Ses bénéfices permettent au Groupe de s'autofinancer et d'assurer son développement, ainsi que de verser des dividendes à la Coopérative et des participations aux excédents à la clientèle.

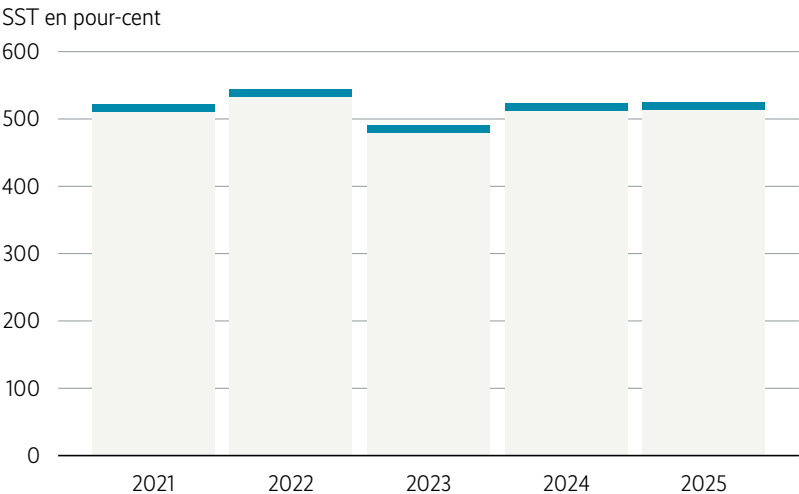
Les affaires d'assurance doivent reposer sur des relations clientèle à long terme, car le volume de sinistres peut fluctuer sensiblement au fil des années. Pour pouvoir réagir à ces variations et aux évolutions défavorables des marchés, le Groupe Mobilière, en raison de l'accès limité au marché des capitaux en particulier, doit disposer d'importants fonds propres. Répondre à cet impératif d'autofinancement durable exige une stratégie visionnaire. Les risques pris dans les affaires d'assurance et la diversification des

placements de capitaux sont proportionnés aux fonds propres. Avec un quotient SST de 519%, le Groupe Mobilière est l'un des assureurs directs suisses les mieux dotés en fonds propres.

519%

Quotient SST

Dotation en fonds propres
(Test de solvabilité suisse SST)



La Mobilière fait face à des tendances et défis divers qui ont une importance majeure pour son orientation stratégique. L'essor des comparateurs d'assurances en ligne, la demande accrue de produits transparents et faciles à comprendre ainsi que l'influence de l'intelligence artificielle marquent ses activités de leur empreinte. De plus, les événements météorologiques extrêmes plus fréquents et la pénurie de spécialistes mettent la branche à rude épreuve. Avec sa stratégie Avantage 2030, la Mobilière se focalise sur son cœur de métier, les assurances et la prévoyance, et poursuit sa modernisation de façon ciblée. Elle entend en outre continuer à offrir une qualité de service optimale à sa clientèle.

Tendances actuelles sur le marché de l'assurance

Le marché de l'assurance est marqué par un certain nombre de tendances et de défis. Les évolutions suivantes sont particulièrement importantes pour la Mobilière:

- *Comparateurs d'assurances en ligne*: ils sont de plus en plus nombreux, ce qui accroît la pression sur les coûts et la politique tarifaire des prestataires et ne leur permet plus guère de se démarquer. En outre, les canaux numériques gagnent en importance dans la conclusion d'assurances et la clientèle réclame de manière croissante des produits simples et compréhensibles. Les entretiens de conseil personnels restent essentiels, notamment pour les produits d'assurance complexes.
- *Intelligence artificielle (IA)*: elle offre un immense potentiel pour l'amélioration de la productivité, de la rentabi-

lité et de la qualité de service, et pour l'accélération de la numérisation de bout en bout. Pour créer une valeur ajoutée durable, l'intégration de l'IA doit toutefois être étroitement accompagnée et pilotée.

- *Événements météorologiques extrêmes*: avec le changement climatique, les orages violents, les vents tempétueux, les pluies torrentielles et les épisodes de grêle se multiplient et causent des dommages de plus en plus fréquents et onéreux. Les indemnités toujours plus élevées impactent les affaires d'assurance et leur rentabilité.

La Mobilière tient compte de ces tendances dans sa stratégie Avantage 2030.

Orientation stratégique de la Mobilière

En Suisse, un ménage et une entreprise sur trois sont assurés à la Mobilière. Assureur toutes branches, celle-ci se concentre sur ses marchés domestiques que sont la Suisse et la Principauté de Liechtenstein. Elle propose une large gamme de solutions d'assurance pour les particuliers et les entreprises dans les secteurs non-vie et vie (uniquement en Suisse pour ce dernier).

La Mobilière a pour ambition d'être l'assureur suisse à visage humain et fournit des services sur mesure de première qualité sur tous les canaux. La plupart des contacts avec la clientèle ont lieu personnellement et directement dans ses 80 agences générales, présentes sur plus de 160 sites et dotées de leur propre service des sinistres, ou via Mobi24, la centrale d'assistance en cas d'urgence disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. En outre, un portail clientèle en ligne et l'application «Ma Mobilière» offrent aux clientes et clients un accès sécurisé à l'entreprise ainsi qu'à leurs contrats et dossiers de sinistres. Facilement joignable grâce à ses divers canaux d'accès, la Mobilière garantit un conseil personnalisé, doublé d'un règlement des sinistres performant.

Objectifs stratégiques

La Mobilière entend conserver le taux de satisfaction clientèle le plus élevé du marché et maintenir sa croissance supérieure à celle du marché. Son ratio combiné doit se situer dans la moyenne du marché et rester inférieur à 100%. L'entreprise mise pour cela sur des économies d'échelle afin d'améliorer sa rentabilité. De plus, la modernisation des produits et processus non-vie et vie doit s'achever d'ici 2030. Enfin, s'agissant de ses participations, l'accent est mis sur leur rentabilité propre et leur contribution au cœur de métier.

Avantage 2030: focalisation sur le cœur de métier

Avec sa stratégie Avantage 2030, la Mobilière se concentre sur son cœur de métier, les assurances et la prévoyance en Suisse, tout en s'adaptant à l'évolution de l'environnement de marché.

Avantage 2030 repose sur les quatre piliers fondamentaux de la Mobilière: le statut de société coopérative, les agences générales entrepreneuriales, le traitement décentralisé des sinistres et le modèle intégré de distribution et de suivi. La Mobilière s'appuie sur ces piliers pour renforcer sa position face à la concurrence et maintenir sa croissance supérieure à celle du marché, deux conditions essentielles à la pérennité de son succès et de sa rentabilité.

- Ancrage coopératif

La Mobilière est et restera une société coopérative, ce qui la distingue fondamentalement de la concurrence. Ainsi, elle ne cherche pas à maximiser son profit, mais vise une évolution durable des bénéfices. Elle fait en outre participer sa clientèle à son succès et s'engage en faveur de la société en Suisse.

- Liberté d'entreprise des agences générales

La Mobilière continue de miser sur son modèle d'affaires reposant sur des agences générales entrepreneuriales. Véritables PME, ses 80 agences sont des centres locaux de compétence et de service, dont les collaboratrices et collaborateurs connaissent bien leur clientèle.

- Traitement décentralisé des sinistres

Les sinistres non-vie sont traités de manière décentralisée dans les agences générales. La clientèle profite ainsi d'un règlement rapide et simple des sinistres, effectué entièrement sur place.

- Modèle intégré de distribution et de suivi

Les clientes et clients choisissent eux-mêmes le canal par lequel ils souhaitent prendre contact avec la Mobilière. Que ce canal soit physique ou numérique, ils bénéficient de la même offre de produits et de services, au même prix.

La stratégie de la Mobilière



Mise en œuvre de la stratégie durant l'année sous revue

La Mobilière s’est distinguée sur le marché comme étant l’assureur suisse à visage humain et comme offrant la meilleure qualité de service. Pour continuer à garantir ce service 5 étoiles, elle doit disposer de plateformes informatiques modernes et flexibles et de processus efficaces. En 2025, elle a ainsi accordé une priorité absolue à la modernisation de ses produits et processus et réalisé d’importants progrès à cet égard (voir la frise chronologique ci-dessous).

Pour renforcer son service 5 étoiles, la Mobilière a développé courant 2025 sa stratégie Distribution 2030. Celle-ci vise à garantir un service clientèle de première qualité, quel que soit le canal d’accès ou le point de contact utilisé. Il s’agit notamment d’étendre les accès en ligne, d’optimiser les possibilités d’interactions numériques et de mettre les produits à disposition sur des canaux tiers basés sur l’IA.

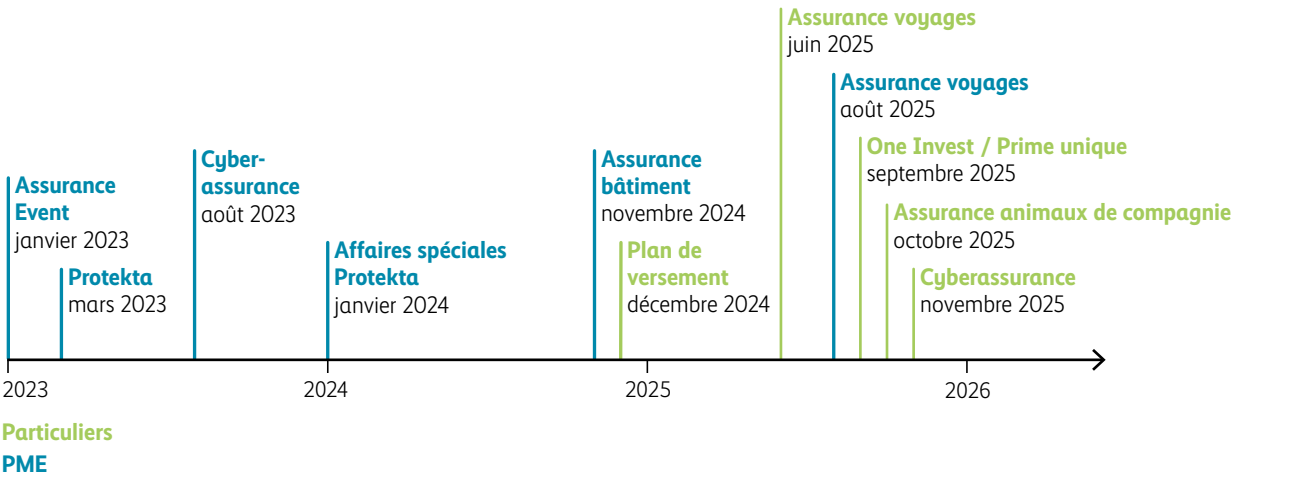
Des collaboratrices et collaborateurs satisfaits et motivés sont essentiels pour garantir un service d’excellence et, partant, le succès de l’entreprise. En 2025, la Mobilière a ainsi élaboré sa promesse employeur, qui la positionne comme un employeur attrayant. Elle entend proposer aux membres de son personnel un travail qui a du sens et des possibilités de développement.

L’IA est une thématique essentielle qui mobilise toute l’attention de la Mobilière. Adoptée en 2025, la stratégie Données et IA a créé le cadre nécessaire pour intégrer l’IA dans les processus opérationnels de façon responsable et accompagner le personnel dans la transformation en résultant. Le développement des capacités de l’IA dans les processus clés se poursuit et, dans le même temps, des outils et des possibilités de formation continue sont proposés aux collaboratrices et collaborateurs pour qu’ils utilisent judicieusement l’IA au quotidien.

Afin de se concentrer de manière systématique sur son cœur de métier, les assurances et la prévoyance, la Mobilière a poursuivi en 2025 le réaligement de son portefeuille de participations sur sa stratégie. Elle a vendu Trianon au Centre patronal et décidé de mettre fin aux activités de Foundera, Buildigo et Companjon.

Avec l’entrée en Bourse de Swiss Marketplace Group (SMG), la Mobilière a réduit sa part d’actions de 29,3% à 19,3%. Elle reste un actionnaire important de SMG et conserve un siège au sein de son conseil d’administration. Pour elle, cette participation est un investissement stratégique dans l’une des principales entreprises numériques de Suisse.

Feuille de route de la modernisation



Depuis des générations, la marque Mobilière est synonyme de confiance, de proximité et de fiabilité, des valeurs qui jouent encore et toujours un rôle important pour la population. Dans un environnement en mutation, la Mobilière s’adapte et parvient à développer son identité en continu. Image de marque moderne, nouvelles approches numériques et focalisation sur les expériences personnelles renforcent la position de l’entreprise en tant qu’assureur suisse à visage humain, aujourd’hui et demain.

Positionnement et continuité de la marque

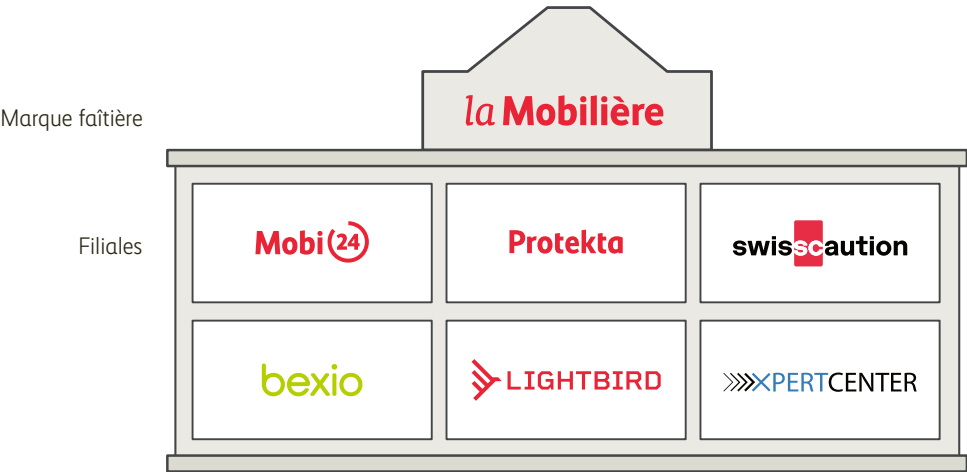
La Mobilière est l’une des marques suisses qui inspirent le plus confiance. Ses valeurs «humains, proches, responsables», qui imprègnent chaque expérience client, sont vécues de façon visible et sont perceptibles dans tous les domaines. Elle place l’être humain au centre de son action, entretient activement ses relations et assume ses responsabilités envers la clientèle, le personnel et la société.

La marque faîtière réunit Mobilière Suisse Holding SA et ses filiales actives dans les secteurs suivants: assurances non-vie, assurances vie, Asset Management, Services et Risk Engineering. Elle communique dans les quatre langues nationales et affiche une identité visuelle uniforme au niveau suisse, ce qui renforce la reconnaissance de la marque, la fiabilité et la proximité régionale.

Liquid Branding et développement de la marque

En 2025, la méthode du «Liquid Branding» a été intégrée dans la stratégie de marque. Elle met en lien les perspectives de la marque avec les groupes cibles et crée une expérience de marque cohérente à tous les points de contact, de manière flexible et selon la situation, sans perdre l’identité de la marque. Sous forme numérique ou lors d’un contact personnel, la marque Mobilière est toujours reconnaissable, tout en s’adaptant aux besoins des groupes cibles et des canaux de communication.

Les marques de la Mobilière



Communication de marque: priorité à l'être humain

En 2025, la nouvelle campagne «Visages et valeurs» de la Mobilière a donné de la visibilité aux collaboratrices et collaborateurs des agences générales. Ceux-ci incarnent les valeurs de l'entreprise et les font vivre chaque jour auprès de la clientèle. La campagne montre le fort ancrage régional qui distingue clairement la Mobilière de ses concurrents. Des photos authentiques prises lors d'entretiens personnels, de visites à domicile ou d'autres moments du quotidien rendent les personnes visibles et illustrent la position de l'entreprise: elle est là où on en a besoin.

Actions créatives et nouveaux groupes cibles

Avec des opérations de marketing non conventionnelles, comme un ballon géant en forme de chat qui a atterri sur le toit du Casino de Berne ou le jet d'eau de Genève qui est parti de travers, la Mobilière a donné de nouvelles orientations à sa communication de marque. Ces actions ont eu un écho dans tout le pays, préparant le terrain pour les nouveaux spots télévisés et en ligne sur le Fonds d'excédents. Elles ont montré avec humour comment une joie débordante pouvait provoquer de petites mésaventures. Huit courtes vidéos diffusées sur les réseaux sociaux dans des formats tendance ont permis d'atteindre un public plus jeune.

Assurer ensemble la prévoyance: focus sur le conseil

Lors d'une campagne nationale en ligne sur la prévoyance privée, la Mobilière a mis en avant la promesse suivante: «Quoi qu'il arrive – Nous assurons ensemble votre prévoyance.» Trois histoires humoristiques ont illustré l'importance du conseil avec l'idée que, ensemble, c'est plus facile.

Des expériences qui créent des liens

En 2025, la Mobilière a été présente là où les gens se retrouvent: terrains et salles de sport, fêtes populaires, événements clientèle, monde numérique, etc. Ces rencontres et ces expériences émotionnelles renforcent la marque.

Sports de salle: un engagement qui perdure

Le basketball, le handball, le volleyball et l'unihockey favorisent l'esprit de communauté et suscitent l'enthousiasme. La «Nuit du Sport de salle» a ainsi réuni 800 personnes dans la nouvelle Festhalle à Berne.

Des valeurs de marque vécues lors de la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres (FFLS)

Partenaire roi de la FFLS 2025, la Mobilière a misé sur des rencontres authentiques, le sentiment d'appartenance au niveau local et la force dégagée par des valeurs communes. Une touche traditionnelle a été apportée aux croquis de sinistre iconiques réalisés pour l'occasion: au lieu d'être imprimés sur du papier, certains dessins ont été brodés à la main sur de la toile de jute. Ces pièces uniques ont servi d'affiches sur certains sites.

Cybersécurité: dialogue direct avec la clientèle

L'événement itinérant Cyber on Tour, qui allie information et expérience dans la mesure où les PME se familiarisent avec les cyberrisques de manière ludique, a été reconduit en 2025. L'échange direct avec la clientèle renforce aussi la marque.

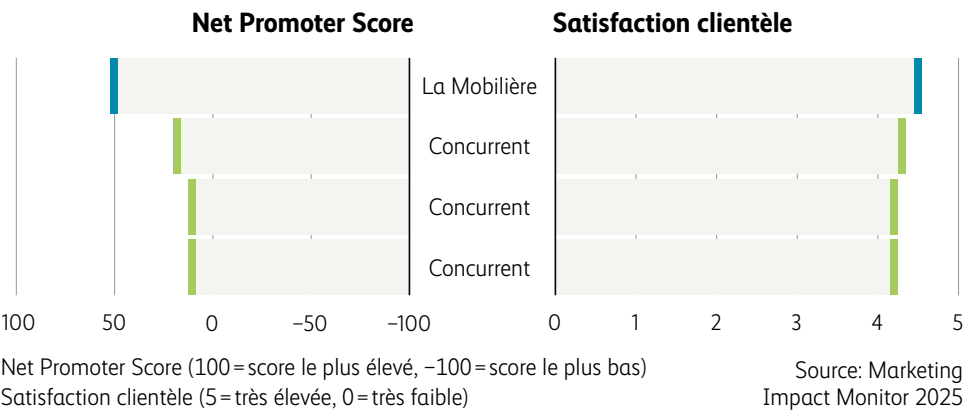
Informations complémentaires:

— [Sponsoring et manifestations](#)

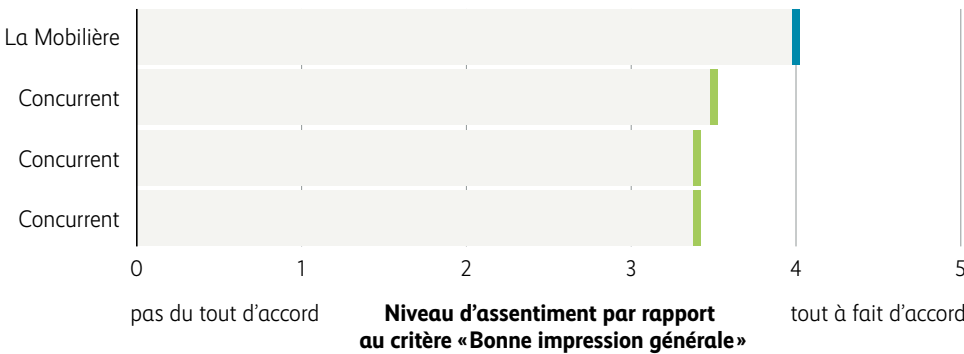
Orientation clientèle et perception de la marque

La marque Mobilière repose sur la proximité avec la clientèle. En 2025, les notes de satisfaction élevées ont à nouveau confirmé la qualité du conseil personnel et le succès des agences générales dans les régions. Un sondage de satisfaction de la clientèle actuel commandé par la Mobilière atteste qu'elle fait toujours partie des marques bénéficiant de la crédibilité la plus élevée et des meilleurs taux de recommandation en Suisse. Les résultats montrent que la combinaison entre positionnement, qualité de service et présence émotionnelle à tous les points de contact a des effets durables.

Satisfaction clientèle et propension à recommander la Mobilière par rapport à la concurrence



Impression générale par rapport à la concurrence



2 Gagner ensemble

Une coopérative, c'est comme une équipe sportive: chaque personne joue un rôle, apporte ses points forts et assume des responsabilités. L'élément déterminant n'est pas la performance individuelle, mais l'élan collectif. Ce n'est qu'ensemble, en équipe, que l'on peut gagner.

La Mobilière a fait sienne cette vision. Au travail comme dans le sport, la cohésion, la confiance et une bonne collaboration sont indispensables. C'est précisément ce que nous vivons au quotidien, lors des entretiens avec la clientèle, de l'élaboration de nouvelles solutions ou du règlement des sinistres. Nous nous écoutons les uns les autres, nous nous soutenons mutuellement et nous tirons toutes et tous à la même corde. Nous pouvons ainsi garantir un service 5 étoiles à notre clientèle, nos partenaires et notre personnel.

Nous gagnons ensemble. Complémentaires, nous apprenons les uns des autres et partageons les responsabilités, afin d'obtenir des résultats durables – pour notre clientèle, pour la Suisse et pour nous en tant que communauté.

Incarnation de cette vision, notre engagement de longue date pour le sport suisse nous permet de contribuer à ce que d'autres gagnent également. Par exemple, nous soutenons les sports de salle (basketball, handball, unihockey et volleyball) aux niveaux national et local, nous sommes régulièrement partenaire roi de la Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres et nous sommes partenaire de fêtes de lutte cantonales ou régionales. Nos 80 agences générales sponsorisent en outre, dans leurs régions respectives, un grand nombre d'associations et d'événements régionaux et locaux dans différentes disciplines sportives. Travail d'équipe, équité et cohésion sont des valeurs qui rassemblent. Dans le sport comme à la Mobilière. Car une chose est claire: ce n'est qu'ensemble que l'on peut gagner.





Groupe Mobilière

- 26 Contexte économique et géopolitique
- 27 Résultat global
- 29 Non-vie
- 33 Vie
- 35 Asset Management
- 38 Gestion des risques

Malgré les conflits géopolitiques, la guerre commerciale avec les États-Unis et les fluctuations des marchés financiers, l'année de placement a été globalement positive. La croissance robuste de l'économie, les bénéfices solides des entreprises et les attentes élevées envers l'intelligence artificielle (IA) ont conduit à de bons résultats financiers.

Début avril, lors du «Liberation Day», le président américain, Donald Trump, a imposé des droits de douane massifs sur les importations vers les États-Unis. Plongeant le commerce mondial dans l'incertitude, ces mesures ont soulevé de vives inquiétudes quant à l'évolution de l'économie. Mis sous pression, le dollar US a perdu plus de 10% de sa valeur par rapport au franc suisse. Le conflit commercial a en outre renforcé les craintes d'une récession et nourri les attentes d'une forte baisse des taux directeurs américains avant fin 2025.

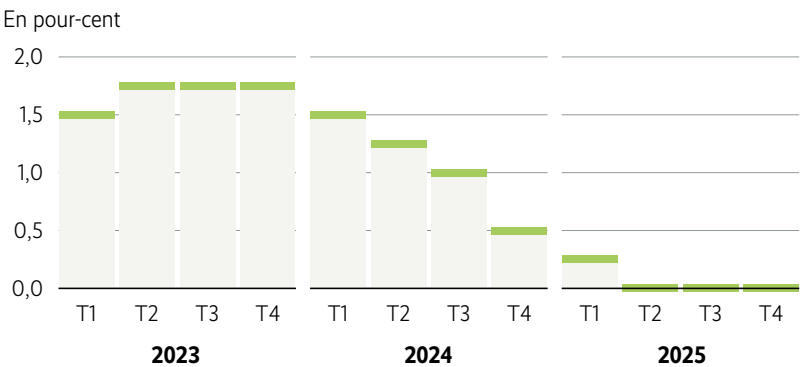
Les accords douaniers négociés entre les États-Unis et différents pays après l'annonce de début avril ont permis de détendre la situation. De plus, l'économie américaine a mieux résisté que prévu aux droits de douane. Ceux-ci ont cependant attisé des craintes inflationnistes, qui se sont en

partie vérifiées. Face aux signes de fragilité du marché du travail américain, la Réserve fédérale (Fed) a réduit son taux directeur, malgré une inflation tenace supérieure à 2%. Début août, les États-Unis ont imposé des droits de douane de 39% sur les importations suisses. Conjugués à la vigueur du franc, ces droits mettaient l'économie suisse face à un défi majeur. L'annonce de leur abaissement à 15% a ensuite quelque peu amélioré les perspectives. En juin, donc avant l'annonce des droits de douane américains sur les importations suisses, la Banque nationale suisse (BNS) avait réduit son taux directeur à 0%, afin de contrer le risque de déflation.

L'Europe est restée marquée par des incertitudes politiques, comme l'ont montré les votes de défiance répétés du Parlement en France. La tendance vers plus d'autonomie en matière de défense a entraîné, en Europe notamment, une hausse des budgets d'armement et des taux d'intérêt. Dans le même temps, le recul de l'inflation a conduit la Banque centrale européenne (BCE) à réduire son taux directeur à plusieurs reprises.

Dans un contexte de grande incertitude, le cours de l'or s'est envolé, battant record sur record. Cela s'explique principalement par les tensions géopolitiques, la forte demande des investisseurs et les achats continus des banques centrales, qui se servent de l'or pour diversifier leurs réserves monétaires. Les marchés des actions ont d'abord réagi par de fortes fluctuations, mais se sont nettement repris en cours d'année, pour atteindre plusieurs fois de nouveaux sommets. La faiblesse du dollar US a cependant pesé sur les cours mondiaux des actions en francs suisses.

Évolution du taux directeur en Suisse depuis 2023



Source: portail de données de la Banque nationale suisse

Le Groupe Mobilière poursuit sur la voie du succès malgré un contexte difficile. Avec un bénéfice de 825,0 millions de francs, il enregistre un résultat nettement supérieur à celui de l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par le résultat financier exceptionnellement élevé, dû en particulier à la réduction de la participation dans Swiss Marketplace Group opérée lors de son entrée en Bourse.

Les comptes sont consolidés au niveau de Mobilière Suisse Holding SA, filiale à 100% de la Mobilière Suisse Société Coopérative.

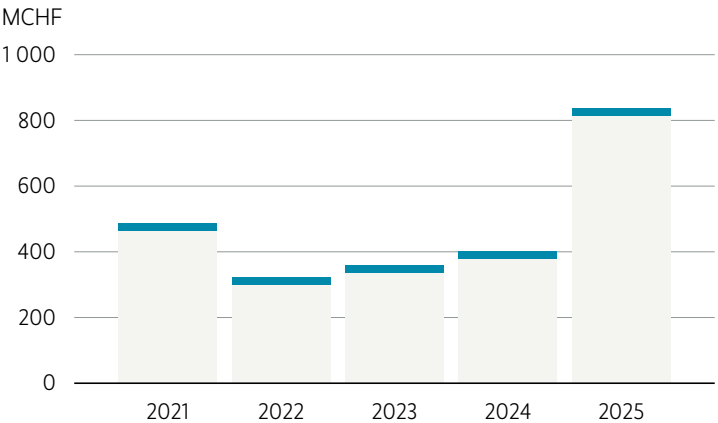
Résultat annuel

Pour l'exercice 2025, la Mobilière affiche un bénéfice consolidé de 825,0 MCHF (2024: 390,7 MCHF). Les affaires non-vie y ont contribué à hauteur de 749,3 MCHF (2024: 341,6 MCHF) et les affaires vie à hauteur de 64,6 MCHF (2024: 42,6 MCHF). Dans le segment des autres prestations de service, qui regroupe les affaires ne relevant pas de l'assurance, le résultat s'est accru à 11,1 MCHF (2024: 6,6 MCHF). Le rendement des fonds propres a atteint 10,5% (2024: 5,9%).

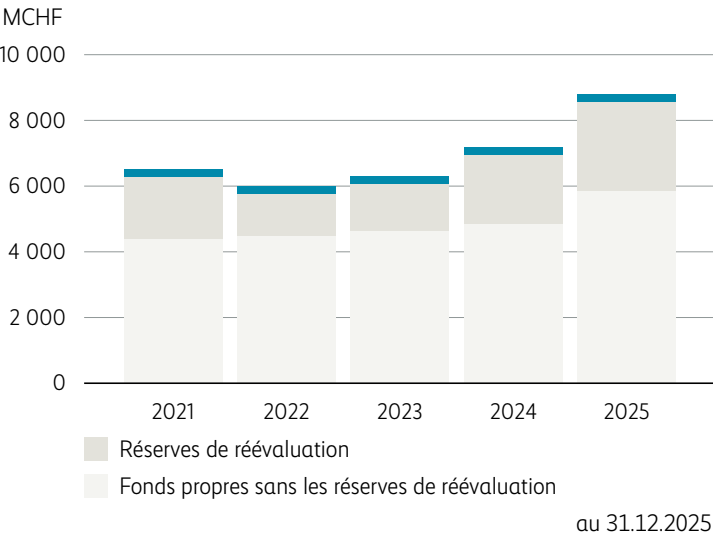
Fonds propres, solvabilité et bilan

Les fonds propres consolidés ont progressé de 22,6% pour atteindre 8,673 milliards de CHF. D'une part, ils ont profité de l'effet positif dû en particulier au bénéfice consolidé, à l'évolution des réserves de réévaluation (594,1 MCHF) et à des écritures comptables techniques liées à une transaction sur participations (330,3 MCHF). D'autre part, ils ont été grevés essentiellement par l'utilisation du bénéfice à hauteur de 180,0 MCHF (dont 30,0 MCHF de dividendes versés

Résultat annuel consolidé¹



Fonds propres consolidés¹



¹ Pour davantage de clarté, un principe de présentation des comptes a été modifié en 2023. Les chiffres ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

à la Mobilière Suisse Société Coopérative et 150,0 MCHF attribués au Fonds d'excédents pour de futures participations aux excédents).

Selon le Test suisse de solvabilité (SST), la capacité de risque du Groupe Mobilière reste très solide. Au 31 décembre 2025, le Groupe affichait un confortable taux de couverture, avec un quotient de solvabilité élevé de 519%. Les différentes sociétés d'assurance du Groupe sont également dans une excellente situation en matière de capital.

La somme du bilan a augmenté par rapport à 2024, atteignant 26,165 milliards de CHF. Les placements de capitaux représentent 95,5% (2024: 95,2%) des actifs du Groupe Mobilière. Une part non négligeable des propres placements, qui se montent à 23,028 milliards de CHF (2024: 21,237 milliards), est constituée de titres à revenu fixe, à hauteur de 8,189 milliards de CHF (2024: 7,436 milliards).

Résultat financier et performance des placements

S'élevant à 901,9 MCHF, le résultat financier 2025 du Groupe a largement dépassé celui de 2024 (416,7 MCHF). Ce résultat exceptionnellement élevé s'explique par la réduction de la participation dans Swiss Marketplace Group opérée lors de son entrée en Bourse le 19 septembre 2025 et par la réalisation de gains substantiels.

La performance des placements de capitaux a atteint 5,5% (2024: 9,1%). Sur la base d'une valeur comptable moyenne de 22,133 milliards de CHF (2024: 20,635 milliards), la Mobilière a réalisé un rendement des placements de 4,1% (2024: 2,0%).

Non-vie

Le volume des primes brutes a augmenté de 5,4% à 4,173 milliards de CHF dans les affaires non-vie. Dans le segment des particuliers, la croissance globale du volume de primes a à nouveau nettement progressé par rapport à l'exercice précédent. Les assurances mobilité et ménage sont le principal moteur de cette hausse. Dans le segment

des entreprises, l'évolution des affaires est également réjouissante. Le secteur des moyennes et grandes entreprises a poursuivi sa croissance, avec une progression aussi bien des affaires nouvelles que des affaires de remplacement. Une fois de plus, la Mobilière a enregistré un montant élevé de charges de sinistres imputables à des événements naturels. La catastrophe de Blatten (VS) a entraîné à elle seule des charges de sinistres brutes de quelque 140 MCHF. Le résultat technique s'est accru de 107,3 MCHF à 116,5 MCHF. La charge de sinistres a atteint 67,7% (2024: 67,6%). Le taux de frais a diminué à 27,8% (2024: 28,0%). Compte tenu de la part des autres résultats, il en a résulté un ratio combiné de 97,0% (2024: 97,1%). Le résultat des affaires non-vie a augmenté à 749,3 MCHF (2024: 341,6 MCHF).

Vie

En prévoyance privée, les recettes de primes ont à nouveau augmenté en 2025. Se chiffrant à 3,2%, la croissance des primes périodiques est restée nettement supérieure à celle du marché. En prévoyance professionnelle, le volume de primes a aussi progressé, grâce principalement aux primes uniques. Dans l'ensemble, le volume des primes brutes dans les affaires vie s'est accru de 1,8% pour atteindre 1,000 milliard de CHF. Le résultat du segment a augmenté à 64,6 MCHF (2024: 42,6 MCHF).

Autres prestations de service

Le résultat du segment des autres prestations de service s'est accru à 11,1 MCHF (2024: 6,6 MCHF), grâce notamment au développement réjouissant de la filiale bexio.

Dans les affaires non-vie, la Mobilière a maintenu sa forte croissance supérieure à celle du marché. Les dommages dus aux intempéries ont à nouveau été plus élevés que la moyenne, l’effondrement du glacier sur le village de Blatten (VS) ayant entraîné à lui seul des charges de sinistres brutes de quelque 140 millions de francs.

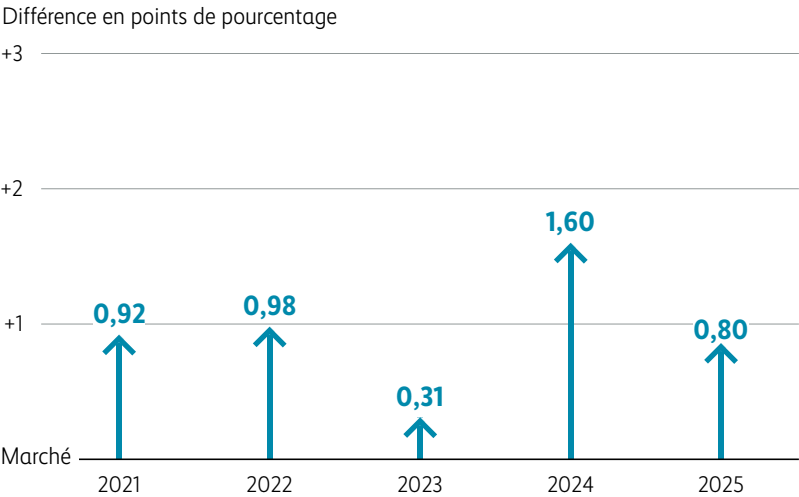
Positionnement et parts de marché

La Mobilière a continué à opérer avec beaucoup de succès sur un marché suisse de l’assurance très compétitif et malgré un contexte riche en défis. Grâce à ses produits et prestations de service de qualité, à sa forte capacité de distribution et à l’engagement de son personnel, elle a à nouveau gagné des parts de marché, consolidant ainsi sa position.

En 2025, la Mobilière a enregistré une progression très réjouissante du volume de primes de 5,4% (2024: 5,8%). Les chiffres de distribution ont poursuivi leur croissance, qui résulte principalement de la forte production d’affaires nouvelles. Les affaires de remplacement, autrement dit les adaptations de contrats, ont généré d’importantes primes supplémentaires, supérieures à celles de l’exercice précédent. De plus, le taux de sortie est resté à peu près stable. Ces résultats montrent que la Mobilière propose des produits concurrentiels et qu’elle est très bien positionnée sur le marché.

La Mobilière affiche à nouveau une croissance supérieure à celle du marché. Selon le reporting des primes de l’Association Suisse d’Assurances (ASA), sa part de marché a encore augmenté pour atteindre 20,9%. Dans les branches principales, les assurances véhicules à moteur, accidents et responsabilité civile présentent les hausses les plus importantes. Avec des parts de marché dépassant 15%, la Mobilière figure dans le peloton de tête dans tous les secteurs, exception faite des branches accessoires (bateaux, aéronefs et transport).

Croissance par rapport au marché
(affaires non-vie, affaires directes Suisse)



Au cours de l’exercice sous revue, la croissance du marché s’est élevée à 4,4%.

Secteurs d'affaires et produits

Dans le segment des particuliers, la croissance globale du volume de primes a à nouveau nettement augmenté par rapport à l'exercice précédent, les assurances mobilité et ménage en étant le principal moteur. En effet, la croissance du volume de primes a encore nettement accéléré pour les assurances véhicules et atteint le même niveau élevé qu'en 2024 pour les assurances ménage. Ces deux secteurs présentent une hausse des recettes générées par la production d'affaires nouvelles et d'affaires de remplacement, ainsi qu'un léger recul du taux de sortie par rapport à l'exercice précédent. La croissance des assurances de protection juridique est restée stable, bien qu'accusant un léger ralentissement, tandis que les recettes de primes des assurances de garantie locative ont diminué, en raison des rabais de fidélité accordés depuis 2024.

Dans le segment des entreprises, l'évolution des affaires est également réjouissante. Le secteur des moyennes et grandes entreprises a poursuivi sa croissance, avec une progression aussi bien des affaires nouvelles que des affaires de remplacement. Les sorties se sont inscrites en légère hausse. L'évolution des assurances entreprise pour PME est aussi restée positive à un niveau élevé, avec notamment une augmentation des recettes provenant de la conclusion d'affaires nouvelles. Quant aux assurances de

personnes, leur progression a certes ralenti, mais elles ont encore contribué de manière importante à la croissance du segment. L'accent a continué à porter sur l'amélioration de la rentabilité.

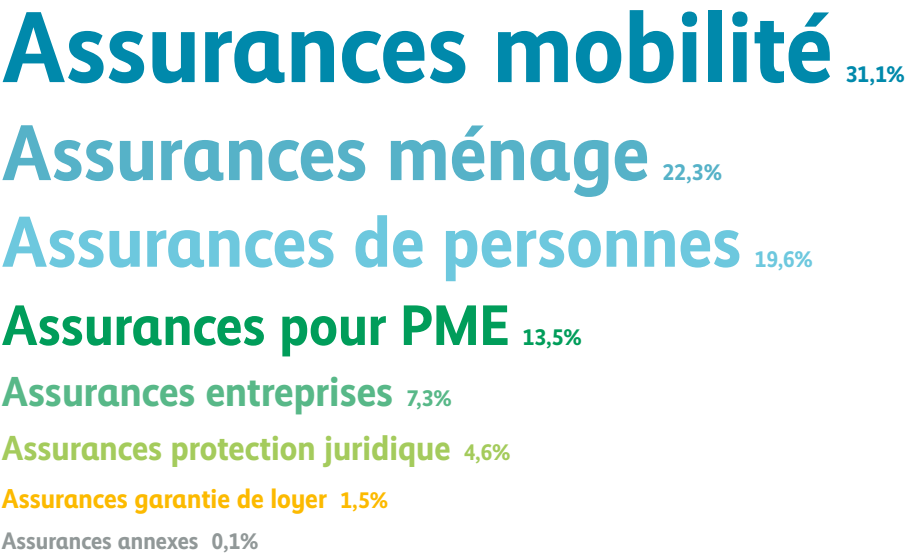
Ristournes du Fonds d'excédents

En 2025 aussi, la Mobilière, qui opère sur une base coopérative, fait participer ses clientes et clients à son succès. Au total, ce sont 214 MCHF provenant du Fonds d'excédents qui leur sont reversés entre juillet 2025 et juin 2026, sous la forme de réductions de primes de 20% sur les assurances ménage et bâtiment et de 10% sur l'assurance voyages.

Innovations et optimisation des processus

La Mobilière propose à sa clientèle des produits et prestations de service de premier ordre, offrant un bon rapport prix-prestations. Or, étant donné que les assurances consistent en une promesse de prestations, il est essentiel de développer ces produits et prestations de service en permanence pour continuer à tenir cette promesse. C'est pourquoi la Mobilière réexamine régulièrement le positionnement de ses produits compte tenu de l'évolution des besoins de la clientèle et sur la base de comparatifs de marché.

Portefeuille par secteur d'affaires



Modernisation des produits

Durant l'exercice sous revue, d'autres produits ont été lancés sur la nouvelle plateforme informatique dans le cadre de la modernisation globale. En juin, ce fut au tour de l'assurance voyages pour particuliers, suivie en août de celle pour entreprises, toutes deux ayant été remaniées. En septembre, c'est la nouvelle cyberassurance pour particuliers qui a été déployée: s'il est resté le même, le concept de couverture a été ponctuellement étendu. De plus, la communication sur les produits et les processus a été simplifiée afin de réduire la complexité et de rendre les contenus plus facilement compréhensibles par la clientèle.

Optimisation des processus de traitement des sinistres

Un cap majeur a été franchi en 2025 avec la migration du traitement des sinistres maladie et d'une partie de celui des sinistres accidents sur la plateforme Mobiliar Claims System (MCS). Le nouveau système allège largement la charge de travail, grâce à une importante simplification des processus administratifs. Cela laisse plus de temps à consacrer au suivi de la clientèle, un facteur de succès essentiel dans le domaine des sinistres de personnes, où il faut faire preuve de beaucoup d'empathie et d'un sens aigu de la communication. Le traitement des sinistres de l'assurance-accidents obligatoire (LAA) sera le prochain à migrer sur MCS.

L'ensemble du processus de règlement des sinistres véhicules à moteur est en cours de simplification, notamment grâce au recours à l'intelligence artificielle (IA). Des tests de reconnaissance d'images basés sur l'IA sont effectués depuis début 2025 afin de déterminer si une pièce endommagée doit être réparée ou remplacée. Les premiers résultats de ce projet pilote montrent que l'analyse automatisée des dommages à l'aide de photos permet de valider plus rapidement les réparations nécessaires et de gérer plus efficacement les expertises.

Extensions de couverture dans l'assurance météorologique

L'assurance météorologique de la Mobilière protège les exploitations agricoles contre les conséquences financières de pertes de récoltes dues à des événements météorologiques extrêmes. En 2025, de nouvelles cultures annuelles ont été ajoutées à la liste de celles qui étaient assurables jusqu'alors. De plus, la couverture de cultures pluriannuelles, tels que la vigne et les herbages, est en cours de test dans le cadre d'un projet pilote.

Nouvelles offres de cyberprotection pour PME

Le développement de cyberservices préventifs ou visant à réduire les dommages est une composante essentielle de la stratégie de la Mobilière sur le cybermarché. Les cybercriminels s'attaquent de plus en plus aux PME, qui sont certes conscientes du danger mais n'agissent souvent pas assez pour se protéger. Les nouvelles mesures et offres ci-dessous sont conçues pour leur apporter le soutien nécessaire.

- Des «cyberbootcamps» permettent aux conseillères et conseillers de vente des agences générales de rafraîchir leurs connaissances en matière de cyberrisques et de présenter ces derniers à la clientèle dans un langage simple et compréhensible.
- Des exposés destinés aux PME, que les agences générales peuvent réserver pour leurs événements clientèle, transmettent de précieuses informations sur les cybermenaces actuelles, présentent des exemples typiques de cyberdommages et détaillent les possibilités de protection.
- Des fiches d'information établies par branche d'activité donnent aux PME une vue d'ensemble des cyberrisques et des possibilités de protection spécifiques à une vingtaine de branches. Elles sont complétées par une brochure de vente qui constitue une base idéale pour les entretiens clientèle.
- En mai 2025, une nouvelle formation de sensibilisation aux cyberrisques destinée aux PME a été lancée en collaboration avec Anqa IT-Security. Le but est que les collaboratrices et collaborateurs des PME prennent davantage conscience de ces risques.

Protekta et bexio renforcent leur collaboration

Dans le cadre d'un projet pilote, les deux filiales de la Mobilière proposent à la clientèle de bexio, directement sur la plateforme de cette dernière, de nouvelles couvertures d'assurance dans les domaines du droit du travail et du droit du bail. bexio complète ainsi son offre par de solides solutions d'assurance. Sur un marché de la protection juridique pour entreprises très concurrentiel, Protekta profite quant à elle de la croissance de bexio et se ménage un accès à une nouvelle clientèle, qu'elle entend convaincre à moyen terme d'opter pour sa gamme complète de produits de protection juridique.

Guide juridique de la Mobilière: une aide gratuite pour toute question de droit

Le guide juridique que la Mobilière et Protekta ont lancé conjointement fin 2024 convainc par la qualité de ses contenus couvrant divers domaines du droit. Tant les moteurs de recherche que les applications d'IA les plus connues les affichent de manière bien visible, sans recours à des mesures publicitaires. En 2025, le guide juridique a généré 700 000 clics de la part de quelque 550 000 personnes et les documents mis à disposition ont fait l'objet de 120 000 téléchargements. Le guide fait ainsi partie des contenus les plus lus sur mobiliere.ch. Ces chiffres témoignent de la grande importance que revêt la protection juridique aux yeux de la population suisse et attestent que celle-ci reconnaît à la Mobilière et à Protekta une grande compétence en la matière.

Évolution des sinistres

Pour la cinquième fois consécutive, la Mobilière a enregistré des charges de sinistres imputables à des événements naturels supérieures à la moyenne. Par le passé, il s'agissait surtout de dommages dus à des inondations et à la grêle, mais l'année 2025 a été marquée par la catastrophe qui s'est abattue sur Blatten le 28 mai. Une grande partie du village a été dévastée par la masse de roches et de glace qui s'est détachée de la montagne. Cette masse a en outre obstrué le lit de la rivière Lonza, causant une inondation qui a ruiné les bâtiments épargnés par l'effondrement. La Mobilière s'attend à ce que les dommages dus à ce seul événement atteignent le montant brut d'environ 140 MCHF. Dans l'assurance véhicules à moteur, les charges de sinistres ont à nouveau augmenté en raison de la hausse des prix des pièces de rechange et des réparations. Dans l'assurance ménage, les dommages dus à des vols sont restés élevés. Rien d'autre de particulier n'est à signaler concernant l'évolution des sinistres. Au final, la charge de sinistres a atteint 67,7%; elle est légèrement supérieure à la moyenne et à peine plus élevée qu'en 2024 (67,6%).

Mobi24: croissance, IA et relève

Comme la Mobilière dans son ensemble, Mobi24 connaît une croissance réjouissante. Avec une hausse de 3% du nombre de cas par rapport à 2024, la demande d'assistance immédiate est restée élevée. Pour y faire face, Mobi24 investit dans l'utilisation de l'IA. Les collaboratrices et collaborateurs sont soutenus dans leur travail quotidien par des solutions IA allant du traitement automatisé de la correspondance sinistres numérique entrante à la transcription des appels téléphoniques. Le recours à l'IA progresse pas à pas et libère du temps pour les moments où la relation humaine est primordiale.

Dans le même temps, Mobi24 renforce son rôle de partenaire de développement de la relève. Deux personnes sont actuellement en apprentissage dans le domaine de la relation client et trois autres dans celui du commerce, et un programme pour trainees de niveau master sera proposé à l'avenir. Mobi24 investit ainsi à la fois dans les compétences techniques de demain et dans le développement de la culture d'entreprise.

Filiales et participations

La Mobilière possède des [filiales](#) et détient des participations dans des sociétés dont les activités complètent ou renforcent son cœur de métier.

Informations complémentaires:

- [Stratégie de la Mobilière](#)
- [Durabilité](#)
- [Structure de l'entreprise](#)

Durant l'exercice sous revue, la Prévoyance s'est focalisée avec succès sur son cœur de métier. Elle a enregistré une croissance durable, réalisé d'importants progrès dans la modernisation des processus de distribution et finalisé la vente de Trianon.

Positionnement et parts de marché

Dans les affaires vie, la Mobilière affiche une croissance réjouissante de 1,8% des primes brutes. Celle-ci diffère selon le segment.

En prévoyance privée, les recettes de primes ont à nouveau augmenté en 2025. À 3,2%, la croissance des primes périodiques, toujours nettement supérieure à celle du marché, est particulièrement positive. Elle repose sur une large gamme de produits attrayants et sur la force de la distribution des agences générales. La croissance des primes uniques est plus modeste en raison du bas niveau actuel des taux d'intérêt, lequel n'a pas empêché les produits de ce segment de séduire la clientèle.

En prévoyance professionnelle, le volume de primes a aussi augmenté, grâce principalement aux primes uniques. La Mobilière Fondation de prévoyance affiche également une croissance réjouissante, due à la hausse du nombre d'affiliations conclues par la distribution de la Mobilière.

Secteurs d'affaires et produits

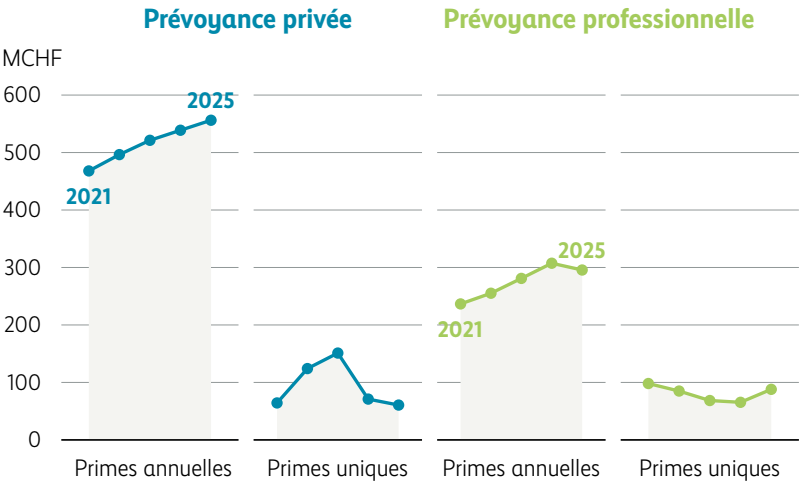
Prévoyance privée

Le volume de primes s'est globalement inscrit en légère hausse par rapport à 2024. Alors que les primes périodiques ont réalisé une croissance réjouissante, les primes uniques ont quelque peu reculé.

Dans les affaires à primes périodiques, la prévoyance privée affiche à nouveau une croissance nettement supérieure à celle du marché, reposant sur la production de l'assurance épargne évolutive et de l'assurance risque pur. L'essentiel de cette croissance est à mettre au crédit de la production des agences générales, qui en ont une nouvelle fois accru les chiffres par rapport à 2024. En outre, l'offre de produits d'épargne a été réduite, la vente de l'assurance épargne prévoyante (EOL) ayant pris fin le 1^{er} octobre.

Concernant les produits à prime unique, les ventes ont reculé par rapport à 2024, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la diminution des prestations garanties qui en a découlé. Malgré ces conditions difficiles, une nouvelle tranche du produit à prime unique One Invest a été émise avec succès, pour la première fois dans le cadre du nouveau processus de vente entièrement numérisé.

Primes brutes en prévoyance privée et professionnelle



Prévoyance professionnelle

Par rapport à 2024, le volume des primes uniques a progressé et celui des primes périodiques a baissé. Ce segment de marché est toujours très disputé, mais l'entreprise est parvenue à renouveler des contrats, à consolider ses partenariats et à conclure des affaires nouvelles.

La Mobilière Fondation de prévoyance se développe de manière réjouissante, grâce notamment à la hausse du nombre d'affiliations conclues par la distribution de la Mobilière. L'évolution favorable des marchés financiers a en outre renforcé la capacité de risque et amélioré le taux de couverture des institutions de prévoyance, deux facteurs essentiels à la poursuite de la croissance. Enfin, l'unité administrative a été renforcée, si bien que tous les services de prévoyance peuvent désormais être fournis de manière centralisée, selon le principe du guichet unique.

Des excédents pour la clientèle

En prévoyance privée et en prévoyance professionnelle, les polices donnent droit à une participation aux excédents. Ceux-ci peuvent provenir de gains réalisés au niveau des composantes coûts, risques et intérêts. Grâce à l'excellent résultat de l'exercice 2025, la clientèle de la prévoyance privée en profite aussi. Un montant de 37,1 MCHF a ainsi été octroyé au fonds d'excédents correspondant, et il est prévu d'attribuer 0,3 MCHF au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle.

Prestations

Par rapport à 2024, les charges de prestations ont globalement diminué.

En prévoyance privée, le recul de la charge de sinistres invalidité a plus que compensé la hausse des charges pour décès, due à quelques cas assortis de prestations élevées. En prévoyance professionnelle, les charges de prestations ont aussi légèrement baissé.

Trianon

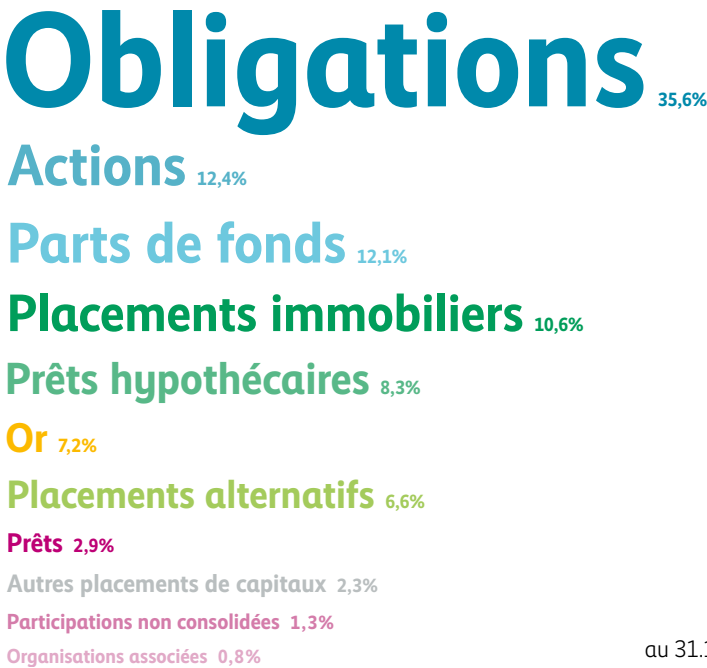
Trianon SA a été vendue au Centre patronal le 1^{er} octobre 2025.

Informations complémentaires:

— [Participation aux excédents dans les affaires vie](#)

La Mobilière a enregistré un résultat financier exceptionnellement élevé, dû en particulier à la réduction de sa participation dans Swiss Marketplace Group. La réalisation de gains supérieurs à la moyenne a également contribué à ce bon résultat. Malgré divers conflits et la grande volatilité des marchés, l'année de placement 2025 est globalement positive. En particulier l'or et les actions ont enregistré de fortes hausses.

Répartition du portefeuille



au 31.12.2025

En 2025, les droits de douane imposés par le président américain, Donald Trump, ont mobilisé toutes les attentions. Plongeant le commerce mondial dans l'incertitude, ils ont soulevé de vives inquiétudes quant à l'évolution de l'économie. De plus, s'ajoutant à de nombreux conflits géopolitiques, ils ont provoqué de nouvelles fluctuations temporaires sur les marchés. Dans ce contexte de grande incertitude, le cours de l'or s'est envolé. L'économie s'est néanmoins montrée plus résiliente que prévu, affichant une croissance globalement solide. Les marchés des actions ont d'abord présenté de fortes fluctuations, mais se sont nettement repris en cours d'année, pour atteindre plusieurs fois de nouveaux sommets. La faiblesse du dollar US a cependant pesé sur les cours des actions en francs suisses. Les marchés des actions ont été portés par les bénéfices élevés des entreprises et l'essor continu de l'intelligence artificielle (IA). Les taux d'intérêt ont évolué de manière contrastée: les taux à court terme ont baissé, tandis que ceux à long terme ont légèrement augmenté en Suisse. Face aux signes de fragilité du marché du travail aux États-Unis, la Réserve fédérale américaine (Fed) a réduit son taux directeur, malgré une inflation tenace supérieure à 2%. De son côté, après l'avoir progressivement abaissé, la Banque nationale suisse (BNS) a maintenu son taux directeur à 0% pour contrer le risque de déflation. Par la suite, le dollar US a perdu plus de 12% par rapport au franc suisse.

Stratégie de placement

L'allocation des actifs n'a pratiquement pas évolué par rapport à 2024 et reste largement diversifiée entre les différentes classes de risque. En raison de l'évolution positive du marché, la Mobilière a présenté par intermittence une légère surpondération de ses placements en or, en actions et dans l'immobilier. Si l'on applique l'approche par transparence, ou approche «look through», selon laquelle les parts de fonds mixtes sont réparties selon les catégories de placement qu'ils incluent, la Mobilière détient une quote-part de valeurs réelles (actions, immobilier et placements alternatifs, y c. participations et or) d'environ 47%.

Contribution de l'évolution du marché à la performance

L'évolution globalement positive du marché s'est traduite par une année de placement réjouissante, qui se reflète dans la bonne performance des placements (aux valeurs de marché). Celle-ci a atteint 5,5% (2024: 9,1%) et repose principalement sur l'or, les actions et les parts de fonds. Les obligations ont au contraire enregistré un recul de leur valeur, dû à la hausse des taux d'intérêt à moyen et à long terme. Hormis les obligations et les liquidités, toutes les classes d'actifs ont contribué positivement à la bonne performance des placements.

Résultat financier

Pour 2025, la Mobilière présente un résultat financier de 901,9 MCHF, nettement supérieur à celui de 2024 (416,7 MCHF). Cette forte progression est due pour l'essentiel à la réduction de sa participation dans Swiss Market-place Group (SMG). Bien que les valeurs réelles cotées en Bourse affichent une évolution globalement positive, une grande partie de cette augmentation de valeur ne se reflète pas dans le résultat financier, mais est inscrite dans les fonds propres, dans les réserves de réévaluation sans effet sur le résultat.

En sus des produits courants provenant des intérêts perçus, des revenus locatifs, des versements de dividendes et des distributions, le résultat financier a été influencé principalement par la réalisation de gains et des effets de change négatifs. Grâce aux fortes valorisations du marché, la Mobilière a réalisé des gains substantiels en particulier sur les ventes d'or, d'actions et de parts de fonds. Ces ventes ont été opérées dans le cadre de repositionnements visant à réduire les parts des différentes catégories de placement pour les réaligner avec les valeurs cibles stratégiques. Après s'être légèrement redressé face au franc suisse en 2024, le dollar US s'est nettement déprécié courant 2025, ce qui a pesé sur le résultat malgré un renforcement de la stratégie de couverture des risques de change. Avec une baisse de moins de 1%, le cours de l'euro est en revanche resté quasiment inchangé par rapport au franc.

Les produits des placements de capitaux résultent principalement des paiements d'intérêts périodiques d'obligations, d'hypothèques et de prêts, suivis des versements de dividendes sur les actions et des distributions de parts de fonds. Les revenus locatifs d'immeubles de rendement y ont aussi largement contribué. Globalement, les produits des placements de capitaux se sont élevés à 376,9 MCHF, en recul de 4,5% par rapport à 2024. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par la diminution des produits des participations. En revanche, les intérêts perçus sur les obligations et les hypothèques ainsi que les dividendes d'actions et les distributions de parts de fonds ont légèrement augmenté. Dans l'immobilier, les revenus locatifs nets se sont aussi inscrits à la hausse. Enfin, les placements alternatifs ont profité eux aussi de l'environnement de marché favorable.

Le résultat net des gains et pertes sur les placements de capitaux comprend aussi bien les gains et pertes sur les ventes que les revalorisations et amortissements résultant d'évaluations à la date du bilan. Par rapport à 2024, le résultat net a très fortement augmenté, passant de 42,2 MCHF à 791,5 MCHF. Ce résultat inclut la réduction de la participation dans SMG ainsi que les gains réalisés sur les actions, l'or et les fonds immobiliers. Les gains les plus importants résultent des ventes d'actions. Grâce à l'évolution positive des cours, les repositionnements opérés dans certains secteurs ou pour certains titres ont généré des gains substantiels. Pour l'or également, les repositionnements ont donné lieu à des gains élevés. En 2024, des mesures similaires s'étaient également traduites par des gains importants, mais ceux-ci avaient été en partie affectés à la réalisation de pertes sur obligations et à l'optimisation du portefeuille obligataire. C'est ce qui explique le net recul des pertes par rapport à 2024. Les gains sur les dérivés reflètent l'effet positif du renforcement de la stratégie de couverture des risques de change opéré courant 2025. Les charges liées à la gestion des placements de capitaux se sont accrues par rapport à 2024. En raison des importantes réalisations, les coûts de transaction liés à la vente et à l'achat de titres et d'or ont augmenté.

Les autres résultats financiers ont été influencés avant tout par l'évolution des taux de change. L'année 2025 a été placée sous le signe d'un franc fort, ce qui a eu un effet négatif sur le résultat. En particulier le dollar US a beaucoup perdu de sa valeur. Avec une baisse de moins de 1%, le cours de l'euro est resté quasiment inchangé. Quant au yen japonais, il s'est également négocié à un cours inférieur à celui de 2024.

Évolution de la valeur et réserves de réévaluation

Bénéficiant de l'évolution positive du marché, les réserves de réévaluation se sont accrues d'environ 27%. Elles reflètent la hausse des évaluations en fin d'exercice par rapport aux coûts d'acquisition ou de production. Elles ont fortement progressé en particulier pour l'or, mais sont aussi en nette

augmentation pour les actions et l'immobilier. Pour les placements alternatifs, elles sont restées stables.

Le volume total des placements à la valeur comptable a progressé de 8,4% pour atteindre 23,028 milliards de CHF, les affaires d'assurance ayant généré un afflux d'argent frais de 585,8 MCHF.

Rendement des placements

Sur la base d'une valeur comptable moyenne de 22,133 milliards de CHF (2024: 20,635 milliards), la Mobilière a réalisé un rendement des placements – défini comme étant le résultat financier divisé par la valeur moyenne des placements de capitaux – de 4,1% (2024: 2,0%).

Les processus de gestion des risques permettent d’identifier, d’évaluer, de surveiller, de piloter et de rapporter tous les risques principaux.

La Mobilière ne saisit les opportunités présentant des risques que si cela en vaut la peine.

La gestion des risques à l’échelle du Groupe vise à protéger la base de fonds propres et l’excellente réputation du Groupe Mobilière, mais aussi à identifier les profils de risque et de rendement. Le Groupe Mobilière fait face aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (risques ESG) par la mise en œuvre de mesures ciblées. Il assume ainsi ses responsabilités écologiques, sociales et économiques envers la clientèle, le personnel et la collectivité. Réfléchir et agir durablement fait partie intégrante de la culture d’entreprise de la Mobilière.

Politique et stratégie de risque

Dans la politique de risque, le Conseil d’administration de Mobilière Suisse Holding SA définit les objectifs et les principes de la gestion des risques à l’échelle du Groupe, ainsi que les compétences en la matière. La Mobilière a pour objectifs supérieurs:

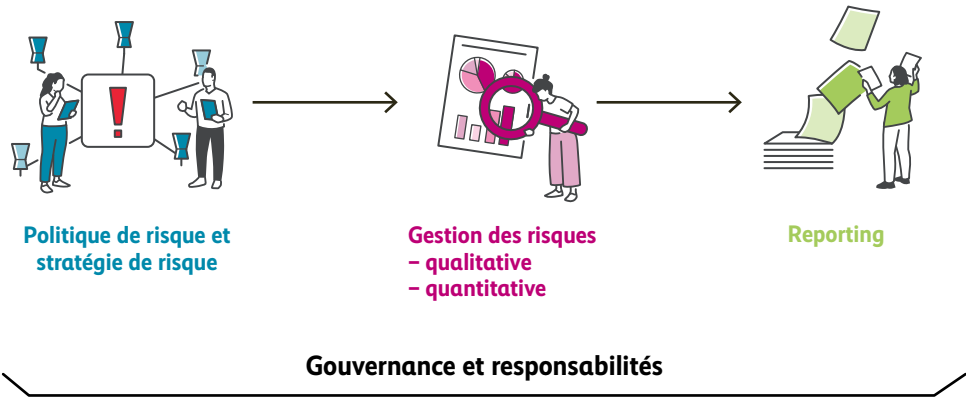
- la protection de la base de fonds propres nécessaires pour couvrir les prétentions de la clientèle;
- la préservation de sa réputation;
- l’identification et l’optimisation des profils de risque et de rendement.

La stratégie de risque concrétise la politique de risque et soutient la mise en œuvre de la stratégie. Elle définit la propension au risque – dont dépendent les besoins en capital-risque – et inclut d’autres directives qualitatives et quantitatives de pilotage des risques principaux. Ceux-ci sont répartis en sept catégories: risques d’assurance, de marché, de crédit, de liquidité et de réputation ainsi que risques stratégiques et opérationnels. Les risques de durabilité peuvent en outre avoir un effet aggravant sur chacune de ces catégories. Ils sont donc identifiés, évalués, surveillés, pilotés et rapportés dans le cadre des processus de gestion des risques à l’échelle du Groupe.

Gouvernance et responsabilités

Le Conseil d’administration assume sa responsabilité d’organe suprême en mettant en place une gestion des risques, un système de contrôle interne ainsi qu’une fonction de compliance à l’échelle du Groupe. Assisté par le Comité «Placements et risques», le Comité d’audit et le Comité «Technologie et développement durable», il adopte des directives d’ordre quantitatif et qualitatif assorties de concepts d’application pour chaque catégorie de risque.

Cadre de gestion des risques



Il incombe au Comité de direction d'appliquer les principes de la politique de risque et de mettre en œuvre la stratégie de risque. Il est assisté pour cela par deux commissions de gestion: la commission Asset Liability Management, qui contribue au pilotage des processus de gestion des risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité à l'échelle de l'entreprise, et la commission Gestion qualitative des risques, qui s'occupe des risques opérationnels et de réputation. Quant au risque stratégique, il est traité par le Conseil d'administration, dans le cadre du processus de contrôle de la stratégie.

La gestion des risques à l'échelle du Groupe repose sur trois lignes de défense.

Le Comité de direction répond de la gestion des risques. Il s'organise en désignant des personnes responsables de processus, qui doivent, chacune dans son domaine de compétence, identifier, évaluer, piloter et surveiller les risques, ainsi qu'en assurer le reporting (1^{re} ligne de défense).

Opérant à l'échelle du Groupe en tant que fonctions centrales de contrôle des risques, les unités Gestion des risques et Compliance soutiennent le Conseil d'administration et le Comité de direction dans la gestion des risques (2^e ligne de défense). Elles mettent à disposition les méthodes et instruments de gestion des risques concernés et vérifient l'efficacité des contrôles clés instaurés par la première ligne de défense ainsi que des contrôles englobant toute l'entreprise.

Enfin, la Révision interne fait partie intégrante du système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (3^e ligne de défense). Elle assiste le Conseil d'administration et son Comité d'audit dans l'exercice de leurs responsabilités en réalisant des contrôles indépendants et objectifs.

Gestion quantitative et qualitative des risques

La Gestion des risques assure l'identification, l'évaluation, la surveillance et le pilotage des risques ainsi que le reporting correspondant. L'identification fait appel à des méthodes appropriées et à des estimations de spécialistes.

L'évaluation repose sur des méthodes quantitatives et qualitatives. Les risques d'assurance, de marché et de crédit sont quantifiés à l'aide d'un modèle de risques, ce qui permet de déterminer les besoins en capital-risque compte tenu de la propension au risque définie par le Conseil d'administration. La gestion qualitative des risques définit quant à elle les processus garants d'une gestion systématique des risques.

En complément à ces modèles et processus, la Gestion des risques analyse les conséquences d'événements extrêmes via des tests de résistance et des analyses de scénarios. Cela permet de tirer des enseignements quant à la solidité du Groupe Mobilière dans des conditions extraordinaires et d'avoir une meilleure compréhension de son exposition aux risques. Enfin, les exigences de fonds propres sont analysées par périodes de planification triennales à l'aide de divers scénarios prospectifs.

Modèle des trois lignes de défense du Groupe Mobilière

**Assurance
indépendante**

- Contrôle du cadre de gestion des risques
- Réalisation de contrôles ciblés
- Établissement de rapports

**Contrôle
des risques**

- Mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques
- Instauration d'un système de garde-fous (checks and balances) par rapport à la 1^{re} ligne de défense

**Preneur
de risques**

- Identification et gestion des risques dans son propre domaine de compétence
- Mise en œuvre des contrôles s'y rapportant

Reporting

Les méthodes de surveillance et la forme du reporting sont définies dans le cadre des processus de gestion des risques. Les fonctions Gestion des risques et Compliance surveillent le respect des prescriptions légales et réglementaires ainsi que des prescriptions régissant les risques stratégiques et autres prescriptions internes. Elles assurent la transparence requise en fournissant des informations de gestion pertinentes sur l'état des risques et du capital et sur les mesures de réduction des risques. De plus, elles produisent des rapports en temps utile et contribuent à ce qu'ils soient régulièrement traités au sein du Comité de direction et du Conseil d'administration et de leurs divers comités. Enfin, avec le rapport «Own Risk and Solvency Assessment» (ORSA), la Gestion des risques informe la FINMA, sous une forme agrégée, de l'état des risques et des besoins en capital.

Catégories de risques

– Risque d'assurance: le risque d'assurance désigne le risque de subir des pertes économiques lorsque les sinistres et les prestations assurés ne correspondent pas aux prévisions en matière de survenance, de montant ou de calendrier. On distingue les risques d'assurance dans les affaires non-vie et les affaires vie.

- Risque de marché: le risque de marché désigne le risque de pertes économiques résultant de variations des prix du marché (p. ex. actions, devises, spreads de crédit, matières premières ou biens immobiliers) ou des taux d'intérêt.
- Risque de crédit: le risque de crédit désigne le risque de pertes économiques liées à la défaillance de contreparties, par exemple lorsqu'un débiteur de la Mobilière ne peut plus honorer ses engagements.
- Risque opérationnel: le risque opérationnel désigne le risque de pertes dues à des procédures ou à des systèmes internes inadéquats ou défaillants, à des erreurs humaines ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut les risques juridiques et de compliance. Grâce à une gestion systématique et centralisée, le Groupe Mobilière s'assure de l'application de mesures et de contrôles appropriés. Les risques opérationnels sont ainsi limités au niveau de l'entreprise et des processus métier, de manière à prévenir les conséquences financières et les atteintes à la réputation pouvant en découler. Les risques liés au reporting financier, à la compliance et à l'exploitation sont gérés dans un système intégré orienté risques et aligné sur les processus métier. Cette gestion prévoit une surveillance des risques opérationnels critiques par la Gestion des risques et le Compliance Office Groupe.
- Risque de liquidité: le risque de liquidité désigne l'éventualité que des engagements de paiement échus liés aux activités opérationnelles, d'investissement ou de (re)financement ne puissent pas être honorés entièrement et dans les délais. Pour que les prestations promises puissent être fournies à tout moment, les liquidités sont gérées de façon active et ciblée. Le risque de liquidité est évalué dans le cadre de processus stratégiques, de planification et de placement, ainsi qu'à l'aide de tests de résistance.
- Risque stratégique: le risque stratégique désigne les conséquences négatives pouvant résulter de la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise lorsque des prévisions sur lesquelles elle repose, concernant par exemple l'environnement de marché, ne se vérifient pas. Afin de garantir sa pérennité, le Groupe Mobilière applique un processus annuel de contrôle systématique de sa stratégie. Il peut ainsi identifier les risques stratégiques auxquels il est exposé et en tirer des enseignements servant de base à la gestion de l'entreprise.

Volume de primes par secteur d'affaires stratégique

Non-vie	en MCHF
Assurances mobilité	1 275
Assurances ménage	915
Assurances de personnes	804
Assurances pour PME	553
Assurances entreprises	301
Assurance de protection juridique	187
Assurances de garantie de loyer	61
Assurances annexes	6
Vie	en MCHF
Primes annuelles prévoyance professionnelle	296
Primes annuelles prévoyance privée	556
Primes uniques prévoyance professionnelle	88
Primes uniques prévoyance privée	61

- Risque de réputation: le risque de réputation désigne le risque d'une perte d'image et, partant, d'une baisse de la valeur de l'entreprise. Une telle situation peut résulter de décisions opérationnelles erronées, de comportements non professionnels, de conflits d'intérêts, de l'inobservation de lois et de règlements ou encore d'une culture de conduite et d'entreprise déficiente. Pour préserver l'excellente réputation de la Mobilière, les collaboratrices et collaborateurs agissent avec professionnalisme et intégrité à tous les échelons hiérarchiques. Les risques de réputation sont évalués dans le cadre des processus de gestion des risques existants et au moyen d'indicateurs précoces régulièrement relevés (key performance indicators et key risk indicators).

Risque de durabilité

Les risques de durabilité peuvent avoir un effet aggravant sur chacune des sept catégories de risques. Leur identification, leur évaluation et leur surveillance sont assurées dans le cadre des processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe. Par risque de durabilité, on entend l'éventualité que l'exposition dans les domaines environnemental ou social ou en matière de gouvernance ait des conséquences financières négatives. Le domaine environnemental inclut les risques naturels, y compris les risques climatiques. Lors de leur évaluation, la double matérialité est prise en compte: sont examinés, d'une part, l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société (risques dits «inside-out»), afin de réduire cet impact au minimum et de préserver la réputation du Groupe Mobilière, et, d'autre part, l'influence de l'environnement et de la société sur le profil de risque (risques dits «outside-in»).

Continuité des activités et gestion des crises

Le système de gestion de la continuité des activités et de gestion des crises du Groupe Mobilière a pour objectif de garantir la poursuite des activités opérationnelles même dans des circonstances extraordinaires et de limiter les conséquences de perturbations graves. En situation de crise (pandémie, guerre, pénurie d'énergie, cyberattaque, etc.), une organisation interne entre en jeu, sous la forme d'un simple service de coordination, d'une task force ou d'une cellule de crise, en fonction du degré d'urgence et du besoin de coordination. Le pilotage et la gestion de la crise sont ainsi assurés de manière centralisée. Les organisations de crise ont des échanges réguliers et exercent leurs processus à l'aide de scénarios ad hoc.

Regulatory Affairs

Rattachée à la Gestion des risques, la fonction Regulatory Affairs fait office d'interlocuteur central pour la FINMA. Ses tâches principales consistent à assurer la coordination de toutes les questions relevant de la surveillance prudentielle ainsi que le suivi et l'analyse des nouveautés en matière de réglementation.

Capital de solvabilité requis

La Mobilière utilise à des fins de solvabilité un modèle de groupe consolidé approuvé par la FINMA. Ce modèle prend en compte Mobilière Suisse Holding SA et toutes les participations que celle-ci détient directement ou indirectement.

Le quotient SST du Groupe Mobilière, qui correspond au rapport entre le capital porteur de risque et le capital cible, était de 519% au 31 décembre 2025. Le capital porteur de risque s'élevait à 13 088 MCHF. Le risque de marché, qui se montait à 2 536 MCHF, est le principal générateur de risque du capital cible.

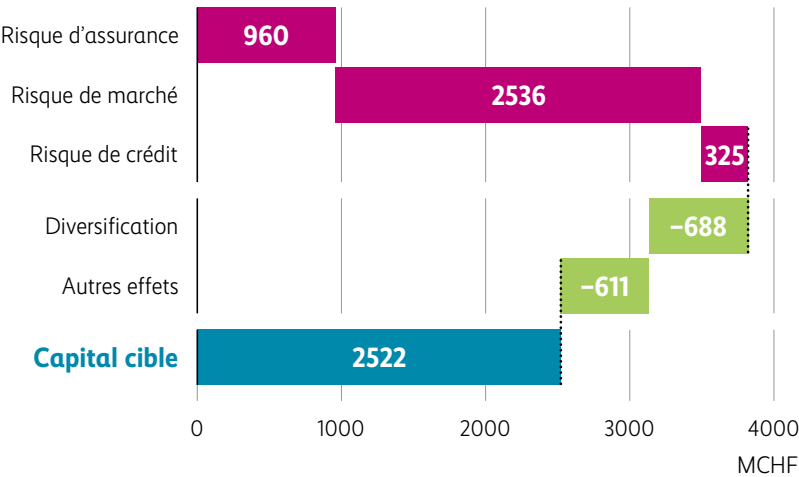
À l'aide d'un système prévoyant des seuils d'intervention, les besoins en capital sont périodiquement comparés avec la dotation en fonds propres du Groupe et de chacune de ses entreprises d'assurance. Il est ainsi possible d'intervenir précocement pour prévenir tout découvert. Les composantes actuelles du capital cible du Groupe sont présentées dans le graphique ci-dessous.

Instruments de couverture

En raison de l'excellente dotation en fonds propres du Groupe Mobilière, le recours à des instruments destinés à se substituer au capital-risque n'est pas prioritaire. Les mesures de couverture visent à contenir les effets d'événements extrêmes et, partant, à réduire notamment la volatilité des rendements. Dans le concept de réassurance, par exemple, la protection contre les pertes éventuelles résultant de dommages causés par un tremblement de terre revêt une importance particulière. Quant aux pertes de change, elles sont limitées par la couverture stratégique des risques de change liés aux placements en valeurs nominales. Enfin, selon la situation, des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de couverture.

Capital cible

Composantes du capital cible



au 31.12.2025

3 Faire la fête ensemble

La Mobilière célèbre ses 200 ans: une véritable histoire à succès, fruit d'un travail collectif. Notre bicentenaire est placé sous la devise «Ensemble, c'est mieux». En tant que coopérative, nous savons en effet que l'union fait la force. Véritable fil rouge de cette année anniversaire, cette vision est au cœur de notre campagne du jubilé.

Ensemble, la fête est aussi plus belle. Nous sommes la plus ancienne société d'assurances privée de Suisse. C'est pourquoi nous partageons notre longue histoire à succès avec toute la population. Fondée en 1826 en tant qu'assurance contre l'incendie, la Mobilière est aujourd'hui l'une des principales compagnies d'assurances du pays. Présents sur plus de 160 sites sur tout le territoire, nous accompagnons plus de 2,4 millions de clientes et clients.

Le 29 janvier 2026, nous avons donné le coup d'envoi de notre bicentenaire sur la Place fédérale, à Berne – avec notre personnel, notre clientèle et la population. Au programme: un spectacle son et lumières, des performances poétiques de patinage artistique ainsi que des concerts de Zoë Mè, finaliste du Concours Eurovision de la chanson, et de jeunes talents musicaux de la Gustav Academy. Puis, le premier week-end de février, la cérémonie d'ouverture officielle a eu lieu au Théâtre municipal de Berne: 450 personnes invitées et un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs ont assisté à un show spectaculaire sur les 200 ans d'histoire, mais aussi les pers-

pectives d'avenir de la Mobilière. Un voyage numérique dans le temps sur notre site web, une exposition sur les sites de Direction de Berne et Nyon ainsi qu'un livre consacré au jubilé permettent aussi de plonger dans notre histoire à succès. Et fin juin, nous célébrerons notre jubilé avec les membres du personnel actifs et retraités lors d'une grande fête.

Tout au long de l'année, une foule d'activités et de manifestations sont prévues dans toute la Suisse afin de favoriser le dialogue et la cohésion au sein de la population et de susciter l'enthousiasme.

Dans le cadre de nos «rendez-vous Ensemble», nous sommes aussi présents à divers événements et engagements avec une table ronde rouge symbolisant les échanges, par exemple lors d'une journée pour les familles au Zoo de Zurich, au Paléo Festival Nyon ou encore au Locarno Film Festival. Enfin, nous partons ensemble à la découverte de la Suisse: avec «Suisse-partout», nous avons créé 80 itinéraires permettant de relier les lieux, les régions et les gens. Nous nous appuyons en cela sur notre fort ancrage régional.



Durabilité

- 46 Ensemble pour demain
- 49 Durabilité dans la gestion d'entreprise
- 58 Produits d'assurance et prestations de service
- 60 Placements de capitaux
- 68 Personnel et univers de travail
- 76 Climat et énergie dans l'entreprise
- 79 Engagement sociétal
- 83 Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO
- 86 Rapport sur les questions climatiques: matrice TCFD
- 87 Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI)

La Mobilière encourage la durabilité avec sa clientèle, son personnel et ses partenaires. En sa qualité d'assureur, elle assume ses responsabilités en supportant des risques et en protégeant ses clientes et clients contre les conséquences économiques et sociales des sinistres. La stratégie de durabilité de la Mobilière ancre la responsabilité économique, sociale et écologique dans tous les domaines: produits d'assurance et de prévoyance, placements de capitaux, personnel, exploitation et engagement envers la société.

En Suisse, un ménage privé sur trois et une entreprise sur trois sont assurés à la Mobilière. Celle-ci propose à sa clientèle une large gamme de solutions d'assurance dans les secteurs non-vie et vie, qu'elle complète avec des prestations de ses filiales et participations. La stratégie de développement durable approuvée par le Conseil d'administration concrétise les principes et objectifs de durabilité qui, en tant que partie intégrante de la stratégie d'entreprise, contribuent à la prise en compte appropriée des aspects économiques, sociaux et écologiques.

Description du modèle d'affaires

Les assurances se fondent sur l'idée de la communauté solidaire, au sein de laquelle les risques et les coûts sont partagés en cas de sinistre. Les affaires non-vie englobent des assurances choses et responsabilité civile, comme les assurances véhicules à moteur ou responsabilité civile privée. Les assurances vie offrent une protection contre les risques (p. ex. en cas d'invalidité ou de décès) et une sécurité financière au moment de la retraite. Le résultat se compose des revenus du cœur de métier (recettes de primes moins charges de sinistres et coûts) et des placements.

La Mobilière entend fournir des services personnalisés de premier plan à tous les points de contact avec la clien-

tèle. Au total, quelque 6600 collaboratrices et collaborateurs des sites de Direction et des agences générales et 356 personnes en apprentissage s'engagent pour les clientes et clients. La plupart des contacts avec ces derniers ont lieu personnellement et directement via le personnel des agences générales ou le centre de contact Mobi24, qui est disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Pas moins de 80 agences générales dotées de leur propre service des sinistres et présentes sur plus de 160 sites offrent un conseil personnalisé, doublé d'un règlement des sinistres performant. Grâce au portail clientèle en ligne et à l'application «Ma Mobilière», les personnes assurées ont à tout moment un accès sécurisé à la Mobilière ainsi qu'à leurs données contractuelles et dossiers de sinistres.

Structure de l'entreprise

Détenue à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative, Mobilière Suisse Holding SA réunit les entreprises de la Mobilière sous une direction unique (Groupe Mobilière). En font partie tant les filiales entièrement intégrées que les filiales autonomes sur le plan opérationnel (voir la [structure d'entreprise](#) du Groupe Mobilière).

Évolution des affaires

Malgré un contexte difficile, la Mobilière a poursuivi sa croissance. Le volume de primes s'est accru de 4,7%. Les affaires non-vie ont connu une évolution particulièrement réjouissante, avec une hausse de 5,4%. Les affaires vie ont progressé de 1,8%. Toutefois, l'année 2025 a aussi été marquée par un nombre de sinistres supérieur à la moyenne. La catastrophe de Blatten (VS) a grevé le résultat technique des affaires non-vie. Se chiffrant à 825,0 MCHF, un bénéfice nettement supérieur à celui de 2024 a été enregistré. Il repose principalement sur le résultat financier exceptionnellement élevé, attribuable notamment à la réduction de la participation dans Swiss Marketplace Group lors de son entrée en Bourse. La situation de l'entreprise reste solide. La large base de plus de 2,4 millions de clientes et clients ainsi qu'une capitalisation robuste constituent un socle fiable pour le développement de la Mobilière à long terme.

Le développement des affaires s'inscrit dans la stratégie d'entreprise axée sur le cœur de métier que sont les assurances et la prévoyance en Suisse et au Liechtenstein ainsi que sur les quatre piliers que constituent l'ancrage coopératif, les agences générales bénéficiant d'une liberté entrepreneuriale, le traitement décentralisé des sinistres

et un modèle intégré de distribution et de suivi. Avec cette stratégie, la Mobilière entend renforcer sa position sur le marché, enregistrer une croissance supérieure à celle du marché et rester rentable sur le long terme. Ses objectifs stratégiques sont les suivants: taux de satisfaction clientèle le plus élevé, service 5 étoiles, croissance supérieure à la moyenne du marché dans les affaires non-vie, ratio combiné inférieur à 100%, modernisation des produits et processus d'ici 2030 et focalisation sur les participations rentables, qui soutiennent le cœur de métier.

Pour les réaliser, la Mobilière mise sur une numérisation systématique, l'utilisation ciblée de l'intelligence artificielle et des conditions de travail attrayantes.

Stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable a pour but de définir le thème de la durabilité au vu des multiples rôles endossés par la Mobilière et à l'ancrer à long terme dans l'organisation. La Mobilière considère que sa responsabilité première réside dans les cinq thématiques clés suivantes: produits d'assurance et de prévoyance ainsi que prestations de service, placements de capitaux, personnel et univers de travail, climat et énergie dans l'entreprise et engagement sociétal.

Basée sur les valeurs coopératives et la stratégie d'entreprise, la vision du développement durable décrit le positionnement recherché: «La Mobilière fait vivre et

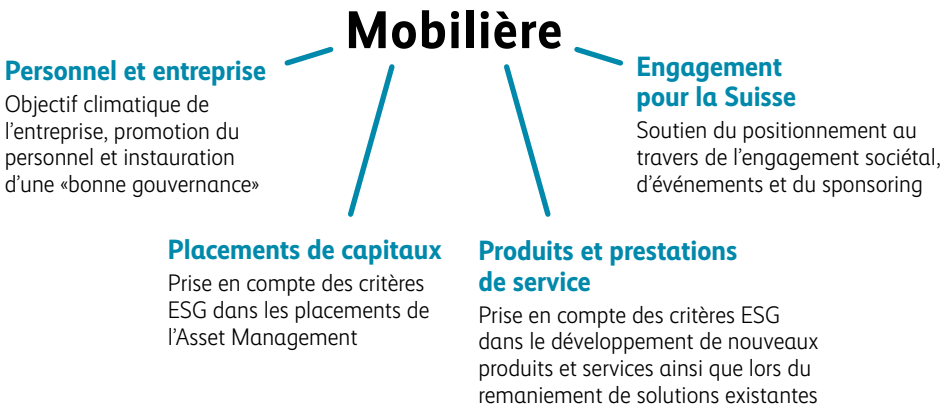
encourage la durabilité: au sein de l'entreprise, ensemble avec la clientèle et dans l'intérêt de la société. Fidèle à l'esprit de la Coopérative, elle assume ses valeurs «humains, proches, responsables» et elle est un leader thématique dans les domaines de la prévention et de la résilience.»

À partir de cette vision et d'une compréhension holistique du développement durable s'appuyant sur les critères ESG, à savoir les dimensions environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), des objectifs de durabilité ont été élaborés pour les différents secteurs d'affaires. Au moins une fois par an, ces secteurs rendent compte de leurs progrès au Comité de direction et au Conseil d'administration.

Enjeux majeurs

Les activités de la Mobilière ont un impact à la fois positif et négatif sur la société et l'environnement. Parallèlement, les évolutions au niveau de l'environnement, de la société et de la gouvernance influencent aussi les activités de l'entreprise, pour laquelle elles recèlent autant d'opportunités que de risques. C'est pourquoi la Mobilière effectue périodiquement une analyse de matérialité avec le concours de spécialistes externes. À cet égard, les thèmes liés au développement durable sont considérés comme importants s'ils représentent un risque élevé ou une grande opportunité pour l'entreprise à court, moyen ou long terme et/ou s'ils peuvent avoir des effets positifs ou négatifs sur les personnes ou l'environnement.

Intégration du développement durable dans les secteurs



Pour identifier les enjeux majeurs, la Mobilière s’est basée sur des normes scientifiques et des prescriptions en matière de durabilité telles que les recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes des Nations Unies pour l’investissement responsable (UN PRI), les Principes pour une assurance responsable (PSI), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Les enjeux majeurs de la Mobilière

Thématiques clés	Enjeux majeurs
Produits d'assurance et prestations de service	Durabilité dans les affaires d'assurance
Placements	Investissements durables Gestion immobilière durable
Personnel et univers de travail	Culture de la conduite et du travail Diversité et égalité des chances
Climat et énergie dans l'entreprise	Émissions et énergie
Engagement sociétal	Coopérative active / engagement sociétal Dialogue et transparence envers les parties prenantes

Communication avec les parties prenantes

La Mobilière mise sur une communication régulière et des échanges étendus avec son personnel, ses partenaires et le grand public. Au sein du Groupe Mobilière, la responsabilité de cette communication dépend des protagonistes.

La diversité des partis et le travail de milice constituent des piliers du système politique suisse. C’est pourquoi la Mobilière soutient ses collaboratrices et collaborateurs qui accèdent à des charges politiques, publiques ou sociales et qui assument des mandats politiques. De plus, elle dialogue avec tous les partis politiques. Conformément à sa directive sur le financement des partis, la Mobilière Suisse Société Coopérative soutient toutes les formations nationales disposant d’un groupe parlementaire en leur allouant un montant de base et un montant supplémentaire, lequel dépend du nombre de conseillères et conseillers d’État. Pour les partis représentés au Conseil fédéral, le montant est pondéré selon le nombre de sièges au Conseil des États et au Conseil national. En 2025, l’allocation de financement des partis s’est élevée au total à CHF 188 600 (2024: CHF 188 400).

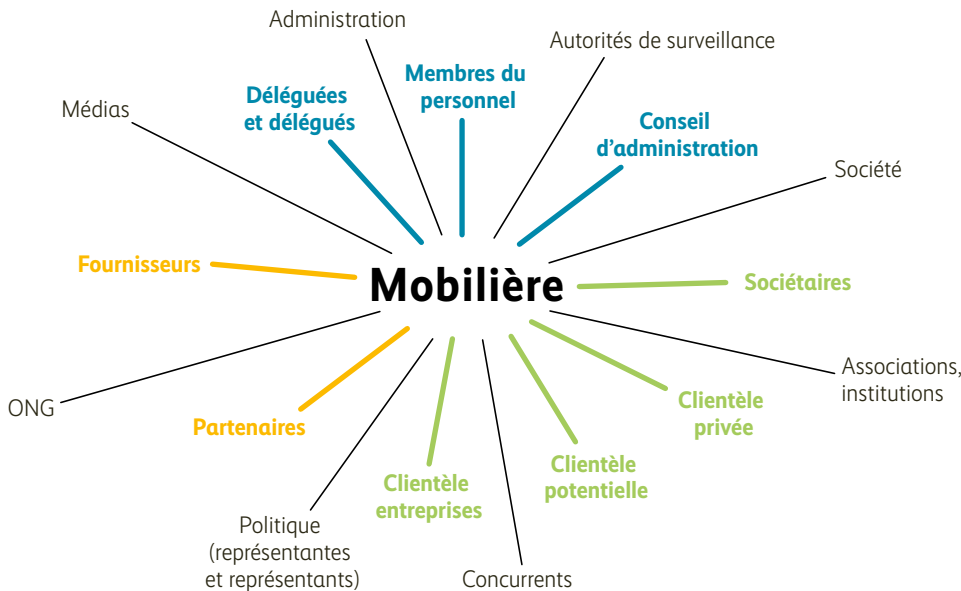
Affiliations et partenariats

La Mobilière s’engage en faveur de questions liées à la durabilité dans le cadre d’initiatives, de partenariats de recherche et d’adhésions.

Informations complémentaires:

— [Partenariats en matière de développement durable](#)

Parties prenantes de la Mobilière



En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, la Mobilière ne se limite pas à la simple réalisation de bénéfices. À cet égard, pratiquer une gestion d'entreprise responsable joue un rôle important. L'intégration de la durabilité dans la gestion d'entreprise repose sur des compétences et des responsabilités clairement définies. Des normes et des directives constituent le cadre nécessaire pour tenir compte systématiquement des aspects liés à la durabilité dans les processus métier ainsi que pour piloter les risques et les opportunités de manière ciblée.

Pour le Groupe Mobilière, une gestion d'entreprise responsable se fonde sur plusieurs conditions essentielles, dont une gouvernance claire en matière de durabilité¹, la prise en considération de thèmes liés au développement durable dans la gestion des risques ainsi que des directives internes garantissant un comportement correct et intègre de tout le personnel.

Gouvernance en matière de durabilité

Des compétences et des responsabilités clairement définies ainsi qu'une interaction transparente entre direction et contrôle à tous les niveaux de l'entreprise sont une condition préalable à la mise en œuvre réussie de la stratégie de développement durable. Cela permet au Groupe Mobilière de gérer les risques en matière de durabilité de manière ciblée et d'exploiter les opportunités dans le domaine du développement durable, mais aussi de piloter l'impact

des activités commerciales sur la durabilité, par exemple en lien avec le changement climatique.

Organisation

La gestion du développement durable fait partie de la gouvernance du Groupe Mobilière. En tant qu'organes de gouvernance les plus élevés, le Conseil d'administration et le Comité de direction de Mobilière Suisse Holding SA (Holding) sont responsables de la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'une conduite des affaires conforme à la loi et aux règles de bonne gouvernance. En 2025, les tâches et les responsabilités relatives à la gestion du développement durable ont été intégrées dans la politique de durabilité et approuvées par le Conseil d'administration de la Holding.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Holding édicte la politique et la stratégie de développement durable du Groupe Mobilière², traite les risques en matière de durabilité³ dans le cadre des processus de gestion des risques appliqués au sein de l'ensemble du Groupe et approuve le reporting non financier.

Le comité dédié au développement durable a accompagné la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et la mise en place du reporting non financier. Sa mission étant achevée, les thèmes liés au développement durable sont désormais traités au sein des comités ordinaires du Conseil d'administration. Le Comité «Technologie et développement durable» évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités stratégiques concernant la durabilité. Il est régulièrement informé et formé par des spécialistes sur les évolutions importantes en la matière. Les thèmes liés au développement durable sont traités par le Conseil d'administration de la Holding et ses comités aussi souvent que les affaires l'exigent.

Comité de direction

Le Comité de direction de la Holding met en œuvre et coordonne la stratégie en matière de développement durable édictée par le Conseil d'administration de la Holding. Cela concerne en particulier les exigences en matière de gestion de la durabilité dans les différents secteurs de l'entreprise.

¹ La gouvernance en matière de durabilité englobe la gouvernance des questions climatiques.

² Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

³ Les risques en matière de durabilité incluent également les risques climatiques.

Le Comité de direction définit et examine les enjeux considérés comme majeurs pour le Groupe⁴, élabore et pilote la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et informe le Conseil d'administration de la Holding sur les avancées réalisées. Il avise aussi celui-ci sur les évolutions actuelles dans le domaine de la durabilité ainsi que sur les opportunités et les risques liés aux enjeux majeurs, par exemple les prescriptions réglementaires. Enfin, il veille à ce que des ressources humaines et financières suffisantes soient mises à disposition pour la gestion de la durabilité à l'échelle du Groupe. Il traite les thèmes liés au développement durable aussi souvent que les affaires l'exigent.

Comité technique «Développement durable»

Pour accomplir sa mission en matière de développement durable, le Comité de direction est épaulé par un comité technique interne composé de membres des équipes dirigeantes de tous les secteurs du Comité de direction et de toutes les fonctions support. Placé sous la houlette de la fonction support Public Affairs & Développement durable, le comité technique interne coordonne les activités, suit les progrès réalisés et prépare le reporting non financier. Il agit aussi en tant qu'organe de préparation concernant les propositions de projets soumises au Comité de direction (ou au Conseil d'administration de la Holding) pour décision.

Le comité technique «Développement durable» se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. En 2025, trois séances ont eu lieu.

Gestion de la durabilité dans les secteurs du Comité de direction et les fonctions support

Les secteurs du Comité de direction et les fonctions support mettent en œuvre la stratégie de développement durable dans leur domaine respectif. À cet égard, ils sont épaulés par l'équipe Développement durable, rattachée à la fonction support Public Affairs & Développement durable. Les principales tâches de cette équipe consistent à piloter et coordonner la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et à établir le reporting non financier annuel.

Gestion des risques en matière de durabilité

Dans la politique de risque, le Conseil d'administration de la Holding définit les objectifs et les principes de la gestion des risques à l'échelle du Groupe⁵, ainsi que les compétences en la matière. La Mobilière a pour objectifs supérieurs:

- la protection de la base de fonds propres nécessaires pour couvrir les prétentions de la clientèle;
- l'identification et l'optimisation des profils de risque et de rendement;
- la préservation de sa réputation.

L'identification, l'évaluation et la surveillance des risques de durabilité sont assurées dans le cadre des processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe. Par risque de durabilité, on entend l'éventualité que l'exposition dans les domaines environnemental ou social ou en matière de gouvernance ait des conséquences financières négatives. Le domaine environnemental inclut les risques naturels, y compris les risques climatiques. Les risques de durabilité sont des générateurs de risque pouvant avoir un effet négatif sur les catégories de risque définies. Lors de leur évaluation, la double matérialité est prise en compte:

- Risques «inside-out»: l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société est analysé afin de réduire au minimum les effets négatifs et de préserver la réputation du Groupe Mobilière.
- Risques «outside-in»: l'influence de l'environnement et de la société sur le profil de risque du Groupe est examinée pour identifier précocement les risques potentiels.

Risques liés à des thèmes d'ordre supérieur en matière de durabilité

Dans le cadre de l'extension du reporting non financier conformément aux prescriptions des art. 964a ss CO, des thèmes liés à la durabilité susceptibles d'être des générateurs de risque ont été identifiés dans tous les domaines non financiers (environnement, société, personnel, droits humains et corruption).

⁴ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

⁵ Groupe Mobilière (y compris les filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Thèmes ESG générateurs de risque

Thème	Description	Principales mesures de réduction des risques
Prise en compte des facteurs ESG dans les affaires d'assurance	Une prise en compte inadéquate des facteurs ESG dans le domaine des assurances peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation. Parallèlement, elle peut avoir des effets négatifs sur l'environnement ou la société.	Prise en compte des aspects ESG dans le développement de produits Utilisation de modèles cat nat¹ dans la Souscription Affaires non-vie Prise en compte des aspects ESG dans la gestion des sinistres Mesures de prévention des risques naturels Soutien et encouragement de la capacité des villes et des communes à s'adapter au changement climatique Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)
Prise en compte des facteurs ESG dans les placements de capitaux	Une prise en compte inadéquate des facteurs ESG dans le processus de placement peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat financier. Elle peut aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement ou la société, par exemple par le biais d'investissements encourageant des activités commerciales néfastes pour l'environnement ou le climat.	Ancrage d'une politique de placement responsable et de principes éthiques dans les prescriptions et les processus Intégration de critères de durabilité dans le processus de placement Identification des risques ESG dans la gestion de portefeuille Prise en compte des effets négatifs potentiels sur l'environnement et la société dans le cadre du processus de placement Actionnariat actif: exercice des droits de vote, engagement via l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) Mesure des effets de la politique de placement durable Critères d'exclusion liés aux thèmes ESG pour les placements Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)
Prise en compte des facteurs ESG au niveau des achats	Une prise en compte inappropriée des facteurs ESG au niveau des achats peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation. Parallèlement, l'achat de produits et de services peut avoir des conséquences sur les plans social et écologique.	Ancrage de normes sociales et écologiques dans le Code de conduite des fournisseurs Prise en compte des critères ESG lors de l'achat d'articles publicitaires Réalisation d'un examen de diligence concernant le travail des enfants Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)
Écoblanchiment	L'écoblanchiment, ou greenwashing, peut avoir des conséquences juridiques et réglementaires et nuire à la confiance dans le Groupe Mobilière ainsi qu'à sa réputation, ce qui peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation.	Ancrage d'une communication transparente dans les prescriptions, telles que le Code de conduite, et les processus Organisation de formations et de mesures de sensibilisation Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)
Pénurie de main-d'œuvre qualifiée	Une prise en compte inappropriée de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée peut entraîner un manque de couverture des besoins du Groupe Mobilière en matière de compétences.	Ancrage d'une politique du personnel responsable dans les prescriptions Mesures visant à renforcer l'image du Groupe Mobilière en tant qu'employeur attractif Développement des collaboratrices et collaborateurs afin de les fidéliser à la Mobilière et développer les compétences de demain Réalisation annuelle d'une enquête de satisfaction du personnel Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)
Questions sociales	Une prise en compte inappropriée de thèmes sociaux, tels que la satisfaction de la clientèle ou les intérêts d'autres parties prenantes (p. ex. milieux politiques ou partenaires) peut avoir un effet négatif sur la confiance dans le Groupe Mobilière. Une telle situation peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation.	Ancrage d'une politique commerciale responsable et de principes éthiques dans les prescriptions Maintien d'un dialogue régulier avec les parties prenantes Mesure régulière de la satisfaction de la clientèle Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)
Réglementation	Le non-respect des lois, règlements et prescriptions internes peut avoir des conséquences juridiques et réglementaires et nuire à la confiance dans le Groupe Mobilière ainsi qu'à sa réputation, ce qui peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation.	Garantie de conditions-cadres propices à une gestion responsable des affaires Service d'alerte compliance pour le signalement des actes illicites ou contraires à l'éthique ainsi que des violations du Code de conduite et des prescriptions internes Prescriptions, processus et formations pour prévenir la corruption Prescriptions, processus et formations pour prévenir le blanchiment d'argent Prescriptions, processus et formations pour garantir la protection des données Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir le rapport de gestion 2025)

¹ Modèle cat nat: modèle utilisé pour évaluer les conséquences financières et actuarielles des catastrophes naturelles. Il s'agit d'un outil important dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, en particulier dans le domaine de la gestion des risques.

Changement climatique

La Mobilière est concernée à la fois comme assureur et comme investisseur par les effets du changement climatique. À l'avenir, la Suisse devrait connaître des fortes précipitations plus fréquentes et intenses, des vagues de chaleur plus rapprochées, des étés secs et des hivers peu enneigés à basse altitude. Afin de déterminer en amont les conséquences possibles à moyen ou à long terme sur son cœur de métier, la Mobilière a identifié les risques physiques potentiels influencés par les changements climatiques et les risques de transition liés au passage à une économie sobre en carbone.

Les risques identifiés sont soumis périodiquement à une évaluation de la matérialité. En 2025, les risques dans le domaine des assurances ont été en partie quantifiés, en complément aux estimations qualitatives de l'exercice précédent concernant les assurances et les placements de capitaux. Pour identifier les risques et évaluer leur matérialité, la Mobilière s'est basée sur les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et sur la consultation menée auprès de spécialistes internes et externes dans les domaines des assurances et des risques naturels, des placements de capitaux, du développement durable et de la gestion des risques. Les travaux se sont aussi appuyés sur des études sectorielles et des analyses internes sur les dangers naturels.

Pour évaluer la matérialité des risques, il a été tenu compte de différents horizons temporels (court, moyen et long terme), de la probabilité de survenance potentielle et de l'importance du risque pour la Mobilière (mesurée à l'aune de l'exposition et du potentiel de perte). S'agissant des risques physiques, l'ampleur de l'évolution potentielle du risque (c'est-à-dire à quel point le risque peut augmenter ou diminuer à long terme) a aussi été prise en considération. Cette évaluation a été effectuée en termes bruts, sans tenir compte des mesures de réduction des risques telles que la réassurance et le pool pour les dommages naturels.

Les crues et les inondations (fortes précipitations / ruissellement de surface et crues / inondations fluviales) ont été classées comme des risques élevés à très élevés pour les assurances choses, tout comme la grêle pour les assurances véhicules.

S'agissant des placements de capitaux, l'analyse de 2024 a été examinée et confirmée. Les risques transitoires, tels que les nouvelles réglementations, peuvent notamment peser sur la rentabilité des investissements dans les classes d'actifs que sont les actions et l'immobilier. En 2025, le risque potentiel a été jugé moyen. Un modèle quantitatif est en cours de développement afin de permettre une analyse plus précise.

Risques climatiques physiques classés comme importants

Risque climatique physique	Importance pour la Mobilière
Crues et inondations: a) Fortes précipitations / ruissellement de surface: précipitations d'une intensité élevée par rapport à leur durée. Les fortes précipitations peuvent entraîner un ruissellement de surface lorsque l'eau ne peut plus pénétrer dans le sol ou être évacuée par les canalisations, mais s'écoule sur la surface de façon incontrôlée. b) Crues / inondations fluviales: le niveau des eaux est nettement supérieur à la normale et provoque des débordements.	a) Environ deux tiers des sinistres dus à des inondations/crues et près de 50% des charges résultent d'un ruissellement de surface. b) Environ un tiers des sinistres dus à des inondations/crues et près de 50% des charges résultent d'inondations provoquées par le débordement de cours d'eau.
Grêle: Lors d'un violent orage, la grêle est provoquée lorsque la pluie et les gouttes d'eau nuageuse gèlent, puis circulent plusieurs fois verticalement dans le nuage orageux, stockant ainsi toujours plus d'eau (liquide et gelée). Cela se produit jusqu'à ce que les grêlons deviennent trop gros et donc trop lourds pour être transportés vers le haut par les courants ascendants dans les orages. Les grêlons tombent alors au sol.	Chaque année, la grêle cause des millions de francs de dégâts aux véhicules, aux bâtiments et à l'agriculture. La Mobilière est fortement exposée, surtout au niveau de l'assurance véhicules à moteur.

Analyse de scénarios

Les analyses de scénarios climatiques peuvent être utilisées pour évaluer les risques climatiques avec plus de précision, adapter en conséquence les produits d'assurance ainsi que les placements de capitaux et élaborer des stratégies durables concernant la gestion des multiples effets du changement climatique. Cela permet de renforcer la résilience de l'entreprise et contribue à la promotion d'une société et d'une économie plus résistantes.

Sur la base de l'analyse de la matérialité, la Mobilière a réalisé pour la seconde fois une analyse de scénarios durant l'exercice sous revue. Dans ce cadre, les risques climatiques classés comme élevés à très élevés (crues et inondations, grêle) ont été examinés d'un point de vue qualitatif sur deux horizons temporels (moyen terme – d'ici à 2030, long terme – d'ici à 2050). L'analyse a été réalisée à l'aide de deux scénarios climatiques futurs, en s'appuyant sur les scénarios du [Network for Greening the Financial System](#) (NGFS):

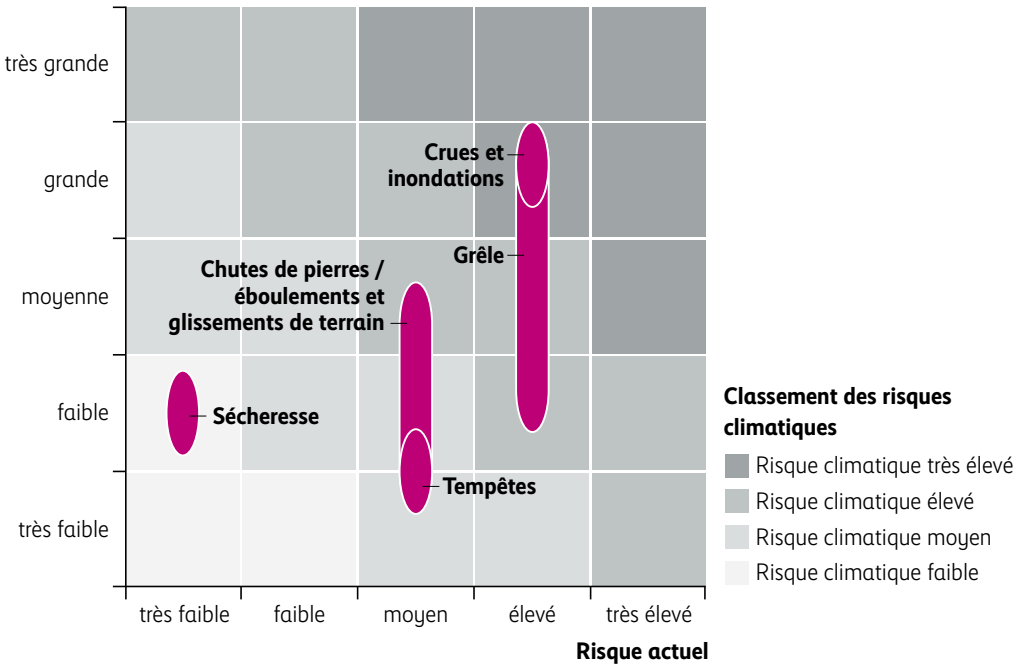
- Scénario à faibles émissions: ce scénario se base sur des émissions réduites et, par conséquent, des températures plus basses à la fin du siècle (réchauffement d'environ 1,5° C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle); il est conforme aux objectifs climatiques de la Suisse «zéro net» d'ici à 2050.
- Scénario à fortes émissions: ce scénario prévoit des émissions importantes et, partant, des températures plus élevées à la fin du siècle (réchauffement supérieur à 3° C).

L'analyse tient compte des macro-tendances, des générateurs de risque et de l'impact des risques climatiques sur les autres risques, sur la demande de produits d'assurance et sur les prétentions en dommages-intérêts.

L'analyse de scénarios effectuée pour le portefeuille d'assurances montre que, dans le cas d'un scénario à fortes émissions et à long terme, il existe un risque très élevé pour les assurances choses, notamment en raison des crues et des inondations. Du fait du réchauffement climatique, les

Matrice d'importance des risques climatiques physiques

Ampleur de l'évolution du risque jusqu'en 2060



Les données de portefeuille et de sinistres utilisées se réfèrent aux années 2000 à 2024 (25 ans). Dans le cas des chutes de pierres / éboulements et glissements de terrain, l'événement de Blatten a également été pris en compte. Les évolutions attendues (jusqu'en 2060) se fondent sur le «jugement d'expert» et sur le scénario d'émissions élevées décrit dans le rapport de l'OFEV © 2025.

fortes précipitations sont plus fréquentes et plus intenses, car l'atmosphère peut absorber davantage d'eau. Il en résulte une hausse des inondations dues au ruissellement de surface dans les petits bassins versants. Les crues frappant de vastes régions en raison de fortes précipitations persistantes devraient aussi augmenter, les changements attendus à cet égard étant toutefois moins marqués que pour les événements à court terme et à petite échelle.

À long terme, dans un scénario à fortes émissions, le risque de grêle et les effets négatifs sur les assurances véhicules à moteur seront aussi classés comme élevés à très élevés. L'évolution future de la fréquence et de l'intensité des épisodes de grêle n'est pas encore claire. Selon les dernières constatations scientifiques en date, la fréquence de la grêle n'augmente que légèrement, alors que les grêlons vont devenir nettement plus gros. Tant la fréquence des sinistres que les sommes de sinistre devraient ainsi s'accroître.

Dans un scénario à faibles émissions, les risques jugés importants sont considérés comme stables à un niveau élevé, et ce tant à moyen terme qu'à long terme. Malgré la progression du réchauffement climatique également dans un scénario à faibles émissions, l'augmentation du risque est jugée plus faible que dans un scénario à fortes émissions. Il en va de même pour le risque de grêle. Avec l'essor des installations solaires et d'autres technologies durables, l'exposition aux dommages environnementaux s'accroît. Toutefois, les établissements cantonaux d'assurance prennent généralement en charge les dommages causés à ces installations. Les véhicules à moteur conventionnels et ceux dotés de nouvelles technologies, tels que les véhicules électriques, sont exposés dans la même mesure à la grêle. Ils n'augmentent pas le risque.

Atténuation des risques climatiques

Le Groupe Mobilière traite les risques climatiques dans les affaires non-vie et dans les placements (notamment les immeubles), ainsi que le risque de ne pas atteindre l'objectif climatique de l'entreprise à l'horizon 2030, parmi les risques opérationnels dans le processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe. En outre, le Groupe Mobilière et la Coopérative mettent en œuvre différentes mesures visant à réduire les risques climatiques physiques importants:

- Soutien de projets de villes-éponges dans le cadre de l'engagement sociétal

- Soutien de projets de prévention des crues et d'autres risques naturels dans le cadre de l'engagement sociétal
- Partenariat de recherche visant à développer un savoir-faire et des bases scientifiques dans le domaine du changement climatique, des événements météorologiques extrêmes et de l'adaptation au climat dans le cadre de l'engagement sociétal
- Évaluation des risques naturels et de leurs potentielles conséquences financières au niveau de la Souscription Assurances choses à l'aide de cartes de dangers et de risques
- Règlement des sinistres respectueux des ressources
- Mise à disposition de divers outils permettant aux clientes et clients d'éviter les dommages

Gestion responsable des affaires

Pour la Mobilière, pratiquer une gestion responsable des affaires courantes est hautement prioritaire. Différents concepts et mesures ont été mis en place pour y parvenir.

Code de conduite: la référence

Adopté par le Conseil d'administration de la Holding et remanié en janvier 2025, le Code de conduite est l'expression de la responsabilité entrepreneuriale et de la culture d'entreprise de la Mobilière. Il oblige les membres du personnel à tous les échelons du Groupe Mobilière et des agences générales à adhérer aux principes fondamentaux d'éthique professionnelle et à faire preuve d'intégrité, et à respecter les lois et prescriptions en vigueur. Il porte également sur le respect des droits humains et des normes internationales reconnues par la Suisse. Le Code de conduite de la Mobilière contient des principes essentiels, tels que les valeurs «humains, proches, responsables», la responsabilité sociétale ainsi que la vision de la conduite et de la clientèle. Il explique comment ces principes sont mis en œuvre au quotidien, comment se déroule la collaboration au sein de l'entreprise et avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires commerciaux, et comment la Mobilière s'engage au niveau sociétal. Il définit aussi la manière dont la durabilité est intégrée dans les processus métier.

La Mobilière a ancré les principaux thèmes du Code de conduite dans des instructions et des prescriptions. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière⁶ et des agences générales sont tenus de suivre une formation sur le Code de conduite lors de leur entrée en fonction, puis tous les deux ans.

Les filiales autonomes sur le plan opérationnel doivent adopter le Code de conduite du Groupe Mobilière comme norme minimale et l'adapter si nécessaire à leur modèle d'affaires.

Service d'alerte compliance

Le Code de conduite stipule que tout acte susceptible d'être contraire à la loi ou à l'éthique ainsi que toute infraction à celui-ci et aux prescriptions internes doivent être communiqués aux responsables hiérarchiques ou au Service d'alerte compliance. Tout soupçon d'acte de criminalité économique, en particulier de fraude et de corruption, doit être obligatoirement annoncé. Les signalements et les infractions peuvent être transmis de manière anonyme et confidentielle par l'intermédiaire du Service d'alerte compliance. Ce service est également à la disposition de la clientèle, des fournisseurs et des partenaires commerciaux.

Le Compliance Office Groupe examine tous les signalements et prend les mesures nécessaires. L'ensemble des documents et informations sont traités de manière confidentielle et conservés en lieu sûr.

La Mobilière sanctionne toute violation des prescriptions légales, du Code de conduite ainsi que des instructions et prescriptions internes. Le Compliance Office Groupe mène des enquêtes et émet des recommandations. Sur cette base, la ou le responsable hiérarchique met en œuvre des mesures correspondantes avec le soutien du Service juridique du Groupe et du secteur du Comité de direction Ressources humaines. Les infractions peuvent entraîner des conséquences tant en droit du travail qu'en droit civil ou pénal (blâme, licenciement, dommages-intérêts ou plainte pénale).

Lutte contre la corruption

Le Groupe Mobilière ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence. Des instructions et prescriptions internes régissent la gestion des cadeaux, invitations et autres avantages ainsi que la prévention des conflits d'intérêts. L'instruction interne «Conflits d'intérêts, activités soumises à annonce, cadeaux et autres avantages» contient notamment des dispositions concernant les invitations destinées à des agentes ou agents publics. En plus de cette instruction, des règles sont aussi ancrées dans le [Code de conduite](#) pour le personnel et dans le Code de conduite des fournisseurs.

Les conflits d'intérêts potentiels entre intérêts personnels et obligations professionnelles doivent être évités. S'il existe malgré tout un conflit d'intérêts, la personne concernée doit se récuser et en informer immédiatement et de sa propre initiative sa supérieure ou son supérieur ou le Compliance Office Groupe. Le Groupe Mobilière a en outre édicté des prescriptions régissant les obligations et les processus d'annonce concernant les mandats, les charges publiques et les activités accessoires, afin d'identifier les conflits d'intérêts à un stade précoce et d'en régler le traitement.

De plus, le Groupe Mobilière est attaché aux principes du marché libre et de la libre concurrence et ne tolère aucun accord ou pratique concertée avec d'autres entreprises ayant pour but ou pour effet de restreindre la concurrence de manière illicite. Il attend le même comportement de la part de ses partenaires commerciaux et des autres acteurs du marché.

Aucun cas de corruption n'a été signalé durant l'année sous revue.

Écoblanchiment (greenwashing)

La diffusion de déclarations fallacieuses, infondées ou trompeuses à l'intention de la clientèle, des partenaires commerciaux ainsi que des investisseuses et investisseurs peut véhiculer de fausses impressions quant à la durabilité d'un produit, d'un service ou d'un secteur d'activité. Pour prévenir ce risque et garantir une communication transparente en matière de développement durable, la Mobilière édicte des prescriptions et sensibilise son personnel via des mesures de communication et des formations ciblées.

⁶ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Mobilière Suisse Asset Management SA traite des risques d'écoblanchiment dans une instruction interne relative à la durabilité dans la gestion de fortune. En outre, depuis 2023, les collaboratrices et collaborateurs responsables des placements de capitaux collectifs durables ou des classes d'actifs gérées de manière durable suivent une formation obligatoire annuelle dans ce domaine.

En 2024, la Mobilière a participé, par le biais de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), à l'élaboration de l'Autorégulation relative à la prévention de l'écoblanchiment dans le cas d'assurances-vie liées à des participations se référant à la durabilité, qu'elle a signée. L'autorégulation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Durant l'exercice sous revue, la Mobilière a préparé les mesures correspondantes en vue de sa mise en œuvre.

En 2023, Mobilière Suisse Asset Management SA a lancé le Mobilière Community Sustainable Goals Fund, qui poursuit une approche en matière de durabilité approuvée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Blanchiment d'argent

En tant qu'entreprise d'assurance opérant dans les domaines de l'assurance vie et des hypothèques, le Groupe Mobilière doit veiller à ce que des fonds illicites ne soient pas dissimulés dans ses produits ni introduits dans le circuit financier ordinaire. À cette fin, il respecte toutes les obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mise en œuvre s'effectue au moyen de directives et de processus internes comprenant notamment des mesures telles que des prescriptions relatives à l'obligation de vérifier l'identité, des clarifications concernant l'ayant droit économique, la surveillance des transactions et relations d'affaires présentant un risque accru ainsi que la procédure à suivre en cas de soupçon de blanchiment d'argent. Les collaboratrices et collaborateurs concernés par ces prescriptions dans leur domaine de travail reçoivent une formation lors de leur entrée en fonction, puis au moins une fois tous les trois ans.

En outre, le Groupe Mobilière est affilié à l'Organisme d'autorégulation de l'Association Suisse d'Assurances (OAR-ASA) et doit se conformer aux obligations de diligence édictées par cet organisme. Le respect de ces obligations est contrôlé par un organe de révision externe et fait l'objet d'un rapport périodique à l'OAR-ASA, lui-même placé sous la surveillance de la FINMA.

Protection et sauvegarde des données

En tant qu'assurance, la Mobilière traite une grande quantité de données à caractère personnel. Pour garantir la confidentialité et l'intégrité de l'ensemble des données et prévenir toute violation de la protection des données, la Mobilière a mis en place une gouvernance étendue dans ce domaine et des mesures internes.

Elle traite les données de sa clientèle, de son personnel et de ses partenaires commerciaux systématiquement avec soin et discrétion. Le traitement et la transmission des données ont lieu exclusivement dans le respect des dispositions légales et des réglementations internes. Disponibles sur le site web de l'entreprise, les [déclarations de protection des données](#) décrivent de manière transparente, pour chaque domaine thématique, comment et à quelle fin les données personnelles sont traitées.

Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière⁷ et des agences générales suivent chaque année une formation sur la protection des données. Ils sont aussi formés régulièrement sur la cybersécurité et la sécurité de l'information, et sensibilisés en conséquence. Les filiales autonomes sur le plan opérationnel sont responsables de la formation et de la sensibilisation de leur personnel en matière de protection des données et de cyberprotection.

Lors de la transmission, du traitement et de l'archivage d'informations et de données, seuls des instruments et des canaux offrant une sécurité suffisante contre tout accès ou toute modification ou perte non autorisée peuvent être utilisés. Lors de la planification de traitements de données personnelles, des mesures de protection des données sont systématiquement prévues (protection des données dès la conception, ou «Privacy by Design», et protection des données par défaut, ou «Privacy by Default»).

La Mobilière accorde une priorité absolue aux préoccupations de ses clientes et clients concernant la protection de leurs données. Toutes les demandes de renseignements et de suppression que la Mobilière a reçues durant l'exercice sous revue ont été traitées dans le délai légal. En 2025, aucune autorité de surveillance n'est intervenue concernant la conformité avec la protection des données.

⁷ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Achats

En 2025, le Groupe Mobilière⁸ a acheté des biens et des services pour une valeur de 294,8 MCHF (2024: 312,8 MCHF).

Les processus d'achat sont régis par une instruction interne applicable à toutes les unités d'achat du Groupe Mobilière⁹. Cette instruction comprend le Code de conduite des fournisseurs en matière d'achats responsables. Certains fournisseurs¹⁰ des unités d'achat sont tenus contractuellement par celui-ci de respecter les normes juridiques, sociales et écologiques fondamentales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)¹¹ et, au minimum, des conventions pertinentes sur la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles¹².

Pour les agences générales, l'instruction interne relative aux achats s'applique aux achats informatiques centralisés. De plus, les agences décident en toute indépendance de leurs achats.

S'agissant de l'achat d'articles publicitaires et de textiles, des règles d'identité visuelle prescrivent la prise en compte de critères de durabilité concernant la qualité, l'origine, le transport et l'emballage de ces articles. Cette approche permet de proposer aux agences générales et au personnel du Groupe Mobilière¹³, via l'e-shop, une large gamme de produits achetés de manière responsable.

Examen de diligence relatif au travail des enfants

Conformément aux prescriptions du code suisse des obligations, le Groupe Mobilière effectue un examen de diligence annuel concernant le travail des enfants. Même si, en tant qu'entreprise de services, la Mobilière n'est confrontée à aucun risque direct lié au travail des enfants, les achats effectués par les unités d'achat sont contrôlés chaque année afin de déterminer l'existence éventuelle de risques indirects. En 2025, les filiales autonomes sur le plan opérationnel ont à nouveau été invitées à examiner elles aussi leurs achats et à signaler les cas suspects.

Pour les fournisseurs présentant un risque accru selon l'[indice de l'UNICEF «Children's Rights in the Workplace Index»](#), une confirmation quant au respect des obligations de diligence en matière de travail des enfants tout au long de la chaîne d'approvisionnement doit être demandée. L'examen a montré que le Groupe Mobilière ne collabore avec aucun fournisseur ou prestataire dans des pays présentant un risque élevé («heightened»). Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun soupçon fondé de travail d'enfants dans la chaîne d'approvisionnement de biens et de services.

⁸ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

⁹ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹⁰ En font notamment partie tous les fournisseurs pour lesquels l'examen de diligence annuel montre qu'il existe un risque accru ou élevé en matière de travail des enfants, selon l'indice de l'UNICEF «Children's Rights in the Workplace Index».

¹¹ Voir la liste à l'annexe 6 de la loi fédérale sur les marchés publics

¹² Voir la liste à l'annexe 2 de l'ordonnance de la Confédération suisse sur les marchés publics

¹³ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Dans son cœur de métier, la Mobilière examine constamment des mesures pour rendre plus durables ses produits, services et processus non-vie et vie. En font partie des mesures de prévention ciblées, un traitement des sinistres respectueux des ressources et la promotion de technologies innovantes. L'accent est mis sur la protection contre les conséquences économiques et sociales des sinistres et sur l'adaptation continue à l'évolution des risques et à celle des besoins de la clientèle. La mise en œuvre, qui suit des processus définis, s'appuie sur des instructions internes et des normes de durabilité externes.

En tant qu'assureur, la Mobilière couvre les risques qui pèsent sur sa clientèle et la protège contre les conséquences économiques et sociales des sinistres. Son cœur de métier inclut des produits d'assurance non-vie et vie.

Approche

La durabilité dans les affaires d'assurance s'inscrit dans un cadre général régi par les prescriptions légales et réglementaires, par une conception des produits et une tarification basées sur les risques et par le principe de solidarité. Aux fins de l'intégration stratégique de la durabilité dans son cœur de métier, le Groupe Mobilière s'appuie sur des principes de durabilité internationaux, tels que les [Principes pour une assurance responsable](#) (PSI).

La Mobilière tient compte de l'impact environnemental et sociétal de ses activités dès la conception de ses produits et dans la gestion des sinistres. Le changement climatique et ses effets placent en outre les entreprises d'assurance face à de nouveaux défis; par exemple, les événements météorologiques extrêmes, toujours plus fréquents, peuvent causer des dommages considérables. La Mobilière en tient compte en intégrant les risques de durabilité dans ses activités.

Les règles d'acceptation et de souscription sont arrêtées dans une instruction interne. Dans les affaires non-vie, la politique de souscription du Groupe Mobilière n'est pas dictée uniquement par l'évaluation individuelle du risque; elle exclut aussi certaines branches pour des raisons éthiques. Le service «Analyse spatiale et risques naturels» est le centre de compétences interne de la Mobilière pour l'évaluation des risques naturels. Dans les régions très exposées à de tels risques, la souscription d'une couverture d'assurance requiert que certaines conditions soient remplies, notamment la mise en œuvre de mesures de prévention d'ordre architectural. La Mobilière Coopérative soutient en outre [la recherche en climatologie et sur les risques naturels menée par l'Université de Berne](#) afin de comprendre encore mieux les risques physiques liés au changement climatique et les dommages pouvant en résulter. Les connaissances ainsi acquises sont si possible intégrées dans le cœur de métier.

En prévoyance professionnelle, la Mobilière n'applique aucune exclusion fondée uniquement sur des critères de durabilité. Toutefois, si elle décèle, lors de l'examen du risque, des indices d'infractions à la législation ou de non-respect des droits humains, elle peut refuser la proposition d'assurance concernée après clarification appropriée du cas.

En matière de règlement des sinistres, la Mobilière prône la réparation plutôt que le remplacement des biens endommagés et récompense la clientèle qui opte pour une telle démarche par des franchises avantageuses. Le Groupe Mobilière applique en outre un modèle d'affaires basé sur un fort ancrage régional et une étroite collaboration avec des prestataires locaux. Son organisation des sinistres décentralisée favorise les circuits courts, et le recours à la téléexpertise et à des services numériques permet de limiter les déplacements.

Produits et services

De nombreux produits d'assurance et services de la Mobilière intègrent des aspects liés à la durabilité.

- Dans les assurances véhicules à moteur, différentes variantes de franchise sont proposées. Selon la franchise, la réparation est si possible préférée au remplacement, par exemple en cas de dommage au pare-brise. Cette approche s'applique aussi pour les dommages à un bâtiment dus à une effraction.
- Avec l'augmentation de la cybercriminalité, les mesures de protection et de prévention gagnent en importance. La Mobilière propose aux particuliers et aux entreprises des cyberassurances couvrant les conséquences d'attaques informatiques, du cyberharcèlement et d'escroqueries en ligne. Ces produits sont conçus pour prévenir ou limiter les dommages et renforcer la capacité de résistance des personnes ou des systèmes. Le facteur humain étant le principal facteur de risque en cas de cyberattaque, la formation de sensibilisation aux cyber-risques est un moyen de prévention efficace. Le personnel des entreprises y apprend, grâce à des simulations, à réagir aux cybermenaces. La cyberassurance pour PME de la Mobilière mise en outre sur des incitations ciblées: les PME qui investissent dans la prévention ou le renforcement de leur résilience bénéficient de tarifs plus bas.
- Le Mobilière Community Sustainable Goals Fund peut être intégré à l'assurance vie liée à des fonds. Il se concentre sur les placements qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et ne prend en considération que les entreprises qui ont un impact positif sur au moins l'un des dix-sept ODD et n'ont d'influence négative significative sur aucun des autres. Une procédure de consultation permet aux investisseuses et investisseurs d'indiquer quels sont les ODD prioritaires à leurs yeux.
- La Mobilière propose aussi des solutions d'assurance couvrant les équipements technologiques durables (p. ex. installations photovoltaïques pour particuliers et PME, ou véhicules à propulsion alternative et écologique) ou garantissant une protection contre les effets du changement climatique (p. ex. assurance météorologique basée sur les géodonnées destinée aux exploitations agricoles).
- En matière de prévention, les spécialistes de Mobilière Suisse Risk Engineering SA conseillent les entreprises dans divers domaines: protection contre les incendies et les inondations, sécurité au travail, protection des per-

sonnes, sécurité informatique, protection contre les effractions et protection du patrimoine. Ils sensibilisent notamment aux risques liés aux substances et produits nocifs pour l'environnement et informent sur la façon de les stocker ou de les éliminer de manière écologique. Les informations obtenues lors des entretiens de conseil sont ensuite intégrées aux offres d'assurance individuelles.

- La couverture complémentaire proposée dans l'assurance bâtiments pour PME permet de prendre en compte les aspects liés à la durabilité lors de l'élimination de dommages matériels ou de la mise en œuvre de mesures ordonnées par les autorités. En font partie le passage à un système de chauffage durable, l'encouragement à la mise en place d'une propre production d'électricité, l'optimisation de l'enveloppe ou des vitrages du bâtiment, l'utilisation de matériaux de construction écologiques ou les mesures de protection incendie. La Mobilière prend en charge les coûts supplémentaires liés à ces mesures jusqu'à CHF 50 000 par événement.
- La Mobilière accompagne sa clientèle sur le chemin vers plus de durabilité. De nombreuses PME n'ont pas les ressources nécessaires pour mesurer leurs émissions de CO₂ et établir un plan d'action approprié pour les réduire. C'est pourquoi la Mobilière, en collaboration avec un éditeur de logiciels, met un Manager CO₂ à leur disposition. Cette application analyse l'empreinte carbone de l'entreprise, émet des recommandations d'action et suggère une stratégie de décarbonation individuelle.

Mesures, progrès et développements durant l'année sous revue

Évolution des contrats d'assurance et des contrats portant sur des véhicules à propulsion écologique

En 2025, le nombre de contrats d'assurance conclus pour des installations photovoltaïques a augmenté de 14,9% (2024: 29,6%). L'assurance véhicules à moteur CleverDrive, qui récompense les conductrices et conducteurs jusqu'à 30 ans pour leur conduite douce et respectueuse des ressources, a aussi progressé, avec une hausse de 12,4% (2024: 9,7%). Enfin, reflétant l'évolution du marché automobile, le nombre de contrats concernant des voitures de tourisme à propulsion alternative et écologique s'est accru de 22,5% (2024: 22,3%).

Dans ses placements de capitaux, Mobilière Suisse Asset Management SA mise sur un comportement responsable en matière d'investissement, dont les principes sont conformes aux valeurs coopératives de la Mobilière. Celle-ci entend apporter ainsi une contribution positive au développement durable et assume une responsabilité économique, sociale, écologique et culturelle. Cette approche se focalise sur les exclusions, l'intégration des critères ESG, l'actionnariat actif et la réduction des émissions de CO₂.

S'élevant à près de 22,565 milliards de CHF, les actifs du Groupe Mobilière sont gérés par Mobilière Suisse Asset Management SA. Divers critères de durabilité sont pris en compte et surveillés en permanence dans le cadre des activités quotidiennes de gestion de fortune. Une gouvernance forte au sein du Groupe Mobilière est essentielle pour garantir l'application de ces critères de durabilité.

Gouvernance de Mobilière Suisse Asset Management SA

Le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Asset Management SA surveille la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ainsi que la réalisation des objectifs de durabilité à moyen et à long terme, définis en 2022.

Le Comité de direction de Mobilière Suisse Asset Management SA est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans le processus d'investissement. Il définit notamment la conception des directives réglant les exclusions, l'intégration des critères ESG, l'engagement, l'exercice des droits de vote ainsi que l'orientation climatique et en surveille l'application.

Dans les secteurs spécialisés de Mobilière Suisse Asset Management SA, des «champions ESG» sont responsables de la réalisation des objectifs de durabilité. Ils assument la responsabilité des thématiques relevant du développement durable dans leur secteur, créent des bases communes et développent une compréhension et des approches uniformes en vue de la mise en œuvre. La personne responsable des placements durables («Head of Sustainability») assure le développement de ces approches de la durabilité et veille à la tenue d'échanges réguliers avec les champions ESG.

Deux fois par an, Mobilière Suisse Asset Management SA rend compte au Comité de direction de Mobilière Suisse Holding SA des progrès effectués dans la réalisation des objectifs annuels et à long terme de la gestion des actifs du Groupe. Le Comité «Placements et risques» du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA en est également informé à intervalles réguliers, ou aussi souvent que la situation l'exige. La réalisation des objectifs annuels fait partie intégrante de la convention d'objectifs annuels du Comité de direction de Mobilière Suisse Asset Management SA.

Placements de capitaux durables

Mobilière Suisse Asset Management SA veille à gérer et à investir les actifs du Groupe Mobilière de manière responsable, quelle que soit la catégorie de placements. Le but est d'investir de façon à réduire les éventuels effets négatifs des placements et à promouvoir les actions durables. Or les questions de durabilité, telles que le changement climatique, peuvent agir comme des générateurs de risque et affecter la rentabilité du portefeuille de placements, en raison par exemple de dépréciations d'actifs, de pertes subies sur les marchés financiers ou d'augmentation des primes de risque de crédit. Les changements politiques et de réglementation ainsi que les innovations technologiques peuvent aussi nécessiter de réévaluer les actifs. La prise en compte systématique des questions de durabilité permet à Mobilière Suisse Asset Management SA d'identifier précocement ces risques, de les évaluer de manière appropriée et, si possible, de les réduire. Dans le même temps, des opportunités s'offrent à la Mobilière en matière d'investissements: les entreprises qui proposent des solutions aux défis posés par les questions de durabilité se ménagent de futurs avantages concurrentiels et sont donc très intéressantes, tant dans une perspective de durabilité que sur le plan financier.

Approche

Avec la signature des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI), le Groupe Mobilière et Mobilière Suisse Asset Management SA se sont engagés à respecter ces principes, qui sont au nombre de six. Le Groupe Mobilière a délégué leur application à Mobilière Suisse Asset Management SA via l'instruction interne «Placements responsables». L'approche suivie à cet égard est réglée dans une instruction relative à la durabilité de la gestion des actifs, édictée par Mobilière Suisse Asset Management SA. La part des placements conformes à cette approche est régulièrement mesurée.

L'approche suivie en matière de placements responsables se fonde sur les valeurs de la Mobilière et s'applique dans la même mesure à tous les actifs gérés par Mobilière Suisse Asset Management SA. Elle compte quatre priorités: les exclusions, l'intégration des critères ESG, l'actionnariat actif et l'orientation climatique.

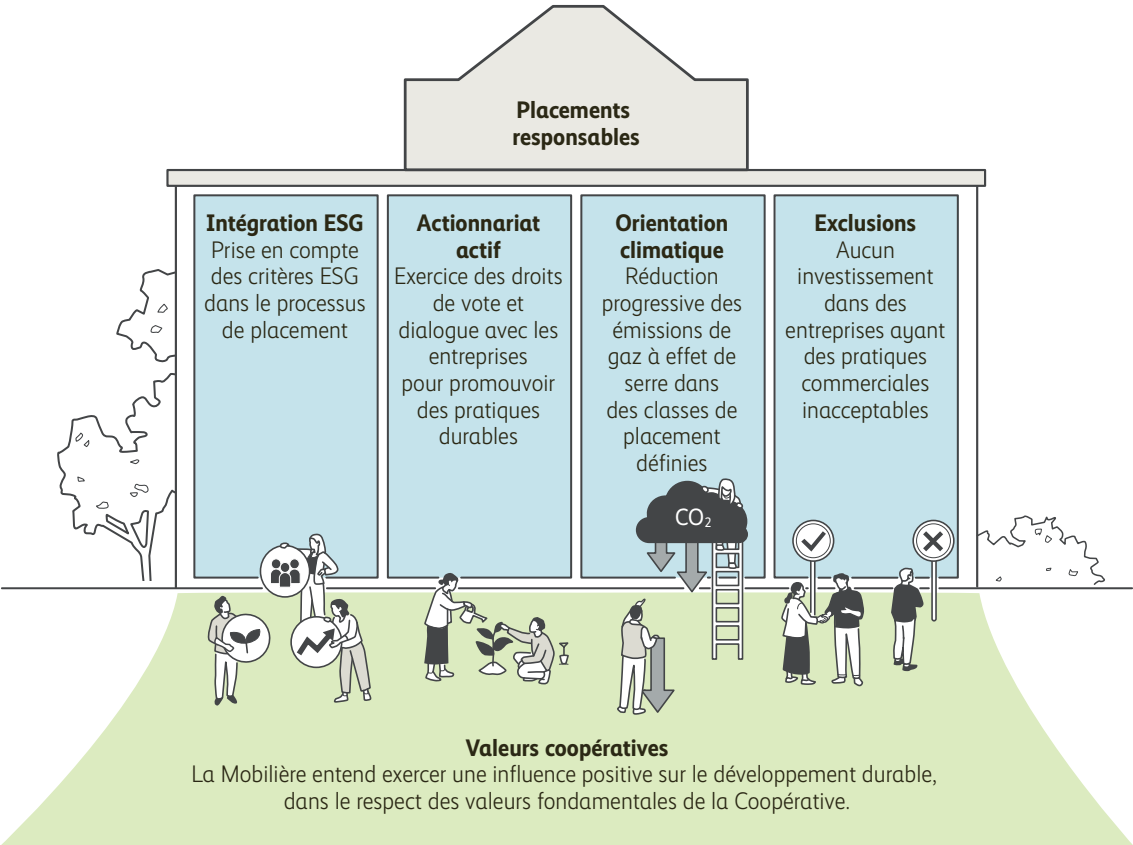
Intégration des critères ESG

Dans son processus de décision de placement concernant la fortune du Groupe, Mobilière Suisse Asset Management SA intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) basés sur les notations d'impact ESG établies par l'agence de notation reconnue Inrate SA. L'approche suivie pour l'intégration des critères ESG est complétée par des placements en obligations durables et en or traçable.

Notations d'impact ESG

Les notations d'impact ESG d'Inrate SA permettent de vérifier l'impact en matière de durabilité des entreprises dans lesquelles des investissements sont opérés. Mobilière Suisse Asset Management SA cible les entreprises qui s'engagent pour une économie plus durable et/ou dont la stratégie tient compte des critères de durabilité. Elle se sert des indicateurs ESG principalement pour identifier les risques. De plus, lors de la sélection de fonds de tiers, elle

Placements responsables



examine s'ils intègrent les critères de durabilité de manière judicieuse et transparente.

Obligations durables

Mobilière Suisse Asset Management SA détient différentes obligations durables dans son portefeuille. Les obligations durables incluent les obligations vertes, les obligations sociales, les obligations durables proprement dites et les obligations liées à la durabilité. Le respect des principes définis par l'International Capital Market Association (ICMA) est évalué et confirmé par un organisme tiers. Les obligations durables complètent l'approche en matière d'orientation climatique et ont des effets positifs sur les facteurs environnementaux et sociaux.

Traçabilité de l'or

Pour la Mobilière, il est très important que son portefeuille de placements inclue une position significative en or physique. Pour investir de manière responsable, elle se tourne, pour tout nouveau placement, vers l'or traçable de la Banque cantonale de Zurich, ce qui garantit une traçabilité sans faille de l'origine de ce métal précieux.

Actionnariat actif: engagement et exercice des droits de vote

L'actionnariat actif (stewardship) fait référence à la responsabilité des investisseuses et investisseurs de participer activement à la gestion et au suivi de leurs placements, afin de créer de la valeur ajoutée à long terme. Il contribue non seulement à réduire les risques, mais peut aussi améliorer le rendement des entreprises, grâce par exemple à une amélioration de leurs pratiques commerciales. L'actionnariat actif repose sur deux principes:

- Engagement: en tant que membre actif de l'ASIR, la Mobilière incite les entreprises à améliorer leur comportement de manière ciblée via des engagements thématiques basés sur des normes. Si le dialogue sur ces engagements mené avec une entreprise par l'intermédiaire de l'ASIR n'aboutit pas, l'entreprise peut être inscrite sur la liste des recommandations d'exclusion de l'ASIR.
- Exercice des droits de vote: Mobilière Suisse Asset Management SA est assistée, dans l'exercice des droits de vote liés à toutes les actions qu'elle détient directement, par Achmea Investment Management B.V., un partenaire Eurapco et prestataire européen spécialisé. Dans ce cadre, les principes de vote et d'élection du

Groupe Mobilière et de Mobilière Suisse Asset Management SA s'appliquent aux actions suisses et étrangères, dans le respect des directives – régulièrement réexaminées – et des recommandations de vote découlant des recherches effectuées par Institutional Shareholder Services (ISS) et Achmea Investment Management B.V.

Engagements thématiques

Au sein de l'ASIR, les engagements thématiques ont gagné en importance et en étendue ces dernières années. La thématique du climat reste centrale, la priorité allant aux nombreux gros émetteurs de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie, de l'approvisionnement et des matières premières. L'ASIR a encore développé ses activités liées à la biodiversité par des engagements notamment auprès d'entreprises de produits chimiques ou de biens de consommation de base. Elle soutient en outre des initiatives telles que [FAIRR](#) et [Nature Action 100](#) ainsi que, dans le domaine du climat, [Climate Action 100+](#). D'autres priorités couvrent les domaines de l'environnement (p. ex. produits chimiques dangereux), de la société (p. ex. droits humains dans les zones de conflit) et de la gestion d'entreprise (p. ex. bonne gouvernance et transparence fiscale).

Engagement dans le domaine des placements immobiliers indirects

S'agissant des placements immobiliers indirects, Mobilière Suisse Asset Management SA met en œuvre une stratégie ESG globale. Sur cette base, un questionnaire utilisé pour examiner les engagements dans ce domaine a été élaboré. Lors d'échanges directs, les fonds et les fondations de placements immobiliers sont évalués quant à leurs objectifs, leurs mesures, leur organisation et leur gouvernance en relation avec les critères ESG. L'expérience de Mobilière Suisse Asset Management SA dans l'immobilier direct est mise à contribution dans ce processus. Les progrès réalisés par les placements immobiliers indirects dans lesquels elle a investi sont en outre surveillés, afin d'assurer une harmonie à long terme avec sa stratégie environnementale, sociale et de gouvernance.

Orientation climatique

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des portefeuilles d'obligations et d'actions

Mobilière Suisse Asset Management SA s'étant engagée à respecter l'Accord de Paris sur le climat, les aspects climatiques sont particulièrement importants à ses yeux. Afin de réduire les risques climatiques et de transition, des objectifs spécifiques de réduction des émissions d'équivalents CO₂ (CO₂e; scopes 1 et 2) liées aux portefeuilles d'obligations d'entreprise, d'actions étrangères et d'actions suisses ont été définis. Les émissions de CO₂e sont mesurées à l'aide de l'intensité carbone moyenne pondérée (Weighted Average Carbon Intensity, WACI). Cet indicateur représente les émissions de gaz à effet de serre des entreprises par rapport à leur chiffre d'affaires et les pondère selon leur part dans le portefeuille.

Le but est de réduire ces émissions, par rapport à 2018, de 50% d'ici à 2030 et de 84% d'ici à 2050, en accord avec le dernier scénario «zéro net» du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Gestion immobilière durable et changement climatique

Selon l'Office fédéral de l'environnement, le parc immobilier est à l'origine d'environ un cinquième des émissions de CO₂ en Suisse. Il est donc essentiel d'investir dans des immeubles durables. Le Groupe Mobilière est particulièrement concerné, car avec des placements immobiliers directs atteignant 2,440 milliards de CHF, il figure parmi les principaux propriétaires privés d'immeubles et de terrains de Suisse.

Mobilière Suisse Asset Management SA suit une approche intégrale en matière de durabilité et tient compte des effets économiques, sociaux et écologiques des immeubles. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et privilégier les énergies renouvelables permet de réduire l'empreinte écologique du portefeuille immobilier. De plus, une gestion respectueuse des ressources et la végétalisation des abords des bâtiments contribuent à la protection et à la préservation de l'environnement. Outre les facteurs écologiques, les aspects sociaux sont aussi pris en considération. Les immeubles du Groupe Mobilière proposent des logements et des espaces de travail et de rencontre confortables et sûrs, destinés aux personnes les plus diverses. Mobilière Suisse Asset Management SA a des échanges réguliers avec toutes les parties prenantes, dans un esprit de partenariat. Enfin, pour garantir la rentabilité à long terme des biens immobiliers, elle privilégie de bons emplacements,

des structures de bâtiments durables et des coûts du cycle de vie équilibrés.

Mobilière Suisse Asset Management SA pilote l'intégralité du cycle de vie des immeubles en interne et tient compte des aspects de durabilité aussi bien lors de l'acquisition ou de la construction d'un bien immobilier que durant son exploitation. Selon la phase concernée, une équipe interdisciplinaire issue de quatre services, à savoir Transactions, Gestion de projets de construction, Asset Management et Operations, travaille sous la direction du secteur spécialisé compétent. Cette approche globale de la gestion du portefeuille immobilier permet d'exercer une influence anticipée sur les immeubles du Groupe Mobilière, afin d'obtenir un profil risque-rendement optimal et de garantir la pérennité des biens immobiliers.

Une instruction de travail interne précise ce qu'il faut comprendre par durabilité dans le secteur immobilier et définit les principes d'une action durable. Les décisions reposent sur une approche globale de la durabilité et tiennent compte de toutes les dimensions ESG. La priorité est mise sur l'engagement climatique.

Accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO₂ des immeubles

Mobilière Suisse Asset Management SA entend réduire les émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier afin d'atteindre le «zéro net» d'ici à 2050. L'objectif intermédiaire pour 2030 a été modifié: désormais, il ne comprend plus uniquement les émissions du scope 1, mais aussi celles du scope 2. D'ici à 2030, les émissions des scopes 1 et 2 doivent baisser de 20% par rapport aux valeurs effectives de 2023.¹ Or les principaux champs d'action permettant d'accroître l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de CO₂ sont la production de chaleur et l'enveloppe du bâtiment. C'est pourquoi, afin d'évaluer la compatibilité des investissements réalisés et prévus dans ces champs d'action avec les objectifs climatiques de la Confédération, la société Wüest Partner AG a été chargée d'établir la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des immeubles. Régulièrement actualisée, celle-ci sert d'aide au pilotage de la planification des investissements.

¹ Les valeurs effectives sont basées sur les données disponibles; les données manquantes ou incomplètes ont été complétées par des hypothèses.

Certificat énergétique cantonal des bâtiments

Un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) officiel est délivré pour chaque immeuble exploité. Les projets de développement et de construction en cours ou récemment achevés et les immeubles nouvellement acquis ne disposent pas encore d'un CECB, qui n'est demandé qu'après la mise en service ou la reprise du bâtiment concerné. Si un CECB n'est plus valable au bout de dix ans, il est renouvelé lors de la réévaluation de l'immeuble effectuée dans le cadre de la prochaine inspection.

Installations photovoltaïques dans le portefeuille immobilier

Ces prochaines années, les immeubles en portefeuille seront tous équipés d'installations photovoltaïques, dans la mesure où ce sera judicieux et faisable. Pour les nouvelles constructions et les rénovations complètes, l'installation de tels équipements est examinée dès la phase d'étude de projet.

Investissements à impact climatique

Depuis 2023, Mobilière Suisse Asset Management SA constitue un portefeuille qui doit offrir un rendement intéressant tout en contribuant à limiter le changement climatique. Le but est d'augmenter les placements dans des infrastructures favorisant la transition énergétique. L'accent porte sur des projets de construction dans des pays présentant un déficit de financement et une production d'énergie intensive en CO₂.

Exclusions

L'approche consistant à définir des exclusions est aussi appelée screening (ou dépistage) négatif. Il s'agit d'exclure de l'univers de placement les entreprises et les industries dont les activités sont contraires aux valeurs de la Mobilière.

La Mobilière est membre de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR). En matière de placements, Mobilière Suisse Asset Management SA procède aux exclusions en appliquant systématiquement la liste des recommandations d'exclusion publiée par l'association. Dans cette liste, l'ASIR recommande à ses membres d'exclure les entreprises dont les produits (p. ex. armes controversées) ou les pratiques commerciales enfreignent sa base normative et/ou dans lesquelles les mesures qu'elles se sont engagées à prendre sont restées sans effets. La liste de l'ASIR constitue la base de toutes les exclusions appliquées dans les placements directs et a aussi valeur d'exigences minimales dans la sélection des fonds de tiers.

De plus, pour les placements directs en actions et en obligations d'entreprise, sont exclues les entreprises qui réalisent une certaine part de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'armement, du charbon, des énergies controversées et de la pornographie, car ces activités ne sont pas compatibles avec les valeurs de la Mobilière. Concernant les fonds de tiers, la priorité va à ceux qui excluent également ces activités aussi complètement que possible.

Exclusions appliquées par Mobilière Suisse Asset Management SA

Thème d'exclusion	Critères appliqués	Source
Comportement/armes controversées	Exclusions fondées sur le comportement adopté (dialogue non fructueux); entreprises actives dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munition ou les armes nucléaires en dehors du TNP ¹	ASIR
Armement	> 20% du chiffre d'affaires lié au commerce des armes ou entreprises appartenant au secteur «Aérospatiale et défense» selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard)	Inrate
Charbon	> 25% du chiffre d'affaires lié au charbon ou à des projets d'expansion dans les secteurs de l'énergie, des mines ou des infrastructures	Urgewald
Énergies controversées	> 50% du chiffre d'affaires lié à une production non conventionnelle (p. ex. fracturation hydraulique, sables bitumineux ou forages dans l'Arctique), à l'exception des entreprises définies comme «investisseur» ou «industrie» par Urgewald	Urgewald
Pornographie	> 5% du chiffre d'affaires lié au divertissement pour adultes	Inrate

¹ TNP: traité sur la non-prolifération des armes nucléaires



Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

Intégration des critères ESG

Fin 2025, 83,4% (2024: 88,4%) du portefeuille d'obligations et 73,3% (2024: 69,4%) du portefeuille d'actions étaient investis dans des classes de notation allant de B- à A+ selon Inrate SA. Les obligations durables totalisaient 810 MCHF au 31 décembre 2025. La part des obligations classées comme durables s'élevait à 9,4%, la plupart étant des obligations vertes. De plus, le portefeuille or de la Mobilière était constitué à hauteur de 6,1% d'or traçable.

Mobilière Community Sustainable Goals Fund

Les clientes et clients ayant conclu une assurance épargne évolutive de la Mobilière ou souscrit des parts du Mobilière Community Sustainable Goals Fund directement auprès de leur banque peuvent participer à la sélection des objectifs de développement durable (ODD) que le fonds doit poursuivre. Mobilière Suisse Asset Management SA organise à cet effet un vote consultatif au moins tous les deux ans. En 2025, la clientèle a pu à nouveau s'exprimer sur le choix de cinq ODD prioritaires. À la suite de cette consultation, le fonds se concentre sur les cinq ODD suivants: «Bonne santé et bien-être», «Eau propre et assainissement», «Énergie propre et d'un coût abordable», «Consommation et production responsables» et «Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques».

Orientation climatique

Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des portefeuilles d'obligations et d'actions

En 2025, les émissions de CO₂ en valeur absolue se sont élevées à 69 057 t CO₂e pour le portefeuille d'actions et à 84 499 t CO₂e pour le portefeuille d'obligations d'entreprise (scopes 1 et 2) (2024: actions 78 412 t CO₂e; obligations 54 449 t CO₂e [hors fonds])².

Mobilière Suisse Asset Management SA développe actuellement un outil quantitatif de gestion du risque climatique. Le concept est prêt, et les sources de données qui permettront de réaliser des analyses pertinentes sont en cours d'identification.

² Mobilière Suisse Asset Management SA se sert des données sur les émissions de CO₂e des entreprises provenant des notations ESG de MSCI, qui lui permettent de mesurer les effets et risques climatiques liés à ses placements ainsi que les émissions de CO₂e financées par ces derniers. La grandeur utilisée pour mesurer les émissions de CO₂e est l'intensité carbone moyenne pondérée (Weighted Average Carbon Intensity, WACI), qui normalise les émissions de CO₂e des différents éléments d'un portefeuille à l'aide du chiffre d'affaires de l'entreprise concernée.

Évolution des portefeuilles d'obligations et d'actions par rapport à la trajectoire de réduction des émissions de CO₂

Émissions de gaz à effet de serre (WACI: t/USD mio. EVIC)	Actions Monde		Actions Suisse		Obligations d'entreprises	
	1 et 2	3	1 et 2	3	1 et 2	3
Scope						
WACI 2025 (couverture)	63 (100%)	889 (100%)	72 (100%)	1059 (100%)	30 (84%)	573 (84%)
Objectif de décarbonation 2025	126	n.d.	85	n.d.	63	n.d.
Décarbonation atteinte en 2025	Oui	n.d.	Oui	n.d.	Oui	n.d.
Objectif de décarbonation 2030	89	n.d.	60	n.d.	44	n.d.

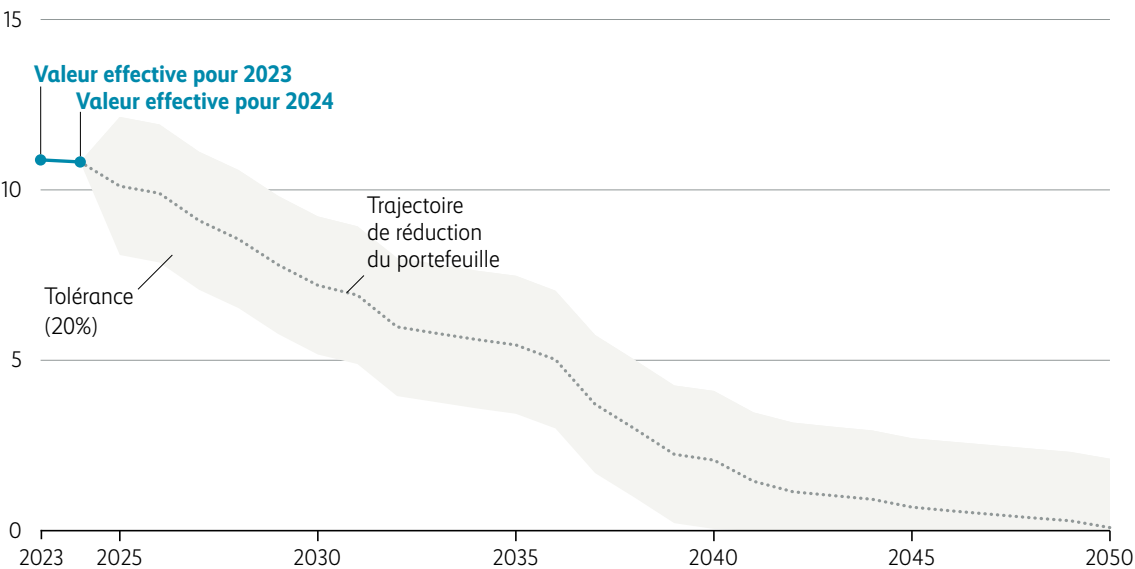
Évolution de la trajectoire de réduction des émissions
de CO₂ des immeubles

La trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des immeubles pour 2025 inclut 126 investissements du Groupe Mobilière. La trajectoire de réduction modélisée par Wüest Partner AG³ a servi de base à l'actualisation effectuée durant l'année sous revue. Dans le cas de rénovations énergétiques, si des modifications de projet n'avaient pas encore été prises en compte dans le modèle, elles ont été ajoutées par la suite.

3 Les équivalents CO₂ modélisés par Wüest Partner AG tiennent compte de l'énergie de fonctionnement d'un immeuble et comprennent des émissions des scopes 1 et 2. Les besoins énergétiques sont calculés sur la base de la norme SIA 380/1, compte tenu de divers paramètres tels que l'emplacement, l'année de construction, l'affectation, la surface de référence énergétique, le nombre d'étages chauffés, les années de rénovation des éléments du bâtiment contre le climat extérieur ainsi que les agents énergétiques utilisés. Les cycles d'assainissement déterminants pour la trajectoire de réduction reposent, si disponibles, sur la planification concrète des investissements. Dans le cas contraire, ce sont les cycles de vie des éléments de construction déterminants pour l'évaluation externe qui ont été utilisés.

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ du portefeuille immobilier
du Groupe Mobilière (scopes 1 et 2)

Équivalents CO₂ en kg/m² de SRE



Les valeurs effectives sont basées sur les données disponibles;
les données manquantes ou incomplètes ont été complétées par des hypothèses.



Indices environnementaux des placements immobiliers directs¹

Placements immobiliers directs	Unité	Valeur
Taux de couverture	% de la surface de référence énergétique	91,4%
Intensité énergétique 2025	kWh par m² de surface de référence énergétique	87,8
Intensité CO ₂ e 2025 (scopes 1 et 2)	kg CO ₂ e par m² de surface de référence énergétique	10,3
Mix d'agents énergétiques ²	% de la consommation énergétique	Valeur
Électricité des parties communes		11,4%
Gaz naturel		41,8%
Mazout		8,4%
Chauffage à distance		19,4%
Chaleur ambiante		9,1%
Pompe à chaleur		4,1%
Biomasse		5,8%

¹ Période de reporting 01.07.2023-30.06.2024, uniquement les immeubles contrôlés par les propriétaires

² Les données sur la consommation d'énergie photovoltaïque n'ont pas encore été collectées à ce jour.

Indices environnementaux des placements immobiliers indirects

Placements immobiliers indirects	Unité	Valeur du portefeuille	Valeur de l'indice de référence (SXI Real Estate Broad Funds TR)
Taux de couverture	% de la surface de référence énergétique	96,4%	94,8%
Intensité énergétique 2025	kWh par m² de surface de référence énergétique	91,8	99,3
Intensité CO ₂ e 2025 (scopes 1 et 2)	kg CO ₂ e par m² de surface de référence énergétique	11,5	14,3
Intensité hydraulique 2025	m³ d'eau par m² de surface de référence énergétique	0,8	0,9
Mix d'agents énergétiques	% de la consommation énergétique	Valeur du portefeuille	Valeur de l'indice de référence (SXI Real Estate Broad Funds TR)
Électricité des parties communes		13,7%	11,2%
Gaz naturel		31,9%	33,2%
Mazout		11,3%	16,0%
Énergie fossile non spécifiée		4,6%	8,3%
Chauffage à distance		26,4%	22,0%
Pompe à chaleur		7,8%	4,5%
Biomasse		2,3%	1,4%
Énergie non fossile non spécifiée		1,8%	3,5%

Des indices environnementaux sont déterminés chaque année pour le portefeuille immobilier du Groupe Mobilière.

La surface de référence énergétique (SRE) du portefeuille sans les immeubles contrôlés par les locataires s'élève à 412 003 m². Le taux de couverture des données mesurées est de 91,4%. Les investissements à Berne (Giacomettistrasse) et à Zurich (Gustav-Gull-Platz) font partie des immeubles entièrement contrôlés par les locataires qui sont exclus du bilan. En 2025, les émissions de CO₂ se sont élevées, en valeur absolue, à 3 891 t CO₂e et, en valeur relative, à 10,3 kg CO₂e/m² (2024: 3 918 t CO₂e et 10,4 kg CO₂e/m²).

En 2025, 119 immeubles du Groupe Mobilière disposaient d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), qui évalue notamment l'efficacité énergétique de l'enveloppe du bâtiment. La validité d'un CECB étant limitée à dix ans, les certificats anciens seront renouvelés progressivement ces prochaines années. En raison du renforcement des exigences concernant l'enveloppe du bâtiment, la répartition des étiquettes va être modifiée en conséquence.

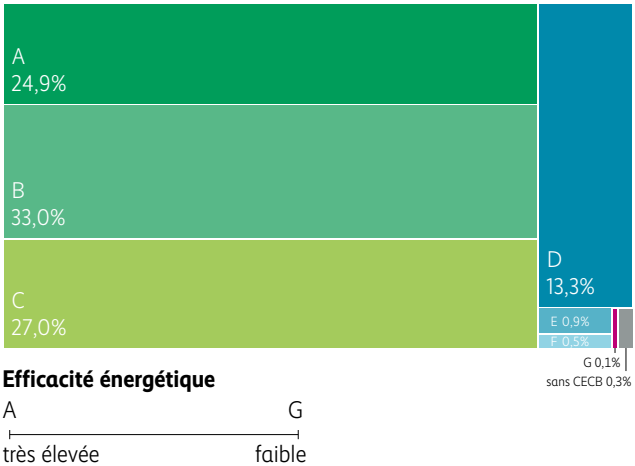
Immobilier indirect

Les tableaux à gauche présentent les indices environnementaux des placements immobiliers indirects pour l'année sous revue.

Investissements à impact climatique

Fin 2025, quelque 56,7 millions d'USD étaient à la disposition de différents gestionnaires de fonds, qui se serviront de ces capitaux ces prochaines années.

Part de l'ensemble des étiquettes-énergie de l'enveloppe des bâtiments CECB par rapport à la surface de référence énergétique du portefeuille

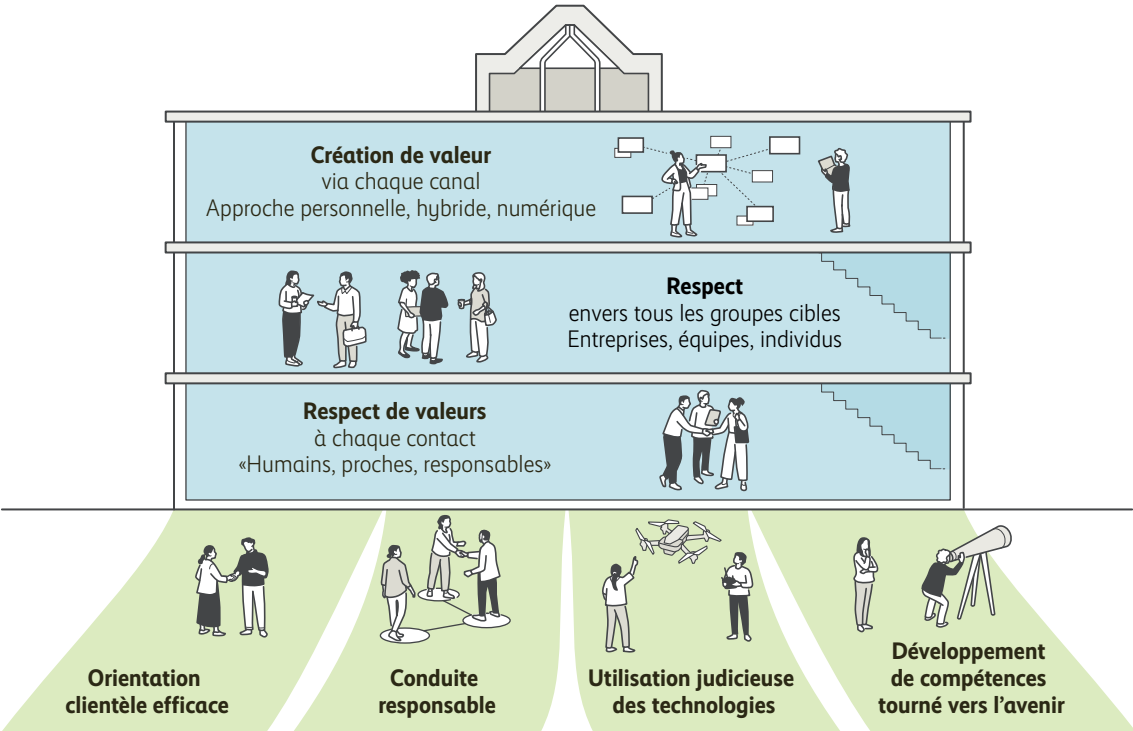


La Mobilière crée des conditions-cadres offrant sécurité et possibilités de développement, prône une culture de l'estime et favorise les échanges. De par leurs qualités individuelles, leur savoir et leur expérience, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs contribuent au succès de l'entreprise. La Mobilière investit dans le développement personnel et professionnel de ses effectifs, qui peuvent concilier vie professionnelle et vie privée de façon optimale grâce aux conditions de travail flexibles. Cela leur permet de déployer leur potentiel et de rester durablement dans l'entreprise.

Les 3500 collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière et les 3072 membres du personnel des agences générales s'engagent pour satisfaire plus de 2,4 millions de clientes et clients. Toutes et tous contribuent largement au succès de l'entreprise. La Mobilière consolide leurs compétences par des mesures de développement ciblées. Sa politique et sa stratégie en matière de ressources humaines (RH) ainsi que les conditions de travail visent à garantir et renforcer son attrait comme employeur. La pluralité des profils, des points de vue et des expériences sont des facteurs de succès importants. C'est pourquoi la Mobilière s'engage pour la diversité et l'égalité des chances.

La culture du travail comme facteur de succès
Valorisante et basée sur le dialogue, l'égalité des chances et la tolérance, la culture du travail favorise la satisfaction, l'engagement à long terme et la motivation du personnel. Elle renforce aussi la position de l'entreprise par rapport à la concurrence pour attirer cadres et spécialistes qualifiés.

Les quatre axes de la stratégie RH



Approche

Une culture du travail et de la conduite fondée sur le respect mutuel et vécue positivement constitue la base d’une bonne coopération. La stratégie RH¹, qui aide la Mobilière à rester l’un des employeurs les plus attrayants de Suisse, repose sur quatre axes:

- Orientation clientèle efficace
- Conduite responsable
- Développement de compétences tourné vers l’avenir
- Utilisation judicieuse des technologies

Vision commune de la conduite

La Mobilière donne à son personnel la possibilité d’assumer des responsabilités et de s’engager. Cela transparaît aussi dans la vision de la conduite², qui définit six principes applicables au Groupe Mobilière et aux agences générales.

Pour ancrer la vision de la conduite dans le quotidien professionnel, la Mobilière applique des mesures ciblées, telles que des investissements dans la formation à la conduite, le réseautage lors d’événements sur la culture du travail et la conduite ainsi que des initiatives spécifiques à un secteur ou une équipe pour aborder des aspects

¹ Groupe Mobilière (à l’exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)
² Groupe Mobilière (à l’exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

marquant la culture du travail (p. ex. manifestations et offres de formation destinées aux personnes exerçant une fonction de conduite, ateliers d’équipe).

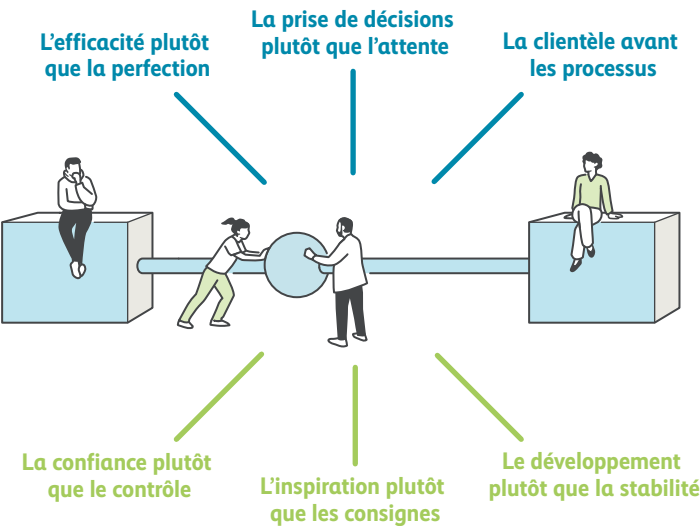
Possibilités de participation

Plusieurs canaux peuvent être utilisés par les collaboratrices et collaborateurs³ pour faire entendre leur voix: processus de feed-back et de réalisation des objectifs, personnes responsables au sein des RH ou Commission du personnel. Cette dernière est l’interlocutrice aussi bien du Comité de direction que des membres du personnel et fait avant tout valoir les droits de participation de ces derniers. Diverses formations et manifestations favorisent les échanges tant entre les agences générales qu’entre ces dernières et les sites de Direction.

La Mobilière prône une culture du dialogue et du feed-back ouverts. Le personnel⁴ peut aborder des thèmes comme la santé mentale, les modèles de temps de travail, la culture du travail ou les formes de collaboration à tout moment, ou lors du dialogue annuel avec les collaboratrices et collaborateurs qui a lieu dans le cadre du processus de gestion de la performance. Les responsables de la conduite, les membres des équipes concernées et les RH cherchent ensuite des solutions ensemble. Le Service d’alerte compliance et le service social externe Movis⁵ sont d’autres points de contact.

Chaque année, la Mobilière mène une enquête auprès de son personnel afin d’identifier les points forts de l’entreprise et les défis qui se posent à elle, et en tire des mesures de développement ciblées.

Vision de la conduite



Mesures, progrès et développements ayant marqué l’année sous revue

- Vision de la conduite: une filière de développement modulaire permet aux collaboratrices et collaborateurs exerçant une fonction de conduite du personnel de suivre une formation continue complète sur la vision commune de la conduite et les principes de conduite. Ouverts à toutes et tous, des cours individuels et formats de dialogue complémentaires abordent des thèmes de

³ Personnel du Groupe Mobilière (à l’exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)
⁴ Personnel du Groupe Mobilière (à l’exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)
⁵ Personnel du Groupe Mobilière (à l’exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et des agences générales

conduite spécifiques et favorisent leur ancrage dans le quotidien. Cet ancrage est consolidé par des événements spécifiques à un secteur ou une équipe et des manifestations pour les responsables d'équipe. En 2025, près de la moitié des responsables d'équipe se sont réunis lors d'événements de groupe de grande envergure pour promouvoir l'ancrage des principes de conduite et aborder les thèmes prioritaires actuels.

- Processus de gestion de la performance et des talents: le processus remanié soutient le personnel dans la réalisation des objectifs de l'entreprise. La contribution de l'ensemble des effectifs⁶ à la stratégie d'entreprise de la Mobilière est discutée lors du dialogue avec les collaboratrices et collaborateurs et définie comme objectif, ce qui renforce le lien avec l'objectif prioritaire. La gestion des talents garantit la disponibilité des qualifications essentielles et aide les personnes⁷ ayant de l'ambition et un fort potentiel à se développer de manière ciblée. Le processus a été appliqué pour la première fois en 2025, et des talents du futur au sein de la Direction et des agences générales ont commencé le nouveau programme en octobre.
- Fluctuation: l'évolution du taux de fluctuation sert aussi d'indicateur pour évaluer la culture du travail. La fluctuation brute a légèrement baissé à 9,6% (2024: 10,1%).

Employeur responsable

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la concurrence pour attirer les talents se font aussi sentir au sein du Groupe Mobilière, notamment dans le domaine informatique et dans notre cœur de métier, l'assurance. En faisant évoluer les offres de formation et en concevant des programmes attrayants favorisant le développement personnel et professionnel, l'entreprise renforce sa position comme employeur.

Approche

La Mobilière investit dans la formation de base et la formation continue de ses effectifs⁸, contribue à assurer leur sécurité financière à la retraite grâce à une prévoyance professionnelle solide et protège leur santé au quotidien.

Formation professionnelle et programmes d'entrée dans la vie active

Comptant parmi les principales entreprises formatrices du secteur de l'assurance, la Mobilière⁹ propose des places d'apprentissage dans toute la Suisse et des possibilités d'entrée dans la vie professionnelle pour les titulaires d'une maturité. Son but est d'offrir des perspectives de carrière, au terme de leur formation, aux personnes en apprentissage et aux Young Insurance Professionals et de fidéliser la relève qu'elle a ainsi constituée.

La Mobilière soutient le passage de la formation à l'emploi fixe avec des mesures ciblées, comme sa Career Community interne¹⁰ ou le programme de promotion de la relève dans le domaine informatique¹¹, qui permet de combiner un emploi à temps partiel et des études supérieures.

Afin de recruter les talents dès la fin de leur formation, la Mobilière propose des programmes attrayants pour trainees, des stages académiques et des programmes d'entrée dans la vie active spécifiques. Depuis 2014, elle est «Presenting Partner» des [SwissSkills](#), les Championnats suisses des métiers qui ont lieu tous les deux ans. Elle a utilisé cette plateforme importante en 2025 également pour donner de la visibilité à sa formation professionnelle et se positionner comme employeur.

En outre, la Mobilière est depuis 2019 partenaire national de l'association [ICT Scout/Campus](#), qui a pour but de susciter l'enthousiasme des jeunes pour l'informatique et d'autres métiers techniques. Grâce à son accès exclusif aux écoles publiques suisses, l'association peut identifier un potentiel encore inexploité. Sur le campus, ces talents sont encouragés et ont l'opportunité de développer leurs compétences de manière ciblée.

⁶ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

⁷ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

⁸ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

⁹ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

¹⁰ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

¹¹ Périmètre de consolidation: personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)



Nouvelles recrues et fluctuation du personnel

État au 31.12			2025		2024		2023	
		GM ¹ AG ²	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Entrées / Entrées en pourcentage de l'effectif			396	11,3	480	13,1	524	14,6
Répartition	femmes / en % du nombre total d'entrées	•	171	43,2	223	46,5	227	43,3
	hommes / en % du nombre total d'entrées	•	225	56,8	257	53,5	297	56,7
Catégorie d'âge	personnes jusqu'à 30 ans / en % du nombre total d'entrées	•	133	33,6	176	36,7	174	33,2
	personnes entre 30 et 50 ans / en % du nombre total d'entrées	•	233	58,8	259	54,0	300	57,3
	personnes de plus de 50 ans / en % du nombre total d'entrées	•	30	7,6	45	9,4	50	9,5
Sorties / Fluctuation brute			335		369		372	
Répartition	femmes / en % du nombre total de sorties	•	137	40,9	179	48,5	181	48,7
	hommes / en % du nombre total de sorties	•	198	59,1	190	51,5	191	51,3
Catégorie d'âge	personnes jusqu'à 30 ans / en % du nombre total de sorties	•	72	21,5	60	16,3	84	22,6
	personnes entre 30 et 50 ans / en % du nombre total de sorties	•	176	52,5	200	54,2	191	51,3
	personnes de plus de 50 ans / en % du nombre total de sorties	•	87	26	109	29,5	97	26,1

¹ Groupe Mobilière (en 2023, sans Appenberg SA)
² Agences générales

Formation initiale et formation continue

La pérennité et la compétitivité du Groupe Mobilière reposent pour l'essentiel sur le développement continu de ses effectifs. Grâce à des offres de formation et de développement spécifiques, elle renforce les compétences de son personnel tout en apportant une contribution au marché du travail suisse.

Les collaboratrices et collaborateurs¹² bénéficient d'une offre de formation et de développement interne étendue ainsi que de nombreuses possibilités d'apprentissage numérique. L'accent est mis sur la numérisation et la technologie, les formations spécialisées sur les assurances, la prévoyance et les sinistres de même que la formation

à la conduite. À cet égard, les cours en ligne modulables gagnent en importance.

La participation à des formations continues externes peut faire l'objet d'un soutien du point de vue financier et du temps accordé. En outre, des «stages» internes de plusieurs jours permettent de découvrir le fonctionnement d'une agence générale et de la soutenir dans ses activités. Afin d'améliorer en permanence son offre de développement et de formation continue, la Mobilière¹³ mesure le degré de satisfaction, la pertinence dans la pratique et les taux de recommandation pour chaque offre de formation interne.

¹² Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales
¹³ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Bénévolat d'entreprise (Corporate Volunteering)

Fidèle à sa culture du travail, la Mobilière encourage l'engagement social de ses collaboratrices et collaborateurs¹⁴. Ceux-ci peuvent ainsi consacrer chaque année deux jours de travail à des missions de bénévolat d'entreprise, lesquelles contribuent à différents aspects du développement durable (p. ex. réalisation de travaux d'entretien sur des chemins de randonnée suisses ou soutien de jeunes dans le cadre du processus de candidature).

Protection de la santé et prévention

La gestion de la santé en entreprise du Groupe Mobilière¹⁵ renforce la santé des collaboratrices et collaborateurs grâce à diverses mesures de prévention et de soutien. Le personnel des sites de Direction peut ainsi suivre des cours axés sur une alimentation saine ou la réduction du stress et opter pour une place de travail ergonomique¹⁶. En outre, des offres avantageuses dans les domaines du sport et de la santé sont proposées¹⁷.

Par l'intermédiaire du service Corporate Resilience Management, la Mobilière assure la sécurité physique sur les sites de Direction. Les mesures prises concernent la sécurité des personnes, la sécurité au travail, la protection de la santé, le service sanitaire, la protection anti-incendie, la sécurité des bâtiments et la sécurité événementielle. Leur application concrète est régie par des instructions et des concepts internes.

Protection des droits de la personnalité

La protection des droits de la personnalité est ancrée dans le Code de conduite¹⁸ de la Mobilière. Une instruction de travail interne¹⁹ portant sur divers thèmes, tels que la

gestion des risques psychosociaux sur le lieu de travail, le harcèlement moral et sexuel, la discrimination, le stress et le burn-out, règle la mise œuvre concrète de ce principe.

Le règlement d'engagement²⁰ précise l'obligation de soins de l'employeur et contient des dispositions sur le travail flexible.

En 2025, onze cas de suspicion de discrimination, de harcèlement ou de mobbing ainsi que de conflits au travail ont été signalés à la fonction support Droit & Compliance. Après enquête, un cas a donné lieu à des mesures disciplinaires. Aucun signalement n'a entraîné des mesures relevant du droit civil ou pénal.

Des prestations de prévoyance attrayantes

Les prestations de prévoyance avantageuses offertes par la Mobilière²¹ renforcent sa position en tant qu'employeur et favorisent la fidélité à long terme du personnel. La déduction de coordination correspond à 50%, au lieu de 7/8^e, de la rente AVS simple maximale; elle est donc nettement inférieure à la déduction de coordination LPP légale. Elle est adaptée en fonction du taux d'occupation afin que les personnes qui travaillent à temps partiel ne soient pas désavantagées. En outre, la Caisse de pension établit un rapport annuel sur le développement durable.

Mesures, progrès et événements ayant marqué l'année sous revue

- La promesse employeur de la Mobilière a été remaniée en 2025, afin de positionner l'entreprise comme un employeur attrayant et offrant un environnement de travail basé sur la confiance ainsi que des perspectives à long terme au personnel²².
- Formation professionnelle et programmes d'entrée dans la vie active: pour lutter contre la pénurie persistante de main-d'œuvre qualifiée, la Mobilière propose deux nouvelles formations avec les apprentissages «Agente/Agent Relation client» et «Développeuse/Développeur affaires numériques». Actuellement, 356 jeunes présentant cinq profils différents sont en formation

¹⁴ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹⁵ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹⁶ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹⁷ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

¹⁸ Groupe Mobilière et agences générales. De plus, la Mobilière demande à ses filiales autonomes sur le plan opérationnel d'intégrer des prescriptions relatives au droit du travail, concernant par exemple la discrimination et le harcèlement sexuel, dans leur règlement de travail. À l'instar des agences générales, les filiales autonomes sur le plan opérationnel décident en toute indépendance d'appliquer des concepts et mesures plus poussés en matière de personnel.

¹⁹ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

²⁰ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

²¹ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et agences générales

²² Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales



Formation de base et formation continue: personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals

État au 31.12	GM ¹	AG ²	2025	2024 Effectif	2023 Effectif
Total personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals	•	•	356	352	330
Personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals	•		76	80	75
		•	280	272	255

¹ Groupe Mobilière (en 2023, sans Appenberg SA)
² Agences générales

- au sein du Groupe Mobilière²³ ou dans les agences générales.
- Protection de la santé et prévention: l'évolution du nombre de jours d'arrêt maladie sert d'indicateur de l'efficacité des mesures de protection de la santé et de prévention. En 2025, ce nombre s'est élevé en moyenne à 5,8 jours par personne travaillant au sein du Groupe Mobilière (2024: 6,0 jours).

Diversité et égalité des chances

Il est avéré que des équipes diversifiées et une culture d'entreprise inclusive exercent une influence positive sur le succès économique d'une entreprise et la satisfaction de son personnel. Le Groupe Mobilière s'engage concrètement en faveur de l'égalité des chances et encourage l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la même manière.

En entretenant une culture marquée par la diversité et l'équité et en agissant de façon systématique contre la discrimination et les comportements fautifs, l'entreprise évite les risques de réputation et de responsabilité, les problèmes de loyauté et le manque d'engagement.

Approche

Fidèle à ses valeurs de société coopérative et respectueuse des lois et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Mobilière mise sur une politique du personnel tournée vers l'avenir, qui contribue à la diversité du personnel et à l'égalité des chances. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement dans l'environnement de travail n'est tolérée. Ce principe est

ancré dans les processus RH, le [Code de conduite](#) et d'autres instructions internes.

Rémunération

La Mobilière s'efforce d'assurer une égalité salariale entre hommes et femmes qui puisse être démontrée. Basé sur des critères neutres, son système salarial²⁴ doit garantir une rémunération équitable et conforme au marché de l'ensemble du personnel. Depuis 2011, elle examine régulièrement l'égalité salariale à l'aide d'analyses. Les résultats de celles effectuées en 2025 sont inférieurs au seuil de tolérance de 5% prescrit par la Confédération. Dans le système de rémunération globale, le critère de la durabilité est pris en compte dans la rémunération variable du top management.²⁵

Représentation des genres

Dans les entreprises suisses cotées en Bourse, la part de femmes dans le conseil d'administration devait être portée à 30% en 2025; au sein de la direction, cette part doit atteindre 20% d'ici 2030. En tant que coopérative, la Mobilière n'est pas tenue de satisfaire à ces exigences. Elle veille néanmoins à assurer une répartition équilibrée dans les fonctions dirigeantes.

²³ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

²⁴ Le système salarial s'applique au personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel).
²⁵ Le critère de la durabilité comprend notamment la réalisation de l'objectif climatique de l'entreprise à l'horizon 2030.



Répartition par sexe et par type d'occupation

État au 31.12			2025		2024		2023	
		GM ¹ AG ²	Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Répartition	femmes	•	1 519	43,4	1 561	42,8	1 525	42,6
	hommes	•	1 981	56,6	2 090	57,2	2 058	57,4
Temps partiel ³	effectif à temps partiel	•	1 199	34,3	1 253	34,3	1 137	31,7
Occupation ³	femmes à temps partiel	•	792	66,1	822	65,6	754	66,3
	hommes à temps partiel	•	407	33,9	431	34,4	383	33,7

¹ Groupe Mobilière (en 2023, sans Appenberg SA)
² Agences générales
³ Temps partiel selon OFS = 1-89%

Pour favoriser la diversité et lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'entreprise cible notamment les femmes dans le domaine informatique pour pourvoir les postes vacants. En outre, elle a rejoint en 2025 l'association [Advance Gender Equality in Business](#). Celle-ci s'engage avec ses membres en faveur d'un équilibre hommes-femmes dans l'économie et la société suisses.

Équilibre entre travail et vie privée
Pour bon nombre de collaboratrices et collaborateurs, l'équilibre entre travail et vie privée gagne toujours plus en importance. À cet égard, la Mobilière²⁶ soutient son personnel en accordant un congé de maternité de 20 semaines ainsi qu'un congé de paternité de 30 jours ouvrables et en proposant des modèles flexibles de travail à temps partiel. En outre, un nombre limité de places de crèche sont mises à disposition à Berne et à Nyon.

Mesures, progrès et événements ayant marqué l'année sous revue

Durant l'exercice sous revue, la répartition par sexe et par âge se présentait comme suit:

²⁶ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)



Répartition par sexe et par âge

État au 31.12		GM ¹	AG ²	2025		2024		2023	
				Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Total Groupe		•							
Effectif total, tous échelons confondus		•		3 500		3 651		3 583	
Répartition	femmes	•		1 519	43,4	1 561	42,8	1 525	42,6
	hommes	•		1 981	56,6	2 090	57,2	2 058	57,4
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans	•		368	10,5	433	11,9	454	12,7
	entre 30 et 50 ans	•		2 118	60,5	2 176	59,6	2 130	59,4
	plus de 50 ans	•		1 014	29,0	1 042	28,5	999	27,9
Comité de direction (Direction, Holding)									
Nombre de membres au Comité de direction		•		8	0,2	8	0,2	9	0,3
Répartition	femmes	•		2	25,0	2	25,0	3	33,3
	hommes	•		6	75,0	6	75,0	6	66,7
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans	•		0	0,0	0	0,0	0	0,0
	entre 30 et 50 ans	•		3	37,5	3	37,5	4	44,4
	plus de 50 ans	•		5	62,5	5	62,5	5	55,6
Effectif de direction fonctions support / Direction									
Effectif de direction au niveau des fonctions support et de la Direction		•		98	2,8	96	2,6	106	3,0
Répartition	femmes	•		26	26,5	24	25,0	25	23,6
	hommes	•		72	73,5	72	75,0	81	76,4
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans	•		0	0,0	0	0,0	0	0,0
	entre 30 et 50 ans	•		42	42,9	43	44,8	53	50,0
	plus de 50 ans	•		56	57,1	53	55,2	53	50,0
Cadres									
Nombre de cadres		•		1 609	46,0	1 587	43,5	1 531	42,7
Répartition	femmes	•		512	31,8	473	29,8	433	28,3
	hommes	•		1 097	68,2	1 114	70,2	1 098	71,7
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans	•		21	1,3	23	1,4	21	1,4
	entre 30 et 50 ans	•		1 051	65,3	1 046	65,9	1 034	67,5
	plus de 50 ans	•		537	33,4	518	32,6	476	31,1
Effectif des non-cadres									
Effectif des non-cadres		•		1 785	51,0	1 960	53,7	1 937	54,1
Répartition	femmes	•		979	54,8	1 062	54,2	1 064	54,9
	hommes	•		806	45,2	898	45,8	873	45,1
Catégorie d'âge	jusqu'à 30 ans	•		347	19,4	410	20,9	433	22,4
	entre 30 et 50 ans	•		1 022	57,3	1 084	55,3	1 039	53,6
	plus de 50 ans	•		416	23,3	466	23,8	465	24,0

¹ Groupe Mobilière (en 2023, sans Appenberg SA)

² Agences générales

Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs; des différences d'arrondi peuvent également se présenter dans les taux en pour-cent.

La Mobilière s’engage de manière continue pour diminuer son empreinte écologique. Les émissions de CO₂ des sites de Direction et des agences générales doivent être réduites de 50% d’ici à 2030, et au moins la moitié de cet objectif doit être atteint par le biais d’initiatives propres. Pour ce faire, l’accent est mis sur la mobilité, l’énergie ainsi que le matériel et les déchets.

Les activités du Groupe Mobilière exercent un impact sur l’environnement dû, entre autres, aux déplacements professionnels et au trafic pendulaire des membres du personnel, à la consommation énergétique des locaux et de l’infrastructure informatique, ainsi qu’à la consommation

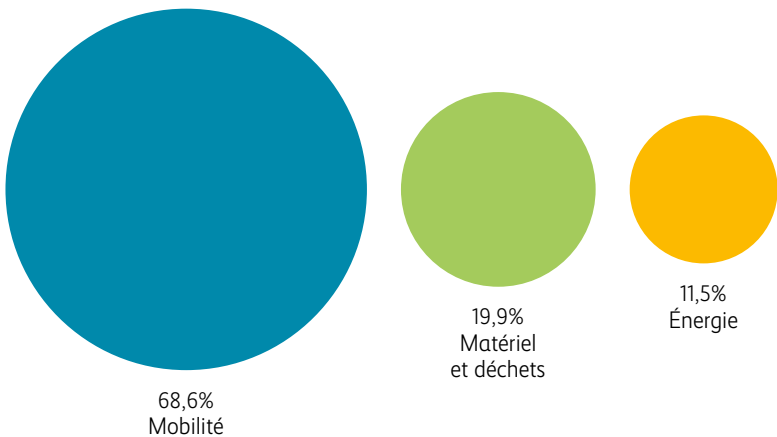
et à l’élimination du matériel de bureau. La Mobilière étant une entreprise de services, cet impact est modéré. Il existe toutefois un potentiel de réduction des émissions de CO₂.

Approche

Les émissions de CO₂ des sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich ainsi que des 80 agences générales doivent être réduites de 50% d’ici à 2030 (année de référence 2018: 17 669 tonnes de CO₂). Au moins la moitié de cet objectif doit être réalisé grâce aux propres mesures de l’entreprise. À cet effet, la mobilité, l’énergie ainsi que le matériel et les déchets ont été définis comme des champs d’action importants.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la loi sur le climat et l’innovation (LCI) exige que les entreprises en Suisse présentent au plus tard en 2050 des émissions nettes nulles dans le scope 1 (émissions directes résultant des activités de l’entreprise) et le scope 2 (émissions indirectes issues d’énergie achetée). Après 2030, la Mobilière continuera de développer son objectif climatique dans le respect des prescriptions légales.

CO₂e des sites de Direction et des agences générales par champ d’action



Champs d'action

- Mobilité: plus des deux tiers des émissions carbone sur lesquelles l'entreprise peut exercer une influence directe proviennent des déplacements professionnels et du trafic pendulaire des collaboratrices et collaborateurs de la Mobilière et des agences générales. Les déplacements professionnels se justifient par la nécessité d'avoir un contact personnel (conseil à la clientèle) ou d'effectuer une visite sur place en cas de sinistre. L'organisation décentralisée et le règlement des sinistres au niveau régional permettent toutefois de restreindre ces déplacements et les distances à parcourir. Les réunions en ligne, les incitations en matière de mobilité telles que le remboursement des abonnements demi-tarif ou des billets de train en première classe de même que le travail nomade réduisent les émissions de CO₂ dues aux déplacements professionnels.
- Énergie: une influence directe peut être exercée sur la consommation d'électricité et de chauffage. L'approvisionnement en énergie à partir de sources renouvelables, les systèmes de chauffage à faibles émissions, l'optimisation de la température de chauffage et la hausse de l'efficacité énergétique sont privilégiés. Le Groupe Mobilière utilise déjà de l'électricité renouvelable sur ses trois sites de Direction, et améliore en permanence l'efficacité énergétique de ses installations électriques.
- Matériel et déchets: après la mobilité et l'énergie, le matériel acheté et les déchets en résultant comptent parmi les principaux émetteurs de CO₂. Pour réduire les émissions, les sites de Direction et les agences générales misent sur des directives claires pour l'achat et la sélection du matériel publicitaire, la baisse de la consommation de papier, le recours à de la vaisselle réutilisable à l'emporter au restaurant du personnel ainsi que des mesures de sensibilisation à la gestion durable des déchets lors d'événements.

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

Mesures sur les sites de Direction

Sur le site de Direction de Berne, l'efficacité énergétique a encore été améliorée: lors de l'étape finale des travaux d'extension, un éclairage LED à haut rendement énergétique, avec détecteurs de mouvement, ainsi qu'un nouveau système de ventilation et de commande des stores ont été mis en place. Le local de conditionnement a été modernisé et aussi doté d'un éclairage LED. De plus, l'éclairage existant dans tous les sanitaires a été remplacé par des lampes LED. Enfin, dans les restaurants du personnel à Berne et à Nyon, l'ECO-SCORE® nouvellement introduit indique l'impact environnemental des menus proposés.

Mesures dans les agences générales

Les 80 agences générales de la Mobilière contribuent activement à la réalisation de l'objectif climatique 2030. Elles peuvent définir elles-mêmes les mesures visant à réduire l'empreinte carbone. La consommation énergétique des immeubles utilisés est un important facteur d'émissions de CO₂. C'est pourquoi la Mobilière soutient le passage à des systèmes de chauffage durables dans ses propres immeubles et alloue, à ce titre, des fonds à concurrence de 7,5 MCHF d'ici à 2030 afin de remplacer le chauffage fossile dans ses agences. Pendant l'exercice sous revue, les installations de deux agences générales ont ainsi cédé la place à des alternatives écologiques.



Bilan carbone des sites de Direction et des agences générales

en t de CO ₂ e	2025	2024	2023	2022	2021
Scope 1 ¹	957	986	1 098	935	1 097
Scope 2 ²	237	242	263	276	470
Scope 3 ³	13 010	12 879	12 781	12 888	12 311
Total	14 203	14 108	14 141	14 099	13 878

Bilan carbone du Groupe Mobilière

en t de CO ₂ e	2025	2024	2023
Scope 1 ¹	79	88	98
Scope 2 ²	112	121	112
Scope 3 ³	6 560	6 820	6 414
Total	6 751	7 029	6 624

En raison de la disponibilité des données, la période d'enregistrement des données a été adaptée à partir de l'exercice 2025 (T4 exercice précédent – T3 exercice sous revue).

Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂e) ont été calculées selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG).

- ¹ Émissions directes résultant des activités de l'entreprise (p. ex. combustion de carburant, utilisation des véhicules de l'entreprise)
- ² Émissions indirectes issues d'énergie achetée
- ³ Toutes les autres émissions indirectes (p. ex. achat de marchandises, trafic pendulaire et déplacements professionnels, élimination des déchets), à l'exclusion des émissions financées ou assurées

Évolution des émissions de CO₂ des sites de Direction et des agences générales

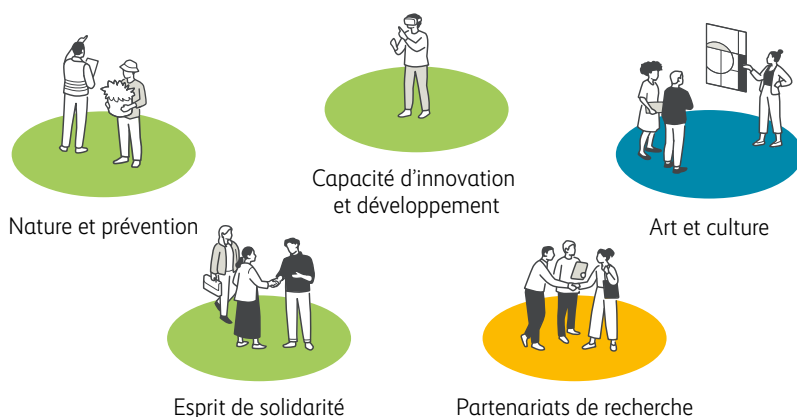
Par rapport à l'exercice précédent, les émissions de CO₂ des sites de Direction et des 80 agences générales ont très peu augmenté, restant toujours inférieures d'environ 20% à celles de 2018, année de référence. Différentes évolutions ont été observées dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets. Dans le champ d'action «énergie», les émissions carbone ont reculé grâce à l'utilisation plus répandue d'électricité renouvelable. Dans le champ d'action «mobilité» en revanche, elles sont en légère hausse. Dans le champ d'action «matériel et déchets», les émissions ont aussi augmenté, car d'importants achats de papier et de matériel informatique ont été effectués.

Évolution des émissions de CO₂ du Groupe Mobilière

En 2025, et pour la troisième fois, les émissions de CO₂ des filiales autonomes sur le plan opérationnel disposant de leur propre site ont été intégrées dans le bilan carbone du Groupe Mobilière, afin de représenter le périmètre de consolidation selon les dispositions des art. 964a ss CO. L'exploitation d'Hotel Appenberg SA, dont il a été tenu compte pour la première fois en 2024, a été interrompue pendant toute l'année 2025 en raison d'un assainissement total. C'est pourquoi Hotel Appenberg SA n'est pas inclus dans le bilan carbone. Les participations en liquidation (Foundera SA en liquidation, Buildigo SA en liquidation), les participations dont les activités opérationnelles ont été liquidées et suspendues (Companjon Holding Limited) ainsi que les filiales qui ont été vendues (Trianon SA) ont été prises en considération en fonction de leurs activités résiduelles. Les émissions des petites filiales (jusqu'à 25 collaboratrices et collaborateurs) ont été modélisées compte tenu des effectifs, des surfaces et des systèmes de chauffage ainsi que du type de courant, sur la base de valeurs empiriques. Pour les grandes filiales, des données détaillées sur la consommation d'énergie et la mobilité ont été recueillies afin de calculer les émissions de CO₂ avec plus de précision. En raison des changements susmentionnés dans les filiales autonomes sur le plan opérationnel, les émissions de CO₂ ont diminué par rapport à 2024.

Par son engagement, la Mobilière Suisse Société Coopérative contribue à créer une société tournée vers l'avenir. Elle soutient des projets et des partenariats dans les domaines de la prévention, de la recherche, de l'innovation et de la culture. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de mesures de protection contre les dangers naturels dans les communes, du développement de solutions durables de gestion du changement climatique ainsi que d'initiatives en faveur de la résilience sociale et de la formation. La Mobilière soutient aussi l'application des connaissances scientifiques dans la pratique et crée des espaces de dialogue et de collaboration. La Suisse bénéficie ainsi de plus-values durables allant bien au-delà d'une simple couverture d'assurance.

Construction d'un avenir sociétal positif



L'engagement sociétal de la Mobilière Coopérative repose sur les principes de la prévention et de la résilience et a pour objectif de contribuer à renforcer la capacité de la société à construire son avenir. Cela se traduit par la promotion ciblée de partenariats et de projets dans les domaines de la prévention des dangers naturels, de la recherche, de la capacité d'innovation, des questions sociales ainsi que de l'art et de la culture.

Nature et prévention

Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels et chaire pour l'impact climatique et la santé publique de l'Université de Berne

Né d'une initiative conjointe du Centre Oeschger de recherche en climatologie de l'Université de Berne et de la Mobilière Coopérative, le [Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels](#) étudie l'origine des chutes de grêle, des inondations et des tempêtes ainsi que leur potentiel de dommages en Suisse. Le but est d'appliquer les connaissances scientifiques dans la pratique et de promouvoir une gestion durable des risques naturels. Le laboratoire a par exemple simulé les crues maximales plausibles physiquement en Suisse ainsi que leurs conséquences, pour ensuite développer et réaliser des exercices de protection de la population.

En 2025, le laboratoire a également intensifié ses recherches sur les «impact-based warnings» (alertes basées sur les conséquences). L'idée est de développer en Suisse un système d'alerte contre les dangers naturels qui mette en garde non pas contre la survenance des phénomènes météorologiques, mais contre leurs conséquences. Des projets visant à quantifier le nombre et l'étendue des dommages évités grâce aux mesures de prévention ont en outre été lancés.

De plus, le soutien de la Mobilière Coopérative a permis à l'Université de Berne de créer en 2025 une chaire pour l'impact climatique et la santé publique dans les zones habitées. Celle-ci complète la chaire Mobilière de recherche en climatologie pour la région alpine instaurée en 2010, à laquelle le laboratoire est rattaché.

Projets de prévention

La Mobilière Coopérative soutient des projets de prévention communaux axés sur la protection contre les dangers naturels, tels que les crues, les chutes de pierres ou les avalanches. Depuis 2006, elle a cofinancé 181 projets pour un total d'environ 50 MCHF. En 2025, quelque 2 MCHF ont été attribués et dix nouveaux projets approuvés.

De plus, les mesures de construction n'étant pas toujours suffisantes, la Mobilière Coopérative fournit aux corps de sapeurs-pompiers de régions particulièrement exposées au risque de crues des systèmes modulaires et mobiles de protection contre ces dernières.

Changement climatique: projets de villes-éponges

Outre la réduction des émissions impactant le climat, la nécessité de s'adapter au changement climatique se fait de plus en plus pressante. C'est pourquoi la Mobilière Coopérative soutient des projets de villes-éponges dans plusieurs villes et communes, contribuant ainsi à atténuer les effets de ce changement et à réduire les dommages de ruissellement dans des zones densément peuplées. En effet, les surfaces imperméables de ces zones font augmenter non seulement la température, mais aussi – en cas de fortes pluies – les eaux de ruissellement, ce qui entraîne souvent des inondations. Selon une étude du [Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels](#), 62% des bâtiments du pays sont exposés au risque de ruissellement. Dans les villes-éponges, l'eau de pluie est absorbée et stockée sur place, comme dans une éponge, et ne s'écoule donc pas en surface. En période de canicule, cette eau s'évapore ensuite lentement, faisant office de climatiseur naturel et améliorant ainsi la qualité de vie en milieu urbain.

En 2025, la Mobilière Coopérative a étendu son engagement en faveur des villes-éponges à d'autres villes et communes. Avec la ville de Winterthur, elle soutient le projet [«Asphaltknackerinnen»](#) (brise bitume), qui incite les propriétaires (particuliers, PME et sociétés coopératives) à désimperméabiliser les sols et à les renaturer.

Chemins de randonnée et Club Alpin Suisse

Depuis 2019, la Mobilière Coopérative contribue, avec le «Fonds Mobilière ponts et passerelles», à l'assainissement et à la construction de ponts et passerelles sur les chemins de randonnée suisses, pour que ceux-ci demeurent sûrs et attrayants. Partenaire principal de Suisse Rando, elle a soutenu à ce jour la réalisation de 76 projets dans tout le pays. En 2025, elle a effectué un nouvel apport de CHF 350 000 pour cofinancer onze projets.

Depuis 2024, la Mobilière Coopérative est partenaire principal du Club Alpin Suisse (CAS) et soutient un programme axé sur l'approvisionnement en eau et en énergie des cabanes. Diverses mesures, telles que l'installation de réservoirs d'eau plus grands et de toilettes sèches ainsi que l'utilisation de filtres pour produire de l'eau potable, garantissent l'approvisionnement, font diminuer la consommation et réduisent le nombre de vols de transport. En 2025, des projets concernant les cabanes Dammahütte, Dossenhütte et Chammana Jenatsch ont été soutenus.

Capacité d'innovation et développement

Forum Mobilière

Le Forum Mobilière renforce la capacité des PME et des organisations suisses à assurer leur pérennité en proposant, sous la conduite d'animatrices et d'animateurs professionnels, des ateliers de réflexion sur des questions d'avenir telles que l'orientation stratégique, l'innovation et le développement d'équipe.

Deux formats ont été proposés en 2025: des ateliers régionaux d'un jour, axés sur les besoins des PME et des organisations locales et sur les échanges entre entreprises, et des ateliers de deux jours et demi, dans lesquels les équipes traitent de questions concrètes liées à leur domaine d'activité. Organisées en collaboration avec les agences générales et des partenaires de réseau, ces manifestations aident à développer des solutions axées sur la pratique. En 2025, 215 PME et organisations à but non lucratif ont participé à 107 ateliers.

Mobiliar Lab for Analytics

À l'EPFZ, le Mobiliar Lab for Analytics étudie l'utilisation responsable des nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle. Son équipe analyse comment ces technologies influencent le travail au quotidien. Le but est de développer des applications numériques efficaces tout en favorisant le bien-être et de contribuer ainsi à la résilience de la Suisse.

Esprit de solidarité

Mobilière Cluster sur la résilience

Soutenu par la Mobilière Coopérative, le Mobilière Cluster sur la résilience de l'Université de Fribourg se penche sur des questions centrales relatives à la pérennité de la société et de l'économie suisses. Il soutient des projets de recherche inter- et transdisciplinaires qui développent des solutions axées sur la pratique visant à renforcer la résilience en Suisse. Pour ce faire, le centre regroupe les compétences de chercheuses et chercheurs issus de différentes disciplines. Cinq projets de recherche sont en cours: réseaux sociaux et numériques dans les quartiers, processus de formation de l'opinion et de décision plurilingues, développement durable et compétitivité de la Suisse, inclusion et gestion de la réputation, et utilisation de l'intelligence artificielle.

Mobilière Baromètre Numérique

Le [Mobilière Baromètre Numérique](#) mène chaque année une vaste enquête sur l'attitude de la population suisse face à la numérisation. L'enquête est réalisée par la fondation [Risiko-Dialog](#), avec le soutien de la Mobilière Coopérative. En 2025, l'accent a été mis sur la santé mentale, sur la cohésion sociale et sur l'intelligence artificielle et la robotique.

Engagement en faveur de la jeunesse

La Mobilière Coopérative s'engage en faveur de la jeunesse en renforçant la capacité des jeunes à construire leur avenir. Lancée en 2018 sous la forme d'un camp d'été, cette offre s'est transformée en un programme proposé tout au long de l'année dans l'ensemble du pays. En 2025, elle incluait un mini-camp organisé au Locarno Film Festival et un atelier de création vidéo à Visions du Réel, le festival du film documentaire de Nyon. Des coopérations sont en outre nées avec des associations de sports de salle, prévoyant l'organisation de tournois et la mise en œuvre de programmes de résilience scolaire. Enfin, un soutien a une nouvelle fois été accordé au programme «La jeunesse débat», dans le cadre du partenariat avec Young Enterprise Switzerland. La finale nationale s'est déroulée sur le site de Direction de la Mobilière à Berne.

Art et culture

Expositions et événements

Dans les expositions temporaires qu'elle présente chaque année à son siège principal, à Berne, la Mobilière Coopérative invite au dialogue sur des thèmes sociétaux selon une approche qui allie différentes perspectives. En 2025, l'exposition «CTRL+ALT+RELAX – Une exposition pour souffler» a transformé le foyer du siège de l'entreprise en une plateforme publique d'échanges interdisciplinaires. Se fondant sur les résultats des recherches du Mobiliar Lab for Analytics, l'exposition a montré comment le numérique peut nous aider à gérer le stress au quotidien. Les curatrices et curateurs ont en outre agrémenté les stimuli scientifiques de l'exposition par des œuvres en résonance avec ces derniers, tirées de la collection d'art de la Mobilière. Un programme d'animations varié a complété l'exposition.

Prix Mobilière

Le Prix Mobilière – le plus ancien prix d'encouragement à la culture décerné par une entreprise d'assurance suisse – distingue de jeunes artistes abordant des thématiques sociétales. Lauréat de l'édition 2025, l'artiste Alfatih a été primé pour ses installations vidéo et ses œuvres interactives, qui illustrent les différentes évolutions du monde virtuel. Il s'interroge ainsi sur les codes de compréhension de ce monde et leur signification pour la société, et les inscrit dans le présent.

Locarno Film Festival

En 2025 également, la «Rotonda by la Mobilière» a attiré un public nombreux. La Mobilière Coopérative est partenaire principal du festival ainsi que du programme Locarno Kids, qui propose des activités et des ateliers visant à stimuler la curiosité et la créativité des enfants et des jeunes, ainsi que leur intérêt pour le cinéma.

Visions du Réel

La Mobilière Coopérative est partenaire principal de Visions du Réel, le festival du film documentaire de Nyon, depuis plus de quinze ans. En 2025, les deux partenaires ont lancé le label [Next Gen](#) dédié aux jeunes de 12 à 26 ans. Ses activités et ateliers visent à sensibiliser les jeunes aux images de qualité et à élargir leur horizon.

Fonds de soutien**Fondation du Jubilé**

Depuis 1976, la Fondation du Jubilé de la Mobilière Suisse Société Coopérative soutient des projets dans les domaines de l'art, de la culture et de la science. En 2025, elle a bénéficié d'un apport de CHF 600 000 provenant du bénéfice de la Coopérative et soutenu 36 projets.

Fonds pour des projets durables dans les régions

Ce fonds permet aux agences générales de promouvoir des projets écologiques, sociaux ou culturels dans leur région. En 2025, il a bénéficié d'un apport de CHF 600 000 et a permis de soutenir 26 projets.

Fonds de donations

Créé au début des années 1970, le Fonds de donations a bénéficié en 2025 d'un apport de 2 MCHF prélevés sur le bénéfice de la Coopérative. Il permet de soutenir de nombreux projets sociaux, culturels et économiques, ainsi que des projets de formation. En 2025, il a contribué à la réalisation de 512 projets. À cet égard, des dons compris entre CHF 50 000 et CHF 100 000 ont été accordés à trois institutions sociales d'importance nationale: Haus & Hof Hermolingen, Flamingo Kinderhospiz et Fondation PTA Biel.

Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO

Le rapport non financier selon le CO a été approuvé le 4 mars 2026 à l’unanimité par le Conseil d’administration de Mobilière Suisse Holding SA. Les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous constituent les principales sources d’information pour les thèmes abordés dans le présent rapport. Des informations supplémentaires peuvent figurer dans d’autres sections du rapport non financier.

Art. du CO	Le rapport sur les questions non financières rend compte...		Localisation des informations
Art. 964b, al. 1	des objectifs en matière de CO ₂		Produits d'assurance et prestations de service
			Placements de capitaux durables
			Gestion immobilière durable
			Climat et énergie dans l'entreprise
Art. 964b, al. 1	des questions sociales		Communication avec les parties prenantes
			Gestion responsable des affaires
Art. 964b, al. 1	des questions de personnel		Personnel et univers de travail
Art. 964b, al. 1	du respect des droits de l'homme		Code de conduite
			Achats
			Employeur responsable
			Diversité et égalité des chances
Art. 964b, al. 1	de la lutte contre la corruption		Lutte contre la corruption
Art. du CO	Le rapport contient les informations...		Localisation des informations
Art. 964b, al. 1	qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, la performance et la situation de l'entreprise		Ensemble pour demain
Art. 964b, al. 1	qui sont nécessaires pour comprendre les incidences de son activité sur le domaine...	des objectifs en matière de CO ₂	Produits d'assurance et prestations de service
			Placements de capitaux durables
			Gestion immobilière durable
			Climat et énergie dans l'entreprise
		des questions sociales	Communication avec les parties prenantes
			Gestion responsable des affaires
		des questions de personnel	Personnel et univers de travail
		du respect des droits de l'homme	Code de conduite
			Achats
			Employeur responsable
			Diversité et égalité des chances
		de la lutte contre la corruption	Lutte contre la corruption

Art. du CO	Ce rapport comprend notamment...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 2, ch. 1	une description du modèle commercial de l'entreprise	Description du modèle d'affaires
Art. 964b, al. 2, ch. 2	une description des concepts appliqués en ce qui concerne les questions mentionnées à l'al. 1, y compris les procédures de diligence mises en œuvre, dans le domaine...	Produits d'assurance et prestations de service
		Placements de capitaux durables
		Gestion immobilière durable
		Climat et énergie dans l'entreprise
		Communication avec les parties prenantes
		Gestion responsable des affaires
		Personnel et univers de travail
		Code de conduite
Art. 964b, al. 2, ch. 3	une description des mesures prises en application de ces concepts ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de ces mesures dans le domaine...	Achats
		Employeur responsable
		Diversité et égalité des chances
		Lutte contre la corruption
		Produits d'assurance et prestations de service
		Placements de capitaux durables
		Climat et énergie dans l'entreprise
		Communication avec les parties prenantes
Art. 964b, al. 2, ch. 4	une description des principaux risques liés aux questions mentionnées à l'al. 1 et la manière dont l'entreprise gère ces risques; les risques déterminants sont...	Gestion responsable des affaires
		Personnel et univers de travail
		Code de conduite
		Achats
		Employeur responsable
		Diversité et égalité des chances
		Lutte contre la corruption
		Gestion des risques en matière de durabilité
Art. 964b, al. 2, ch. 5	les indicateurs clés de performance dans les domaines mentionnés à l'al. 1, qui sont déterminants pour l'activité de l'entreprise, à savoir le domaine...	Gestion des risques en matière de durabilité
		Gestion des risques en matière de durabilité
		Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des portefeuilles d'obligations et d'actions
		Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des immeubles
		Émissions de CO₂ du Groupe Mobilière
		Communication avec les parties prenantes
		Gestion responsable des affaires
		Personnel et univers de travail
		Code de conduite
		Examen de diligence relatif au travail des enfants
		Employeur responsable
		Diversité et égalité des chances
		Lutte contre la corruption



Devoirs de diligence et transparence concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit et du travail des enfants

Art. du CO	Les entreprises mettent en place un système de gestion et définissent les éléments suivants:	Localisation des informations
Art. 964k, al. 1, ch. 1	leur politique relative à la chaîne d'approvisionnement en minerais et en métaux provenant potentiellement de zones de conflit ou de zones à haut risque;	Non applicable. La Mobilière n'importe pas et ne traite pas non plus de minerais ni de métaux provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque.
Art. 964k, al. 1, ch. 2	leur politique relative à la chaîne d'approvisionnement pour les produits ou services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants;	Achats
Art. 964k, al. 1, ch. 3	un système qui permet d'établir une traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.	Examen de diligence relatif au travail des enfants
Art 964k, al. 2	Elles identifient et évaluent les risques d'effets néfastes dans leur chaîne d'approvisionnement. Elles élaborent un plan de gestion des risques et prennent des mesures en vue de réduire au minimum les risques constatés.	Achats Gestion des risques en matière de durabilité
Art. 964k, al. 3	Le respect des devoirs de diligence en matière de minerais et de métaux fait l'objet d'une vérification par un expert indépendant.	Non applicable. La Mobilière n'importe pas et ne traite pas non plus de minerais ni de métaux provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque.

Rapport sur les questions climatiques: matrice TCFD

Les informations fournies dans cette section sont présentées conformément aux recommandations de la TCFD. Elles décrivent la compréhension de la Mobilière des effets potentiels des risques climatiques sur ses activités de souscription et de placement ainsi que sur ses propres activités commerciales, y compris sur la chaîne d’approvisionnement. Elles traduisent l’appréciation de la Mobilière de la capacité de résistance de sa stratégie face aux risques liés au changement climatique. Elles présentent également les mesures de gouvernance que la Mobilière a introduites pour placer les thématiques du climat et de la durabilité sous la responsabilité du Comité de direction, ainsi que les processus de gestion des risques climatiques, les indicateurs et les missions définis pour suivre la réalisation des objectifs fixés. La Mobilière établit le rapport sur les questions climatiques conformément à l’ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques sous forme de document PDF. Il est renoncé pour le moment à utiliser un format électronique lisible par machine, car on ne sait pas encore quelle taxonomie numérique internationale sera appliquée (p. ex. normes ESRS ou IFRS, etc.).

Thème TCFD	Informations recommandées	Section (les termes sont mis en lien avec la section correspondante)
Gouvernance	Surveillance des risques et des opportunités liés au climat par le Conseil d’administration	Gouvernance: Conseil d’administration Placements: gouvernance
	Rôle du management dans l’évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Gouvernance: Comité de direction Placements: gouvernance
Stratégie	Risques et opportunités liés au climat que l’organisation a identifiés à court, moyen et long terme	Gestion des risques de durabilité
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière de l’entreprise	Gestion des risques de durabilité: changement climatique Produits d’assurance et prestations de service Placements de capitaux durables
	Capacité de résistance de la stratégie compte tenu de différents scénarios climatiques, y compris un scénario avec 2° C ou moins	Analyse de scénarios
Gestion des risques	Processus d’identification et d’évaluation des risques liés au climat	Gestion des risques de durabilité
	Processus de gestion des risques liés au climat	Gestion des risques de durabilité Produits d’assurance et prestations de service Placements de capitaux durables Gestion immobilière durable
	Intégration des processus d’identification, d’évaluation et de pilotage des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l’entreprise	Gestion des risques de durabilité
Métriques et objectifs	Indication des métriques utilisées par l’organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	Gestion des risques de durabilité: changement climatique Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des portefeuilles d’obligations et d’actions Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des immeubles
		Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des portefeuilles d’obligations et d’actions Évolution de la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ des immeubles Évolution des émissions de CO₂ du Groupe Mobilière
		Climat et énergie dans l’entreprise Personnel et univers de travail: rémunération Placements de capitaux: orientation climatique Gestion immobilière durable
	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 1, du scope 2 et, le cas échéant, du scope 3, et risques correspondants	
	Objectifs utilisés par l’organisation pour gérer les risques, les opportunités et les performances liés au climat	

Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI)

Les «Principes pour une assurance responsable» ([PSI](#)) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement ([PNUE FI](#)) servent de guide aux entreprises d'assurance, afin qu'elles tiennent compte des critères du développement durable dans leur cœur de métier. La Mobilière a souscrit à ces principes en 2021.

La Mobilière s'engage à promouvoir la transparence. La publication d'informations sur les progrès réalisés en matière de PSI, telle qu'elle est prescrite dans les PSI, est intégrée dans le présent rapport de gestion. Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des thématiques relevant de nos différentes activités et commentées en référence aux PSI.

Principe 1: Nous intégrerons dans nos prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'Assurance.	
Mesures	Réalisation / Renvois
Intégration stratégique	Définition de notre vision du développement durable
	Définition des critères ESG applicables aux placements
	Analyse de matérialité
	Stratégie climatique
	Rapports au Conseil d'administration et aux déléguées et délégués
Personnel et univers de travail	Possibilités offertes aux collaboratrices et aux collaborateurs de faire entendre leur voix
	Diversité de l'effectif
	Stratégie «Environnement de travail»
	Formations de base et formations continues
	Code de conduite
	Encouragement du travail de milice auprès des collaboratrices et collaborateurs
Gestion des risques et souscription	Sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs
	Responsabilité des processus de gestion des risques
	Critères d'exclusion spécifiques pour chaque branche
	Projets de prévention
Conception des produits et services	Produits d'assurance durables
Gestion des sinistres	Téléexpertise
	Mobi24
	Réparation plutôt que remplacement
Distribution et marketing	Achats locaux et régionaux
	Contrôle des émissions de CO₂ dues aux articles publicitaires
Investissements responsables	Adhésion aux «Principes pour l'investissement responsable» (PRI) des Nations Unies
	Investissements durables
	Gestion immobilière durable
	Prévention de l'écoblanchiment



Principe 2: Nous collaborerons avec nos clientes et clients et nos partenaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les inciter à mieux maîtriser les risques et à développer des solutions concrètes.

Mesures	Réalisation / Renvois
Clientèle, partenaires et fournisseurs	Proximité avec la clientèle grâce à une organisation décentralisée
	Dialogue régulier avec la clientèle
	Aspects liés à la durabilité de nos produits
	Durabilité des prestations de service
	Procédure de consultation en relation avec l'assurance vie liée à des fonds
	Soutien aux PME

Principe 3: Nous coopérerons avec les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant à ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Mesures	Réalisation / Renvois
Dialogue avec les parties prenantes	En dialogue permanent avec nos parties prenantes
Initiatives, partenariats et affiliations	Initiatives
	Partenariats de recherche
	Adhésions

Principe 4: Nous rendrons compte de l'application des Principes et ferons preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Mesures	Réalisation / Renvois
Reporting	Rapport de développement durable depuis 2014

4 Ensemble, c'est mieux. À Goldau

Lea Lüönd, agente générale de la Mobilière à Schwytz, et Katrina Wenger, directrice du parc naturel et animalier de Goldau, soulignent le rôle fédérateur du parc. À l'occasion du 100^e anniversaire de celui-ci, la Mobilière Coopérative et l'agence générale de Schwytz ont fait un don de 50 000 francs pour un partenariat, symbolisé par l'installation d'un banc «Mobilière» dans le parc. Pour Lea Lüönd, le lieu incarne la durabilité et l'esprit de responsabilité. Elle trouve très intéressantes les formations relatives à la protection de la nature et des espèces afin d'éveiller l'intérêt des enfants dans ce domaine.



Lire toute l'histoire en ligne:
mobiliere.ch/ensemble-goldau



Gouvernance d'entreprise

92	Principes de gouvernance d'entreprise
93	Structure de l'entreprise
94	Structure de direction
95	Mobilière Suisse Société Coopérative
102	Mobilière Suisse Holding SA
115	Autres indications relatives à la gouvernance
116	Rémunérations

La Mobilière présente ses principes de gouvernance d'entreprise de façon ouverte et compréhensible. Elle répond ainsi aux exigences de ses parties prenantes. Même si elle n'est pas cotée en Bourse, l'entreprise s'appuie sur des normes établies, ce qui permet de mettre en place des structures transparentes favorisant une traçabilité claire des processus et des décisions.

Non cotée en Bourse, la Mobilière n'est pas soumise aux prescriptions de publication de la directive SIX sur les informations relatives à la gouvernance d'entreprise. Elle adhère néanmoins à ces principes de transparence, ainsi qu'au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, tout en prenant la liberté de s'en écarter dans certains cas dûment motivés. Les explications ci-après concernant la gestion et le contrôle de l'entreprise suivent pour l'essentiel la structure de la directive SIX. Les dispositions visant spécifiquement les sociétés ouvertes au public ne sont traitées que succinctement. En outre, les prescriptions de surveillance prudentielle, notamment

la circulaire de la FINMA «Gouvernance d'entreprise – assureurs», s'appliquent tant pour la Holding que pour les compagnies d'assurances détenues par cette dernière. Les rémunérations de l'exercice 2025 sont explicitées au chapitre «[Rémunérations](#)». Lorsque les informations requises sont fournies ailleurs dans le présent document, un renvoi le signale expressément.

Structure de l'entreprise et actionnariat

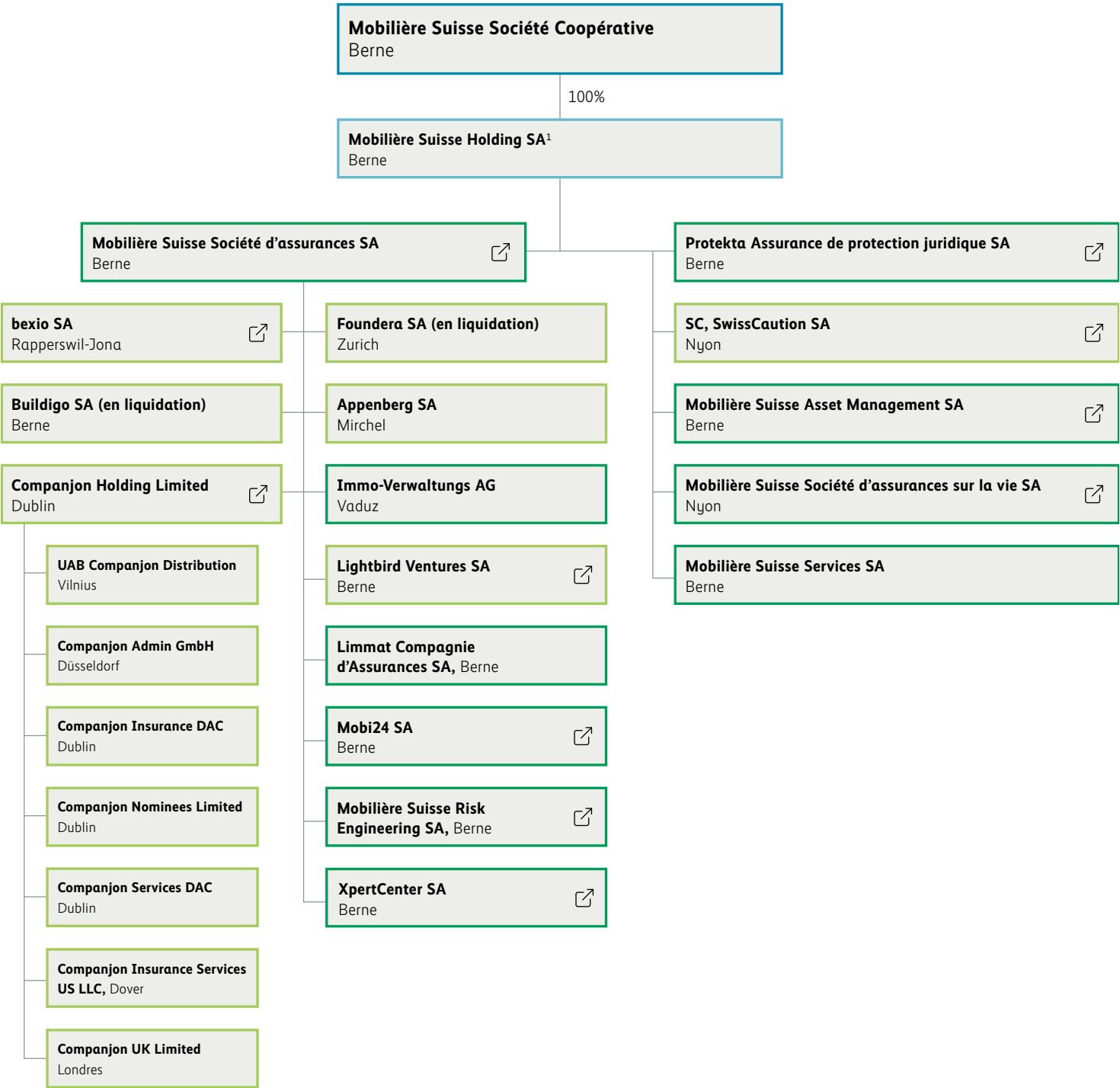
Tant la Coopérative que la Holding sont des sociétés de droit suisse ayant leur siège à Berne, la première détenant la totalité du capital-actions de la seconde. Il n'y a pas de participations croisées au sens de la directive SIX. De plus amples informations sur la [structure de l'entreprise](#), le [périmètre de consolidation](#) et la [structure de direction opérationnelle](#) sont présentées dans les chapitres correspondants du présent document.

Structure du capital

La structure du capital ressort du [bilan de la Coopérative](#) et du [bilan consolidé](#). Les statuts de la Holding ne prévoient pas d'augmentation de capital, ni autorisée ni conditionnelle. Au cours des trois derniers exercices, le capital n'a subi aucune modification. La Coopérative dispose d'un droit de souscription. Le capital-actions de la Holding est entièrement libéré. Les statuts ne prévoient pas l'émission de bons de jouissance ou de participation ni l'inscription de nommées, pas plus que l'émission d'emprunts convertibles ou d'options.

Structure de l'entreprise

au 31 décembre 2025



- Société Coopérative
- Holding
- Entièrement intégrée
- Autonome sur le plan opérationnel

¹ Le graphique tient compte des filiales et des sous-filiales de Mobilière Suisse Holding SA, avec une quote-part de participation de 100%.

Structure de direction

au 31 décembre 2025

Conseil d'administration

Président
Stefan Mäder

Secrétaire général
Beat Haudenschild

Révision interne
Stephan Mohr

Comité de direction

CEO
Michèle Rodoni

Stratégie & Portefeuille de projets
Jérôme Koller

Public Affairs & Développement durable
Belinda Walther Weger

Droit & Compliance
Andrea Rieger

Communication d'entreprise
Irene Fischbach

Finances
Alex Flückiger

Prévoyance
Thomas Bossart

Management du marché
Philipp Mischler

IT
Renato Premezzi

Assurances
Thomas Trachsler

Asset Management
Michael Christen

Ressources humaines
Barbara Agoba

- Président du Conseil d'administration
- Font rapport au président du Conseil d'administration
- Membres du Comité de direction
- Comité de direction élargi

Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine l'orientation du Groupe Mobilière et définit son positionnement auprès du grand public. À cet égard, il est responsable non seulement d'établir la stratégie, mais aussi de promouvoir des partenariats et des engagements qui reflètent les valeurs coopératives de l'entreprise.

Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative

La Coopérative compte actuellement plus de 1,9 million de sociétaires – personnes physiques ou morales et collectivités publiques –, qui ont acquis cette qualité en concluant un contrat d'assurance avec Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Les sociétaires n'ont pas l'obligation de faire des versements supplémentaires, ni d'autres obligations financières. Leurs intérêts sont défendus par 150 [déléguées et délégués](#) (effectif réglementaire) provenant de tous les cantons suisses et de la Principauté de Liechtenstein.

Les déléguées et délégués représentent les régions ainsi que les divers groupes de titulaires d'assurances, tels que les particuliers, les entreprises agricoles et artisanales, l'industrie, le commerce, les sociétés de services et les pouvoirs publics. Ils sont élus pour une durée de six ans. Un tiers des mandats environ est renouvelé tous les deux ans. Il n'y a pas de durée de fonction maximale, mais une limite d'âge de 72 ans s'applique.

>1,9 *mio.*

de sociétaires

Les déléguées et délégués approuvent chaque année le rapport de gestion, les comptes annuels et le rapport annuel de la Coopérative. De plus, ils prennent acte des états financiers, établis conformément au référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Ils décident également de la répartition du bénéfice résultant du bilan et d'une éventuelle révision des statuts. Enfin, ils élisent les membres du Conseil d'administration de la Coopérative.

Déléguées et délégués

État au 31 décembre 2025

Région Ouest

Canton de Berne	Walter Althaus, Aarwangen Thomas Baumann, Berne Bernhard Bischoff, Thoune Andreas Blank, Aarberg Beat Bräm, Anet Tasha Del Percio-Ziska, Berne Daniel Dünner, Moutier Barbara Hayoz, Berne Danielle Hess, Berne Pia Hirschi, Hünibach Jörg Huggenberger, Rüti b. Riggisberg Thomas Hurni, Sutz Eva Jaisli, Berthoud	Tobias Leuenberger, Lüscherz Anita Luginbühl, Krattigen Andreas Michel, Meiringen Hans Jörg Rüegsegger, Riggisberg Hans Schär, Schönried Markus Scheidegger, Gümligen Pierre Schneider, Saint-Imier Andrea Strasser, Thoune Nicole von Graffenried, Berne Hans Rudolf von Känel, Oberwangen Bruno Wägli, Aarberg Andreas Wälti, Worb Andrea Wenger, Goldswil
Canton de Fribourg	Ulrike Aebersold, Morat Fernand Andrey, Saint-Sylvestre Michel Beaud, Pâquier-Montbarry Pierre-Yves Binz, Morlon	Mireille Galley, Ecuwillens Johanna Gapany, Fribourg Marc von Bergen, Domdidier
Canton de Genève	Anne-Sophie Dunand-Blaesi, Puplinge Louise Kasser Genecand, Genève	Fabienne Monbaron, Plan-les-Quates Olivier Sandoz, Bellevue
Canton du Jura	Dorothée Krattinger, Les Bois	Nicole Mamie, Porrentruy
Canton de Neuchâtel	Alexandre Ciaramella, La Sagne Catherine Reichl, Neuchâtel	Henri Schaller, Colombier
Canton de Valais	Andreas Biner, Zermatt Gabriel Décaillet, Sion Grégoire Dussex, Luc (Ayent)	Renato Kronig, Glis Laurent Multone, Monthey
Canton de Vaud	Christel Cavalli-Cavalli, Savigny Philippe Cloux, Lutry Arnaldo Fedrigo, Jouxten-Mézery	Philippe Neri, Saint-Légier Christian Rovero, Bettens Benjamin Zumstein, Nyon

Région Centre

Canton d'Argovie	Daniel Appert, Geltwil Marco Emmenegger, Hettenschwil Thomas Erb, Bözen Thomas Forrer, Birrwil Stephan Gurini, Lenzburg Dieter Lämmli, Aarau René Leuenberger-Zöllner, Laufenburg	Tobias Maurer, Aarau Matthias Mühlheim, Rheinfelden Marco Negri, Zofingue Sonja Ramsauer, Dättwil Dorothee Schwarz, Oberrohrdorf Birgitta Setz, Zofingue
Cantons de Bâle-Campagne et Bâle-Ville	Damaris Armbruster, Ramlinsburg Gabriel Barell, Binningen Katharina Barmettler-Sutter, Muttentz Christina Bertram, Oberwil	Christoph Buser, Füllinsdorf Thomas Friedlin, Therwil Tobias Lutz, Bottmingen Daniel Müller, Bâle
Canton de Glaris	Hans-Jörg Marti, Nidfurn	
Canton de Lucerne	Adrian Affentranger, Sursee Alain Balthasar, Lucerne Daniel Gloor, Sursee Salome Krummenacher, Lucerne	Anja Meyer, Emmen Stefan Muff, Kastanienbaum Peter Pfister, Lucerne Matthias Tobler-Kaiser, Meggen
Cantons d'Obwald et de Nidwald	Madeleine Michel-Windlin, Sachseln	
Canton de Schwytz	Reto Keller, Trachslau Sibylle Ochsner, Galgenen	Bernadette Reichlin-Durrer, Küssnacht am Rigi

Région Centre (suite)

Canton de Soleure	Roger Borer, Erschwil Michael Brüderli, Feldbrunnen Reinhold Gustav Dörfliger, Egerkingen	Federica Linder-Hunziker, Etziken Beat Loosli, Starrkirch-Wil Marc Thommen, Hägendorf
Canton du Tessin	Monica Duca Widmer, Arosio Marco Huber, Lugano Daniele Lotti, Bellinzone	Elia Ponti, Novazzano Mattia Tonella, Manno
Canton d'Uri	Urs Janett, Altdorf	
Canton de Zoug	Peter Hegglin-Hürlimann, Edlibach	Christoph Müller, Baar

Région Est

Cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures	Urs Koch, Appenzell	Katrin Nägeli, Appenzell
Canton des Grisons	Yvonne Brigger-Vogel, Zizers Franz Sepp Caluori, Coire	Christian Cavegn, Jenins Thomas Rechberger, Pontresina
Canton de Saint-Gall	Dominique Bättscher, Zuzwil Peter Bruhin, Wittenbach Eva de Salvatore, Saint-Gall Urs Gantenbein, Wildhaus Christoph Gautschi, St. Margrethen Marko Muzek, Tübach	Daniel Steiger, Rebstein Steffen Tolle, Saint-Gall Ernst Uhler, Jona Patrizia Wachter Tanner, Sargans Martin Zuber, Lütisburg Station
Canton de Schaffhouse	Marlis Pfeiffer, Schaffhouse	
Canton de Thurgovie	Monika Brunner, Wallenwil Christian Jäger-Huber, Hüttwilen Peter Roth, Roggwil	Peter Schütz, Wigoltingen Suzanne Thür Brechbühl, Weinfelden Andreas Zweifel, Amriswil
Canton de Zurich	Kurt Andres, Kloten Dorothee Auwärter, Rikon im Tösstal Adrian Bangerter, Wallisellen Matthias Baumberger, Winterthur Didier Brägger, Illnau Daniel Broglie, Eglisau Valérie de Montmollin, Zurich Andreas Dürst, Seegräben Vito Fortunato, Zurich Eric Goessler, Uitikon Waldegg Christian Gubler, Bauma	Martin Haab, Mettmenstetten Celine Hartmann-Aecherli, Watt Stefan Krebs, Pfäffikon Patrick Kyburz, Dielsdorf Christoph Lautenschlager, Wettswil Marius Reinhardt, Zurich Manuel Rickenbach, Zurich Jasmina Ritz, Zurich René Schneider, Meilen Donato Trivisano, Winterthur Bruno Walliser, Volketswil
Principauté de Liechtenstein	Violanda Lanter, Ruggell	

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Membres

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration de la Coopérative est formé d'au moins quinze personnes afin de concrétiser la volonté d'un ancrage aussi large que possible dans les régions et les divers groupes de titulaires d'assurances. Pour des raisons de bonne gouvernance, il doit comporter une majorité de membres ne faisant pas également partie du Conseil d'administration de la Holding.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Coopérative comptait 26 membres. La durée ordinaire du mandat de ses membres est de trois ans.

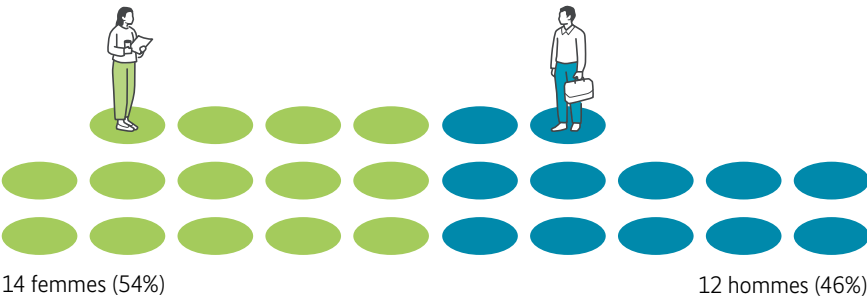
La limite d'âge est de 72 ans et la durée de fonction maximale de quinze ans. Le Conseil d'administration de la Coopérative compte quatorze femmes et douze hommes.

La limitation de la durée de fonction ne s'applique pas tant qu'une personne membre du Conseil d'administration de la Coopérative est aussi membre de celui de la Holding. Les statuts ne prévoient pas d'échelonnement du renouvellement des mandats.

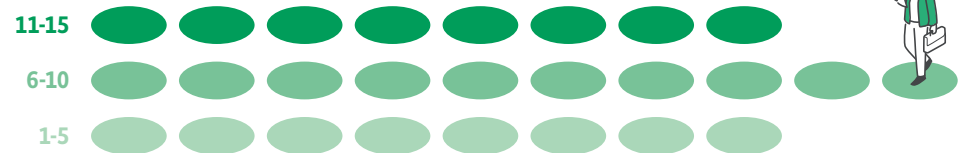
Aucune personne membre du Conseil d'administration n'exerce de fonction exécutive au sein de Mobilière Suisse Holding SA. Toutes les personnes membres du Conseil d'administration sont réputées indépendantes au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise. Aucune des personnes membres de cet organe n'exerce de fonction dirigeante dans une autre société d'assurances suisse.

Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Répartition hommes-femmes



Répartition par durée de mandat en années



La durée de mandat est de trois ans.
La durée de fonction maximale est de quinze ans.

au 31.12.2025

Membres du Conseil d'administration

État au 31 décembre 2025

		Membre depuis	Fin du mandat
Président d'honneur	Urs Berger Therwil		
Président	Stefan Mäder Doctorat en économie publique, Zurich	2013	2026
Vice-présidente	Irene Kaufmann Docteure en économie publique, Zurich	2013	2026
Membres	Judith Bellaiche Présidente de l'asut, administratrice indépendante, Kilchberg	2025	2028
	Beat Brechbühl Docteur en droit, LL. M., copropriétaire et Managing Partner de Kellerhals Carrard, Wabern	2018	2027
	Aymo Brunetti Docteur ès sciences économiques et sociales, professeur au sein du Département d'économie de l'Université de Berne, Biel-Benken	2020	2026
	Thierry Carrel Professeur en médecine et docteur honoris causa, professeur émérite en chirurgie cardiaque à l'Université de Zurich, Vitznau	2014	2028
	Bruno Dallo Docteur en droit, avocat, Riehen	2014	2028
	Gina Domanig Managing Partner d'Emerald Technology Ventures, Uetikon am See	2013	2026
	Erica Dubach Spiegler Docteure ès sciences EPFZ, propriétaire de Dubach Digital Strategy, Zurich	2022	2028
	Roland Egli Licencié ès sciences économiques, HES Saint-Gall, Lachen	2023	2026
	Michela Ferrari-Testa Licenciée en droit, avocate et notaire, Tesserete	2019	2028
	Cristina Gaggini Membre de la direction élargie d'economiesuisse, directrice romande, Lausanne	2022	2028
	Heinz Herren Président du conseil d'administration et CEO de hc herren-consulting GmbH, Bolligen	2017	2026
	Paul Philipp Hug Actionnaire majoritaire et membre du conseil d'administration de Hug Gruppe AG Lucerne, Meggen	2021	2027
	Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch Avocate, MBA INSEAD, Hinterkappelen	2023	2026
	Yvonne Lang Ketterer Licenciée en économie publique, Wädenswil	2017	2026
	Tobias Pfeiffer Économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé, Reinach	2015	2026
	Barbara Rigassi Docteure ès sciences économiques, HES Saint-Gall, présidente du conseil d'administration de BHP – Brugger und Partner AG Zurich, Muri bei Bern	2008	2028
	Laura Sadis Licenciée ès sciences économiques, experte fiscale avec diplôme fédéral, Lugano	2016	2028
	Rolf G. Schmid Licencié ès sciences économiques, HES Saint-Gall, et administrateur professionnel, Lenzburg	2017	2026



		Membre depuis	Fin du mandat
Membres (suite)	Carole Seppey Licenciée en droit, avocate, Vex	2019	2028
	Jürg Stöckli Entrepreneur et administrateur indépendant, Lanzenhäusern	2018	2027
	Nicola Thibaudeau Ingénieure en génie mécanique, La Foully (Orsières)	2014	2026
	Luciana Vaccaro Docteure, rectrice de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, présidente de swissuniversities, Lausanne	2025	2028
	Lukas Weber Docteur ès sciences économiques, HES Saint-Gall, responsable Corporate Affairs & Projects chez Vontobel, Wettswil am Albis	2024	2027
	Anja Wyden Guelpa Lic. ès. sc. pol. et MPA, entrepreneure, chargée de cours, Genève	2020	2026

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Gina Domanig possède en sus la double nationalité américaine et française, Nicola Thibaudeau la nationalité canadienne et Luciana Vaccaro la nationalité italienne.

		Depuis	Jusqu'à
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2025
Réviseur responsable	Thomas Schwarz, Zurich	2024	

Tâches

Le Conseil d'administration assure la conformité de l'orientation de l'entreprise avec les principes de la coopérative. Il est responsable du rapport de gestion, des comptes annuels statutaires, du rapport annuel ainsi que de l'établissement des états financiers de la Coopérative conformément au référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. En outre, il prend des décisions fondamentales relatives à l'organisation des élections de déléguées et délégués et exerce les droits d'actionnaire de la Coopérative à l'Assemblée générale de la Holding. En vertu de ces droits, il approuve les comptes annuels et les comptes consolidés, décide de l'utilisation du bénéfice, prend acte du rapport sur les rémunérations, élit le Conseil d'administration de la Holding et lui donne décharge.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction ainsi que la surveillance et le contrôle de la gestion opérationnelle de la Coopérative, qui est déléguée à la Holding. Il lui appartient également de prendre les décisions stratégiques de principe relatives au positionnement de la Coopérative auprès du public, notamment de choisir les thèmes de ce positionnement et de définir les conditions-cadres des engagements en faveur de la collectivité qui en découlent.

Méthode de travail

Régulièrement informé de la marche des affaires, le Conseil d'administration tient habituellement trois séances par année.

Comités du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative

Deux comités permanents soutiennent le Conseil d'administration de la Coopérative:

Comité de positionnement

Pour préparer ses décisions stratégiques de principe et surveiller la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées, le Conseil d'administration a créé en son sein un comité permanent de positionnement de la Coopérative. Comptant cinq personnes membres élues pour un an, ce comité est placé sous la direction d'Anja Wyden Guelpa, ses autres membres étant Stefan Mäder, président du Conseil d'administration, Thierry Carrel, Michela Ferrari-Testa et Rolf G. Schmid.

Durant l'exercice sous revue, il s'est réuni à quatre reprises. En règle générale, la CEO ainsi que les responsables Public Affairs & Développement durable et Engagement sociétal prennent part à ses séances. Le comité formule des prises de position et des recommandations à l'intention du Conseil d'administration de la Coopérative in corpore.

Comité de gouvernance

L'une des tâches principales du Comité de gouvernance consiste à préparer les décisions de l'Assemblée des délégués et du Conseil d'administration de la Coopérative en matière de nominations, autrement dit de préparer l'élection des déléguées et délégués et celle des membres du Conseil d'administration de la Coopérative. En outre, s'agissant de la Holding, il incombe au Comité de gouvernance d'examiner, d'une part, les décisions de l'Assemblée générale en matière de nominations, en particulier l'élection des membres du Conseil d'administration de la Holding, et, d'autre part, la nomination du ou de la CEO, qui relève de la compétence du Conseil d'administration de la Holding.

Enfin, il est chargé de contrôler les propositions relatives à la rémunération des déléguées et délégués ainsi que des membres du Conseil d'administration de la Coopérative, mais aussi d'étudier les propositions relatives au système de rémunération et au cadre salarial des divers échelons de fonction du Groupe Mobilière. Le Comité de gouvernance a pour seul pouvoir décisionnel celui de fixer le montant des rémunérations des membres du Conseil d'administration de la Holding. La responsabilité générale des autres tâches qui lui sont confiées est du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative ou de celui de la Holding ainsi que de l'Assemblée générale de la Holding.

Le Comité de gouvernance est composé de Stefan Mäder et d'Irene Kaufmann, respectivement président et vice-présidente du Conseil d'administration de la Coopérative, ainsi que de trois autres membres de cet organe, à savoir Philipp Hug, Laura Sadis et Lukas Weber. La durée du mandat est d'un an.

Durant l'exercice sous revue, le Comité de gouvernance s'est réuni à trois reprises. Selon les thèmes à l'ordre du jour, la CEO et la responsable Ressources humaines participent à ses séances.

Le Conseil d'administration de la Holding définit la stratégie axée sur la durabilité et la structure organisationnelle du Groupe. De plus, il décide de la politique de risque et de placement, ainsi que de la stratégie de placement. Il répond également de la conception de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Le Conseil d'administration in corpore se réunit pour délibérer et prendre des décisions aussi souvent que les affaires l'exigent.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA

Membres

Le Conseil d'administration de la Holding doit compter au moins cinq membres. La durée du mandat est de trois ans et la durée de fonction est limitée à douze ans. Il n'est pas prévu d'échelonner le renouvellement des mandats. La limite d'âge est de 72 ans. La majorité des membres du Conseil d'administration de la Holding doit également faire partie de celui de la Coopérative, ce qui est le cas de l'ensemble des membres. Ces prescriptions s'appliquent aussi aux administratrices et administrateurs des sociétés opérationnelles du Groupe, soit Mobilière Suisse Société d'assurances SA et Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

Le Conseil d'administration de la Holding présente la même composition que ceux des deux sociétés du Groupe précitées. De plus, la pratique qui veut que la présidence et la vice-présidence des Conseils d'administration de la Coopérative, de la Holding et des sociétés du Groupe ci-dessus soient respectivement exercées par une seule et même personne est constamment respectée. Enfin, les mandats des personnes membres du Conseil d'administration de la Holding coïncident en règle générale avec ceux qu'elles exercent dans les Conseils d'administration de la Coopérative et des sociétés du Groupe. La gestion et le contrôle de l'entreprise se fondent sur la législation ainsi que sur les politiques, les instructions et règlements internes de même que sur le Code de conduite adopté par le Conseil d'administration de la Holding. Le [Code de conduite](#) est publié sur le site internet de la Mobilière.



De gauche à droite: Yvonne Lang Ketterer, Heinz Herren, Nicola Thibaudeau, Stefan Mäder, Irene Kaufmann, Bruno Dallo, Barbara Rigassi, Tobias Pfeiffer, Beat Brechbühl

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA¹ se composait comme suit:

		Année de naissance	Début du mandat	Fin du mandat
Président	Stefan Mäder, Zurich	1963	2017	2026
Vice-présidente	Irene Kaufmann, Zurich	1955	2014	2026
Membres	Beat Brechbühl, Wabern	1969	2025	2028
	Bruno Dallo, Riehen	1957	2017	2026
	Heinz Herren, Bolligen	1962	2020	2026
	Yvonne Lang Ketterer, Wädenswil	1965	2023	2026
	Tobias Pfeiffer, Reinach	1958	2017	2026
	Barbara Rigassi, Muri bei Bern	1960	2018	2027
	Nicola Thibaudeau, La Foully (Orsières)	1960	2018	2027

¹ La composition des Conseils d'administration de Mobilière Suisse Société d'assurances SA et de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA est identique. Tous les membres du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ont la nationalité suisse. Nicola Thibaudeau possède en outre la citoyenneté canadienne.

		Depuis	Jusqu'à
Secrétaire du Conseil d'administration	Beat Haudenschild, avocat, Boll		
Révision interne	Stephan Mohr, Zurich		
Organe de révision	KPMG SA, Zurich	2010	2025
Réviseur responsable	Thomas Schwarz, Zurich	2024	

Brèves biographies des membres du Conseil d'administration



Stefan Mäder

Président du Conseil d'administration

Formation

Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel

1988-1994 Université de Zurich, collaborateur scientifique et chargé de cours
1994-1996 Banque nationale suisse, économiste
1996-2001 Zurich Financial Services (ZFS), différentes fonctions
2002-2004 Zurich Assurances Suisse, directeur des placements et membre de la direction
2004-2007 Zurich Assurances Suisse, directeur financier et membre de la direction
2007-2009 Zurich Europe General Insurance, directeur financier pour l'Europe et membre de la direction
2010-2017 SIX Group, directeur financier et membre de la direction du groupe

Mandats actuels

Membre du conseil d'administration de Ringier SA; président de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); vice-président d'économiesuisse; membre du conseil de fondation de la Swiss Entrepreneurs Foundation (SwissEF); membre du conseil de fondation de la Deeptech Nation Switzerland Foundation (DTN)

Mandats précédents

Président du comité Économie et finances de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); divers mandats d'administrateur interne à la Zurich Assurances et à SIX; membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG); vice-président du conseil d'administration de Schroder & Co Banque SA; vice-président du conseil d'administration de Krüger & Co. AG



Irene Kaufmann

Vice-présidente du Conseil d'administration

Formation

Doctorat en économie, Université de Zurich

Parcours professionnel

1985-2008 Nabholz Beratung, responsable de projets et de mandats pour des administrations et des entreprises publiques, notamment dans le secteur des finances et de l'organisation
1980-2002 Dr. Nabholz Treuhand AG, mandats de révision et de conseil pour des entreprises privées

Mandats actuels

Membre de différents conseils de fondation

Mandats précédents

Présidente et vice-présidente du conseil d'administration du Groupe Coop Société Coopérative; vice-présidente du conseil d'administration de la Banque Coop SA (devenue Banque Cler SA); membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés du Groupe Coop, dont Dipl. Ing. Fust SA



Beat Brechbühl

Membre du Conseil d'administration

Formation

Doctorat en droit, brevet d'avocat, Université de Berne; LL.M., University of Chicago Law School

Parcours professionnel

1995-1996 Institut de droit économique de l'Université de Berne, assistant scientifique
1996-1997 Novartis Nutrition AG, collaborateur au sein du service juridique
1998 University of Chicago Law School, LL.M. et Summer Associate dans un grand cabinet d'avocats américain (NJ/NY)
À partir de 1999 Kellerhals Carrard, cofondateur du cabinet d'avocats; Co-Managing Partner et Head M&A Teams depuis 2006; Managing Partner et président du conseil d'administration depuis 2013

Mandats actuels

Président du conseil d'administration d'AVAG Umwelt AG; vice-président du conseil d'administration de be-advanced SA; membre du conseil d'administration d'OM Pharma SA; membre du conseil d'administration de Swiss Automotive Group AG; membre de l'organisme de réglementation et d'agrément BX Swiss SA; président de la Société d'économie publique du canton de Berne (VWG); chargé de cours en entrepreneuriat à l'Université de Berne

Mandats précédents

Membre du conseil d'administration du Groupe Wandfluh; membre du conseil d'administration du Groupe Quickline; président du conseil d'administration de SCB Group AG; président du conseil d'administration de Flughafen Bern AG



Bruno Dallo

Membre du Conseil d'administration

Formation

Doctorat en droit, Université de Bâle; avocat

Parcours professionnel

1985-1986 Société de Banque Suisse, service juridique
1986-2001 Groupe Bâloise, General Counsel (responsable droit et fiscalité) à partir de 1994
2001-2005 Groupe Bâloise, chef du Corporate Center et membre de la direction, responsable des services ressources humaines, développement de l'entreprise, service juridique, fiscalité et compliance
2006-2018 Scobag Privatbank AG, président du directoire

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de Scobag Privatbank AG; membre de plusieurs conseils de fondation et autres mandats pour des institutions à but non lucratif

Mandats précédents

Membre du conseil d'administration de l'Hôpital universitaire de Bâle; membre du conseil de fondation et vice-président de la caisse maladie Sympany; membre du conseil de fondation et vice-président de la Fondation Bâle Place Financière; président du conseil d'administration de Kickfund SA



Heinz Herren

Membre du Conseil d'administration

Formation

Ing. él. de l'ETS de Bienne

Parcours professionnel

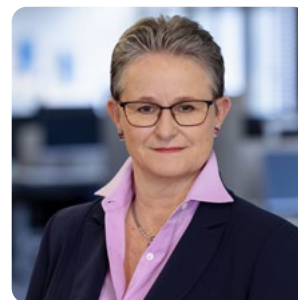
1988-1991 XMIT SA, chef de produit
1991-1993 Ascom Telematic SA, directeur des ventes et du marketing
1994-1994 Bedag SA, Business Development Manager
1994-2000 3COM Corporation GmbH, directeur général pour la Suisse et l'Autriche et directeur d'EMEA System Integrators
2001-2020 Swisscom SA, diverses fonctions, membre de la direction du groupe de 2010 à 2019, en dernier lieu en qualité de responsable des projets stratégiques

Mandats actuels

Vice-président du conseil d'administration de HC Holding Eta AG; membre du conseil d'administration de Securitas SA et de Securiton SA; membre du comité consultatif d'investissement de Swiss EF Direkt

Mandats précédents

Divers mandats dans le cadre de son engagement à 60% en tant que responsable des projets stratégiques de Swisscom SA, dont président du conseil d'administration de Calex SA, membre du conseil d'administration de Swisscom Broadcast SA, Fastweb S.p.A. (Italie), BICS SA (Belgique) et Tiko Energy Solutions AG; membre du conseil de fondation de Switzerland Innovation; membre du comité et du comité directeur d'economiesuisse



Yvonne Lang Ketterer

Membre du Conseil d'administration

Formation

Master en économie (lic. oec. publ.), Université de Zurich

Parcours professionnel

1991-2007 Zurich Assurances, diverses fonctions
2007-2008 Zurich Connect, responsable
2008-2013 Zurich Vie Suisse, CEO; Zurich Suisse et Global Life, membre de la direction
2009-2014 Zurich fondation de placement, présidente

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil d'administration d'AGEAS SA/NV (Belgique) et membre du conseil d'administration d'AGEAS Portugal Holding (Portugal); vice-présidente du conseil d'administration de Hotz Partner AG; présidente de l'association Spitex de Wädenswil et de la résidence Wohnzentrum Fuhr

Mandats précédents

Présidente de l'association Spitex du canton de Zurich; membre du conseil d'administration de GZO AG; membre du conseil d'administration de l'association Artisana; membre du conseil de surveillance de la Finanzmarktaufsicht (Liechtenstein)

**Tobias Pfeiffer****Membre du Conseil d'administration****Formation**

Économiste d'entreprise (Haute École d'économie et de gestion) et expert-comptable diplômé

Parcours professionnel

1983-2016 Deloitte, révision d'entreprises suisses et internationales de divers secteurs d'activité
1999-2015 Deloitte, associé
2006-2010 Deloitte, directeur du bureau de Bâle
2010-2015 Deloitte, directeur du secteur audit d'assurance

Mandats actuels

Aucun

**Barbara Rigassi****Membre du Conseil d'administration****Formation**

Doctorat en économie, HSG

Parcours professionnel

1987-1993 Office fédéral des affaires économiques extérieures, cheffe de section
1994-1996 Collaboratrice personnelle du conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz
1996-1998 Société de Banque Suisse, secrétaire générale
1999-2002 Office fédéral de l'économie et du travail, directrice adjointe et membre de la direction du Secrétariat d'état à l'économie SECO avec rang d'ambassadrice
2002-2023 BHP – Brugger und Partner AG, associée

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil de la clinique psychiatrique universitaire de Zurich; présidente du conseil d'administration de BHP – Brugger und Partner AG; présidente de la Fondation BÜCHI; présidente de la fondation AO Alliance Foundation; présidente de la fondation Hirschmann; divers mandats au sein de conseils de fondation

Mandats précédents

Vice-présidente du conseil d'administration d'ewb (Energie Wasser Bern) et du conseil de fondation de la caisse maladie Atupri; membre du conseil d'administration de compenswiss (Fonds de compensation AVS/AI/APG) et de SpitalNetz Bern AG

**Nicola Thibaudau****Membre du Conseil d'administration****Formation**

Ingénieure en génie mécanique de l'École Polytechnique de Montréal

Parcours professionnel

1984-1989 IBM Canada, ingénieure
1990-1994 Cicorel S.A., directrice technique
1994-2002 Mécanex, directrice
2003 Divers mandats de conseil
2003-2024 MPS Micro Precision Systems SA, CEO

Mandats actuels

Vice-présidente du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura (BCJ); conseillère communale d'Orsières; divers autres mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation

Mandats précédents

Présidente du conseil d'administration de Charly Vey SA; présidente du conseil d'administration de Monnier SA; membre du conseil d'administration des Transports Publics Neuchâtelois SA, de CSS Assurances, de la Banque Cantonale Vaudoise, de La Poste Suisse SA et d'Innosuisse – Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation

Tâches

Le Conseil d'administration de la Holding dispose d'un règlement d'organisation et d'un règlement des compétences, qui sont réexaminés chaque année et, si nécessaire, adaptés. Ces documents régissent notamment la conduite opérationnelle du Groupe ainsi que l'organisation, les tâches et les compétences des organes de la Holding et des deux sociétés du Groupe (Mobilière Suisse Société d'assurances SA et Société Suisse d'assurances sur la vie SA). Le règlement d'organisation définit en particulier la conduite à suivre en cas de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction règlent leurs affaires personnelles et professionnelles afin d'éviter autant que possible tout conflit d'intérêt avec l'entreprise et le Groupe Mobilière. Ainsi, une personne membre du Conseil d'administration ne peut pas être membre simultanément du Conseil d'administration et d'un autre organe d'une société ou d'un groupe d'assurances qui se trouve en concurrence avec le Groupe Mobilière. Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction informent le président du Conseil d'administration immédiatement et de manière exhaustive en cas de conflits d'intérêt. L'existence d'éventuels conflits d'intérêts est abordée lors de chaque séance du Conseil d'administration, lequel prend les mesures nécessaires pour préserver les intérêts de l'entreprise.

Le Conseil d'administration délègue au Comité de direction les tâches relevant de la gestion de la Holding, sauf dispositions contraires de la loi, des statuts ou du règlement d'organisation. De plus, il définit la stratégie d'entreprise axée sur la durabilité et la structure organisationnelle du Groupe, arrête notamment la planification annuelle de ce dernier et décide de la politique de risque et de placement, ainsi que de la stratégie de placement.

Il définit également la conception de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Enfin, font aussi partie de ses attributions la nomination et la révocation de la CEO – responsable de la conduite opérationnelle et de la direction globale du Groupe –, des membres du Comité de direction, du responsable de la Révision interne et du secrétaire général.

Méthode de travail

Le Conseil d'administration in corpore se réunit pour délibérer et prendre des décisions aussi souvent que les affaires l'exigent. En 2025, il a tenu sept séances ordinaires, pour un total de neuf jours de séance.

Les membres du Conseil d'administration se forment continuellement. De plus, le Conseil d'administration et ses comités discutent régulièrement de leurs prestations et de leur efficacité en tant que Conseil d'administration in corpore, lors d'une auto-évaluation dans le cadre de laquelle le Conseil d'administration vérifie l'état d'avancement des tâches qui lui sont conférées par la loi et le règlement d'organisation. Il se penche également sur l'organisation et la collaboration en son sein et au sein de ses comités ainsi que sur la coopération avec les différentes parties prenantes. Les résultats de cette auto-évaluation sont intégrés dans la planification des sujets traités par le Conseil d'administration, dans la définition de ses thèmes prioritaires et dans la planification de la succession. L'ensemble des membres du Comité de direction prennent part aux séances du Conseil d'administration lorsque l'examen de la planification annuelle, le reporting ou la clôture des comptes semestriels ou annuels sont à l'ordre du jour. S'agissant d'autres sujets, le Conseil d'administration peut inviter, au besoin, tout ou partie du Comité de direction, ainsi que des spécialistes internes ou externes. La CEO assiste en principe toujours aux séances du Conseil d'administration, à moins qu'une clause de récusation s'y oppose ou que certains thèmes doivent être traités à huis clos.

Le Comité de direction informe le Conseil d'administration de la marche des affaires dans le cadre du reporting trimestriel. Chaque trimestre également, la Révision interne présente au Conseil d'administration un rapport sur l'état d'avancement des contrôles et sur leurs résultats, ainsi que sur le degré de mise en œuvre des recommandations. Le secteur Droit & Compliance rend également compte trimestriellement de ses activités au Conseil d'administration.

En ce qui concerne les autres informations internes au Groupe ainsi que les instruments de contrôle du Comité de direction, il est renvoyé, entre autres, aux indications relatives à la [révision](#) interne et externe et à [la gestion des risques](#). Enfin, le Conseil d'administration vérifie régulièrement la pertinence de la stratégie et traite de questions d'importance stratégique dans ses séances.

«Fit & Proper»

Les membres du Conseil d'administration doivent impérativement offrir toute garantie d'une activité irréprochable et jouir d'une bonne réputation. En d'autres termes, ils doivent être «Fit & Proper», c'est-à-dire disposer des connaissances ainsi que de l'expertise professionnelles nécessaires (Fit) et présenter une honorabilité sans tache (Proper). Alors que

l'exigence d'honorabilité s'applique à chaque membre individuellement, celle de l'expertise doit être considérée du point de vue de la conduite stratégique et opérationnelle dans son ensemble (Conseil d'administration et Comité de direction). Cela signifie que le Conseil d'administration doit être composé de manière à être «collectivement» à même d'assurer la surveillance et la haute direction de l'entreprise et du Groupe de manière irréprochable.

Les membres du Conseil d'administration de la Holding disposent de solides connaissances dans des domaines essentiels et d'une vaste expérience. Le Conseil d'administration vérifie lui-même régulièrement si sa composition et celle de ses comités sont appropriées. De plus, pour s'assurer qu'il réunira les compétences nécessaires et présentera la diversité requise à l'avenir également, il évalue à l'avance des candidatures potentielles. Lors du processus annuel de planification de la succession au Conseil d'administration, le Comité de gouvernance de la Coopérative se penche sur les départs qui auront lieu au cours des années suivantes, actualise le profil d'exigences, évalue les candidatures correspondantes et soumet des propositions concrètes aux organes compétents en matière d'élections. Le profil d'exigences se fonde sur les prescriptions légales, notamment en matière de surveillance

prudentielle. Il est complété par les besoins spécifiques du Groupe Mobilière.

Les graphiques ci-dessous présentent la composition du Conseil d'administration selon la durée de fonction et le genre.

Durant l'exercice sous revue, Elgar Fleisch a quitté le Conseil d'administration de la Holding et Beat Brechbühl y a été nouvellement élu.

Comités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA

Pour se faire assister dans ses activités de gestion et de contrôle, le Conseil d'administration de la Holding a constitué en son sein trois comités permanents de trois membres chacun. En règle générale, les comités se réunissent quatre fois par année.

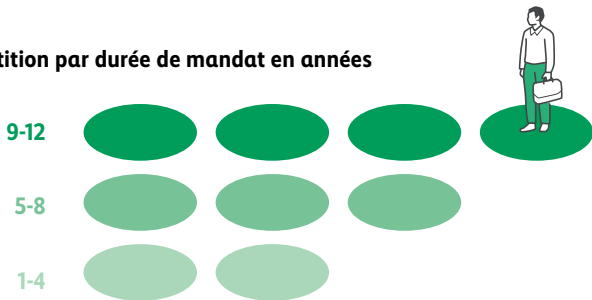
Le but, le rôle et les tâches des comités du Conseil d'administration sont définis dans le règlement d'organisation. Le Conseil d'administration a en outre édicté un règlement détaillé pour chacun d'entre eux. Faisant régulièrement appel aux compétences de spécialistes internes et, au besoin, externes, les comités approfondissent certains thèmes et questions sur mandat du Conseil d'administration et élaborent des bases de décision à son intention.

Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA

Répartition hommes-femmes



Répartition par durée de mandat en années



La durée de mandat est de trois ans.
La durée de fonction maximale est de douze ans.

au 31.12.2025

En règle générale, la CEO participe aux séances des comités en qualité de conseillère. Il en va de même du président du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration in corpore reste seul responsable des tâches confiées aux comités.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais ils ont le droit de soumettre des avis et des recommandations au Conseil d'administration et le devoir de l'informer de tout manquement grave et/ou événement particulier qu'ils constateraient.

- Le Comité «Placements et risques» assiste et conseille le Conseil d'administration dans les domaines de la congruence actifs-passifs (Asset Liability Management), de la gestion des placements ainsi que de la gestion financière et des risques qui en découle.
- Le Comité d'audit fait de même dans les domaines de la surveillance des comptes, du reporting financier et du respect des lois, statuts et règlements internes ainsi qu'en matière de protection de la réputation.
- Le Comité «Technologie et développement durable» (anciennement Comité «Transformation numérique») assiste et conseille le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA dans les domaines de la transformation numérique et de la durabilité.

Le comité dédié au développement durable a été supprimé. Il a en effet rempli sa mission principale, à savoir la préparation de ce thème par l'accompagnement de l'élaboration d'une stratégie de durabilité et la mise en place d'un reporting, notamment non financier. Ses tâches sont désormais

assumées par les comités ordinaires existants du Conseil d'administration. En 2025, Heinz Herren est passé du Comité d'audit au Comité «Technologie et développement durable», dont il a aussi repris la présidence. De son côté, Beat Brechbühl est entré au Comité d'audit.

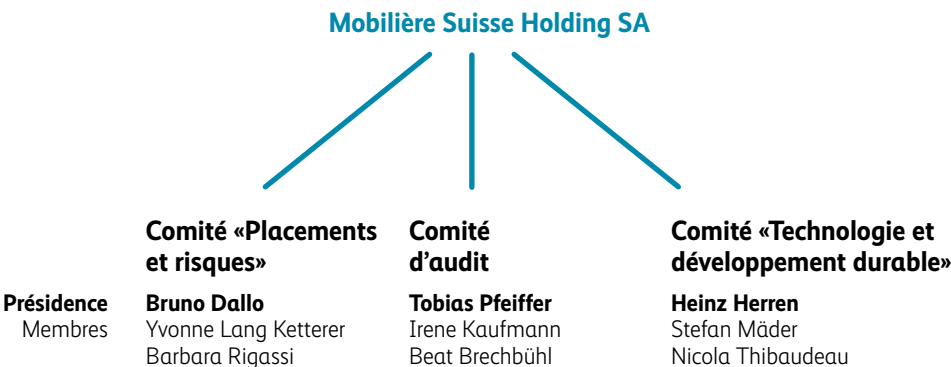
Aucune des personnes membres du Conseil d'administration, ni par conséquent de ses comités, n'exerce de fonction exécutive. Toutes les personnes membres du Conseil d'administration sont réputées indépendantes au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise et de la circulaire de la FINMA «Gouvernance d'entreprise – assureurs». La composition actuelle du [Conseil d'administration](#) et de ses [comités permanents](#) ainsi que des [informations complémentaires sur chaque membre](#) sont présentées dans les chapitres correspondants.

CEO et Comité de direction

La CEO est chargée de la [conduite opérationnelle](#) et de la direction globale du Groupe. Elle veille à ce que le Conseil d'administration soit régulièrement informé sur la marche des affaires et les projets importants du Groupe, des secteurs du Comité de direction et des sociétés du Groupe. Le [Comité de direction](#) met en œuvre la stratégie d'entreprise arrêtée par le Conseil d'administration de la Holding. Il s'efforce de prendre ses décisions par consensus; à défaut, il appartient à la CEO de trancher.

Il n'y a pas de contrats de management. Les contrats de travail de la CEO et des membres du Comité de direction prévoient, sans exception, un délai de congé de six mois.

Les comités du Conseil d'administration





En partant du centre, dans le sens contraire des aiguilles d'une montre: Andrea Rieger, Michèle Rodoni, Thomas Bossart, Barbara Agoba, Renato Premezzi, Philipp Mischler, Michael Christen, Thomas Trachsler, Belinda Walther Weger, Irene Fischbach, Jérôme Koller, Alex Flückiger

Au 31 décembre 2025, le Comité de direction se composait comme suit:

		Année de naissance	Membre depuis
CEO	Michèle Rodoni, Bougy-Villars	1969	2012
Responsable Assurances	Thomas Trachsler, Kirchberg	1965	2010
Responsable Ressources humaines	Barbara Agoba, Rüfenacht	1974	2022
Responsable Prévoyance	Thomas Bossart, Céligny	1987	2022
Responsable Asset Management	Michael Christen, Riehen	1975	2023
Responsable Finances	Alex Flückiger, Wiesendangen	1969	2024
Responsable Management du marché	Philipp Mischler, Unterseen	1975	2025
Responsable IT	Renato Premezzi, Felben-Wellhausen	1968	2023

Tous les membres du Comité de direction possèdent la citoyenneté suisse.

Comité de direction élargi de la Suisse Mobilière Holding SA au 31 décembre 2025

		Année de naissance	Membre depuis
Responsable Communication d'entreprise	Irene Fischbach, Zurich	1972	2023
Responsable Stratégie & Portefeuille de projets	Jérôme Koller, Kriens	1983	2024
Responsable Droit & Compliance	Andrea Rieger, Zurich	1966	2020
Responsable Public Affairs & Développement durable	Belinda Walther Weger, Orschwaben	1977	2021

Tous les membres du Comité de direction élargi ont la nationalité suisse.

Brèves biographies des membres du Comité de direction et du Comité de direction élargi



Michèle Rodoni
CEO

Formation

Actuaire ASA

Parcours professionnel

1991-2005 La Suisse, actuaire, membre de la direction (dès 2003)

2006-2008 Swiss Life, responsable du département Finances et Business Development de la division internationale

2009-2012 Aviva, directrice des programmes Solvency II pour l'Europe

2012-juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance

Juillet 2017-2020 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Depuis le 1^{er} janvier 2021 Groupe Mobilière, CEO

Mandats

Membre du conseil d'administration de Ringier SA; membre du comité directeur de l'Association Suisse d'Assurances (ASA); membre du conseil d'administration de la Chambre de Commerce Suisse-Américaine (Swiss Amcham); présidente du conseil de fondation de la Fondation pour les Arts et la Culture, Nyon; vice-présidente et membre du conseil d'administration de European Alliance Partners Company AG (Eurapco); membre du comité de l'Union patronale suisse (UPS); membre du comité de la Société d'économie publique du canton de Berne



Thomas Trachsler
Responsable Assurances

Formation

Économiste d'entreprise HES et titulaire d'un Executive MBA HSG Financial Services and Insurance

Parcours professionnel

1986-1997 Groupe Mobilière, fonctions et secteurs divers

1998-2009 Groupe Mobilière, agent général

2010-juin 2017 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Juillet 2017-mars 2021 Groupe Mobilière, responsable Operations

Depuis le 1^{er} avril 2021 Groupe Mobilière, responsable Assurances

Mandats

Membre du conseil de surveillance et d'administration de la Wirtschafts- und Kaderschule KV Bern (WKS KV Bildung); président du conseil de fondation de la fondation WKS Stiftung KV Bern; membre du comité et membre de la section de Berne de l'Union du commerce et de l'industrie du Canton de Berne; membre du conseil d'administration du Swiss Venture Club (SVC); membre du comité de l'association Verband der Arbeitgeber Region Bern (VAB); membre du conseil de fondation de la fondation Stiftung Bärenpark Bern; membre du comité Non-vie et du pool pour les dommages naturels de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Barbara Agoba
Responsable Ressources humaines

Formation

Lic. en droit, Université de Fribourg

Parcours professionnel

1999-2013 Groupe Mobilière, en dernier lieu juriste chez JurLine et suppléante de la responsable

Support de conduite de Protekta Assurance de protection juridique SA

2013-2015 Groupe Mobilière, responsable Affaires PME

2015-2017 Groupe Mobilière, responsable Souscription PME

2017-2020 Groupe Mobilière, responsable Mobi24

2020-2022 Groupe Mobilière, responsable Marché Ouest

Depuis le 1^{er} février 2022 Groupe Mobilière, responsable Ressources humaines

Mandats

Membre du comité en charge de la politique de la formation et de l'emploi de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Thomas Bossart
Responsable Prévoyance

Formation

Bachelor of Arts en économie HSG; Master of Science in Accounting and Finance, London School of Economics; MBA INSEAD, France/Singapour

Parcours professionnel

2008-2009 Credit Suisse, différentes fonctions, Suisse et Royaume-Uni
2009-2011 SIX Group (Division Financial Information), différentes fonctions
2013-2022 McKinsey & Company, partenaire associé spécialisé dans le secteur de l'assurance en Suisse et en Europe
Depuis le 1^{er} avril 2022 Groupe Mobilière, responsable Prévoyance

Mandats

Membre du comité Vie de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Michael Christen
Responsable Asset Management

Formation

Lic. rer. pol., Université de Bâle; Financial Risk Manager FRM; CFA Charterholder

Parcours professionnel

2000-2005 Winterthur Assurances, Asset Management, différentes fonctions
2005-2018 Zurich Insurance Group, différentes fonctions
2018-2023 Divers mandats au sein de commissions de placement et de conseils de fondation de fondations de prévoyance professionnelle; Quantula GmbH, associé-gérant
Depuis le 14 août 2023 Groupe Mobilière, responsable Asset Management

Mandats

Membre de la commission de placement de la caisse de pension des CFF; membre du conseil d'administration de Credit Exchange S.A.



Alex Flückiger
Responsable Finances

Formation

Économiste d'entreprise ESCEA; diplôme fédéral d'expert-comptable; SKU Advanced Management Diploma (IMP-HSG de l'Executive School de l'Université de Saint-Gall)

Parcours professionnel

1997-2002 PricewaterhouseCoopers Suisse, expert-comptable
2002-2006 Zurich Group, différentes fonctions, en dernier lieu Regional Group Controller Europe
2007-2008 Zurich Global Corporate in Europe (GCiE), Head of Planning & Controlling
2009-2016 Zurich Suisse, différentes fonctions, en dernier lieu Chief Risk Officer
2016-2017 Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie, Head of Governance & Transformation
2017-2024 Pax, Société suisse d'assurance sur la vie, responsable Finances
Depuis le 12 août 2024 Groupe Mobilière, responsable Finance

Mandats

Membre du comité Finance et régulation de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)



Philipp Mischler
Responsable Management du marché

Formation
Executive MBA HSG; diplôme fédéral d'expert en conseil financier; brevet fédéral de spécialiste en assurances

Parcours professionnel
1995-2001 Groupe Mobilière, différentes fonctions au service interne et au service externe
2002 Credit Suisse, responsable Financial Planning Team Région Berne, assistant vice-président
2003 Credit Suisse Private Banking, conseiller financier, assistant vice-président
2004 Groupe Mobilière, agent général désigné
2005-2018 Groupe Mobilière, agent général
2018-2022 Groupe Mobilière, responsable Sinistres
2022-2024 Groupe Mobilière, responsable Jubilé
Depuis le 1^{er} janvier 2025 Groupe Mobilière, responsable Management du marché

Mandats
Aucun



Renato Premezzi
Responsable IT

Formation
Informaticien de gestion HES; conseiller en organisation systémique, MTE IMD

Parcours professionnel
1987-1999 Crédit Suisse / Credit Suisse First Boston, ingénieur logiciel et analyste business, responsable de projet et d'équipe IT, vice-président
1999-2006 Swiss Reinsurance Company, responsable de programme mondial CRM & Claims, responsable Business Application Services, Director, IT Business Partner Client Markets, Managing Director
2007-2022 Credit Suisse, différentes fonctions de conduite IT pour les systèmes bancaires centraux mondiaux et régionaux dans les domaines du retail banking, du private banking et de l'investment banking, Managing Director
2014-2023 FIDES Treasury Services SA, vice-président du conseil d'administration
2022-2023 Credit Suisse, CTIO de Credit Suisse (Suisse) SA par intérim, Global Head Site Reliability Engineering, Managing Director
Depuis le 14 août 2023 Groupe Mobilière, responsable IT

Mandats
Président du conseil d'administration d'EcoHub SA;
membre du conseil d'administration de GARAIO REM AG



Irene Fischbach
Responsable Communication d'entreprise

Formation
Lic. en droit, Université de Zurich; Executive Master of Science in Communications Management, Université de Lugano; Master in Public Administration, Lee Kuan Yew School of Public Policy, Université de Singapour

Parcours professionnel
1998-2004 Zurich Assurance, Management Trainee et diverses fonctions dans le domaine de la communication d'entreprise
2004 Holcim, assistante stratégique du responsable Corporate Communications
2004-2015 Swiss Life, responsable Relations publiques, Groupe et Suisse; responsable Marketing & Communications International
2015-2019 Swissgrid, responsable Communication & Stakeholder Affairs
Depuis le 1^{er} septembre 2023 Groupe Mobilière, responsable Communication d'entreprise

Mandats
Aucun



Andrea Rieger
Responsable Droit & Compliance

Formation

Avocate; LL.M. International Finance Law (Banking and Insurance), Université de Zurich; INSEAD International Directors Program

Parcours professionnel

1992-1994 PWC, avocate, département fiscal et juridique
1994-2006 UBS (Suisse et Royaume-Uni), Legal Counsel et Team Head Group Legal Services, M&A
2007-2009 UBS, Global Head, Large & Structured Transactions
2009-2011 UBS, Managing Director, Head, Strategic Projects in Investment Products & Services
2010-2011 UBS, Managing Director, Chief Operating Officer, Global Financial Intermediaries
2011-2020 LCR Services SA, cofondatrice, associée et présidente du conseil d'administration
2017-2020 Aduno Holding SA, secrétaire du conseil d'administration
Depuis le 1^{er} septembre 2020 Groupe Mobilière, responsable Droit & Compliance

Mandats

Membre du conseil d'administration de Habib Bank AG Zurich



Jérôme Koller
Responsable Stratégie & Portefeuille de projets

Formation

Executive MBA IMD; actuaire ASA; master en mathématiques, Université de Fribourg

Parcours professionnel

2009-2010 Hewitt Associates, actuaire
2010-2017 Groupe Mobilière, diverses fonctions
2017-2022 Groupe Mobilière, responsable Données & Analytique
2022-2024 Groupe Mobilière, responsable Portefeuille de projets / Pilotage des arènes
Depuis le 1^{er} mai 2024 Groupe Mobilière, responsable Stratégie & Portefeuille de projets

Mandats

Aucun



Belinda Walther Weger
Responsable Public Affairs & Développement durable

Formation

Lic. rer. pol., Université de Berne

Parcours professionnel

2003-2006 Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), responsable de projet Marché et réformes
2006-2011 Secrétariat général du DEFR et du DETEC, conseillère politique auprès de la cheffe du département
2011-2013 Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), vice-directrice et responsable Formation professionnelle
2014-2018 Association Suisse d'Assurances (ASA), responsable Affaires publiques
2018-2021 Groupe Mobilière, responsable Public Affairs
Depuis 2021 Groupe Mobilière, responsable Public Affairs & Développement durable

Mandats

Membre du conseil d'administration d'idée coopérative société cooperative; membre de la commission extraparlamentaire de la politique économique de la Confédération; membre du conseil de fondation de la fondation The Spirit of Bern; membre du conseil de fondation d'Ökozentrum; membre du comité Stratégie politique de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)

Autres indications relatives à la gouvernance

Droits de participation

Les dispositions statutaires relatives à la participation à l'assemblée des délégués (Coopérative) et à l'assemblée générale (Holding), les quorums, les modalités de convocation de ces deux assemblées ainsi que les règles régissant l'ordre du jour sont conformes aux dispositions du droit des obligations. Aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

Prises de contrôle et mesures de défense

Les statuts de la Holding ne comportent ni règles concernant l'obligation de présenter une offre, ni clauses relatives aux prises de contrôle.

Révision

La révision fait partie intégrante de la gouvernance d'entreprise. Les activités de la Révision interne et de l'organe de révision externe sont surveillées par le Comité d'audit et, en dernière instance, par le Conseil d'administration.

Pour l'exercice 2025, les organes compétents ont désigné la société KPMG SA comme organe de révision externe des comptes de la Coopérative, de la Holding et des filiales consolidées. Thomas Schwarz est le réviseur responsable. L'organe de révision externe est mandaté pour un an; ses prestations sont évaluées annuellement. Le réviseur responsable participe aux séances du Conseil d'administration en particulier lorsque le plan d'audit de la Révision interne et de l'organe de révision externe est discuté au sein du Comité d'audit et lorsque les rapports d'audit sur la clôture des comptes annuels sont examinés. La somme des honoraires de révision facturés durant l'exercice sous revue se monte à CHF 1563 653 et les honoraires relatifs aux prestations connexes à l'audit s'élèvent à CHF 158 745.

Afin de garantir son indépendance vis-à-vis du Comité de direction, le responsable de la Révision interne rend compte de ses activités directement au président du Conseil d'administration de la Holding. La Révision interne soutient le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de gouvernance en évaluant de manière indépendante l'efficacité des systèmes de contrôle interne ainsi que le respect des prescriptions statutaires, légales et réglementaires. Tous les rapports sont mis à la disposition de la CEO, des membres du Comité de direction, des responsables de fonctions de contrôle des risques ainsi que du ou de la responsable de l'unité contrôlée. De plus, les résultats importants de la révision sont régulièrement communiqués au président du Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Politique d'information

Le Groupe Mobilière informe chaque année les déléguées et délégués, les administratrices et administrateurs, le personnel, les médias et le public sur ses résultats annuels ainsi que sur la marche de ses affaires dans son rapport de gestion, lors de la conférence de presse du bilan, par des communiqués de presse et via des médias numériques. Les résultats semestriels sont communiqués aux médias au cours du troisième trimestre.

De plus, des rapports sur les résultats du premier trimestre, du semestre et sur l'évolution des affaires lors des trois premiers trimestres sont remis aux membres du Conseil d'administration de la Coopérative. Les échanges avec les déléguées et délégués sont entretenus lors de leur assemblée annuelle et de réunions régionales d'information organisées chaque automne à leur intention. Les déléguées et délégués y sont informés oralement sur le résultat semestriel ainsi que sur différents thèmes d'actualité ayant trait à la branche des assurances et au Groupe Mobilière. Ils reçoivent aussi des rapports sur les résultats des premier et troisième trimestres. Enfin, le Groupe Mobilière informe sa clientèle de la marche de ses affaires et des questions d'actualité le concernant sur son site internet et sur divers autres canaux de communication.

La politique de rémunération de la Mobilière tient compte des valeurs inhérentes à l'esprit de coopérative.

Les rémunérations globales sont appropriées, proportionnées et compétitives par rapport au marché.

La Mobilière fait participer ses collaboratrices et collaborateurs à son succès.

Suivant dans une large mesure les recommandations de la FINMA, sur une base volontaire, la Mobilière aligne son système de rémunération sur la circulaire «Normes minimales des systèmes de rémunération dans les établissements financiers». Non cotée en Bourse, elle n'est pas soumise aux prescriptions légales de transparence s'appliquant aux sociétés cotées.

Les principes de rémunération du Groupe Mobilière sont définis dans la politique de rémunération adoptée par le Conseil d'administration de la Holding et s'appliquent à tous les échelons de fonction. Conformément à ces principes, les rémunérations globales sont appropriées et, en comparaison avec celles d'autres entreprises de la branche, proportionnées et compétitives. De plus, le système de rémunération est simple, transparent et compréhensible.

Les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les cadres perçoivent un salaire de base et, selon la marche des affaires, une participation au résultat fixée par le Conseil d'administration. La rémunération globale annuelle directe de la CEO, des membres du Comité de direction et de la Direction se compose du salaire de base et d'une part variable. Cette part variable à court terme encourage une culture de la performance et récompense chaque année la réalisation des objectifs de l'entreprise. Elle est nettement inférieure à la rémunération de base, afin d'éviter autant que possible tout comportement indésirable, motivé par l'attrait du bonus.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» prévue en sus pour la CEO et pour les membres du Comité de direction et de la Direction est axée sur les objectifs communs orientés vers l'avenir que sont la transformation, la rentabilité et l'image de la Mobilière. Tous les ans, les cadres des niveaux hiérarchiques supérieurs sont évalués par rapport à ces objectifs en fonction de l'évolution des quatre dernières années.

Durant l'exercice sous revue, cette participation au résultat a été versée à 113 ayants droit au total (y c. aux bénéficiaires de rentes, qui la perçoivent au prorata du temps), pour un montant total brut de CHF 1749 036.

Modèle salarial et composantes de la rémunération annuelle¹

	Salaire de base fixe	Rémunération variable à court terme	Participation au résultat (discrétionnaire)	Participation au résultat orientée vers l'avenir (discrétionnaire)
CEO / Comité de direction / Membres de la Direction	x	x		x
Cadres	x		x	
Collaboratrices et collaborateurs	x		x	

¹ Sites de Direction

L'Assemblée des délégués et le Conseil d'administration de la Coopérative fixent eux-mêmes les rémunérations versées à leurs membres. Pour ce qui est de la rémunération des membres du Conseil d'administration de la Holding, il appartient au Comité de gouvernance de la Mobilière Suisse Société Coopérative d'en décider.

Chaque année lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration de la Coopérative, qui exerce les droits d'actionnaire de cette dernière lors de l'Assemblée générale de la Mobilière Holding, prend connaissance du rapport sur la rémunération et des montants perçus par les membres du Conseil d'administration, la CEO et les membres du Comité de direction.

Les indications ci-après sur les composantes de la rémunération et sur les rémunérations versées durant l'exercice sous revue seront commentées et complétées lors de l'Assemblée générale de la Holding, dans le contexte de l'examen des comptes annuels et des comptes consolidés.

À cette occasion, un décompte exhaustif des rémunérations établi selon les dispositions de la circulaire précitée de la FINMA est présenté au Conseil d'administration de la Coopérative.

Délégués et délégués de la Coopérative

La rémunération des membres de l'Assemblée des délégués se compose d'une indemnité fixe et d'une indemnité forfaitaire pour frais. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés. L'indemnité fixe s'élève à CHF 2000 par année. Durant l'exercice sous revue, le total des indemnités fixes et des indemnités forfaitaires pour frais payées aux membres de l'Assemblée des délégués en fonction a atteint CHF 416 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se montent à CHF 36 782 au total. Par ailleurs, un membre de l'Assemblée des délégués a perçu CHF 10 810 pour le mandat exercé au sein du conseil d'administration de Buildigo SA.

Conseil d'administration de la Coopérative

Les membres du Conseil d'administration de la Coopérative, qui siègent également au Conseil d'administration de la Holding, sont rémunérés séparément pour chacun de ces mandats. Leur rémunération d'administratrices et administrateurs de la Coopérative se compose d'une indemnité fixe. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata du temps. À cette rémunération fixe s'ajoute un jeton de présence de CHF 2000 par séance ou par participation à un atelier du Conseil d'administration.

Les membres qui siègent dans un comité permanent, une commission ad hoc ou un comité de pilotage créé par le Conseil d'administration perçoivent un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance. Ce jeton – qui inclut un montant forfaitaire couvrant la préparation personnelle de la séance – n'est versé qu'en cas de participation effective. Les frais d'hébergement sont remboursés sur présentation d'un justificatif; les frais de déplacement pour des séances en Suisse ne le sont pas. Une indemnité forfaitaire (y c. jetons de présence) est versée au président ou à la présidente du Comité de positionnement. Les rémunérations fixes versées en 2025 sont les suivantes:

- Conseil d'administration, président inclus: CHF 687 500
- Indemnité totale la plus élevée, Stefan Mäder, président: CHF 40 000

Durant l'exercice sous revue ont en outre été versés des jetons de présence pour un montant total de CHF 246 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC afférentes à ces indemnités se montent à CHF 69 349 au total. Les cotisations de l'employeur afférentes à la rémunération d'un membre assuré auprès de la Caisse de pension de la Mobilière ont représenté CHF 4 568.

Par ailleurs, un membre du Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative a également perçu CHF 25 000 pour le mandat exercé au sein du conseil d'administration de GARAIO REM AG.

Conseil d'administration de la Holding

Les principes de la rémunération du Conseil d'administration de la Holding, les différentes composantes de cette rémunération et les règles de remboursement des frais sont arrêtés dans un règlement édicté par le Comité de gouvernance. La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration doit être globalement appropriée et, comparée à celles d'autres entreprises de la branche, proportionnée et compétitive. Elle doit tenir compte du niveau de responsabilité assumé par les membres et de la charge de travail qui leur incombe. La rémunération des administratrices et administrateurs de la Holding inclut celle à laquelle ils ont droit en tant qu'administratrices et administrateurs des sociétés du Groupe. La rémunération de la vice-présidente et des membres du Conseil d'administration se compose d'un montant de base fixe, auquel s'ajoute un complément pour la vice-présidente, ainsi que pour les présidents et les membres des comités permanents de cet organe. L'indemnité forfaitaire accordée au président ou à la présidente d'un comité permanent est plus élevée que celle versée aux autres membres du comité. Le Conseil d'administration décide de la rémunération des mandats spéciaux qu'il confie à ses membres au cas par cas. Aucun jeton de présence n'est versé pour la participation aux séances des comités permanents. Comme dans la Coopérative, les membres d'un comité ad hoc ou d'un comité de pilotage perçoivent, à titre forfaitaire, un jeton de présence de CHF 2000 par jour de séance, qui n'est versé qu'en cas de participation effective.

La participation aux séances du Conseil d'administration in corpore donne également droit à un jeton de présence de CHF 2000 par jour. La participation à plusieurs séances organisées en Suisse, le même jour, ne donne droit qu'à un seul jeton de présence. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas au lieu des séances, à Berne, ne sont pas remboursés. Le président, la vice-présidente et les membres du Conseil d'administration ont droit à une indemnité de débours annuelle. Le président perçoit une rémunération annuelle fixe (forfait annuel) qui couvre notamment sa participation aux comités permanents et temporaires du Conseil d'administration et aux comités de pilotage ainsi que ses jetons de présence. Aucune bonification n'est versée. Les membres qui sont élus ou se retirent en cours d'exercice perçoivent leur rémunération au prorata du temps.

Les rémunérations fixes (rémunérations de base et compléments, sans les jetons de présence) versées en 2025 sont les suivantes:

- Conseil d'administration, président inclus: CHF 1505 500
- Indemnité la plus élevée (rémunération forfaitaire), Stefan Mäder, président: CHF 637 000

Durant l'exercice sous revue, la vice-présidente et les membres du Conseil d'administration ont en outre perçu des jetons de présence pour un montant total de CHF 134 000. Les cotisations AVS/AI/APG/AC à la charge des membres soumis à cotisations se sont élevées à CHF 109 668. Les cotisations AVS/AI/APG/AC et celles de la Caisse de pension versées par l'employeur pour la présidence ont atteint respectivement CHF 93 707 et CHF 97 838. Les cotisations de l'employeur afférentes à la rémunération des membres assurés dans la Caisse de pension de la Mobilière ont représenté CHF 42 733 au total.

CEO et membres du Comité de direction

La rémunération de la CEO et des membres du Comité de direction du Groupe Mobilière est arrêtée dans un règlement édicté par le Conseil d'administration de la Holding. Elle se compose d'un salaire de base fixe déterminé selon la classification individuelle et d'une indemnité variable dépendant des résultats (bonus). Le montant maximal de la rémunération variable est fixé individuellement chaque année. Pour la CEO et les membres du Comité de direction, il ne peut pas dépasser 50% du salaire de base fixe convenu. Le bonus effectivement versé dépend du degré de réalisation des objectifs de l'entreprise (résultat du Groupe, évolution du volume de primes, coûts totaux et recommandations par la clientèle).

La CEO et les membres du Comité de direction sont assurés auprès de la Caisse de pension des collaboratrices et collaborateurs et auprès de la Caisse de pension complémentaire du Groupe Mobilière.

Aucun apport allant au-delà des cotisations réglementaires de l'employeur n'est prévu. Le cas échéant, ces apports sont considérés comme des indemnités devant expressément faire l'objet d'une proposition au Conseil d'administration. Le remboursement des frais et les indemnités forfaitaires pour frais sont régis par le règlement sur le remboursement des frais du Groupe Mobilière, qui a été agréé par l'administration fiscale du canton de Berne.

La «participation au résultat orientée vers l'avenir» versée annuellement à la CEO ainsi qu'aux membres du Comité de direction et de la Direction s'élève à 30% au maximum de la rémunération variable (bonus) pour tous les ayants droit, conformément au règlement sur la rémunération.

En 2025, les rémunérations fixes (salaires de base fixes) et les rémunérations variables (bonus) de même que la «participation au résultat orientée vers l'avenir» versées aux membres du Comité de direction, CEO incluse, se sont élevées à CHF 6 498 014 au total. La rémunération la plus élevée, d'un montant de CHF 1 529 340, a été versée à la CEO. Les cotisations AVS/AI/APG/AC et celles des caisses de pension versées par l'employeur pour les membres du Comité de direction, CEO incluse, ont atteint respectivement CHF 448 936 et CHF 123 680.

Autres indications

Sont également considérés comme prestations de l'employeur les rabais sur les assurances et les prêts hypothécaires accordés aux collaboratrices et collaborateurs ainsi que les gratifications d'ancienneté. Y ont droit l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA pour certaines prestations).

Aucune indemnité n'a été versée à d'anciens membres des organes dirigeants ni à des personnes liées à des membres d'organes dirigeants. En revanche, des prêts hypothécaires ont été accordés à des membres anciens ou actuels des organes dirigeants aux conditions usuelles, avec, dans certains cas, le même rabais que celui accordé aux collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière.

5 Ensemble, c'est mieux. À Möhlin

Le 2 juillet 2025, Jacqueline Kym perçoit une odeur de fumée et entend des détonations provenant du garage souterrain du lotissement où elle vit à Möhlin. Le garage est en flammes. Les pompiers arrivent sans tarder et font évacuer les lieux. Jacqueline Kym a pu compter sur Daniel Ryser, collaborateur de la Mobilière à Rheinfelden, à double titre: en tant que sapeur-pompier, il a coordonné, depuis la centrale, l'intervention des secours et la prise en charge des personnes évacuées, pour ensuite coiffer sa casquette de chef des sinistres à la Mobilière et s'occuper de la clientèle concernée.



Lire toute l'histoire en ligne:
mobiliere.ch/ensemble-moehlin



Rapport financier

- 123 Comptes annuels consolidés
- 128 Annexe aux comptes annuels consolidés
- 155 Rapport de l'organe de révision

Compte de profits et pertes du 1^{er} janvier au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Primes brutes émises	<u>2</u>	5 173 369	4 943 150
Primes cédées aux réassureurs		-276 486	-259 510
Variation du report de primes (brut)		-41 372	-25 309
Part des réassureurs à la variation du report de primes		4 312	399
Primes acquises pour compte propre		4 859 824	4 658 731
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	<u>3</u>	-3 323 763	-3 140 749
Variation des provisions techniques (brut)	<u>4</u>	-224 446	-189 140
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	<u>3</u>	138 855	111 480
Variation des provisions pour le compte et aux risques de tiers		-202 595	-301 480
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)		-1 272 062	-1 216 639
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance		48 817	45 232
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance		-67 723	-62 611
Produit des placements	<u>5</u>	376 942	394 521
Gains et pertes sur placements de capitaux	<u>6</u>	791 550	42 234
Frais de gestion des placements de capitaux		-47 834	-34 679
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations		76 992	164 546
Autres produits	<u>7</u>	57 621	149 632
Autres charges	<u>7</u>	-298 049	-164 615
Résultat d'exploitation		914 130	456 463
Résultat hors exploitation	<u>8</u>	-7 743	-6 659
Résultat avant impôts		906 387	449 804
Impôts	<u>9</u>	-81 382	-59 116
Bénéfice		825 005	390 688
dont attribuable à			
- Actionnaire de Mobilière Suisse Holding SA		825 005	390 952
- Actionnaires minoritaires		-	-264

Bilan consolidé au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Actifs			
Placements de capitaux	10, 12	23 027 752	21 237 489
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	11	1 961 785	1 746 823
Immobilisations incorporelles	12	26 849	27 148
Immobilisations corporelles	12	193 605	200 217
Provisions techniques (brut)	14	277 973	255 768
Créances	13	203 078	269 711
Liquidités		235 709	193 405
Comptes de régularisation		238 426	215 630
Total actifs		26 165 176	24 146 190
Passifs			
Provisions techniques (brut)	14	12 827 828	12 549 524
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	15	1 926 997	1 724 388
Provisions (financières) non techniques	16	843 493	694 234
Fonds pour participations futures aux excédents	17	533 312	599 268
Engagements financiers		290 000	290 000
Autres engagements	18	895 370	1 073 307
Comptes de régularisation		174 706	140 693
Dettes		17 491 707	17 071 415
Capital-actions	19	200 000	200 000
Réserves de capital	19	575 000	575 000
Réserves de réévaluation	20	2 811 107	2 216 991
Réserves de bénéfice		5 875 953	5 204 234
Goodwill compensé	21	-788 591	-1 103 229
Différences de change		-	-19 142
Parts des minoritaires au capital		-	920
Fonds propres consolidés		8 673 469	7 074 774
Total passifs		26 165 176	24 146 190

Tableau de financement consolidé

en milliers de CHF	2025	2024
Versements de clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	5 373 293	5 093 574
Versements résultant de la gestion de placements	-608 509	-200 005
Versements résultant d'autres prestations	51 325	45 873
Paievements aux clients résultant de la conclusion et de la gestion de contrats d'assurance	-3 239 536	-3 017 188
Paievements au personnel et aux agences générales	-1 335 097	-1 270 515
Paievements aux autorités fiscales et autres autorités	-211 394	-208 806
Autres encaissements et décaissements	-397 945	-426 031
Flux financiers relatifs à l'exploitation	-367 864	16 902
Achat de participations consolidées (déduction faite des liquidités reprises)	-6 353	-1 141
Vente de participations consolidées (déduction faite des liquidités cédées)	27 741	22 695
Achat (-)/Vente (+) d'organisations associées / de participations non consolidées	446 675	-1 280
Immobilisations incorporelles	-8 975	-8 278
Immobilisations corporelles	-15 494	-11 851
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	443 594	145
Dividendes	-30 000	-30 000
Charges de financement	-2 993	-5 190
Flux financiers relatifs aux activités de financement	-32 993	-35 190
Variations des taux de change sur les liquidités	-54	17
Variation des liquidités	42 683	-18 125
Total liquidités exercice précédent	193 405	211 341
Variation des liquidités	42 683	-18 125
Gains et pertes de change sur les liquidités	-379	189
Total liquidités exercice sous revue	235 709	193 405

Tableau de variation des fonds propres consolidé

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice	Goodwill compensé	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
État au 31.12.2023	200 000	575 000	1 548 490	5 007 358	-1 121 169	-20 375	6 189 303	1 392	6 190 695
Attribution au Fonds pour participations futures des assurés aux excédents	-	-	-	-200 000	-	-	-200 000	-	-200 000
Dissolution des impôts diffé- rés au titre de l'attribution au Fonds pour participa- tions futures aux excédents	-	-	-	36 300	-	-	36 300	-	36 300
Compensation du goodwill avec les fonds propres	-	-	-	-	-21 265	-	-21 265	-	-21 265
Recyclage du goodwill	-	-	-	-	39 206	-	39 206	-	39 206
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative	-	-	-	-30 000	-	-	-30 000	-	-30 000
Variation des parts des minoritaires	-	-	-	607	-	-	607	-275	332
Variation des réserves de réévaluation	-	-	668 501	-983	-	-	667 518	5	667 523
Différences de change	-	-	-	-	-	1 234	1 234	62	1 296
Bénéfice annuel consolidé	-	-	-	390 952	-	-	390 952	-264	390 688
État au 31.12.2024	200 000	575 000	2 216 991	5 204 234	-1 103 229	-19 142	7 073 854	920	7 074 774

Tableau de variation des fonds propres consolidé (suite)

en milliers de CHF	Capital- actions	Réserves de capital	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice	Goodwill compensé	Différences de change	Fonds propres, sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Fonds propres, y c. parts des minoritaires
État au 31.12.2024	200 000	575 000	2 216 991	5 204 234	-1 103 229	-19 142	7 073 854	920	7 074 774
Attribution au Fonds pour participations futures des assurés aux excédents	-	-	-	-150 000	-	-	-150 000	-	-150 000
Dissolution des impôts diffé- rés au titre de l'attribution au Fonds pour participa- tions futures aux excédents	-	-	-	27 300	-	-	27 300	-	27 300
Compensation du goodwill avec les fonds propres	-	-	-	-	-15 671	-	-15 671	-	-15 671
Recyclage du goodwill, y c. annulation partielle	-	-	-	-	330 309	-	330 309	-	330 309
Dividendes versés à la Mobilière Suisse Société Coopérative	-	-	-	-30 000	-	-	-30 000	-	-30 000
Variation des parts des minoritaires	-	-	-	-586	-	-	-586	-1 104	-1 690
Variation des réserves de réévaluation	-	-	594 116	-	-	-	594 116	-33	594 083
Différences de change	-	-	-	-	-	19 142	19 142	217	19 359
Bénéfice annuel consolidé	-	-	-	825 005	-	-	825 005	-	825 005
État au 31.12.2025	200 000	575 000	2 811 107	5 875 953	-788 591	-	8 673 469	-	8 673 469

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations générales et principes fondamentaux

Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés ont été établis conformément à l'ensemble des recommandations Swiss GAAP RPC et répondent aux exigences de la législation suisse. Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Principes de consolidation

Les sociétés dont Mobilière Suisse Holding SA détient directement ou indirectement plus de 50% du capital ou des droits de vote sont incluses intégralement dans le périmètre de consolidation. Font exception les sociétés immobilières non consolidées, qui sont présentées dans les placements immobiliers et sont portées au bilan à la valeur actuelle.

Les organisations dans lesquelles le Groupe Mobilière détient une participation de 20 à 50% ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable sont inscrites au bilan selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence sur une entité est notable lorsque la possibilité est donnée d'influencer les décisions d'ordre opérationnel ou financier de l'entité. Les pertes dépassant la valeur d'acquisition ne sont inscrites au bilan que si le Groupe Mobilière s'engage en droit ou en fait à en assumer une partie ou à participer à un plan d'assainissement en cours d'exécution ou de lancement.

Si le Groupe Mobilière détient moins de 20% du capital d'une société, n'y exerce pas d'influence notable et a l'intention de conserver durablement cette participation, celle-ci est présentée dans les placements au coût d'acquisition, déduction faite des dépréciations de valeur nécessaires. Le périmètre de consolidation se trouve [ici](#).

Méthode de consolidation

Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges des sociétés du Groupe sont pris en compte selon la méthode de la consolidation intégrale; les relations intra-groupe sont éliminées.

Les éventuelles parts du résultat et des fonds propres revenant aux actionnaires minoritaires sont présentées séparément dans les comptes annuels consolidés. Les bénéfices intermédiaires résultant de transactions intra-groupe sont éliminés.

Date du bilan

Le bilan consolidé est établi au 31 décembre sur la base des comptes de l'exercice des sociétés du Groupe, clôturés à la même date.

Consolidation du capital

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode anglo-saxonne de l'acquisition. La valeur comptable de la participation est compensée avec la part concernée de ses fonds propres, évaluée selon des règles uniformes, à la date de l'acquisition. Un goodwill positif ou négatif est compensé avec les fonds propres à la date de l'acquisition. Les valeurs incorporelles non inscrites au bilan qui sont décisives pour la prise de contrôle sont identifiées et comptabilisées au moment de l'acquisition. Lors d'une cession, d'une liquidation ou d'une cessation d'activité, le goodwill ayant fait précédemment l'objet d'une compensation est porté au compte de résultat. Les effets d'une inscription théorique du goodwill au bilan / compte de résultat sont présentés dans l'annexe. Les éléments du prix d'achat (earn-outs) dépendant d'événements futurs qui peuvent entraîner une sortie de fonds sont publiés.

Conversion des monnaies étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en francs suisses. S'agissant des comptes annuels de filiales libellés en monnaie étrangère, les postes du bilan sont convertis dans la monnaie du Groupe au cours du jour de référence; les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours annuels moyens. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites dans les fonds propres sans effet sur le résultat et, lors d'une cession, d'une liquidation ou d'une cessation d'activité, portées au compte de résultat.

Les charges et les produits en monnaie étrangère sont évalués au cours de la date de transaction ou au cours moyen. Les postes du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date du bilan. Les cours principaux sont les suivants:

Monnaies étrangères

Cours à la date du bilan		
en CHF	31.12.2025	31.12.2024
EUR	0,93040	0,93823
USD	0,79230	0,90600
Cours annuels moyens		
en CHF	2025	2024
EUR	0,93701	0,95236

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères uniformes. Chaque poste d'actif et de passif est évalué individuellement. Si l'évaluation ultérieure des actifs ou des passifs est effectuée non pas à la valeur historique (ou au coût d'acquisition amorti) mais à la valeur actuelle, on se sert, dans des conditions normales d'exploitation, du cours du jour ou de la valeur d'usage.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement sont portés au bilan à la valeur actuelle, déterminée sur la base d'estimations périodiques de la valeur vénale par des spécialistes. La valeur actuelle des immeubles construits est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (discounted cash-flow, DCF); elle correspond à la somme des recettes nettes (net cash-flows) attendues de l'exploitation des immeubles de rendement, actualisées à la date du bilan.

L'évaluation inclut une analyse et une appréciation détaillées des divers postes de revenus et de dépenses. Comme base, les spécialistes en estimation immobilière disposent de la documentation du projet, de la situation locative actuelle et d'informations complètes sur le marché. À partir de ces éléments, ils estiment les cash-flows futurs attendus et fixent le taux d'actualisation. Les évaluations

sont établies compte tenu de la poursuite de l'usage actuel pour les immeubles en portefeuille ou ceux du projet planifié. L'actualisation est faite pour chaque bien conformément aux conditions du marché et ajustée en fonction des risques.

La différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat en tant qu'amortissement des placements. Les reprises de dépréciation jusqu'à la valeur d'acquisition sont également portées au compte de résultat.

Jusqu'à leur mise en exploitation, les immeubles en construction sont évalués aux coûts d'acquisition. En présence d'indices de surévaluation d'immeubles en chantier, des dépréciations de valeur sont comptabilisées immédiatement avec effet sur le résultat.

Placements à revenu fixe

Les titres à revenu fixe, les prêts et les prêts hypothécaires sont, en règle générale, détenus jusqu'à l'échéance et portés au bilan selon la méthode linéaire d'amortissement des coûts si le débiteur a la capacité de payer les intérêts et de rembourser. La variation périodique de la valeur d'amortissement des coûts est présentée dans le compte de résultat. Si le remboursement intégral à la date d'échéance ou le paiement des intérêts est menacé, il est procédé immédiatement à une correction de valeur avec effet sur le résultat. Si aucune valeur observable ou actuelle n'est disponible, le montant de la correction de valeur est déterminé à l'aide d'un propre modèle d'évaluation. Si les motifs qui justifiaient la correction de valeur disparaissent, cette dernière est immédiatement dissoute avec effet sur le résultat.

Actions et parts de fonds

Les actions et les parts de fonds en CHF sont portées au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est inscrite au compte de résultat comme un amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements. Pour les actions et les parts de fonds en monnaie étrangère, la différence entre les taux de change actuel et historique est comptabili-

sée dans le compte de résultat, tandis que la différence entre les cours actuel et historique des titres est inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés comprennent des contrats à terme sur devises et à options, des certificats sur indices d'actions ainsi que des futures.

Dérivés à des fins de couverture: les contrats à terme sur devises ainsi que les options put (stratégiques) servent à couvrir respectivement les risques de change et les fluctuations de prix du marché. S'agissant des options put stratégiques, la valeur temporelle n'est pas prise en compte. Cette valeur est entièrement amortie ou revalorisée au moment de la prise d'engagement ou de la fermeture de la position, avec incidence sur le résultat.

Dérivés non utilisés à des fins de couverture: les contrats à options tactiques et les certificats sur indices d'actions ainsi que les futures sont utilisés pour améliorer l'efficacité de la gestion (préparation de l'acquisition et amélioration du rendement).

Les dérivés sont évalués aux cours du jour. Les valeurs actuelles sont inscrites à l'actif ou au passif du bilan. Les fluctuations de valeur sont comptabilisées avec effet sur le résultat; pour les dérivés utilisés à des fins de couverture, il n'y a pas de compensation avec incidence sur le résultat de l'effet produit sur l'opération sous-jacente.

Or

L'or est porté au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), la différence positive entre la valeur actuelle et la valeur d'acquisition étant inscrite aux réserves de réévaluation, sans effet sur le résultat. Si la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'acquisition, la différence est immédiatement inscrite au compte de résultat en tant qu'amortissement des placements. Les augmentations ultérieures de valeur sont présentées dans le compte de résultat, jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition, en tant que revalorisation des placements.

Placements alternatifs (tels que capital-risque, fonds spéculatifs, capital-investissement, dette privée)

Les instruments de capitaux étrangers non cotés sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les autres placements sont traités comme des actions et des parts de fonds, les instruments de fonds propres non cotés étant évalués

à la valeur actuelle, déterminée par des prestataires tiers indépendants. Si aucune valeur actuelle n'est disponible, l'évaluation a lieu au coût d'acquisition, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Autres placements de capitaux

Sont comptabilisés en tant qu'autres placements de capitaux les fonds gérés conformément à la stratégie de placement, mais qui ne sont temporairement pas investis. Il s'agit de dépôts et de dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, d'overnight, de placements au jour le jour, de dépôts à terme et d'avoirs à vue exigibles en tout temps. Font en outre partie des autres placements de capitaux les moyens affectés à l'achat de placements et qui seront investis prochainement dans des placements financiers. Ces placements sont évalués à la valeur actuelle (cours du jour).

Placements et provisions techniques pour le compte et au risque de tiers

Sont inscrits au bilan sous ces postes les assurances vie liées à des participations et les produits d'assurance vie constitutifs de capital pour lesquels la Mobilière ne supporte aucun risque de placement. En ce qui concerne les assurances liées à des participations, les preneurs d'assurance participent pour leur compte et à leur risque au résultat ou à la variation de valeur des placements. Les contrats d'assurance constitutifs de capital sont vendus par l'intermédiaire de banques qui garantissent une rémunération (minimale) du compte d'épargne lié au contrat. Les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour), ce qui détermine dans le même temps le montant des provisions techniques correspondantes.

Placements provenant d'opérations de capitalisation et provisions techniques pour opérations de capitalisation

Les placements provenant d'opérations de capitalisation comprennent aussi bien les positions pour lesquelles la Mobilière assume elle-même le risque de placement que celles pour lesquelles ce risque est supporté par des tiers, que ce soit par le client pour les parts participatives ou par la banque partenaire pour les parts garanties vis-à-vis du client. Les placements provenant d'opérations de capitalisation sont portés au bilan à la valeur actuelle (cours du jour) pour toutes les catégories de placements. Les titres détenus dans le dépôt nostro sont aussi comptabilisés à la valeur

actuelle, car destinés à la vente. Les fluctuations de valeur de marché sont présentées dans le compte de résultat en tant que résultat des placements pour les assurances vie liées à des participations. Les provisions techniques pour affaires de capitalisation sont actualisées, pour les parts garanties, sur la base de la courbe swap actuelle. Pour les parts participatives, il est tenu compte de la valeur actuelle des placements concernés, afin de garantir l'égalité de traitement des actifs et des passifs.

Immobilisations incorporelles

Qu'elles soient créées en interne à des fins de commercialisation de licences d'utilisation ou acquises, les immobilisations incorporelles se trouvant dans le pouvoir de disposition de l'entité, à l'instar des logiciels informatiques, sont portées à l'actif lorsqu'elles apportent un avantage mesurable pendant plusieurs années. Elles sont amorties linéairement, en règle générale sur trois à cinq ans; dans des cas justifiés, la période d'amortissement peut toutefois être prolongée jusqu'à vingt ans au plus. La valeur des immobilisations incorporelles est contrôlée chaque année; si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à la charge du résultat de la période correspondante.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition de polices d'assurance ne sont pas portés à l'actif.

Immobilisations corporelles

Les frais d'acquisition, déduction faite de la valeur résiduelle éventuelle (y c. terrain), sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation.

La durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles a été fixée comme suit:

- Mobilier / machines / véhicules: de 2 à 10 ans
- Matériel informatique / réseaux: de 3 à 10 ans
- Installations: de 10 à 20 ans
- Immeubles d'exploitation: de 40 à 50 ans

La valeur des immobilisations corporelles est contrôlée chaque année. Si des corrections de valeur supplémentaires non planifiées s'avèrent nécessaires, elles sont effectuées à la charge du résultat de la période correspondante.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux, ainsi que les dépôts et dépôts à vue d'une durée résiduelle de 90 jours au plus, gérés dans le cadre des opérations techniques. Ces postes sont comptabilisés à la valeur actuelle (cours du jour).

Créances et autres engagements

Ces postes sont évalués à la valeur historique. Le du croire est calculé en fonction des échéances et des risques d'insolvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles sur des créances présentant des risques spécifiques connus, des corrections de valeur sont constituées sur la base d'études statistiques sur le risque de défaillance.

Provisions techniques non-vie

L'évaluation des provisions techniques non-vie est effectuée en principe en brut et en net (c.-à-d. avant et après déduction des parts des réassureurs), conformément aux prescriptions du droit de la surveillance.

S'agissant des affaires non-vie, on distingue les provisions techniques suivantes: reports de primes, provisions pour sinistres, provisions pour frais de traitement des sinistres, provisions mathématiques pour rentes, provisions pour participations aux excédents, autres provisions techniques et provisions de fluctuations.

L'évaluation des provisions techniques s'effectue en principe sur une base nominale; cela signifie que, hormis les provisions mathématiques pour rentes, les provisions ne sont pas actualisées, conformément aux prescriptions du droit de la surveillance. Les provisions mathématiques pour rentes sont calculées sur la base des normes comptables en vigueur et si nécessaire renforcées.

- Le report de primes est délimité dans le temps au prorata pour chaque contrat conformément aux conditions contractuelles.
- Les provisions pour sinistres sont évaluées au moyen de modèles d'évaluation actuarielle reconnus. La base des données comporte, d'une part, les triangles de liquidation pour les paiements, les provisions pour sinistres individuels, le nombre de sinistres et les prétentions récursoires et, d'autre part, des informations relatives à la répartition des risques au sein du portefeuille, telles que les primes acquises, les sommes de salaires, les sommes d'assurance et le nombre de risques.

- L'évaluation des provisions pour frais de traitement de sinistres se fait selon deux composantes: les frais de traitement de sinistres directement allouables et les frais de traitement de sinistres non directement allouables. Les frais de traitement de sinistres directement allouables sont en principe représentés sous forme de triangles de liquidation et évalués au moyen des mêmes méthodes actuarielles que les provisions pour sinistres. L'évaluation des frais de traitement de sinistres non directement allouables se fait selon la méthode New York.
- Les provisions mathématiques pour rentes sont évaluées conformément aux prescriptions relatives aux normes comptables. Ces prescriptions incluent des prescriptions relatives au taux technique de rémunération et à la mortalité des bénéficiaires de rentes.
- Les provisions pour participations aux excédents sont évaluées selon les règles prescrites contractuellement pour la détermination de la participation aux excédents.
- Les autres provisions techniques englobent, entre autres, les différences d'évaluation dues à des paramètres externes par rapport à des paramètres internes, par exemple en matière de mortalité (surmortalité/sous-mortalité dans la LAA), ou au taux technique rémunérant les provisions mathématiques pour rentes (taux sans risque vs taux de calcul technique). S'agissant des affaires à liquidation longue, l'effet du renchérissement historique implicite des sinistres est comparé aux prévisions d'inflation à long terme d'établissements de renom (BNS, FINMA, etc.)

Provisions techniques vie

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont déterminées conformément aux prescriptions du droit de la surveillance, en principe pour chaque contrat. Les provisions statutaires correspondent en principe aux provisions tarifaires, marges incluses. Les provisions statutaires insuffisantes sont renforcées. Ces renforcements sont constitués, si nécessaire, pour les risques biométriques, les risques de résiliation ainsi que les risques liés aux coûts et aux intérêts.

Les provisions techniques dans l'assurance vie sont globalement suffisantes. La notion de «suffisant» est à comprendre ici au sens général de la directive de l'Association suisse des actuaires relative à la détermination des provisions techniques requises dans l'assurance vie conformément aux prescriptions du droit de la surveillance; ce caractère suffisant est évalué par l'actuaire responsable et vérifié par la FINMA. Les provisions techniques garan-

tissent avec une sécurité suffisante le respect durable des engagements résultant des contrats d'assurance.

La comparaison se fonde sur des «provisions best estimate avec marges» selon la directive susmentionnée: la détermination des cash-flows tient compte, pour l'ensemble des hypothèses best estimate, de suppléments et de déductions, afin d'accroître la sécurité des calculs. Ces suppléments et déductions correspondent à ceux prévus dans la version en vigueur de ladite directive. La détermination du vecteur de rendement tient compte de la structure des placements, en particulier de la durée des propres placements de capitaux. Afin que les engagements puissent être garantis durablement avec une sécurité suffisante, les provisions constituées doivent nécessairement être supérieures au best estimate avec marge («provisions suffisantes»).

L'ensemble des provisions techniques satisfait au test d'exigences minimales de l'ASA. Parmi les trois scénarios que comporte ce test, le scénario «rendement et longévité», qui se base sur des taux d'intérêt et une mortalité réduits, est le plus exigeant et, partant, le scénario déterminant pour les affaires vie de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA.

L'assurance vie individuelle couvre les risques biométriques décès et invalidité; l'assurance vie collective couvre en sus, dans une faible mesure, le risque de longévité.

Dans l'assurance vie, tant les provisions pour prestations d'assurance que les provisions mathématiques sont exposées au risque de taux d'intérêt et au risque biométrique. Des renforcements ont été constitués, pour les assurances vie constitutives de capital, en raison de la prise en compte du risque de taux d'intérêt et, pour les rentes de vieillesse et survivants, en raison de la prise en compte du risque d'intérêt ainsi que du risque biométrique (longévité).

Le risque d'annulation comporte différents aspects: dans le cas des assurances épargne, il s'agit d'une perte possible si la valeur de rachat est supérieure à la valeur du marché des placements correspondants; dans le cas de toutes les assurances, il s'agit de la disparition de gains attendus et de celle de contributions de couverture des coûts.

Dans les affaires d'assurance vie, il s'agit de limiter le risque d'annulation en maintenant l'attractivité des produits. Étant donné que les provisions sont suffisantes, le risque d'annulation représente avant tout un risque de rendement et non un risque de solvabilité. Aucune provision n'a été constituée pour le risque de rachat, étant donné que les frais d'acquisition ne sont pas portés à l'actif.

Si nécessaire, afin d'assurer le financement des taux d'intérêt garantis, les provisions techniques statutaires déterminantes sont renforcées comme mentionné ci-dessus. Le besoin de renforcement résulte de l'actualisation des flux de trésorerie déterminants au moyen d'un taux de deuxième ordre basé sur une moyenne mobile de taux sans risque et tenant également compte de la part des valeurs réelles dans le portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA. La moyenne mobile correspond à la moyenne sur sept ans des taux swap à dix ans.

En assurance vie, les excédents résultent de différences positives entre le rendement effectivement obtenu et l'intérêt garanti ainsi qu'entre les résultats prévisionnel et effectif des processus de risque et de frais. Les montants correspondants sont affectés les années suivantes aux provisions destinées à financer les futures attributions d'excédents aux assurés, dont le montant est fixé compte tenu des dispositions légales et contractuelles applicables ainsi que de la politique d'excédents propre à l'entreprise. Ces provisions incluent la part des plus-values et des moins-values avec ou sans effet sur le résultat revenant aux assurés, conformément aux dispositions relatives à la quote-part légale applicables dans les affaires de prévoyance professionnelle. La part revenant aux preneurs d'assurance sur les différences d'évaluation entre les comptes consolidés et les comptes individuels établis selon les principes du droit commercial (provenant des réserves issues du bénéfice, des réserves de réévaluation et d'opérations antérieures avec effet sur le résultat) est comprise dans les provisions pour participations futures des assurés aux excédents. Ces différences d'évaluation ont un caractère latent et ne sont pas distribuables. Les réserves de réévaluation sont diminuées de ces parts.

S'agissant des contrats de prévoyance professionnelle non soumis à la quote-part légale, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation. Les attributions d'excédents se fondent sur des facteurs techniques de succès et sont indépendantes de l'évolution du marché des capitaux.

S'agissant des contrats de prévoyance privée, les provisions pour participations futures des assurés aux excédents ne comportent pas de parts de réserves de réévaluation, en raison de l'absence d'obligation contractuelle d'accorder des participations futures aux excédents.

Provisions pour fluctuations

Les provisions pour fluctuations sont évaluées au niveau de chaque société. Les principes de constitution et de dissolution des provisions pour fluctuations sont définis dans le plan d'affaires de chaque société et se fondent sur des volatilités historiques. En raison de la propension au risque de la Mobilière, les valeurs minimale, cible et maximale sont définies selon des prescriptions méthodiques objectivant et limitant la gestion des provisions pour fluctuations. Les valeurs minimale, cible et maximale des provisions pour fluctuations sont réévaluées annuellement.

Provisions (financières) non techniques

Les provisions (financières) non techniques sont des engagements présumés découlant d'événements passés. Le montant et l'échéance de ces engagements sont incertains, mais peuvent être estimés. Le montant des provisions correspond à la valeur estimée des sorties futures de fonds. Le tableau des provisions renseigne sur leur utilisation, leur dissolution et leur constitution. Les provisions pour impôts comprennent uniquement des impôts différés. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation.

Fonds pour participations futures aux excédents

Selon ses résultats, la Mobilière – fidèle aux valeurs de la coopérative – rétrocède également une part de ses excédents à la clientèle non-vie. La dotation et l'utilisation des provisions pour participations futures aux excédents sont décidées par l'Assemblée générale de chaque société.

Engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan

Les engagements conditionnels et autres engagements ne devant pas être portés au bilan sont évalués en fonction de leur probabilité de réalisation et de l'importance des prestations et des coûts unilatéraux. Les éventuelles contre-prestations garanties sont prises en considération.

Impôts

Les impôts courants sur les bénéfices ainsi que les impôts sur le capital sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les engagements fiscaux à court terme résultant des impôts courants sont présentés dans les autres engagements ou dans les passifs de régularisation. Si des principes d'évaluation autres que ceux relevant du droit fiscal sont appliqués,

des impôts différés sont calculés sur les différences d'évaluation qui en résultent. Les impôts différés actifs et passifs se compensent, dans la mesure où ils concernent le même sujet fiscal. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés et présentés dans les créances que s'ils pourront vraisemblablement être compensés avec les futurs engagements fiscaux. Les réductions d'impôts potentielles non prises en compte en raison de reports de pertes sont présentées dans l'annexe. Les impôts différés passifs sont présentés dans les provisions pour impôts. Le taux d'imposition appliqué correspond au taux attendu.

Répercussions économiques des obligations de prévoyance

Les plans de prévoyance sont financés par des cotisations de l'employeur et des employés. Les cotisations de l'employeur sont présentées par période sous les charges de personnel. Les plans de prévoyance sont gérés par des personnes morales juridiquement autonomes et indépendantes de l'employeur. Ces plans à cotisations définies assurent des prestations vieillesse, invalidité et décès versées conformément au règlement de l'institution de prévoyance. Le Groupe Mobilière calcule les excédents de couverture et les découverts selon la recommandation Swiss GAAP RPC 26 «Présentation des comptes des institutions de prévoyance». Les excédents de couverture et les découverts sont portés, les premiers, au passif et, les seconds, à l'actif en fonction de l'importance respectivement de l'avantage économique effectif ou des engagements qu'ils représentent pour l'employeur; les variations

par rapport à l'exercice précédent sont portées au compte de résultat en tant que charges de personnel. L'avantage économique ne peut naître que du cumul des quatre conditions suivantes:

1. des réductions ou des exonérations des cotisations sont prévues par les statuts ou par un règlement;
2. l'organe suprême de l'institution de prévoyance a décidé d'une réduction ou d'une exonération des cotisations;
3. les buts de la prévoyance sont garantis et atteints;
4. la mise à jour comptable des prestations de libre passage doit être effectuée comme s'il n'était procédé à aucune réduction ou exonération temporaire des cotisations.

Les engagements économiques résultent de l'obligation ou de la volonté de financement (assainissement). En cas de nécessité d'assainissement suite à un découvert, les dispositions de la LPP et de l'OPP 2 prévoient notamment que l'institution de prévoyance puisse percevoir auprès de l'employeur et du salarié des cotisations (à fonds perdus) destinées à combler le découvert pendant toute la durée de ce dernier, ce qui se traduit par un engagement direct de l'employeur. Les réserves de cotisation de l'employeur sont comptabilisées à l'actif (actifs des institutions de prévoyance); les variations par rapport à la période précédente sont présentées sous les charges de personnel, compte tenu des renoncations à l'utilisation, des corrections de valeur et des opérations d'actualisation.

Périmètre de consolidation

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de CHF		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	–	–	200 000	200 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100	100	148 000	148 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100	100	25 000	25 000	Consolidation intégrale
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne	100	100	10 000	10 000	Consolidation intégrale
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Mobi24 SA, Berne	100	100	200	200	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Risk Engineering SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
XpertCenter SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Trianon SA (déconsolidation au 01.10.2025)	–	100	–	685	
SC, SwissCaution SA, Nyon	100	100	3 000	3 000	Consolidation intégrale
Mobilière Suisse Services SA, Berne	100	100	100	100	Consolidation intégrale
bexio SA, Rapperswil	100	100	618	618	Consolidation intégrale
Buildigo SA en liquidation, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Lightbird Ventures SA, Berne	100	100	1 000	1 000	Consolidation intégrale
Foundera SA en liquidation, Zurich	100	100	100	100	Consolidation intégrale
Appenberg SA, Mirchel	100	100	900	900	Consolidation intégrale
Kontera SA, Lenzburg ¹	100	–	20	–	Non consolidée
Flatfox SA, Zurich	49,0	49,0	331	331	Mise en équivalence
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	33,3	33,3	10 800	10 800	Mise en équivalence
Ringier SA, Zofingue	25,0	25,0	300	300	Mise en équivalence
Credit Exchange SA, Zurich ²	20,7	20,7	169	169	Mise en équivalence
Swiss Entrepreneurs SA, Zurich	25,0	25,0	100	100	Mise en équivalence
Parkhaus Kesselturm AG, Lucerne	23,0	23,0	2 825	2 825	Mise en équivalence
Nexxiot AG, Zurich	9,5	24,3	1 684	657	
GARAI0 REM AG, Berne	40,0	40,0	107	107	Mise en équivalence
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ³	–	29,3	–	2 454	

¹ La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.

² Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 20,8% (31.12.2024: 20,8%).

³ Avec l'entrée en Bourse de Swiss Marketplace Group SA (SMG) a été créée la société SMG Swiss Marketplace Group Holding SA. Toutes les actions de SMG lui ont été cédées. La quote-part de participation au 31.12.2025 est de 19,3%. Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote est de 25,0%.

La Mobilière détient au Luxembourg, conjointement avec les caisses de pension du Groupe Mobilière, une société d'investissement SICAV-FIS selon le droit luxembourgeois. La part correspondante de la valeur nette d'inventaire est incluse dans les placements du Groupe.



Périmètre de consolidation (suite)

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers d'EUR		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Companion Holding Limited, Dublin ¹	100,0	98,9	127	127	Consolidation intégrale
Companion Services DAC, Dublin ¹	100,0	98,9	40	40	Consolidation intégrale
Companion Insurance DAC, Dublin ¹	100,0	98,9	95	95	Consolidation intégrale
Companion Admin GmbH, Düsseldorf ¹	100,0	98,9	25	25	Consolidation intégrale
UAB Companion Distribution, Vilnius ¹	100,0	98,9	20	20	Consolidation intégrale

¹ Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 100% (part assortie du droit de vote au 31.12.2024: 96,6%).

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers de GBP		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Companion UK Limited, Londres ²	100,0	98,9	0	0	Consolidation intégrale

² Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 100% (part assortie du droit de vote au 31.12.2024: 96,6%).

	Quote-part en %		Capital-actions en milliers d'USD		Type d'intégration
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025
Participations					
Companion Insurance Services US LLC, Dover ³	100,0	98,9	-	-	Consolidation intégrale

³ Au 31.12.2025, la part assortie du droit de vote est de 100% (part assortie du droit de vote au 31.12.2024: 96,6%).

1 Rapport sectoriel

	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
Compte de profits et pertes	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Primes brutes émises	4 172 995	3 960 589	1 000 375	982 561	-	-	-	-	5 173 369	4 943 150
Primes cédées aux réassureurs	-270 398	-253 861	-6 088	-5 649	-	-	-	-	-276 486	-259 510
Variation du report de primes (brut)	-42 361	-26 541	989	1 232	-	-	-	-	-41 372	-25 309
Part des réassureurs à la variation du report de primes	4 312	399	-	-	-	-	-	-	4 312	399
Primes acquises pour compte propre	3 864 548	3 680 587	995 276	978 144	-	-	-	-	4 859 824	4 658 731
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-2 607 660	-2 512 522	-716 103	-628 227	-	-	-	-	-3 323 763	-3 140 749
Variation des provisions techniques (brut)	-146 818	-85 418	-77 628	-103 722	-	-	-	-	-224 446	-189 140
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	137 332	110 814	1 523	666	-	-	-	-	138 855	111 480
Variation des provisions pour assurances vie liées à des participations	-	-	-202 595	-301 480	-	-	-	-	-202 595	-301 480
Frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance (brut)	-1 123 216	-1 076 604	-148 738	-140 087	-	-	-108	52	-1 272 062	-1 216 639
Part des réassureurs aux frais d'acquisition et d'administration des contrats d'assurance	48 817	45 232	-	-	-	-	-	-	48 817	45 232
Parts d'excédents versées aux preneurs d'assurance	-35 151	-34 820	-32 572	-27 791	-	-	-	-	-67 723	-62 611
Produit des placements	240 954	272 616	136 055	121 989	14 247	20 187	-14 314	-20 270	376 942	394 521
Gains et pertes sur placements de capitaux	676 378	41 966	115 171	267	-	-	-	-	791 550	42 234
Frais de gestion des placements de capitaux	-36 209	-21 883	-11 610	-12 743	-15	-52	-	-	-47 834	-34 679
Résultat des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations	-	-	76 992	164 546	-	-	-	-	76 992	164 546
Autres produits ¹	5 890	72 623	1 961	32 930	49 770	44 645	-	-566	57 621	149 632
Autres charges ¹	-185 062	-83 165	-62 656	-27 167	-50 438	-54 231	108	-52	-298 049	-164 615
Résultat d'exploitation	839 804	409 427	75 075	57 324	13 564	10 548	-14 314	-20 836	914 130	456 463
Résultat hors exploitation	-18 497	-22 541	-3 054	-4 354	-505	-601	14 314	20 836	-7 743	-6 659
Résultat avant impôts	821 307	386 886	72 021	52 970	13 059	9 948	-	-	906 387	449 804
Impôts	-72 036	-45 318	-7 432	-10 408	-1 914	-3 390	-	-	-81 382	-59 116
Bénéfice	749 271	341 568	64 589	42 562	11 145	6 558	-	-	825 005	390 688
- dont actionnaires minoritaires	-	-264	-	-	-	-	-	-	-	-264
¹ dont résultat de change des postes non techniques	-157 841	9 433	-60 876	5 193	-	-	-	-	-218 717	14 626



	Non-vie		Vie		Autres prestations		Éliminations		Groupe	
Postes du bilan	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF										
Placements de capitaux	14 013 971	12 772 682	8 850 469	8 561 396	2 434 547	2 153 545	-2 271 235	-2 250 135	23 027 752	21 237 489
Provisions techniques brutes	6 063 268	5 872 734	6 764 560	6 676 790	-	-	-	-	12 827 828	12 549 524

Explications relatives au compte de profits et pertes

2 Primes brutes émises

en milliers de CHF	2025	2024
Par branche (affaires directes)		
Assurance incendie et autres assurances choses	1 396 044	1 324 406
Assurance responsabilité civile	378 089	364 803
Assurance véhicules à moteur	1 195 266	1 134 027
Assurance marine, aviation et transport	13 596	13 132
Assurance caution	68 990	69 699
Assurance accidents	324 363	308 772
Assurance maladie	495 542	467 936
Assurance de protection juridique	186 885	175 876
Autres assurances	38 242	34 707
Assurance annexe	5 653	2 158
Total affaires directes	4 102 671	3 895 516
Total affaires indirectes (réassurances acceptées)	70 324	65 073
Total primes brutes comptabilisées non-vie	4 172 995	3 960 589
Prévoyance professionnelle		
Assurances vie à primes périodiques	295 625	307 380
Assurances vie à prime unique	87 928	65 394
Total prévoyance professionnelle	383 553	372 774
Prévoyance privée		
Assurances vie à primes périodiques	366 181	367 144
Assurances vie à prime unique	3 617	3 830
Assurances vie liées à des participations	247 023	238 813
Total prévoyance privée	616 821	609 787
Total primes brutes vie	1 000 375	982 561
Total primes brutes comptabilisées	5 173 369	4 943 150

3 Sinistres et prestations d'assurance payés

en milliers de CHF	2025	2024
Sinistres et prestations d'assurance payés (brut)	-3 323 763	-3 140 749
Part des réassureurs aux charges de sinistres et de prestations d'assurance	120 345	121 129
Sinistres et prestations d'assurance payés pour compte propre (net)	-3 203 418	-3 019 620



4 Variation des provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	2025	2024
Provisions pour prestations d'assurance	-252 382	-218 840
Provisions mathématiques	31 459	-41 407
Autres provisions techniques	-3 523	71 107
Variation des provisions techniques (brut)	-224 446	-189 140

Le total des provisions de fluctuations est resté inchangé au cours de l'exercice sous revue (comme en 2024).

5 Produits des placements

en milliers de CHF	2025	2024
Immeubles de rendement	67 228	66 039
Participations non consolidées	2 180	1 928
Organisations associées	22 702	72 545
Titres à revenu fixe	91 629	73 956
Prêts	6 796	9 407
Hypothèques	27 209	23 927
Actions	55 249	50 236
Parts de fonds	58 318	50 737
Produits dérivés	0	-
Placements alternatifs	45 030	43 322
Liquidités	386	845
Autres placements de capitaux	213	1 579
Total	376 942	394 521

6 Gains et pertes sur placements de capitaux

	Moins-values reconnues au compte de résultat (amortissements)		Revalorisations		Gains réalisés		Pertes réalisées		Total gains et pertes sur placements de capitaux	
en milliers de CHF	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immeubles de rendement	-6 695	-10 428	6 122	2 271	-	-	-	-	-573	-8 158
Participations consolidées	-	-	-	-	31 518	38 349	-60 959	-32 445	-29 442	5 905
Participations non consolidées	-8 019	-5 357	24	-	-	-	-	-4 000	-7 995	-9 357
Organisations associées	-30 653	-64 793	95 878	1 017	409 644	-	-70 731	-	404 138	-63 776
Titres à revenu fixe	-143	-272	1	-	5 952	19 971	-6 269	-121 088	-459	-101 389
Actions	-17 675	-40 742	10 509	12 128	253 236	180 492	-72 358	-21 789	173 713	130 089
Parts de fonds	-6 123	-13 185	166	24 571	30 300	15 216	-4 469	-431	19 874	26 171
Produits dérivés	-6 003	-5 192	-	-	131 038	25 297	-24 869	-66 019	100 166	-45 914
Or	-	-	-	5	136 369	95 466	-	-	136 369	95 471
Placements alternatifs	-18 680	-1 569	1 727	645	15 884	14 521	-3 172	-404	-4 241	13 193
Total	-93 991	-141 539	114 428	40 637	1 013 941	389 312	-242 828	-246 176	791 550	42 234

7 Autres produits / charges

en milliers de CHF

	2025	2024
Produits d'autres prestations	49 718	43 975
Gains de change sur les postes non techniques	7 067	104 151
Divers autres produits	836	1 506
Autres produits	57 621	149 632
Charges d'autres prestations	-50 302	-54 259
Pertes de change sur les postes non techniques	-225 784	-89 524
Diverses autres charges	-21 963	-20 832
Autres charges	-298 049	-164 615

8 Résultat hors exploitation

en milliers de CHF

	2025	2024
Frais de financement	-2 993	-5 190
Autres intérêts passifs	-920	-1 470
Autre résultat hors exploitation	-3 830	-
Résultat hors exploitation	-7 743	-6 659

9 Impôts

en milliers de CHF

	2025	2024
Impôts courants sur les bénéfices et sur le capital	-40 813	-33 225
Impôts différés	-40 569	-25 891
Total impôts	-81 382	-59 116

Par prudence, il n'est pas tenu compte de réductions d'impôts susceptibles de résulter de reports de pertes fiscales, à savoir des impôts différés actifs de 31,8 MCHF (31.12.2024: 29,6 MCHF).



Explications concernant le bilan

10 Placements de capitaux

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Immeubles de rendement	2 439 661	2 327 268
Participations non consolidées	290 239	75 628
Organisations associées	183 603	195 058
Titres à revenu fixe (valeur actuelle 31.12.2025: 8 182 776; 31.12.2024: 7 550 936) ¹	8 189 455	7 435 953
Prêts (valeur actuelle 31.12.2025: 654 407; 31.12.2024: 881 342) ¹	657 694	883 481
Hypothèques (valeur actuelle 31.12.2025: 1 923 067; 31.12.2024: 1 901 499) ¹	1 919 051	1 881 627
Actions	2 857 299	2 585 501
Parts de fonds ²	2 778 856	2 633 658
Produits dérivés	3 418	-
Or	1 647 252	1 356 871
Placements alternatifs	1 528 297	1 596 304
Liquidités	513 576	217 447
Autres placements de capitaux	19 351	48 692
Total placements de capitaux³	23 027 752	21 237 489
¹ hors intérêts courus des placements à revenu fixe (comptes de régularisation)	51 554	44 494
² dont fonds à investisseur unique Mobifonds Pension Horizon	338 280	322 189
³ hors liquidités (ne font pas partie des placements de capitaux)	235 709	193 405

Mobifonds Pension Horizon

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Titres à revenu fixe	131 568	127 431
Actions	34 587	33 426
Parts de fonds	104 944	94 381
Placements alternatifs	62 883	62 300
Autres placements de capitaux	4 298	4 651
Mobifonds Pension Horizon	338 280	322 189



Corrections de valeur			
en milliers de CHF		31.12.2025	31.12.2024
Participations non consolidées		-51 309	-43 314
Organisations associées		-8 714	-127 420
Prêts		-525	-525
Actions		-40 512	-57 825
Parts de fonds		-61 873	-57 994
Produits dérivés		-6 003	-5 192
Placements alternatifs		-20 308	-4 241
Total corrections de valeur		-189 243	-296 512

Placements de capitaux évalués aux valeurs d'acquisition après déduction des ajustements de valeur nécessaires			
en milliers de CHF		31.12.2025	31.12.2024
Placements alternatifs		1 161	1 161

	Valeur actuelle active Placements de capitaux		Valeur actuelle passive Autres engagements	
Instruments financiers dérivés	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF				
Devises				
À des fins de couverture	3 418	-	7 906	83 258

11 Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations

	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF						
Titres à revenu fixe	–	–	153 757	135 079	153 757	135 079
Parts de fonds	1 481 371	1 283 718	11 357	9 508	1 492 729	1 293 225
Autres placements de capitaux	304 626	313 283	10 674	5 235	315 300	318 518
Placements de capitaux d'assurances vie liées à des participations	1 785 997	1 597 001	175 788	149 822	1 961 785	1 746 823

Montant de la valeur du propre portefeuille de Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA pour

– les titres à revenu fixe: 24 793 kCHF (31.12.2024: 22 690 kCHF)

– les parts de fonds: 6 876 kCHF (31.12.2024: 576 kCHF)

– les autres placements de capitaux: 1 463 kCHF (31.12.24: 1 340 KCHF)

12 Tableau des actifs immobilisés

	Immeubles de rendement (placements de capitaux)	
	2025	2024
Immeubles de rendement		
en milliers de CHF		
Valeur comptable nette au 01.01	2 327 268	2 277 393
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 740 879	1 720 426
Entrées	29 497	20 685
Sorties	–	–231
État au 31.12	1 770 376	1 740 879
Amortissements cumulés		
État au 01.01	–88 027	–79 709
Amortissements	–6 795	–10 588
Revalorisations	6 122	2 271
État au 31.12	–88 700	–88 027
Réserves de réévaluation (avant déduction d'impôts différée)	757 984	674 415
Valeur comptable nette au 31.12	2 439 661	2 327 268
– dont immeubles de rendement en construction	52 942	31 556
– dont terrains non bâtis	29 320	27 230
Différence entre valeurs actuelles et valeurs d'acquisition	669 285	586 388

Le taux d'actualisation réel moyen du portefeuille, pondéré par la valeur de marché, s'élevait à 2,8% au terme de l'exercice écoulé (2,9% au 31.12.2024), la fourchette des taux des différents immeubles oscillant entre 2,2% et 3,9% (entre 2,2% et 4,0% au 31.12.2024).

Participations non consolidées et immobilisations incorporelles en milliers de CHF	Participations non consolidées (placements de capitaux)		Immobilisations incorporelles	
	2025	2024	2025	2024
Valeur comptable nette au 01.01	75 628	84 365	27 148	34 998
Valeurs d'acquisition				
État au 01.01	118 942	122 322	118 000	122 322
Entrées	222 605	1 280	8 994	7 449
Modifications du périmètre de consolidation	-	-0	-196	-6 285
Sorties	-	-4 659	-14 406	-5 486
État au 31.12	341 547	118 942	112 392	118 000
Amortissements cumulés				
État au 01.01	-43 314	-37 957	-90 852	-87 324
Amortissements ordinaires	-	-	-8 926	-9 490
Amortissement extraordinaire	-8 019	-5 357	-300	-2 003
Revalorisations	24	-	-	-
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	149	2 505
Sorties	-	-	14 386	5 460
État au 31.12	-51 309	-43 314	-85 543	-90 852
Valeur comptable nette au 31.12	290 239	75 628	26 849	27 148

Organisations associées en milliers de CHF	Organisations associées (placements)	
	2025	2024
Valeur au bilan au 01.01	195 058	271 260
Entrées	86	1 567
Sorties	-127 192	-
Part au résultat des organisations associées	138 353	-5 224
Dividendes perçus	-22 702	-72 545
Valeur au bilan au 31.12	183 603	195 058

	Immeubles d'exploitation		Ouvrages et installations		Total immobilisations corporelles	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Immobilisations corporelles en milliers de CHF						
Valeur comptable nette au 01.01	157 917	169 145	42 300	45 883	200 217	215 029
Valeurs d'acquisition						
État au 01.01	391 888	389 788	124 781	122 237	516 669	512 025
Entrées	10 927	2 100	8 244	10 486	19 171	12 586
Sorties	-	-	-13 460	-7 943	-13 460	-7 943
Effets de change	-	-	-0	1	-0	1
État au 31.12	402 815	391 888	119 566	124 781	522 380	516 669
Amortissements cumulés						
État au 01.01	-233 970	-220 642	-82 482	-76 354	-316 452	-296 997
Amortissements ordinaires	-12 285	-13 328	-13 233	-14 018	-25 518	-27 346
Sorties	-	-	13 194	7 891	13 194	7 891
Effets de change	-	-	0	-1	0	-1
État au 31.12	-246 255	-233 970	-82 520	-82 482	-328 775	-316 452
Valeur comptable nette au 31.12	156 559	157 917	37 046	42 300	193 605	200 217

13 Créances

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers des réassureurs	13 599	24 590
Créances envers des preneurs d'assurance	245 135	229 904
./. ajustements de valeurs	-130 712	-119 051
Créances envers des agents et intermédiaires	8 080	6 136
./. ajustements de valeurs	-204	-204
Créances envers des compagnies d'assurance	8 780	6 797
Créances envers des participations non consolidées, d'autres entreprises ou personnes proches	3 411	89
Créances envers des caisses de pension	29	54
Créances envers des autorités fiscales	31 695	25 549
Créances envers d'autres prestations	6 608	6 129
./. ajustements de valeurs	-380	-328
Autres créances	17 738	91 057
./. ajustements de valeurs	-701	-1 011
Total créances	203 078	269 711

14 Provisions techniques (brut)

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Reports de primes	805 354	760 164
Provisions pour prestations d'assurance	6 939 608	6 689 787
Provisions mathématiques	3 506 692	3 538 151
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	39 957	34 498
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	404 054	398 445
Autres provisions techniques	1 132 163	1 128 480
Provisions techniques (brut)	12 827 828	12 549 524
Reports de primes	-32 332	-28 020
Provisions pour prestations d'assurance	-244 804	-226 294
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	-837	-1 454
Part des réassureurs aux provisions techniques	-277 973	-255 768
Reports de primes	773 022	732 144
Provisions pour prestations d'assurance	6 694 804	6 463 493
Provisions mathématiques	3 506 692	3 538 151
Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	39 957	34 498
Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	403 217	396 991
Autres provisions techniques	1 132 163	1 128 480
Provisions techniques pour compte propre (net)	12 549 855	12 293 756

Le taux d'actualisation pondéré moyen appliqué pour le calcul des provisions techniques (CHF) devant être actualisées est de 0,97% (31.12.2024: 0,99%). Les provisions pour risques biométriques représentent 30% (31.12.2024: 29%) de la provision pour prestations d'assurance. S'agissant des provisions mathématiques, 67% (31.12.2024: 64%) de ces provisions ont été constituées pour la garantie octroyée par Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA pour les assurances épargne.

Provisions techniques (brut) en milliers de CHF	Report de primes	Provisions pour prestations d'assurance	Provisions mathématiques	Provisions pour participations aux excédents créditées aux assurés	Provisions pour participations futures aux excédents	Autres provisions techniques	Total des provisions techniques
État au 31.12.2023	734 857	6 473 134	3 496 744	28 093	375 541	1 199 398	12 307 767
Utilisation	-	-1 171 345	-316 029	-6 235	-62 672	-	-1 556 281
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	25 306	1 387 998	357 436	12 640	85 576	-70 918	1 798 039
État au 31.12.2024	760 164	6 689 787	3 538 151	34 498	398 445	1 128 480	12 549 524
Utilisation	-	-1 228 917	-336 803	-10 717	-56 216	-	-1 632 652
Dissolution/constitution avec effet sur le résultat	45 190	1 478 737	305 344	16 176	61 826	3 683	1 910 956
État au 31.12.2025	805 354	6 939 608	3 506 692	39 957	404 054	1 132 163	12 827 828

Traitement des sinistres

Analyse du traitement des sinistres

en millions de CHF

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Année de surve- nance de sinistres
											Total
À la fin de l'année de survenance	1 844	1 774	1 943	1 926	2 169	2 294	2 216	2 395	2 572	2 691	
1 an après	1 855	1 783	1 954	1 926	2 165	2 361	2 250	2 448	2 559		
2 ans après	1 828	1 752	1 923	1 908	2 127	2 370	2 263	2 454			
3 ans après	1 781	1 725	1 915	1 914	2 296	2 373	2 267				
4 ans après	1 762	1 717	1 906	1 911	2 232	2 378					
5 ans après	1 755	1 715	1 900	1 913	2 237						
6 ans après	1 750	1 802	1 895	1 914							
7 ans après	1 751	1 799	1 895								
8 ans après	1 751	1 801									
9 ans après	1 753										
Frais de sinistres estimés	1 753	1 801	1 895	1 914	2 237	2 378	2 267	2 454	2 559	2 691	21 949
Indemnités de sinistre déjà versées	-1 555	-1 734	-1 779	-1 770	-2 168	-2 279	-2 137	-2 268	-2 209	-1 563	-19 463
Provisions pour prestations d'assurance constituées au cours des dix dernières années (brut)	198	67	116	144	69	99	131	186	350	1 128	2 487
Provisions pour sinistres constituées avant 2016 (brut)											2 317
Provisions affaires indirectes											88
Provisions pour prestations d'assurance (brut)											4 892
Part de la réassurance											-232
Provisions pour prestations d'assurance (net)											4 660

15 Provisions techniques des assurances vie liées à des participations

	Pour le compte et au risque de tiers		Placements résultant d'opérations de capitalisation		Total	
en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Provisions techniques des assurances vie liées à des participations	1 777 659	1 595 085	149 339	129 303	1 926 997	1 724 388

16 Provisions (financières) non techniques

en milliers de CHF	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total des provisions (financières) non tech.
État au 31.12.2023	509 998	45 196	555 194
Utilisation	–	–3 647	–3 647
Dissolution	–74 240	–1 736	–75 975
Effets de change	–1	–	–1
Constitution	207 138	11 648	218 786
Modifications du périmètre de consolidation	–	–123	–123
État au 31.12.2024	642 896	51 339	694 234
Utilisation	–	–8 286	–8 286
Dissolution	–32 078	–6 073	–38 151
Effets de change	–2	–115	–117
Constitution	171 606	24 863	196 469
Modifications du périmètre de consolidation	–	–655	–655
État au 31.12.2025	782 422	61 071	843 493

Les provisions pour impôts concernent des impôts différés sur les bénéfices. Des impôts différés sur les bénéfices naissent lorsque des principes d'évaluation autres que ceux fiscalement déterminants sont appliqués pour l'établissement des comptes consolidés. Les engagements fiscaux à court terme figurent dans les autres engagements ou dans les comptes de régularisation passifs.

Les autres provisions au 31.12.2025 concernent entre autres des éléments du prix d'achat dépendant d'événements futurs (31.12.2025: 8,0 MCHF; 31.12.2024: 10,5 MCHF) ainsi que les prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs. Les futures prestations à des collaboratrices et collaborateurs ou à des ex-collaboratrices et ex-collaborateurs sont actualisées aux taux basés sur les emprunts d'État au 31.12.2025.

17 Fonds pour participations futures aux excédents

en milliers de CHF	
État au 31.12.2023	554 420
Constitution	200 000
Utilisation	–155 152
État au 31.12.2024	599 268
Constitution	150 000
Utilisation	–215 955
État au 31.12.2025	533 312

18 Autres engagements

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements envers des réassureurs	1 364	420
Engagements envers des preneurs d'assurance	751 684	697 042
Engagements envers des agents et intermédiaires	28 531	26 539
Engagements envers des compagnies d'assurance	3 738	2 054
Engagements envers des participations et d'autres entreprises ou personnes proches	29 408	25 896
Engagements envers d'autres prestations	464	709
Divers autres engagements	80 181	320 647
Autres engagements	895 370	1 073 307

19 Capital-actions / Réserves de capital

Le capital-actions de Mobilière Suisse Holding SA est constitué comme jusqu'ici de 2 millions d'actions nominatives de CHF 100 nominal, entièrement libérées. Il est détenu à 100% par la Mobilière Suisse Société Coopérative. Les statuts contiennent des dispositions limitant la transmissibilité des actions nominatives.

Les réserves de capitaux correspondent à l'apport de capitaux provenant de la restructuration du Groupe Mobilière au 1^{er} janvier 2000.

20 Réserve de réévaluation

en milliers de CHF	Immeubles de rendement	Actions	Parts de fonds	Or	Placements alternatifs	Total
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2023	469 233	391 031	225 935	237 586	224 704	1 548 490
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	41 049	376 625	175 866	360 479	44 550	998 569
Sortie par vente	–	–119 837	–7 019	–49 046	–10 856	–186 758
Variation des impôts différés	–6 924	–45 038	–28 737	–55 098	–7 512	–143 309
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2024	503 358	602 781	366 045	493 922	250 885	2 216 991
Fluctuations de valeur sans incidence sur le résultat	85 597	381 872	116 480	505 663	16 352	1 105 964
Sortie par vente	–	–253 136	–21 353	–96 854	–14 372	–385 715
Variation des impôts différés	–15 144	–22 331	–16 495	–72 374	210	–126 133
Réserve de réévaluation nette au 31.12.2025	573 811	709 187	444 677	830 358	253 075	2 811 107

21 Goodwill théorique des actifs immobilisés

	Goodwill théorique	
en milliers de CHF	2025	2024
Valeur comptable nette au 01.01	349 250	433 876
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	1 103 229	1 121 169
Entrées	15 671	21 265
Sorties	-144 963	-39 206
Annulation partielle de la compensation	-185 346	-
État au 31.12	788 591	1 103 229
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-753 979	-687 294
Amortissements	-68 514	-75 389
Amortissements extraordinaires	-	-16 390
Dissolutions	295	295
Sorties	125 579	24 799
Annulation partielle de la compensation	164 285	-
État au 31.12	-532 334	-753 979
Valeur comptable nette au 31.12	256 256	349 250

Le goodwill issu d'acquisitions est directement compensé avec les fonds propres du Groupe au moment de l'acquisition.

L'inscription théorique du goodwill au bilan aurait les effets suivants sur les comptes consolidés:

Effet sur le compte de profits et pertes	2025	2024
en milliers de CHF		
Bénéfice annuel consolidé	825 005	390 688
Amortissement net du goodwill	57 360	-66 685
Bénéfice consolidé théorique, y compris l'amortissement net du goodwill	882 365	324 003

Effet sur le bilan	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF		
Fonds propres consolidés selon bilan	8 673 469	7 074 774
Inscription théorique au bilan de la valeur comptable nette du goodwill	256 256	349 250
Annulation partielle de la compensation	-164 285	-
Fonds propres consolidés théoriques, y compris la valeur comptable nette du goodwill	8 765 441	7 424 025

Modifications du périmètre de consolidation

Ventes de parts de la société consolidée	Trianon SA
en milliers de CHF	01.10.2025
Postes du bilan aliénés	
Actifs	
Placements de capitaux	9 114
Immobilisations incorporelles	48
Créances	5 378
Liquidités	3 259
Comptes de régularisation	178
Total actifs	17 977
Passifs	
Provisions (financières) non techniques	655
Autres engagements	1 154
Comptes de régularisation	5 143
Dettes	6 952
Capital-actions	685
Réserves de capital	1 680
Réserves de bénéfice	8 659
Fonds propres	11 025
Total passifs	17 977
Produits nets	
Produits résultant de revenus tiers (01.01.2024-31.12.2024)	38 605
Produits résultant de revenus tiers (01.01.2025-30.09.2025)	25 594

Autres éléments comptables

Remarques concernant le bilan	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF		
Engagements conditionnels	1 755	2 066
Engagements d'investissement	722 161	594 762
Autres engagements non portés au bilan	273 377	212 447

Les engagements conditionnels comprennent, outre les engagements de garantie en faveur de tiers, d'autres engagements à caractère conditionnel.

Les autres engagements hors bilan comprennent les engagements de paiement irrévocables qui découlent de contrats ne figurant pas au passif, d'une durée contractuelle (résiduelle) de plus d'une année, d'autres obligations fermes de livraison et d'achat ainsi que d'éléments du prix d'achat non portés au bilan (31.12.2025: 4,1 MCHF; 31.12.2024: 0,7 MCHF).

Il existe des sûretés constituées en faveur de tiers pour un montant de 135,2 MCHF (31.12.2024: 107,7 MCHF) en garantie d'opérations de couverture et d'avances. Sur ce montant, 12,3 MCHF (31.12.2024: 13,1 MCHF) sont affectés au cautionnement et aux garanties.

Dans le cadre du groupe d'imposition TVA de la Mobilière, Mobilière Suisse Holding SA répond solidairement des engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale dudit groupe d'imposition TVA.

Postes au bilan avec des parties liées	31.12.2025	31.12.2024
en milliers de CHF		
Autres produits (frais d'administration imputés)	3 411	89
Produit d'intérêts sur prêts à long terme	8 404	8 389
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	1 642	1 655
Engagements financiers	290 000	290 000
Autres engagements	29 408	25 896

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Transactions avec des parties liées	2025	2024
en milliers de CHF		
Autres produits (frais d'administration imputés)	2 469	5 737
Produits d'intérêts sur prêts à long terme	14	186
Produit d'intérêts d'hypothèques octroyées à des membres du Conseil d'administration et à des membres du Comité de direction ¹	17	17
Charges d'intérêts sur les engagements financiers	2 900	4 350
Charges d'intérêts sur les autres engagements	382	517

¹ Ces hypothèques sont soumises aux mêmes conditions que celles octroyées aux collaboratrices et collaborateurs.

Indications concernant les engagements de prévoyance

	Excédent de couverture/ découvert selon Swiss GAAP RPC 26	Part économique de l'entreprise		Modification avec effet sur le résultat de l'exercice	Contributions pour la période	Coût de la prévoyance dans les charges de personnel	
Avantages économiques / engagement et coût en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	2025	2025	2025	2024
Institutions de prévoyance sans excédent de couverture/découvert	-	-	-	-	-1 124	-1 124	-1 102
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	132 235	-	-	-	-66 108	-66 108	-64 311
Institutions de prévoyance sans actifs propres	-	-	-	-	-659	-659	-619
Total	132 235	-	-	-	-67 891	-67 891	-66 031

Événements postérieurs à la date du bilan

Les comptes annuels consolidés ont été approuvés le 4 mars 2026 par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Ils tiennent compte de tous les événements qui étaient connus à la date du bilan et dont l'origine est antérieure à celle-ci.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Mobilière Suisse Holding SA et de ses filiales (le Groupe), comprenant le compte de profits et pertes pour l'année se clôturant au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau de financement et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes annuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les [comptes consolidés](#) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le Groupe à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous planifions et réalisons l'audit des comptes consolidés afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités ou des unités du Groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG AG



Thomas Schwarz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Olivier Gauderon
Expert-réviseur agréé

Zurich, 4 mars 2026

6 Ensemble, c'est mieux. À Yverdon-les-Bains

SemoNord, association implantée à Yverdon-les-Bains, œuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes. Au cours des ans, un lien étroit s'est tissé avec la Mobilière. Cédric Wiederkehr, responsable de l'agence Mobilière Nord vaudois, s'implique activement en tant que membre du comité et président des Amis du SemoNord. L'institution encadre les jeunes en quête de projet professionnel adapté. Le parcours de Laura, 18 ans, au caractère fort et volontaire, en est un bel exemple. Grâce au soutien personnalisé de SemoNord, la jeune fille a pu réaliser son rêve et trouver la place d'apprentissage de son choix.



Lire toute l'histoire en ligne:
mobiliere.ch/ensemble-yverdon



Coopérative

- 161 Rapport de la Coopérative
- 163 Rapport annuel de la Coopérative
- 165 Comptes annuels
- 168 Annexe aux comptes annuels
- 174 Rapport de l'organe de révision

Le Conseil d'administration de la Mobilière Suisse Société Coopérative détermine l'orientation du Groupe Mobilière et définit son positionnement auprès du grand public. À cet égard, il est responsable non seulement de définir la stratégie, mais aussi de promouvoir des partenariats et des engagements qui reflètent les valeurs coopératives de l'entreprise. Qu'il s'agisse de soutenir des projets de recherche, de développer des mesures de prévention ou d'entretenir le dialogue avec les déléguées et délégués, le Conseil d'administration jette les bases requises pour donner à la Coopérative une orientation responsable et tournée vers l'avenir.

Assemblée des délégués

Lors de l'Assemblée ordinaire des délégués 2025, les déléguées et délégués ont approuvé le rapport de gestion, les comptes annuels 2024 et le rapport annuel de la Coopérative. Ils ont aussi pris acte des états financiers établis selon le référentiel comptable reconnu Swiss GAAP RPC. Les déléguées et délégués ont en outre décidé de la répartition du bénéfice résultant du bilan et donné décharge au Conseil d'administration.

L'Assemblée des délégués a réélu au Conseil d'administration Thierry Carrel, Bruno Dallo, Erica Dubach Spiegler, Michela Ferrari-Testa, Cristina Gaggini, Barbara Rigassi, Laura Sadis et Carole Seppey pour trois ans. Judith Bellaiche et Luciana Vaccaro ont été nouvellement élues pour trois ans également. Elgar Fleisch (limitation de la durée de fonction) et Carole Hubscher (départ) ont remis leur mandat. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2025.

À l'automne, le Conseil d'administration et le Comité de direction ont par ailleurs organisé des séances d'information dans quatre régions de Suisse à l'intention des déléguées et délégués, afin de favoriser le dialogue en cercle plus restreint. Le résultat semestriel et les défis actuels ont aussi été présentés à cette occasion.

Conseil d'administration

En 2025, le Conseil d'administration a tenu trois séances:

Séance de printemps

Lors de sa séance de printemps, le Conseil d'administration a préparé l'assemblée des délégués et pris acte du rapport d'activités du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA ainsi que du rapport du Comité de direction pour l'exercice 2024. Il a aussi procédé à des élections et réélections dans différents organes.

- Au sein du [Comité de gouvernance](#), Lukas Weber a été élu en remplacement de Beat Brechbühl, qui a quitté le comité, et les autres membres ont été reconduits dans leurs fonctions pour une année.
- Tous les membres du [Comité de positionnement](#) ont été réélus pour un nouveau mandat d'un an.
- Carole Seppey a été élue au Conseil de fondation de la Fondation du Jubilé de la Coopérative pour trois ans. Sabine Himmelsbach a été confirmée dans ses fonctions pour un nouveau mandat de trois ans.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport semestriel sur les activités de positionnement et le rapport financier correspondant.

Lors de l'assemblée générale de Mobilière Suisse Holding SA qui a suivi sa séance, le Conseil d'administration a exercé les droits attachés à la Mobilière Suisse Société Coopérative en tant qu'actionnaire unique. Suite au départ d'Elgar Fleisch, Beat Brechbühl a été élu au Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA pour trois ans. La société KPMG SA, Zurich, a été reconduite dans son mandat d'organe de révision pour l'exercice 2025. L'Assemblée générale a approuvé les comptes consolidés 2024 du Groupe, de même que les comptes annuels 2024 de Mobilière Suisse Holding SA et l'utilisation de son bénéfice. Enfin, conformément au Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise, l'Assemblée générale a pris acte du rapport sur la rémunération ainsi que des montants perçus par les membres du Conseil d'admi-

nistration de Mobilière Suisse Holding SA, la CEO et les membres du Comité de direction.

Séance de septembre

Lors de sa séance d'automne, le Conseil d'administration a été informé par le Comité de direction de l'évolution des affaires au deuxième trimestre et du résultat semestriel. Il a aussi adopté le rapport semestriel sur les activités de positionnement et le rapport financier correspondant, approuvé le financement transitoire du réseau suisse de mesure de la grêle et prolongé le partenariat avec la fondation Risiko-Dialog.

Séance de novembre

Lors de sa séance de novembre, le Conseil d'administration a confirmé dans son rôle la nouvelle chaire de l'Université de Berne dédiée au changement climatique et à ses effets sur la santé publique dans les zones habitées, qui se penche actuellement sur le thème de la chaleur. Il a aussi approuvé le budget 2026 des thématiques de positionnement.

Comité de positionnement

En 2025, le Comité de positionnement de la Coopérative a tenu quatre séances consacrées au traitement des thèmes de positionnement figurant à l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration.

Comptes annuels

Les **comptes annuels** de la Mobilière Suisse Société Coopérative présentent un bénéfice de 28,4 MCHF (2024: 29,7 MCHF). Le compte de profits et pertes comprend les produits des participations provenant du dividende de Mobilière Suisse Holding SA de 30,0 MCHF (2024: 30,0 MCHF), les produits d'intérêts de prêts accordés, soit 2,9 MCHF (2024: 4,4 MCHF) et ceux des créances en compte courant, soit 0,4 MCHF (2024: 0,5 MCHF), ainsi que les charges et les impôts, soit 4,9 MCHF (2024: 5,2 MCHF).

La fortune investie se compose principalement de la participation dans Mobilière Suisse Holding SA et du prêt accordé à Mobilière Suisse Société d'assurances SA, d'un montant de 290 MCHF. Les actifs circulants se montent à 40,5 MCHF (2024: 37,6 MCHF). Le Fonds d'excédents, qui constitue le principal poste des fonds étrangers, s'élève à 119,0 MCHF (2024: 118,7 MCHF). De ce montant, 31,6 MCHF sont réservés au domaine thématique «Nature et prévention» et 18,8 MCHF à d'autres thèmes. Les fonds propres (avant utilisation du bénéfice) se chiffrent à 965,8 MCHF, en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (965,1 MCHF).

Utilisation du bénéfice

La proposition relative à l'utilisation du bénéfice résultant du bilan, d'un montant de 92,8 MCHF, est présentée dans l'annexe aux comptes annuels de la Coopérative. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée des délégués, qui se tiendra le 22 mai 2026, de l'approuver. Cette proposition prévoit notamment d'attribuer 22,0 MCHF au Fonds d'excédents, comme l'exercice précédent.

Rapport annuel de la Coopérative

But statutaire

Selon ses statuts, la Mobilière Suisse Société Coopérative a pour but de promouvoir l'assurance directe sur une base coopérative.

Conformément à la stratégie du propriétaire adoptée par le Conseil d'administration, la Coopérative assure la mise en œuvre de son but statutaire principalement par une participation directe dans Mobilière Suisse Holding SA et accessoirement par le renforcement du positionnement de la Mobilière comme coopérative auprès du public suisse.

Contexte législatif et réglementaire

Durant l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de modification législative ou réglementaire de nature à affecter spécialement la Mobilière Suisse Société Coopérative.

Engagement de la Mobilière

Grâce à sa base coopérative, la Mobilière peut faire participer le public à son succès entrepreneurial. Elle s'engage en particulier en faveur de la collectivité, contribuant à la résilience de la société et, partant, à la construction de l'avenir de la Suisse. Cet engagement sociétal est aligné sur la stratégie de développement durable du Groupe et met l'accent sur la prévention et la résilience. La Mobilière soutient des projets économiques, sociaux et culturels de

portée régionale ou nationale et s'engage dans la prévention des dangers naturels, la recherche et la promotion de la capacité d'innovation des PME suisses, ainsi que dans l'art et la culture.

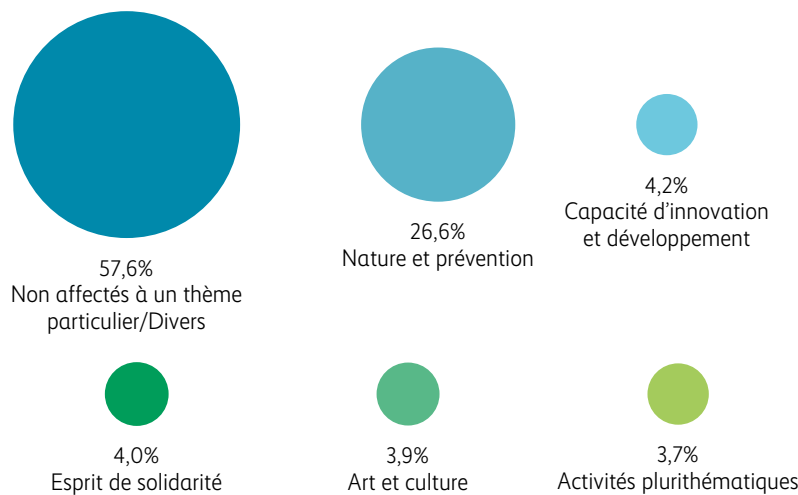
Financement des investissements

La Mobilière Suisse Société Coopérative dispose d'une solide dotation en fonds propres. Dans les fonds étrangers, le poste le plus important est celui du Fonds d'excédents de la Coopérative, qui est mis à contribution pour financer l'engagement décrit ci-dessus. Les ressources de ce fonds sont affectées à hauteur de 42,4% à des thématiques concrètes. En 2025, la Mobilière Suisse Société Coopérative a perçu de sa filiale Mobilière Suisse Holding SA un dividende de 30,0 MCHF.

Évaluation des risques

Sauf dispositions contraires inscrites dans la loi, les statuts ou le règlement d'organisation de la Coopérative, la gestion de cette dernière est déléguée au Comité de direction et au Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Ainsi, les décisions stratégiques sur les questions de positionnement appartiennent certes au Conseil d'administration de la Coopérative, mais la conduite et la mise en œuvre opérationnelle des activités qui en découlent sont

Fonds d'excédents



au 31.12.2025

déléguées à la Holding. Les tâches de conduite du Groupe, en l'occurrence des sociétés chapeautées par la Holding, y compris le positionnement de la Mobilière en tant que groupe d'assurance, sont aussi assumées par la Holding.

De plus, la conception du système de contrôle interne de la Coopérative est du ressort du Conseil d'administration de la Holding. La Coopérative est en outre exposée à un risque stratégique, dans la mesure où le Conseil d'administration de la Holding pourrait assurer la gestion des affaires de façon non conforme au but statutaire. Pour parer à cette éventualité, le Conseil d'administration de la Coopérative – auquel il appartient d'exercer les droits d'actionnaire de la Coopérative lors de l'Assemblée générale de la Holding – doit choisir les membres du Conseil d'administration de la Holding avec toute la diligence requise, leur donner les instructions nécessaires et remplir ses obligations de contrôle et de surveillance. Afin de préparer ses décisions d'élection, le Conseil d'administration de la Coopérative est assisté par le Comité de gouvernance. La Coopérative est également exposée à un risque de marché, autrement dit de perte de valeur de sa participation dans la Holding, et à un risque de crédit lié à son prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Le Conseil d'administration de la Coopérative est régulièrement informé de la marche des affaires.

Il vérifie en outre, lors de l'approbation des comptes consolidés de la Holding, que les sociétaires, en leur qualité de preneuses et preneurs d'assurance de Mobilière Suisse Société d'assurances SA, bénéficient d'une participation appropriée au résultat.

Enfin, la Coopérative est exposée à des risques stratégiques et de réputation découlant de son positionnement auprès du public suisse. Pour se prémunir contre ces risques, le Comité de positionnement effectue une analyse approfondie des thématiques de positionnement retenues, prépare en conséquence les décisions stratégiques de fond du Conseil d'administration et surveille la mise en œuvre des mesures de positionnement adoptées. Le Comité de positionnement et le Conseil d'administration de la Coopérative sont informés des activités de positionnement par la voie de rapports semestriels.

Changements dans la conduite

La gestion de la Coopérative étant déléguée à Mobilière Suisse Holding SA et les tâches de conduite du Groupe incombant également à la Holding, il n'existe, au niveau de la Coopérative, ni comité de direction ni cadres avec fonction dirigeante ou collaboratrices et collaborateurs. L'assemblée des délégués du 16 mai 2025 a élu Judith Bellaiche et Luciana Vaccaro au Conseil d'administration de la Coopérative. Elles ont succédé à Elgar Fleisch et Carole Hubscher.

Activités de recherche et développement

Le savoir est essentiel pour faire avancer les choses, mais ce qui joue un rôle déterminant, c'est son application dans la pratique. C'est pourquoi la Coopérative non seulement s'engage en faveur d'une recherche appliquée visant l'excellence à l'Université de Berne, à l'EPFZ, dans un partenariat avec la fondation Risiko-Dialog et à l'Université de Fribourg, mais veille également à mettre les résultats de cette recherche à la disposition de la collectivité.

Événements exceptionnels

Aucun événement exceptionnel n'a eu lieu durant l'exercice sous revue.

Perspectives

La Mobilière Suisse Société Coopérative est la propriétaire unique de Mobilière Suisse Holding SA. Ses actifs sont constitués pour l'essentiel de sa participation dans la Holding et de son prêt de 290 MCHF à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

Comme indiqué dans le rapport de la Coopérative, le dividende s'élève, en 2025 également, à 30,0 MCHF. Ce dividende sert notamment à garantir le financement des activités de positionnement. Dans le cadre de l'utilisation du bénéfice résultant du bilan 2025, le Conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués 2026 d'affecter à nouveau 22,0 MCHF au Fonds d'excédents.

Le succès des activités du groupe d'assurance est une condition indispensable pour garantir la vitalité et l'évolution positive et durable de la Coopérative.

Compte de profits et pertes

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Produit des participations		30 000	30 000
Produit du prêt		2 900	4 350
Autres produits financiers	<u>1</u>	382	525
Produits		33 282	34 875
Frais d'administration	<u>2</u>	-4 652	-4 914
Autres charges financières	<u>3</u>	-3	-0
Charges		-4 655	-4 914
Résultat avant impôts		28 627	29 961
Impôts directs		-262	-261
Bénéfice annuel		28 364	29 700

Bilan au 31 décembre

en milliers de CHF	Annexe	2025	2024
Actifs			
Liquidités		10 277	11 223
Créances sur des participations	<u>4</u>	29 384	25 878
Autres créances à court terme		806	489
Comptes de régularisation actifs		64	32
Actifs circulants		40 532	37 621
Placements financiers	<u>5</u>	290 000	290 000
Participation	<u>6</u>	758 000	758 000
Immobilisations corporelles	<u>7</u>	819	1 031
Actifs immobilisés		1 048 819	1 049 031
Total actifs		1 089 351	1 086 652
Passifs			
Engagements envers des participations	<u>8</u>	3 410	87
Fonds de donations		482	956
Autres engagements à court terme		500	1 654
Comptes de régularisation passifs		121	193
Fonds étrangers à court terme		4 513	2 891
Fonds d'excédents	<u>9</u>	118 994	118 681
Fonds étrangers à long terme		118 994	118 681
Capitaux étrangers		123 506	121 572
Réserves légales issues du bénéfice		400 000	400 000
Réserves facultatives issues du bénéfice		473 000	473 000
Bénéfice au bilan		92 845	92 080
– Report de bénéfice		64 480	62 380
– Bénéfice annuel		28 364	29 700
Fonds propres		965 845	965 080
Total passifs		1 089 351	1 086 652

Tableau de financement

en milliers de CHF	2025	2024
Bénéfice	28 364	29 700
Revalorisations (-)/ Amortissements (+): immobilisations corporelles	462	526
Bénéfice (-)/ Perte (+) provenant de la vente d'immobilisations corporelles	0	-24
Augmentation/Diminution de Créances sur des participations	-3 506	-3 181
Autres créances à court terme	-317	63
Comptes de régularisation actifs	-32	17
Fonds d'excédents	-21 688	-21 157
Engagements envers des participations	3 323	-1 197
Fonds de donations	-2 474	-1 605
Autres engagements à court terme	-1 154	441
Comptes de régularisation passifs	-72	-87
Attribution aux caisses de pension	-3 000	-3 000
Attribution à la Fondation du Jubilé	-600	-600
Flux financiers relatifs à l'exploitation	-695	-104
Achat (-)/Vente (+) de Immobilisations corporelles	-250	-276
Flux financiers relatifs aux activités d'investissement	-250	-276
Flux financiers relatifs aux activités de financement	0	0
Variation des liquidités	-945	-381
Total liquidités exercice précédent	11 223	11 603
Variation des liquidités	-945	-381
Total liquidités exercice sous revue	10 277	11 223

Annexe aux comptes annuels

La présentation des comptes est adaptée aux particularités de l'entreprise, dans le respect du contenu minimal prévu par la loi (art. 958c, al. 3, CO). Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs.

Indications complémentaires conformément au droit des obligations

La Mobilière Suisse Société Coopérative établit un tableau des flux de trésorerie (art. 961, al. 2, CO).

Principes d'évaluation

Immobilisations corporelles: les immobilisations corporelles se composent de tableaux, d'autres objets d'art, d'un véhicule et d'installations publicitaires. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur cinq ans (tableaux, véhicule et autres objets d'art) ou quatre ans (installations publicitaires), sur la base de leur coût d'acquisition.

Transfert de l'obligation d'établir des comptes consolidés

La Mobilière Suisse Société Coopérative, ainsi que l'y autorise l'art. 963, al. 4, CO, transfère l'établissement de ses comptes consolidés à Mobilière Suisse Holding SA, laquelle réunit toutes les participations du Groupe sous une direction unique.

Participations

	Quote-part de participation et pourcentage de vote en %		Capital-actions en milliers de CHF	
	2025	2024	2025	2024
Participation directe				
Mobilière Suisse Holding SA, Berne	100,00	100,00	200 000	200 000
Participations significatives indirectes				
Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Berne	100,00	100,00	148 000	148 000
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Nyon	100,00	100,00	25 000	25 000
Protekta Assurance de protection juridique SA, Berne	100,00	100,00	3 000	3 000
Mobilière Suisse Asset Management SA, Berne	100,00	100,00	1 000	1 000
SC, SwissCaution SA, Nyon	100,00	100,00	3 000	3 000
SMG Swiss Marketplace Group SA, Zurich ¹	0	29,32	0	2 454
Ringier AG, Zofingue	25,00	25,00	300	300

¹ Avec l'entrée en Bourse de Swiss Marketplace Group SA (SMG) a été créée la société SMG Swiss Marketplace Group Holding SA. Toutes les actions de SMG lui ont été cédées. La quote-part de participation au 31.12.2025 était de 19,3%. Au 31.12.2024, la part assortie du droit de vote était de 25,0%.

Engagements conditionnels

La société fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mobilière et répond solidairement de ses engagements en matière de TVA envers l'administration fiscale.

Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La Coopérative n'emploie pas de personnel. La gestion de ses affaires ainsi que les tâches de conduite du Groupe sont déléguées à Mobilière Suisse Holding SA.

Explications relatives au compte de profits et pertes

1 Autres produits financiers

Les autres produits financiers de 382 kCHF (2024: 525 kCHF) comptabilisés en 2025 résultent des produits d'intérêts sur les comptes courants bancaires, de la rémunération des comptes courants envers les participations ainsi que des gains de change.

2 Frais d'administration

en milliers de CHF	2025	2024
Frais d'administration	-4 652	-4 914
Dont amortissements d'immobilisations corporelles	-462	-526
Dont prestations de révision	-16	-17

3 Autres charges financières

Les autres charges financières résultent des pertes de cours sur les positions en devises étrangères ainsi que des charges d'intérêts.



Explications concernant le bilan

4 Créances sur des participations

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	0	34
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	28 448	25 301
bexio SA, Rapperswil (participation indirecte)	683	0
Limmat Compagnie d'Assurances SA, Berne (participation indirecte)	0	0
SC, SwissCaution SA (participation indirecte)	57	239
Mobilière Suisse Asset Management SA (participation indirecte)	0	1
Trianon SA (participation indirecte) ¹	0	141
Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (participation indirecte)	196	163
Total créances sur des participations	29 384	25 878

¹ Trianon SA a été vendue au 01.10.2025.

5 Placements financiers

Les placements financiers se composent du prêt à Mobilière Suisse Société d'assurances SA.

6 Participation

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Mobilière Suisse Holding SA (participation directe)	758 000	758 000

Les participations indirectes sont indiquées dans le tableau des participations.

7 Immobilisations corporelles

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Valeurs d'acquisition	8 972	8 722
Corrections de valeur cumulées	-8 153	-7 691
Valeur comptable nette	819	1 031

8 Engagements envers des participations

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Mobilière Suisse Société d'assurances SA (participation indirecte)	3 410	0
XpertCenter SA (participation indirecte)	0	62
Mobilière Suisse Services SA (participation indirecte)	0	26
Total engagements envers des participations	3 410	87



9 Fonds d'excédents

en milliers de CHF	Nature et prévention	Esprit de solidarité	Capacité d'innovation et développement	Art et culture	Activités plurithématiques	Non affectés à un thème particulier/divers	Total
État au 01.01.2024	32 533	3 248	2 800	8 879	2 746	67 632	117 838
Constitution de réserves	5 934	1 662	4 724	2 583	3 450	-18 353	0
Attribution	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-7 123	-2 410	-2 224	-8 022	-1 279	-100	-21 157
État au 31.12.2024	31 344	2 501	5 300	3 441	4 917	71 179	118 681 ¹
Constitution de réserves	7 028	5 583	2 136	4 357	1 404	-20 508	0
Attribution	0	0	0	0	0	22 000	22 000
Utilisation	-6 724	-3 211	-2 446	-3 212	-1 928	-4 165	-21 688
État au 31.12.2025	31 648	4 872	4 990	4 585	4 393	68 506	118 994 ²

¹ La présentation des thèmes de positionnement a été modifiée par rapport aux comptes annuels 2024. Le montant total du Fonds d'excédents au 31.12.2024 n'a pas changé. Le thème de positionnement «Nature et prévention» comprend aussi des projets qui figuraient jusqu'ici sous «Recherche fondamentale» ou «Projets climatiques». Contenus jusqu'à présent dans l'ancienne catégorie «Culture/communication & mise en œuvre», les frais afférents au personnel, au marketing et à la communication ont été ventilés entre les cinq domaines thématiques conformément au principe de causalité. Les engagements restants sont indiqués dans la catégorie «Art et culture», dont la désignation a été modifiée. Les catégories «Divers», «Versements uniques» et «Non affectés à un thème particulier» ont été regroupées et complétées avec d'autres engagements.

² Sur les 118 994 kCHF, il est prévu de verser environ 31 085 kCHF en 2026.

Utilisation du bénéfice

en milliers de CHF	31.12.2025	31.12.2024
Report de bénéfice	64 480	62 380
Bénéfice annuel	28 364	29 700
Bénéfice au bilan	92 845	92 080

Le Conseil d’administration propose à l’assemblée des délégués du 22 mai 2026 d’utiliser le bénéfice au bilan de la manière suivante:

Attributions		
– Fonds d’excédents	22 000	22 000
– Caisses de pension	3 000	3 000
– Fonds de donations	2 000	2 000
– Fondation du Jubilé	600	600
Total attributions	27 600	27 600
Report à compte nouveau	65 245	64 480

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée des délégués de la Mobilière Suisse Société Coopérative, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Mobilière Suisse Société Coopérative (la société), comprenant le compte de profits et pertes, le bilan au 31 décembre 2025, et le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les [comptes annuels](#) ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG



Thomas Schwarz
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Olivier Gauderon
Expert-réviser agréé

Zurich, 31 mars 2026

Autres informations

177 Représentations

179 Où nous trouver

180 Impressum

Représentations

État au 1^{er} janvier 2026

Appenzell Rhodes-Extérieures	Herisau (Rhodes-Extérieures)	Adrian Künzli
Appenzell Rhodes-Intérieures	Appenzell	Philipp Künzli
Argovie	Aarau Baden Lenzburg Muri (Freiamt) Reinach Rheinfelden Zofingue	Yves Probst Dominik Sinniger Markus Fisler Rolf Thumm Javier Conde Roger Schneider Raphael Arn
Bâle-Campagne	Aesch Liestal	Stephan Hohl Roger Kamber
Bâle-Ville	Bâle	Beat Herzog
Berne	Belp Berne (Berne-Ville) Berthoud Bienne Herzogenbuchsee Interlaken (Interlaken-Oberhasli) Langenthal Liebefeld (Berne-Ouest) Lyss Moutier (Moutier-Saint-Imier) Ostermundigen (Berne-Est) Spiez Thoune Worb (Emmental)	Manuel Stauffer Christoph Gaus Christian Jordi Alexandra Müller-Stucki Sascha Büttler Guido Wittwer Valérie Bodenmüller Steven Geissbühler Patrick Zahnd David Wahli Pascal Domig Bernhard Bigler Julian von Känel Christoph Zbinden
Fribourg	Bulle Estavayer-le-Lac (La Broye) Fribourg (Région) Guin Morat	Bastien Ecabert Philippe Arrighi Julien Descoux Harry Grütter Marc Lehmann
Genève	Genève	Denis Hostettler
Grisons	Coire Saint-Moritz	Urs Fetz Dumeng Clavuot
Jura	Delémont (Jura)	Olivier Léchenne
Lucerne	Hochdorf (Seetal-Rontal) Lucerne Sursee Willisau (Willisau-Entlebuch)	Christoph Blum Toni Lötscher Herbert Heini Stefan Schärli
Neuchâtel	La Chaux-de-Fonds (Montagnes et Vallées NE) Neuchâtel	Fabien Chapatte Stéphane Progin
Obwald et Nidwald	Sarnen (Obwald et Nidwald)	Roland Arnold
Saint-Gall	Buchs (Buchs-Sargans) Flawil Heerbrugg (Rheintal) Rapperswil (Rapperswil-Glaris) Rorschach (Arbon-Rorschach) Saint-Gall Wil	Patrick Cantieni Steven Stüdl Jérôme Weber Viktor Nikolic Roman Frei Manuel Hafner Manuel Josuran
Schaffhouse	Schaffhouse	Philipp Früh
Schwytz	Lachen Schwytz	Kaspar Michel Lea Lüönd
Soleure	Balsthal Olten Soleure	Rita Meister Fabian Aebi-Marbach René Biri

Tessin	Bellinzone Lugano	Michele Masdonati Michele Bertini
Thurgovie	Frauenfeld Kreuzlingen Weinfelden (Moyenne Thurgovie)	Thomas Lange Daniel Bodenmann Franz Koller
Uri	Altdorf (Uri)	Marco Zanolari
Valais	Bas-Valais Brigue (Haut-Valais) Sion	Alex Bender Alexandre Calame Yanis Aymon
Vaud	Lausanne-Nord vaudois Nyon (La Côte) Riviera	Philippe Paillard Carlo Fracheboud Fabrice Rendina
Zoug	Zoug	Patrick Göcking
Zurich	Affoltern a. A. Bülach Dielsdorf Dietikon (Limmattal) Horgen Meilen Opfikon (Glattal) Uster Wetzikon (Wetzikon-Pfäffikon) Winterthour Zurich	Thomas Naef Max Suter Stefan Bucher Stephan Egli Thomas Schinzel Alex Sauber Eric Dobernig Gabriela Battaglia Ramon Strittmatter Andreas Götz Christian Schindler
Principauté de Liechtenstein	Vaduz	Kilian Pfister

Où nous trouver

État au 1^{er} janvier 2026

Siège principal Non-vie	Mobilière Suisse Société d'assurances SA Direction	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone +41 31 389 61 11 mobiliere.ch
Siège principal Vie	Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA	Chemin de la Redoute 54 Case postale 1260 Nyon téléphone +41 22 363 94 94 mobiliere.ch
Asset Management	Mobilière Suisse Asset Management SA	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone +41 31 389 61 11 mobiliere.ch/asset-management
Direction Affaires Courtiers	Schweizerische Mobiliar Versicherungsgesellschaft AG Direktion Maklergeschäft	Elias-Canetti-Strasse 2 8050 Zurich téléphone +41 44 286 11 11 mobiliar.ch/makler
	Mobilière Suisse Société d'assurances SA Direction Affaires Courtiers	Chemin de la Redoute 54 Case postale 1260 Nyon téléphone +41 22 816 17 60 mobiliere.ch/courtier
Protection juridique	Protekta Assurance de protection juridique SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne téléphone +41 31 389 85 00 protekta.ch
Garantie de loyer	SC, SwissCaution SA	Chemin de la Redoute 54 Case postale 1260 Nyon téléphone +41 848 001 848 swisscaution.ch
Centre de contact	Mobi24 SA	Bundesgasse 35 3001 Berne téléphone +41 31 389 81 81 mobi24.ch
Mobilière Risk Engineering	Mobilière Suisse Risk Engineering SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne mobiliere.ch/risk-engineering
Gestion de sinistres	XpertCenter SA	Monbijoustrasse 5 3011 Berne téléphone +41 31 389 89 50 xpertcenter.ch
Prestations de service pour PME	bexio SA	Alte Jonastrasse 24 8640 Rapperswil-Jona téléphone +41 71 552 00 60 bexio.com

Impressum

Mobilière Suisse Holding SA
Bundesgasse 35
CH-3001 Berne
Téléphone +41 31 389 61 11
mobiliere.ch

Responsabilité générale et rédaction

Communication d'entreprise, Direction Mobilière
unternehmenskommunikation@mobiliar.ch

Concept

Publicis Groupe, Zurich, publicisgroupe.ch

Mise en page

Linkgroup SA, Zurich, linkgroup.ch
Matthias Pauwels, Berne, matthias.pauwels.ch

Programmation

NeidhartSchön SA, Zurich, neidhartschoen.ch

Graphiques

Hahn + Zimmermann, Berne, hahn-zimmermann.ch

Photographie

Nicola Pitaro, Coire, nicolapitaro.ch

Traitement de l'image

Stämpfli Communication

Version française

Service linguistique de la Mobilière, Berne

Le présent rapport de gestion paraît en français et en allemand.
En cas de divergences, la version allemande fait foi.

mobiliere.ch/rapportannuel